LA POLITICA

DI

MASSIMO D'AZEGLIO

NICOMEDE BIANCHI

LA POLITICA

DI

MASSIMO D'AZEGLIO

DAL 1848 AL 1859

DOCUMENTI

IN CONTINUAZIONE ALLE SUE LETTERE

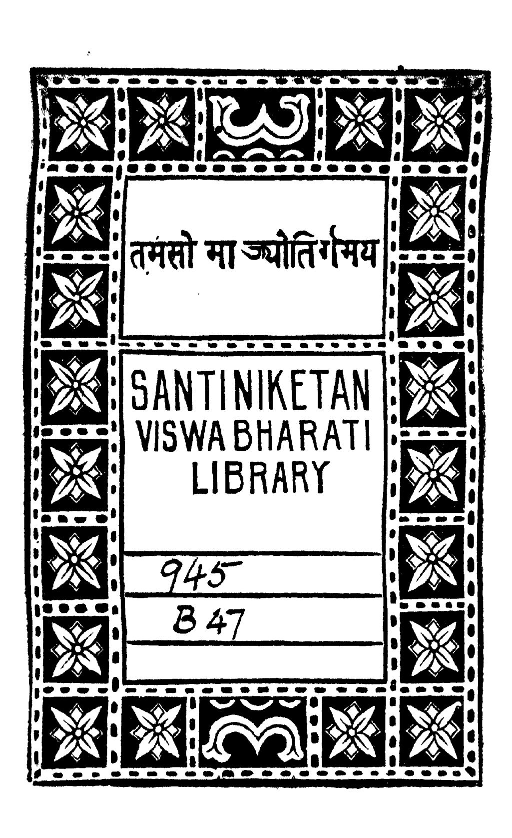
AL MARCHESE

EMANUELE D'AZEGLIO

TORINO

ROUX E FAVALE

1884


तमसो मा ज्योतिर्गमय
SANTINIKETAN
VISWA BHARATI
LIBRARY
945
B 47

AL LETTORE

Soddisfo l'impegno preso di corredare di documenti le lettere di Massimo d'Azeglio al marchese Emanuele d'Azeglio. Nell'avvertenza, posta a capo delle medesime, accennai a sufficienza i motivi della pubblicazione di essi, onde basterà indicare qui appresso gli argomenti ai quali si riferiscono, interessanti abbastanza per essere letti con soddisfacimento dagli indagatori delle verità storiche.

Torino, 4 *aprile* 1884.

NICOMEDE BIANCHI.

I.

II.

III.

IV.

V.



I.

DOCUMENTI

RELATIVI

ALLE PRATICHE DIPLOMATICHE

a proteggere nel Trattato di pace del 1849 coll'Austria gli ordini costituzionali e l'onore del Piemonte, guarentire il principio della nazionalità italiana ed assicurare l'amnistia politica ai Lombardo-Veneti.

Dopo la disfatta campale di Novara, il Piemonte si trovò nella necessità di cessare dalla lotta ineguale e di venire a negoziati di pace coll'Austria. Ma la Corte di Vienna non tardò a manifestare esigenze ingiuste. Il suo plenipotenziario, cav. Luigi De Brück, ministro pel commercio e pei lavori pubblici dell'impero, consegnò ai negoziatori sardi, il cav. Carlo Boncompagni e il generale Dabormida, uno schema di trattato, nel quale, oltre a pretendere che il Piemonte pagasse una indennità di guerra di duecentotrenta milioni di lire, l'Austria si arrogava il patronato sopra i ducati di Modena e di Parma, chiedeva alla Sardegna lo sgombro di Mentone e di Roccabruna, terminava a vantaggio proprio la secolare questione del Gravellone, richiamava in

vigore il trattato che inceppava i commerci piemontesi nella Svizzera, manteneva gli enormi dazî imposti nel 1846 ai vini, che dal Piemonte si trasportavano in Lombardia, obbligava il Re di Sardegna a decretare sciolta la Consulta lombarda, voleva annullata la legge votata dal Parlamento subalpino per un sussidio a Venezia, esigeva che nei porti del Regno sardo si catturassero le navi mercantili, le quali avessero a bordo cose tolte da Venezia e di proprietà del Governo austriaco (1).

L'esagerazione di queste domande chiarivano che l'Austria intendeva imporre la pace alla Sardegna con intendimenti ostili. I ministri sardi non si perdettero d'animo, e fecero sapere ai loro legati che nè il Re, nè il suo Governo, nè la Nazione erano minimamente disposti a subir patti ruinosi e disonorevoli; e poichè Vittorio Emanuele non poteva aver più fiducia nelle intenzioni conciliative dell'Austria, aveva deliberato di chiedere i buoni uffizî della Francia e dell'Inghilterra (2).

Trovata aperta resistenza a cedere nel Re di Sardegna e ne' suoi ministri, il Gabinetto di Vienna si rivolse alle pressure. Sapeva quanto stesse a cuore ad essi che Alessandria non fosse occupata dai soldati imperiali; conosceva che

(1) Dispaccio dei plenipotenziarî sardi al Presidente del Consiglio. Milano, 15 aprile 1849.

(2) Dispaccio De Launay. Torino, 18 aprile 1849.

Vittorio Emanuele, fondandosi sulle promesse del maresciallo Radetzky, aveva dichiarato agli Alessandrini che l'occupazione non avrebbe luogo; prevedeva che allo sventolare della bandiera imperiale sugli spalti della cittadella di Alessandria, maggiore farebbesi la perturbazione degli animi nel Piemonte e nella Liguria; e, dietro questi fatti e tali supposizioni, il Governo Austriaco fece chiedere dal suo legato De Brück l'immediata occupazione della fortezza d'Alessandria, com'era stato stipulato nell'armistizio del 26 marzo.

Radunatosi in Torino il Consiglio dei ministri sotto la presidenza del Re, a unanimità di voti fu deliberato che, di fronte alle pretese esorbitanti dell'Austria, si sospendessero le trattative di pace; si subisse come legge di guerra l'occupazione di Alessandria; e a togliere ogni dubbio che si assentisse alla medesima, si chiamassero tosto da Milano i negoziatori proprî; e si facessero tutti gli apprestamenti necessarî a correre i rischi della guerra fino agli estremi, se l'Austria si appigliasse al partito di denunziare l'armistizio (1).

Nel ragguagliare di queste deliberazioni Dabormida e Boncompagni, il ministro De Launay avvertivagli: che il Re e i suoi ministri erano ben deliberati a difendere l'onore e gl'interessi del Paese con coraggio ed energia sino agli

(1) Dispaccio De Launay. Torino, 22 aprile 1849.

estremi. E poichè rimasero infruttuose le insinuazioni del ministro De Brück, del maresciallo Radetzky e del generale Hess, fatte ai plenipotenziarî sardi: che, cioè, v'era ancor modo di mettersi d'accordo, ove l'uno e l'altro Governo indietreggiassero all' amichevole nelle proprie pretese; poichè riuscirono vane del pari le supposizioni manifestate dal plenipotenziario austriaco, favellando coi medesimi, che ove le trattative si sospendessero, da Vienna verrebbe probabilmente l'ordine di denunciare l'armistizio, le conferenze rimasero sciolte, e la Legazione Sarda partì da Milano addì 24 aprile 1849 (1).

Essa vi fece ritorno il 18 del susseguente giugno dietro l'insistenza fatta dall'Austria, affinchè si riprendessero le negoziazioni, le quali effettivamente si ripigliarono il 20 di quello stesso mese, avendo i soldati austriaci, due giorni prima, sgomberata Alessandria, conforme il Governo piemontese aveva chiesto, prima d'entrare in nuove trattative di pace. Ed è a queste che si riferiscono alcune delle lettere di Massimo d'Azeglio da noi pubblicate (2). Egli fino dal 7 maggio aveva preso il posto del generale Gabriele De Launay come Presidente del Consiglio e Ministro degli affari esteri. Il lettore, che certamente avrà provato molta soddisfazione d'animo

(1) Rapporto dei regî plenipotenziarî a Milano. Torino, 5 maggio 1849.

(2) Vedi Lettere VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII.

nel leggere quelle lettere, ne proverà un'uguale, se non maggiore, percorrendo i seguenti documenti, attinenti alle medesime trattative di pace. Sono lettere e dispacci di Massimo d'Azeglio e de' suoi cooperatori in quell'arduo negoziato, contenenti notizie più ampie e precise di quelle che s'incontrano nelle lettere di Azeglio a suo nipote Emanuele. Questi stessi documenti concorrono inoltre a completare la dimostrazione storica delle cure indefesse poste da que' valorosi uomini di Stato subalpini a proteggere, in tanto arduo e spinoso negoziato, l'onore e gli ordini costituzionali del Piemonte, il principio della nazionalità italiana, l'avvenire dell'indipendenza nazionale, e a mantenere coi Lombardi e cogli Emiliani, anche ne' tristi giorni delle sventure, quei nodi di fratellanza che erano stati stretti ne' lieti giorni delle speranze.

Ma dacchè siamo a trentaquattro anni di distanza da quell'anno 1849, ad aver modo di ben apprezzare la politica allora seguita dal Piemonte, giova richiamarlo alla memoria. Fu anno sciaguratissimo per la nobile causa della libertà dei popoli! Essa giaceva vinta e prostrata in Germania e nell'Ungheria. La Russia era scesa in campo ausiliaria armata dell'Austria, senza che le due maggiori potenze occidentali si fossero scosse dalla loro inerzia. Il vessillo austriaco sventolava vittorioso in Lombardia, nei Ducati, nelle Marche, nelle Romagne, nell'Umbria, nella Toscana. Avanguardo di crociata cattolica nel

secolo XIX, i soldati francesi stavano in Roma al servizio del rinnovellato assolutismo clericale. La spietata signoria dei Borboni di Napoli insanguinava e flagellava i popoli della parte meridionale della Penisola. Per soprassello di fortuna avversa, le condizioni interne del Piemonte e della Liguria si mantenevano turbate; l'esercito era tutt'altro che rimesso in buon assetto di guerra; non vi era speranza alcuna di avere dalla Francia e dall'Inghilterra valido e sicuro appoggio contro le pretese dell'Austria (1), le quali non solo continuavano esorbitanti, ma inclinavano a divenire minacciose agli ordini costituzionali del Piemonte, essendo che i negoziatori sardi, ritornati a Milano, avvertivano il Presidente del Consiglio dei Ministri di avere fondato motivo per credere che la vera ragione occulta delle domande eccessive, in cui persisteva, era riposta nella speranza di rovesciare il Ministero d'Azeglio, e dando sottomano impulso all'anarchia, sospingere Vittorio Emanuele ad allearsi forzatamente colla Corte di Vienna (2).

Nullameno in quello stato miserabile delle

(1) Vedi la lettera XIV del volume, al quale il presente è appendice. In una lettera del generale Dabormida del 2 agosto 1849, stampata nel volume IX della *Rassegna Nazionale*, egli scrivendo a Massimo d'Azeglio, diceva: *La condotta di Francia e d'Inghilterra non è soltanto vile, ma crudele.*

(2) Dispaccio del Presidente del Consiglio dei Ministri all'ambasciatore sardo in Parigi. Torino, 9 luglio 1849. Vedi anche la lettera del 19 luglio 1849 di Massimo d'Azeglio a suo nipote Emanuele, a pag. 36 del volume sovracitato.

cose italiane, i Ministri piemontesi, con Re Vittorio a capo, rimasero saldi nel proposito di riprendere piuttosto per una terza volta da soli la guerra contro l'Austria, anzichè segnare una pace troppo onerosa e non abbastanza onorevole. Essi erano convinti, come il Presidente del Consiglio scriveva: *che i popoli come gli individui devono farsi ammazzare piuttosto che disonorarsi; e che decadere dall'onore, e perciò dalla stima, è rovina vera per un Governo e per una dinastia* (1).

Le riprese trattative procedettero assai stentatamente e furono più di una volta in procinto di venire rotte. Da pressochè due mesi si negoziava, e tuttavia Azeglio scriveva: *l'amnistie est une question d'honneur, et sur l'honneur le Piémont ne prend conseil que de lui-même:* ROULEMENT DE TAMBOUR.

Ma il suono e il grido di guerra non echeggiarono allora per le terre subalpine e liguri, poichè le negoziazioni furono onoratamente condotte al punto da mettere in grado Massimo d'Azeglio di scrivere al nipote Emanuele la seguente lettera, sotto la data del 15 agosto 1849:

" A cette heure Salino t'aura apporté la fin du drame, et tu auras vu que les dernières concessions ne sont pas venues de notre part.

" Et que, bien que la France trouvât que c'était

---

(1) V. lettera di Massimo d'Azeglio alla pagina 16.

une drôle d'idée que celle de prétendre à l'amnistie, de vouloir s'immiscer dans l'administration intérieure du vainqueur, malgré tout cela, l'amnistie est accordée, et nous nous sommes tirés de ce mauvais pas sans y laisser le moindre lambeau de notre honneur.

" *Evviva!* tous nos honorables coopérateurs: Pralormo, Dabormida, Boncompagni, Gallina, *evviva! Manu* et *barba Massimo.* L'honneur est sauvé, sauvé, sauvé, et je fais *chi-chi-ri-chì*, comme les coqs après la victoire. *Et una* " (1).

Era un *evviva* ben meritato, come è ben meritata la riconoscenza durevole dell'Italia agli stessi valorosi uomini di Stato. In quel trattato, firmato a Milano addì 5 agosto, nelle questioni di Parma e di Modena le onorate tradizioni della ragione di Stato savoine erano state mantenute; e la diplomazia piemontese aveva ottenuto il sopravvento sulla austriaca; l'esorbitata somma di denaro chiesta dal vincitore era stata ridotta a 75 milioni; la questione del Gravellone era stata sciolta in conformità dei desiderî del Piemonte; e se si era ceduto all'utile dell'Austria nella questione del contrabbando, si era vantaggiato su di essa per l'annullamento della convenzione del 1751 e sulla sovratassa imposta ai vini piemontesi. E salvi erano rimasti gli ordini costituzionali, salvo il vessillo

---

(1) Lettera ad Emanuele d'Azeglio, 10 aprile 1849.

			Errata	Corrige
Pag. 50,	*Linea*	21 —	tonnantes	étonnantes.
» 57	»	16 —	in giù	in viaggio.
» 69	»	19 —	isolément	isolement.
» 79	»	32 —	Bargogli	Bargagli.
» 83	»	30 —	Tern	Terni.
» 87	»	14 —	J'apprenderai ...	J'apprendrai.
» 101	»	3 —	Westmareland ...	Westmoreland.
» 183	»	18 —	virulente	virulent.
» 188	»	11 —	serrements	serments.
» 204,	*ult. linea*	—	Concistoire	Consistoire.

tricolore, salvo l'onore della dinastia e del paese; e nessun impegno preso d'alleanza coll'Austria, nessun inciampo al riordinamento dell'esercito, nessun ostacolo all'ospitalità de' fuorusciti d'ogni parte d'Italia, e salva colla conseguita amnistia quella fratellanza, che nei giorni delle comuni speranze aveva congiunti in un solo Regno sotto lo scettro della Casa di Savoia tutti i popoli della gran valle del Po.

Et una, aveva detto Massimo d'Azeglio appuntando lo sguardo all'avvenire, e la sua parola fu fatidica, come nella sua generosa e nobile anima di patriota rimase incrollabile la fede e operoso l'affetto all'Italia.

I documenti riuniti e stampati in questo volume servano a completarne la dimostrazione storica.

Lettre de Lord Minto *à M. le Chevalier* D'Azeglio,
Ministre des Affaires Étrangères à Turin.

Londres, 30 Mai 1849.

Mon cher Monsieur,

Si quelque chose pouvait augmenter mon intérêt pour les affaires d'Italie, et du Piémont en particulier, ce serait de savoir que vous êtes engagé personnellement dans leur direction. Je suis très persuadé des efforts qu'il vous a fallu, et de la violence que vous avez dû faire à vos propres sentiments en consentant à vous charger de la direction du Gouvernement dans les circonstances actuelles du pays. Cela doit être ajouté aux sacrifices nombreux et aux services publics qui composent une si grande partie de l'histoire de votre vie; et c'est une part des services que vous devez rendre en raison de vos talents. Je ne puis cependant entrer tout à fait dans vos sentiments, quant à l'existence d'une raison quelconque pour laquelle une paix, telle que vous pouvez la conseiller, ne puisse être aussi négociée et signée par vous-même. Elle doit être un traité tel que la force des circonstances seule pouvait l'imposer, et je ne saurais voir aucun déshonneur dans votre participation individuelle à un acte que ces circonstances mêmes ordonnent impérieusement à votre pays.

Lord John Russell, qui a lu votre lettre, est entièrement

d'accord avec moi dans cette opinion. En attendant, les demandes exorbitantes faites par l'Autriche peuvent presque justifier un doute sur l'intention sincère de la part de cette Puissance de traiter honnêtement.

Jusqu'ici nos représentations ne paraissent avoir obtenu à Vienne aucun résultat; mais je suis entièrement d'accord avec vous qu'il est d'un grand intérêt pour l'Angleterre que le Piémont ne soit pas écrasé et anéanti. Ce sentiment domine ici, assez généralement, je pense; et, certes, il existe de la part du Gouvernement le plus grand désir de restreindre les demandes de l'Autriche dans des limites raisonnables; mais il est encore quelque peu douteux s'il sera possible d'inspirer assez de vigueur dans nos conseils pour nous porter à prendre ce ton péremptoire qui seul peut l'emporter. Tout sentiment à part, je vous assure, que je sens aussi vivement que vous l'importance de donner tout l'appui possible à votre Gouvernement d'ordre, et aucune instance n'est nécessaire pour engager mes bons offices dans cette cause.

Ma confiance dans la régénération de l'Italie reste inébranlable; son prompt accomplissement a pu être détruit par de grandes fautes commises à Turin et ailleurs; et je ne suis pas sûr que l'Angleterre soit tout à fait exempte de reproche pour avoir quitté l'attitude imposante qui aurait pu la mettre à même d'écarter les plus funestes conséquences de ces fautes; mais la marche qui a commencé ne saurait être arrêtée, quoique, à la vérité, elle puisse être tranquille ou orageuse, entraînant les autres dans ses efforts, selon qu'elle sera envisagée au dehors sagement ou imprudemment.

Croyez-moi toujours

Votre tout dévoué
MINTO.

Dépêche confidentielle de MM. Dabormida *et* Boncompagni *au Chev.* D'Azeglio, *Président du Conseil.*

Milan, le 23 Juin 1849.

Mr le Président du Conseil,

Nous venons d'avoir un entretien avec Mr de Brück, pour discuter le projet de traité que nous avons eu l'honneur de vous adresser.

Nous lui avons fait observer, en premier lieu, que ce traité ne contenait aucune clause relativement à l'armistice et en faveur de la nationalité italienne. Il a dit qu'il avait écrit à Vienne sur ces deux objets, que les déterminations à prendre à cet égard dépendaient entièrement de la libre volonté de l'Empereur. Nous nous sommes bornés à lui répondre, que quant à la garantie de la nationalité italienne, la volonté de l'Empereur s'était déjà engagée par les promesses contenues dans la constitution du 3 mars; qu'au surplus nous ne pourrions nous abstenir d'insister sur ces deux points qu'autant que les garanties de la nationalité et l'amnistie seraient accordées avant la signature du traité. Nous n'avons pas cru devoir entamer une discussion qui aurait été superflue, puisque Mr de Brück attend une réponse de son Gouvernement.

Nous avons ensuite entamé la discussion à l'égard des Duchés. Nous avons déclaré : — 1° Que le Gouvernement du Roi croyait ne pas devoir consentir à ce qu'ils fussent compris dans le traité de paix avec l'Autriche, parce que ce serait, en quelque sorte, lui reconnaître des droits de suzeraineté sur des Etats qui, d'après les traités, doivent être complètement indépendants. — 2° Que nous étions entrés dans ces Etats après que les Ducs en étaient sortis; que nous n'avions jamais été en guerre avec eux; qu'ainsi il n'était nécessaire de faire aucune paix; que surtout ils ne pouvaient prétendre, pour ce titre, aucune indemnité. Nous avons lu à Mr de Brück la partie de vos instructions relative à cet objet,

pour lui faire voir que nous ne pouvions faire aucune concession à cet égard.

Le plénipotentiaire autrichien nous a répondu avec une extrême vivacité que jamais l'Autriche ne pourrait faire la paix avec le Piémont si les Ducs de Modène et de Parme n'y étaient pas compris; que ces Princes s'étaient adressés à l'Autriche pour qu'elle les rétablît dans l'intégrité de leurs droits; qu'il fallait que leur position fût claire et nette à l'égard du Piémont; qu'il croyait pouvoir nous soutenir que notre Gouvernement avait été en guerre avec eux, mais qu'il s'abstenait d'entrer dans cette discussion; que si nous n'avions pas fait la guerre, nous ne pouvions pas nier d'avoir occupé les Duchés, d'avoir accepté le vote de fusion des habitants.

Nous lui avons répondu avec fermeté que, si l'Autriche ne voulait pas signer la paix, sans y comprendre les Ducs de Parme et de Modène, le Piémont, de son côté, ne signerait jamais un traité dans lequel l'Autriche agirait au nom de ces Etats; que si ces Princes avaient des réclamations à faire, ils devaient s'adresser directement à notre Gouvernement; que c'était avec leurs plénipotentiaires que nous aurions traité et non avec l'Autriche. Qu'au reste, nous croyions que le Gouvernement du Roi était prêt à donner toutes les assurances, qu'il n'avait aucune intention hostile contre les Ducs, qu'il voulait respecter leur territoire et leur souveraineté, et qu'il était disposé à entretenir avec eux des relations amicales.

Mr de Brück a dit qu'il ferait venir ici, quand nous voudrions, les plénipotentiaires des Ducs; qu'il ne demandait pas autre chose qu'une garantie de notre intention de respecter le territoire et la souveraineté de ces Princes; que les articles du traité qu'il avait proposés lui paraissaient le meilleur moyen d'arriver à ce but. Il nous a demandé quel autre moyen nous proposerions. Nous lui avons répliqué que, d'après les instructions qui nous avaient été transmises, nous ne pourrions prendre aucun engagement à cet égard; que, cependant, on aurait peut-être pu arriver au résultat qu'on se proposait par une note dans laquelle le Piémont déclarerait

qu'il n'entendait aucunement contester la souveraineté des Ducs, et qu'il désirait entretenir avec eux des relations amicales. — Il a dit qu'il ne pourrait accepter cet expédient. Nous avons été d'accord que nous lui proposerions dans la journée une rédaction par laquelle, sans rien stipuler à cet égard, notre Gouvernement déclarerait dans le traité son intention de respecter les droits des Ducs et d'entretenir avec eux des relations amicales. Aussitôt que nous aurons reçu la réponse de Mr de Brück sur ce projet, que nous lui transmettrons, nous aurons l'honneur de vous l'adresser. Il est superflu de vous faire observer que le Gouvernement du Roi restera entièrement libre d'accepter en tout ou en partie cet article, de le modifier ou de le refuser.

Nous ne devons pas vous cacher que dans la vive discussion à laquelle Mr de Brück s'est livré, il a montré les dispositions les moins bienveillantes pour le Piémont et pour l'Italie en général. Il regrette, dit-il, que l'armistice ait arrêté les armes de l'Autriche, qui aurait pu aller à Turin dicter les conditions de la paix. Dorénavant, dit-il encore, l'Autriche agira ouvertement comme puissance italienne, et elle ne permettra pas que les choses se passent en Italie comme par le passé. Nous lui avons répondu que l'Autriche ne pouvait pas faire à moins que de reconnaître l'indépendance à laquelle tous les Etats d'Italie avaient droit. Il nous a répliqué que l'Autriche avait donné assez de preuves de son respect pour les droits de tous pour qu'on pût être sûr à cet égard. Nous nous sommes abstenus de lui rappeler les preuves du contraire, afin de ne pas porter la discussion sur un terrain où il devenait impossible de s'entendre.

L'Autriche ne peut cacher sa rancune contre le Piémont qui, en signant une paix honorable, doit et veut conserver sa position en Italie. Mais, plus elle se montre difficile et opiniâtre, plus le Piémont doit se montrer jaloux de sa dignité.

Veuillez agréer, Mr le Président, les nouvelles assurances de notre haute considération.

Dabormida.

C. Boncompagni.

Lettere di **Massimo d'Azeglio** *Ministro degli Affari Esteri e Presidente del Consiglio dei Ministri.*

Al Conte Gallina *a Londra.*

Torino, 19 Giugno 1849.

Ricevo la sua del 14. Ella avrà avuto a quest'ora comunicazione della ripresa delle negoziazioni e delle adempiute condizioni dell'evacuazione d'Alessandria, e della restituzione di Triulzi. Nella circostanza in cui si trovava il governo del Re, senza speranze d'appoggio per parte della Francia e dell'Inghilterra, che ambedue, e più quest'ultima, instavano perchè si conchiudesse la pace, senza troppo curarsi della questione dell'indennità; colla finanza affatto esausta, ed un esercito che aveva tutt'altra voglia che di rimettersi solo contro l'Austria, il Consiglio dei Ministri ha creduto convenisse, invece di stracciare, fare una tale offerta, che per un lato ci lavasse d'ogni taccia di tergiversazione e di dubbia fede, per l'altro ci desse il diritto di dire, all'Inghilterra specialmente: ora che abbiamo seguito i vostri consigli, aiutateci seriamente. Col merito che dobbiamo esserci fatto, sia colla detta Potenza che colla Francia, abbiamo diritto a sperare che realmente s'impegnino in favor nostro. Perciò ho fatto due note, ai due loro rappresentanti in Torino, che esprimono quest'idea, e scrivo a mio nipote a Parigi, onde parli in questo senso. Ieri ebbi un lungo colloquio col signor Reiset, segretario d'ambasciata francese, uomo che conta assai nella Legazione, e gli dissi che credemmo esser larghi sulla questione *denari*, perchè alla fine dieci milioni di più o di meno non rovinano un paese; ma che sulla dignità e l'onor nostro saremmo stati meno agevoli, perchè decadere dall'onore, e perciò dalla stima, è rovina vera per un Governo e per una dinastia; e le ferite della dignità, non si guariscono come le ferite della borsa. Che dopo avere due anni combattuto per un principio, sparso tanto sangue e spesi tanti denari, dopo la professione di fede, fatta in tante maniere dai Parlamenti, dal Re, dalla Nazione, dalla

stampa in favore del detto principio, il rinunciarvi ora ad un tratto sarebbe stata cosa troppo vergognosa; e che lo era egualmente l'abbandonare del tutto coloro che (bene o male) avean pure combattuto con noi, s'eran dati a noi, ed erano stati accolti da noi. Il signor Reiset era d'accordo sulla verità e l'importanza di queste riflessioni: allora aggiungevo che, se noi avevamo interesse ad una pace onorevole, intesa secondo queste idee, non vi avea minor interesse la Francia. Essa, dopo il celebre voto della Costituente francese circa la salvazione della nostra nazionalità, l'avea però lasciata opprimere senza muovere un dito; o, se avea mosso questo dito a Roma, non potea lusingarsi d'essersene molto avvantaggiata nella riputazione. Si deve, a voler essere giusti, riconoscere che i torbidi interni della Francia avean tolto al Governo ogni mezzo di farsi rispettare all'estero, — e perciò (dicevo al signor Reiset) non intendo reclamare dalla Francia l'esecuzione del voto della Costituente per mezzo di forza materiale; bensì credo poter domandarle che all'atto di firmar la pace, faccia colla forza morale e la sua autorità, quello che non potè fare cogli eserciti, e ci aiuti a salvare il principio della Nazionalità Italiana ed il nostro onore, e, salvando il nostro, verrà a salvare anche il suo. — Il signor Reiset non ha trovato nulla da opporre a queste ragioni, ed essendo uomo di sentire onorato, e non certo volgare, si è interamente unito ai miei pensieri, e mi ha promesso di parlare e di scrivere in favor nostro. Col signor Bingham, come Ella può credere, non perdo il tempo ad entrare in questi discorsi; ma ciò che io non posso fare a Torino, Ella potrà forse farlo a Londra, e vorrei sperare non intieramente senza profitto. Come credo averle scritto, il terreno è stato tentato su questa questione tanto a Milano col signor De Brück, come a Torino col barone Metzburg, e non sembra che si sia risposto alle prime proposizioni in modo da farci credere impossibile di riuscire in questo intento. — Se l'otterremo, credo che avremo fatto un passo importante verso l'ordine e la consolidazione del sistema rappresentativo in Piemonte ed in Italia; e la Dinastia sarà anch'essa più sicura e più salda al trono.

Scrivendo a mio nipote d'agire a Parigi, e pregandola, signor Conte, d'operare nello stesso intendimento a Londra, ho incaricato il conte Rignon, ministro a Bruxelles, di officiare il re Leopoldo onde veda la nostra *questione al modo che la* vediamo noi. Egli per le sue qualità e relazioni personali ha influenza in Europa e ci potrà aiutare. Come Ella vede, cerco aiuto da ogni parte, e le debbo aggiungere che dal tutto insieme mi pare di vedere molto meno impossibilità di quello che si vedea in passato.

Ho scritto a Milano ai plenipotenziari di tener fermo e contrastare con tutte le ragioni che abbiamo dal canto nostro, ed essendo così piccola la distanza, consultarci ad ogni modo prima di prendere impegni definitivi. — Le ho scritto molto in fretta, signor Conte, ed in un giorno di emicrania, onde la prego d'essere indulgente per la forma e lo stile di questa lettera. Quanto all'essenziale, pensiamo all'istesso modo, e son certo che Ella farà quanto può farsi onde abbiamo buoni patti; e se l'opinione si volta a favor nostro, come si può sperare, anche il Ministero agirà con più libertà ed energia.

Mi creda di cuore, ecc.

MASSIMO D'AZEGLIO.

A MM. Dabormida *et* Boncompagni *à Milan.*

22 Juin 1849.

J'ai reçu hier matin la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 20 de ce mois, à laquelle j'ai trouvé joint le projet du traité qui vous a été remis par Mr de Brück et la pièce contenant les observations que vous a suggérées l'examen de ce second projet du plénipotentiaire autrichien. Le Conseil s'en est aussitôt occupé avec tout le soin que réclame un objet aussi important; je m'empresse de vous faire connaître les observations qu'il a dû faire à ce sujet et de vous donner les instructions que vous m'avez

exprimé le désir de recevoir à cet égard, afin de pouvoir poursuivre la négociation qui vous est confiée.

Le Ministère animé du désir d'arriver promptement à la conclusion de la paix, pense qu'il est essentiel d'écarter du traité toute question qui, en donnant lieu à de trop longues discussions, pourrait amener des retards qu'il est dans notre intention d'éviter autant que possible. Le contre-projet de Mr de Brück que vous m'avez transmis touche, dans les articles qui se rapportent à la délimitation des deux Etats et au commerce, à des questions très graves, et sur lesquelles il n'est pas facile de tomber d'accord. Il y a d'autres points de ce contre-projet qui sont en opposition avec les principes du droit et de l'équité et qui sont par loi inadmissibles; enfin, nous remarquons dans ce projet des omissions essentielles par rapport à des objets qu'il nous est absolument impossible de passer sous silence.

En premier lieu, ainsi que vous l'avez vous-même justement observé, il nous est impossible de reconnaître à l'Autriche le droit de traiter au nom des Ducs de Modène et de Parme. Ce serait là admettre implicitement une espèce de suzeraineté de cette Puissance sur les Duchés, et préjuger une question qui, à notre avis, doit se résoudre dans un sens entièrement opposé à celui que l'Autriche entendrait faire prévaloir.

Nous pouvons traiter nous-mêmes directement avec les Ducs (si tant est qu'il y ait lieu à traiter avec eux); mais nous ne pouvons aucunement nous lier à la condition que le traité, que nous serions ainsi dans le cas de conclure avec les Ducs, doive être signé simultanément avec celui que nous négocions avec l'Autriche. Il est important de séparer autant que possible nos discussions de celles qui peuvent avoir lieu entre nous et les Ducs, afin de bien établir que les deux choses sont entièrement indépendantes l'une de l'autre. On parle de paix à faire par nous avec les Ducs — on parle d'indemnités, que nous aurions à leur payer. — De pareilles propositions, comme vous l'avez parfaitement senti, Mrs, sont tout au moins singulières. En effet, il est assez connu que nous n'avons pas fait la guerre aux Ducs, et il ne résulte en aucune manière

que nous puissions avoir des indemnités à leur payer. Une simple exposition des faits suffira pour démontrer cette vérité jusqu'à l'évidence.

Avant que la Sardaigne eût déclaré la guerre à l'Autriche, les Duchés étaient en pleine révolution. — A Modène, à Parme une régence était instituée, et un Gouvernement provisoire était proclamé à Plaisance; et cela en présence même des garnisons autrichiennes. Les Princes traitaient avec leurs sujets insurgés, et nommaient des régences qui à Modène et à Plaisance n'étaient pas acceptées; en un mot la domination des Princes dans ces pays cessait de fait, et tous ces événements se passaient sans que le Piémont y prît la moindre part, ni directement, ni indirectement. Bien loin de là, le Gouvernement Sarde faisait dire à un agent du Duc de Parme qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, la Sardaigne n'avait aucune vue ambitieuse, mais un seul but, celui de venir en aide à des populations qui réclamaient le secours de ses armes pour les délivrer du joug de l'étranger. Il déclarait en même temps que, loin de vouloir porter atteinte au Gouvernement Ducal, il le respecterait, de même qu'il respecterait tout gouvernement établi conformément aux vœux et aux intérêts du pays; ces sentiments du Gouvernement Sarde furent tellement appréciés par le Duc de Parme lui-même, que ce Prince déclara qu'il remettait son sort à ce que décideraient le Pape et le Roi Charles-Albert. Le fils du Duc demandait même la permission de servir dans l'armée sarde en Lombardie *contre les Autrichiens*. Si le Duc de Parme a peu après été obligé de quitter ses Etats, c'est que les habitants l'y ont contraint; le Gouvernement du Roi s'est constamment abstenu de s'immiscer dans aucune des discussions qui ont eu lieu entre ce Prince et ses sujets. Alors même que des Gouvernements provisoires furent établis dans les Duchés, le Gouvernement du Roi les a reconnus comme Gouvernements de fait entièrement indépendants. Une partie de l'armée sarde traversa le territoire de Plaisance à la suite de l'autorisation qu'il en avait reçue du Gouvernement de cette ville. Les mêmes observations s'appliquent également aux faits qui ont eu lieu dans les États

du Duc de Modène. Le premier corps de troupes sardes qui parut dans ce Duché est un bataillon du régiment des Grenadiers-Gardes, qui y fut envoyé à titre de troupes alliées, sur la demande du Gouvernement provisoire, afin de maintenir l'ordre qui était menacé à Modène par des bandes d'aventuriers et de démagogues. Bien longtemps auparavant, le territoire de Modène avait été occupé par les troupes toscanes.

Malgré les suggestions qui furent faites au Gouvernement du Roi pour l'engager à annexer les Duchés aux Etats de S. M., il fut toujours déclaré que la pensée d'un agrandissement de territoire n'entrait pour rien dans la détermination qu'avait prise le Roi Charles-Albert de déclarer la guerre; que, puisque les peuples des Duchés n'avaient pas voulu du Gouvernement de leurs Princes, c'était à eux de choisir librement le Gouvernement qu'ils jugeraient être le plus conforme à leurs vœux et à leurs intérêts.

Le fait est si vrai, que le Grand Duc de Toscane travaillait vivement pour amener l'annexion des Etats de Modène à la Toscane; il appuyait en même temps ses prétentions par la présence d'une force armée considérable; il s'était même mis en possession par la force des territoires de *la Garfagnana* et de *Massa e Carrara*, et il avait empêché la libre expression du *vœu populaire* dans le reste de la Lunigiana. — Simultanément le Pape émettait sur les Duchés de Plaisance et de Parme des prétentions fondées sur un ancien testament du dernier des *Farnese*.

Pendant ce temps le Gouvernement Sarde s'abstenait, en se bornant à soutenir la libre expression du *vœu populaire;* et les habitants de ces Duchés, voulant sortir de la situation précaire dans laquelle leurs Princes les avaient abandonnés, demandèrent leur annexion au Piémont, sans restrictions et sans conditions.

Ces faits prouvent d'une manière incontestable que le Piémont n'a jamais fait la guerre aux Ducs. Maintenant à quel titre pourraient-ils venir nous demander des indemnités? Les avons-nous dépouillés de leur souveraineté? Nous sommes-nous emparés de leurs biens? Assurément, non. S'ils ont éprouvé

quelque perte, ils doivent s'en prendre à eux-mêmes ou aux Gouvernements provisoires qui ont succédé aux leurs. En tout cas, ils auraient autant de raison de demander des indemnités au Pape, au Grand-Duc de Toscane, voire même au Roi de Naples, qui tous ont pris part à la guerre. D'ailleurs on ne peut ne pas reconnaître que, si nous avons occupé temporairement les Duchés, cette occupation n'ait été un bienfait pour ces pays, où nous avons rétabli l'ordre et la sécurité; et, si l'on veut être juste, on devra aussi convenir que nous leur avons plus donné, que nous n'avons reçu d'eux.

Quant aux indemnités, que dans le projet de Mr de Brück on voudrait réserver expressément en faveur des villes, des corporations et des particuliers qui ont souffert des dommages durant la guerre en Lombardie, le Ministère partage entièrement l'opinion que nous avons émise à ce sujet; savoir, qu'une pareille demande doit être absolument repoussée. Personne n'ignore que l'armée sarde a été appelée en Lombardie par les Lombards eux-mêmes, qui ont été les premiers à déclarer la guerre à l'Autriche. Nous nous sommes portés à leur secours parce qu'ils l'ont demandé, parce qu'ils nous y ont moralement forcés; nous avons épuisé nos ressources pour soutenir ces populations; il y aurait maintenant, non-seulement de l'iniquité, mais encore du ridicule à prétendre que nous devons encore indemniser les Lombards après nous être ruinés nous-mêmes pour leur cause. — D'ailleurs, lors même qu'il pourrait y avoir quelque justice dans une pareille demande (ce qui certainement n'est pas), on ne saurait l'accueillir sans nous jeter dans les difficultés d'une liquidation inextricable; ce qui ne manquerait pas de laisser des germes de discorde, chose que nous devons et voulons éviter.

Nous partageons également votre avis sur les graves inconvénients de l'omission, dans le projet de traité de Mr de Brück, d'une motion quelconque du mode et des termes du paiement de l'indemnité. Vous devrez en conséquence insister fortement pour que les conditions relatives à ce paiement soient clairement énoncées; puisque, comme vous en faites l'observation, le chiffre total de l'indemnité une fois fixé, les

conditions du paiement devront la rendre plus ou moins onéreuse au pays.

Il serait pareillement essentiel de déclarer dans le traité que notre territoire sera évacué aussitôt après la signature du traité. Quoique cette condition soit implicitement contenue dans l'article 3 de l'armistice de Novare, il est néanmoins nécessaire de la rappeler, afin d'éviter toute contestation qui pourrait surgir à cet égard.

Le contre-projet de Mr de Brück ne parle ni d'*amnistie,* ni de *nationalité* pour les Lombards-Vénitiens. Si, comme vous le mandez par votre dépêche précitée, l'Autriche se dispose à leur accorder l'amnistie et une constitution nationale avant la signature du traité, le but, que nous nous proposons par la 2me partie de l'article 4 de notre projet, sera atteint.

Dans ce cas, comme la renonciation que contient la première partie de cet article avait pour but d'obtenir en correspectif l'amnistie et la reconnaissance de la part de l'Autriche du principe de la nationalité, notre désir se trouvant pour ainsi dire prévenu, il nous conviendrait d'éliminer du traité les termes portant une renonciation qui produirait qu'elle serait sans correspectif. La disposition de l'article 3, relative aux limites des deux Etats, contient tout ce qu'il est nécessaire de dire à ce sujet. De cette manière nous admettons la suppression que vous proposez du dit article 4, pourvu toutefois que nous soyons assurés que les promesses de l'Autriche relativement à l'amnistie et à la constitution se réalisent avant la signature du traité.

Quant à la stipulation insérée dans l'article 4 du contre-projet autrichien, relativement à la question de Gravellone, il faudra tâcher de l'éliminer du traité actuel. Vous ferez valoir dans ce but la considération que ce sont là des points d'une importance locale, qui exigent une étude particulière, et dont la discussion ne pourrait qu'apporter des retards regrettables à la conclusion du traité. D'ailleurs, par la proposition de prendre pour limite des deux Etats la ligne du thalweg du canal dit Gravellone, l'Autriche, pour mettre un terme à toute contestation, décide elle-même la question tout à son avantage

et nous priverait d'une portion de notre territoire. Le Ministère ne pense pas que ce soit le cas de faire si bon marché de nos droits.

Le traité que nous avons à conclure avec l'Autriche étant un simple traité de paix, dont cette puissance n'est pas moins *intéressée que nous à hâter la conclusion, il convient d'en écarter toutes les questions qui n'entrent pas directement* dans son objet, et, notamment, qui tiennent aux rapports commerciaux. Mais si, tout en évitant d'entrer en matière, il était nécessaire de prendre quelque engagement précis à cet égard, ce ne pourrait être qu'aux conditions suivantes: *a*) Résiliation du traité de 1751, relatif au commerce du sel; *b*) Diminution des droits sur nos vins; *c*) Egalité dans les droits de douane, pour les marchandises qui sont introduites dans les provinces Lombard-Vénitiennes par la frontière de terre et par la frontière de mer. Ces conditions pourraient servir de base à un traité de commerce, mais pour le moment le Conseil des Ministres est d'avis qu'il faut écarter tout à fait cette question.

Telles sont, Messieurs, les directions, qui ont paru au Conseil les plus propres à vous mettre à même de soutenir avec Mr de Brück la discussion sur les points en contestation: vous saurez sans doute faire valoir avec toute la force nécessaire les raisons énoncées dans la présente dépêche, pour ramener ce plénipotentiaire à abandonner les propositions inadmissibles de son projet, et à se placer avec vous sur le terrain le plus convenable afin de conduire promptement à une issue satisfaisante les négociations de la paix. Je ne terminerai pas cette dépêche sans vous recommander de ne faire usage qu'avec beaucoup de réserve de ce qu'elle contient à l'égard de la Toscane, afin de ne pas nous exposer à altérer les bons rapports que nous avons à cœur de maintenir avec ce pays.

Agréez, etc.

AZEGLIO.

Al Conte Gallina *a Londra.*

16 Giugno 1849.

Signor Conte carissimo,

Ella è stata tenuta al corrente di tutti i fatti che hanno condotto a riprendere le negoziazioni, ed ora, col dispaccio che riceverà insieme a questa mia, potrà vedere che il Ministero è andato nella sua offerta sino agli estremi limiti del possibile. Ho creduto di doverlo fare per rendere evidente la sua buona fede, e dare nello stesso tempo alla Francia, ed all'Inghilterra specialmente, una prova del conto in che tiene i suoi consigli ed i suoi desiderii. In contraccambio ha però diritto di sperare che il Gabinetto Inglese vorrà questa volta difendere il Piemonte da ulteriori pretese dell'Austria, tutelare la dignità nostra nel trattato ed impedire che veniam calpestati materialmente e moralmente. La prego, signor Conte, di parlare in questo senso con quel calore e quello zelo che porta la circostanza, e ch'Ella ha sinora così utilmente adoperato. I modi ed i termini del pagamento ci potranno rifare di quello che vi è di eccedente nella nostra offerta, ed una parola di cotesto Gabinetto potrà rendere l'Austriaco più agevole. Dai discorsi tenuti dal Ministro Pinelli con Mr de Brück, e dal Cav. Menabrea col Barone di Metzburg, ove ambedue sono entrati nella questione della nazionalità, non sembra che debba essere impossibile farne menzione nel trattato; i plenipotenziari ne muoveranno parola e si guideranno tastando il terreno. Il non essere noi stati punto sul tirato in materia di danaro, potrà darci un antecedente per appoggiare domande d'un altro genere, che, se si potranno ottenere, non devono farci rincrescere d'esserci assunti qualche maggior carico pecuniario. Con Lei non accade entrare in maggiori spiegazioni; e quanto ad eccitamenti ne ha anco minor bisogno, onde non aggiungo altro, e spero, che dovendo l'Inghilterra essere contenta di noi, farà che noi lo siamo di lei. L'evacuazione di Alessandria accordataci — e n'è già mandato l'ordine dal maresciallo Radetzki — farà senso favorevole sull'opinione;

tuttavia il lavoro del disordine seguita, e saprà dar interpretazione sinistra anche a questo fatto.

Non so che Camere avremo; e, se il trattato non sarà più che vantaggioso, Dio sa che chiassi succederanno. Ella conosce la scienza politica de' nostri uomini di Stato di paesetto! — Basta, procuriamo di salvare la dignità e l'utile del Paese da contentare chi ragiona. — Chi non ragiona, è inutile occuparsene.

Può far sentire a codesto Gabinetto che non c'è bisogno di conforti per persuaderci che sarebbe poco prudente ora fare un'alleanza coll'Austria; e finchè sono presidente io, se non trova altri alleati che noi, vuol star magra. Non è certamente che io intenda nel far la pace aver in cuore il pensiero di romperla quando ci torni. Ma se accadesse una gran commozione europea, intendo che il Piemonte sia libero di scegliere gli alleati che saranno più atti a conservargli la sua integrità e la giusta influenza che deve mantenere nella Penisola. — E credo che nessuno possa trovare che ridire a quest'intenzione. Se non vi saranno commozioni generali, e lo desidero, converrà pensare a ordinarci bene, ed imparare il mestiere di popolo costituzionale nel quale siamo all'A B C, se pure ci siamo.

La prego, quando può, di insistere sulla determinazione in cui è il Ministero di mantenere e sostenere lo Statuto, e di cercare che si mantenga negli altri Stati italiani. Se opponessero che non siamo educati per quel sistema, rispondo che non lo saremo mai che a spese proprie, e d'un'esperienza che nessuno fa *gratis*.

La generazione presente è stata educata dal sistema antico in modo che certamente non la rende atta al nuovo; ma non lo diverrà mai se mai si incomincia, e non credo vi sia persona al mondo che possa persuadersi che s'ha a tornare alla via vecchia, e che si camminerebbe tranquillamente per essa.

M'accorgo che le dico cose ch'Ella sa e saprà dire molto meglio di me. Ora non aggiungo altro, e me le dichiaro di cuore

Aff^mo ed obb^mo

AZEGLIO.

Al Cav. Boncompagni *a Milano.*

20 Giugno 1849.

Avranno a quest'ora ricevuto la mia di ieri, nella quale facevo conoscere la convenienza d' insistere sulle condizioni del contro-progetto da noi presentato. Dal suo dispaccio del 19, che ricevo ora, credo che il signor de Brück per parte sua elevi gravi difficoltà, sulle quali nondimeno sono persuaso si troverà modo d'intendersi. È forse superfluo ch'io suggerisca risposte, tanto a V. S. quanto al generale Dabormida, anzi è superfluo, senza il forse; tuttavia, per abbondare, le dirò che all'obbiezione del signor Ministro non volersi che le concessioni dal Governo Imperiale alla Lombardia appaiano imposte dal Piemonte; c'è una risposta che vorrei, siccome pur troppo è secondo la verità, così fosse invece vana ed insussistente; vale a dire essere evidente che il Piemonte non può imporre nulla all'Austria colla forza, per la buona ragione che ne ha meno di lei. Perciò le espressioni del nostro progetto, che fra due Stati di egual potere potrebbero parere inopportune e poco onorevoli a quello che le ammettesse, nel caso nostro faranno onore al Piemonte senza far disonore all'Austria. Nella redazione si può trovar modo di conciliare la suscettibilità, che del resto non trovo strana nel signor Ministro, poichè ognuno deve fare gl'interessi del proprio paese. È necessario però che si convinca, e forse sarebbe opportuno dichiararlo schiettamente sin dal principio dei negoziati, che se il Governo del Re s'è mostrato agevole sulla indennità, non è perchè il sacrificio che accetta sia piccolo, ma perchè sa di potersi aspettare che il paese comporti in pace le ferite di borsa; ma i sacrifizi di dignità è persuaso che il Piemonte non ne vorrebbe sentir discorrere, — quand'anche il Governo vi fosse disposto per conto suo, ciò che a Dio grazie non è. Per noi la questione di dignità è questione di vita, e se si potesse dire che il Re ed il suo Governo dopo avere, se non nel principio del movimento lombardo, certo nella sua continuazione, compromesse o aiutate

a compromettersi queste provincie, le ha poi interamente abbandonate alla pace, per pensar solo a fare i fatti suoi, il Re ed il Governo sarebbero disonorati al cospetto d'Europa; e la dinastia di Savoia, come il partito che è suo sostegno, e lo è al tempo stesso delle idee conservatrici, sarebbero affatto rovinati nell'opinione di tutti gli uomini onesti e di cuore.

Per questi riflessi il temperamento di fare un articolo segreto non mi piacerebbe, poichè tutto anzi sta nella pubblicità dell'atto che farà conoscere non aver noi abbandonato chi s'è posto sotto la nostra protezione e s'è fidato di noi. Credo giusto che la formola del trattato non esprima l'idea che il Piemonte ha imposto all'Austria le condizioni favorevoli alla nazionalità italiana ed al Lombardo-Veneto, perchè tal cosa non sarebbe vera, nè possibile, e non bisogna dir bugie nemmeno nei trattati; ma quello che non è bugia, è che il Piemonte riconosce il dovere di non abbandonare nè i suoi principii, nè i Lombardi, e vuol che si sappia non aver egli fallito, nel limite del possibile, a questo dovere e all'onor suo.

Il signor Ministro deve poi convincersi che ora le quistioni politiche, le etichette, i puntigli non sono importanti, bensì importa occuparsi della quistione sociale; e per risolvere questa, è bene dare ad ognuno la parte sua, e ricordarsi che gli accordi durano quando più o meno contentano gli interessati d'ambe le parti; quando invece contentano soltanto gli interessati d'una parte, non producono vera pace, ma cambiano soltanto la guerra aperta in guerra nascosta, e producono alla fine quei modi e quegli scompigli che si vedono ora in ogni paese.

Capisco che, secondo i trattati, l'Austria può e deve chiamare ribelli i Lombardi; ma perchè quella parola abbia il suo effetto, bisogna che non solo il Governo Austriaco li creda tali, ma che li creda tali l'Europa, e tali si tengano essi stessi. La parola *ribelli* era di gran potenza ai tempi di Federico, perchè il popolo lombardo lo credeva suo padrone e signore, non un punto di meno di quello che si credeva esso stesso. Ora sono mutati i tempi, e questa parola ha avuto la

sorte delle scomuniche, pochi uomini se ne spaventano e la prendono sul serio; si può è vero farla sul serio a punta di baionetta, ma contro idee fondate sul vero bisogna usare altri modi a non voler esser sempre da capo.

M'accorgo che m'allungo in chiacchere, che possono dirsi almeno superflue con Lei. Dunque aggiungerò solo che credo necessario persistere a rifiutarci ad entrare in discussioni circa i Ducati. Che l'Austria si faccia padrona da sè, è già male bastante; ma che la facciamo padrona noi sarebbe un po' troppo.

Del resto le cose nostre sono in buone mani, cioè nelle loro. Vadano avanti con pazienza e coraggio, e pensiamo che Dio aiuta chi si sa aiutare.

I miei saluti al Generale ed al signor Mandolfo, e mi creda di cuore

AZEGLIO.

Au Comte Gallina *à Londres.*

Turin, 26 Juin 1849.

Je reçois à l'instant votre lettre du 21, et je vous remercie des réflexions que vous y faites sur l'importante affaire de nos négociations, ainsi que des espérances que vous croyez pouvoir vous donner, et dont j'espère que vous serez bientôt à même de fournir les détails. Voici les raisons qui ont déterminé le Ministère à l'offre énorme de 70 millions, dont pourtant l'Autriche est loin de se contenter, comme vous avez dû le voir par une correspondance d'hier.

Je pourrai d'abord affirmer que si nous sommes obligés de payer tant d'argent, une partie au moins en est sur la conscience de Lord Palmerston. Je ne vous cacherai pas que ses doutes obstinés au sujet de ma bonne foi, ou de la nôtre, si vous voulez, m'ont fait l'effet d'être souverainement injustes; et, comme heureusement c'est la première fois que cela m'arrive, je ne saurais nier d'en avoir été profondément peiné. Je suis sûr que Lord Minto n'a pas un seul moment admis

de telles suppositions [1], et j'aurais dû m'attendre à ce que Lord Palmerston l'eût cru sur parole, lorsqu'il répondait de ma droiture.

Vu que l'opinion du Conseil était qu'on aurait fini par s'entendre moyennant ce chiffre, j'ai cru qu'en l'admettant d'emblée le Gouvernement du Roi serait pleinement justifié de l'accusation de vouloir tergiverser. Et, puisqu'il faut acheter la réputation qu'on méritcrait peut-être *gratis*, je crois qu'il est de la dignité du Gouvernement du Roi de ne pas marchander, ni hésiter en pareil cas. J'exprime mes sentiments d'une manière un peu amère, je le vois! Mais votre noble caractère, Mr le Comte, me donne l'assurance que vous n'en serez nullement formalisé; je désire même qu'avec les formes que vous savez si bien prendre, vous fassiez connaître à Lord Palmerston que dans l'offre de 70 millions il a été fait une part au désir que j'éprouve d'être une bonne fois à l'abri de tout soupçon. Quant à Lord Minto, j'ai l'honneur d'être assez de ses amis pour que je ne voie aucun inconvénient à lui donner pleine communication de cette lettre.

Après cela j'ai pensé que dans les circonstances où se trouve le Piémont, dans l'incertitude de l'avenir, et vu l'état où sont les esprits dans la Péninsule, la question d'argent, pourvu qu'elle ne dépassât pas toutes les limites du possible, devait être considérée comme secondaire, et qu'on devait mettre en première ligne la question de dignité, d'autant plus importante que dans l'abaissement auquel se sont laissé conduire, sous différentes formes, les autres Etats d'Italie, les regards de tous les Italiens sont tournés vers le Piémont; on place en lui les dernières espérances de la Nation, on attend avec anxiété l'issue de la lutte diplomatique, comme on attendait, il y a quelques mois, l'issue de la lutte matérielle. Le Lombard-Vénitien, les Duchés, la Toscane, la Romagne, qui se voient livrés à l'Autriche par l'inconcevable apathie de l'Europe occidentale, attendent de ce pauvre petit Piémont, de

(1) Vedi alla pag. 11 la lettera scritta da Lord Minto a Massimo d'Azeglio, sotto la data del 30 Maggio 1849.

sa fermeté, de son desintéressement un adoucissement quelconque au sort qui les menace.

Il serait beau et magnifique pour notre pays de pouvoir parvenir à jouer le rôle que lui attribue l'opinion de l'Italie, et dont on le croit capable, puisque d'après mes correspondances je vois qu'on l'attend généralement de lui; songez, Mr le Comte, quelle influence cela pourrait avoir dans notre avenir! Quelles chances cela peut lui donner dans une époque où les événements fournissent tant d'occasions à qui est assez habile pour savoir en profiter. Je crois que, si avec une dizaine de millions nous pourrons obtenir amnistie entière et reconnaissance de nationalité pour les populations qui avaient placé et qui placent encore en nous leur confiance, jamais argent n'aura été moins gaspillé que celui-là; et le Piémont malgré ses désastres n'aura rien perdu de sa force et de son influence, mais il les aura augmentées, et dans le cas d'une grande guerre il entraînera avec lui tout ce qui, en Italie, ne veut ni de Radetzky, ni de Mazzini, ce qui exprime la grande majorité de la nation. L'Autriche sent bien cela, et elle enrage de nous voir établis sur ce terrain.

Mr de Brück a laissé éclater son dépit dans des termes que je me suis empressé de vous faire connaître, et qui ne laissent plus le moindre doute sur les projets de l'Autriche en Italie (1); Mr Bois-le-Comte en a été révolté, et en a écrit à Paris; vous aurez assurément de votre côté appris à Lord Palmerston ce curieux incident, ainsi que l'étrange prétention de l'Autriche de traiter au nom des Ducs, et de s'attribuer implicitement par ce détour la souveraineté de leurs Etats. Je n'ai pas beaucoup compté sur Mr Bingham dans tout ceci, tout en l'informant, puisqu'il représente (ou ne représente pas, je l'espère) le Cabinet de S. M. B.; mais je vous avoue qu'au point où en sont les choses en Europe, j'aurais cru pouvoir compter sur une attitude plus décidée de la part des Puissances de l'Occident, dont la conduite, tout en faisant une

(1) Vedi alla pag. 13 il dispaccio relativo dei plenipotenziari sardi a Milano, del 12 Giugno 1849, al Cav. d'Azeglio.

large part à leurs complications intérieures, me paraît tout à fait inexplicable. L'Orient prend possession sur tous les points, *sans qu'à Londres ou à Paris on ait l'air de s'en inquiéter* le moins du monde. L'Autriche est sur la *Sesia* et les Cosaques *pourront y être incessamment, si cela leur convient.* Les Russes sont en route pour Suez, et l'on trouve cela tout simple à Londres comme à Paris. Assurément le Piémont a lieu d'être fier de son attitude envers l'Autriche, et il aurait grand tort de se sentir humilié, dût-il passer sous les fourches caudines, puisque les grandes Puissances prennent si résolûment leur parti sur tout ce qui se passe.

Quoi qu'il en soit, vous aurez vu par une correspondance, qu'au point où en sont actuellement les négociations, l'Autriche demande que nous augmentions le chiffre de l'indemnité, qu'elle veut traiter au nom des Ducs, et les comprendre dans le traité, qu'elle *veut* publier l'amnistie et l'octroi des institutions avant la signature pour nous en enlever le mérite. Le Piémont se trouve à bout d'argent; son armée, travaillée par les partis, est peu disposée à se battre; la France et l'Angleterre, se tenant à l'écart, il reste à la merci de l'Autriche avec ses seules forces. Le seul espoir qui nous reste est dans quelques mots que je trouve dans votre lettre, et qui expriment une assurance. Assurément vous ne les avez pas écrits *a caso.*

Après tout, vous pouvez être sûr que le Ministère actuel ne signera jamais la ruine ni la honte du pays. Mais il faut en même temps se dire que toute la fermeté et toute la résolution possibles ne donneront cependant pas la solution du problème.

Je viens à vos espérances, Mr le Comte, et je vous conjure de faire tous vos efforts afin de pouvoir me dire là-dessus quelque chose de plus explicite, sur quoi nous puissions avoir un jugement. Avec mes données actuelles, si l'Autriche persiste dans ses prétentions, et qu'on ne trouve pas de biais, pour le moins afin de nous entendre, je ne vois guère d'autre expédient que de *consulter* le pays. Ce qui signifie consulter tous les médecins, procureurs, fortes têtes de village, tous les avocats,

les journalistes, etc., en un mot consulter la *Concordia* et la jeune Italie; et cela, vous le concevez, va jeter un fameux jour sur la question, et nous donner de grandes facilités pour la résoudre! Si l'on doit mêler les Chambres aux négociations, Dieu sait ce qui en suivra. Mais, je le demande au Cabinet anglais, avons-nous le moyen de faire autrement.

Veuillez, Mr le Comte, lui exposer cet état de choses, et lui dire que nous pensons avoir assez montré de bonne volonté et de loyauté pour qu'on nous en tienne compte; que nous ne voulons aucunement troubler la paix de l'Europe et que nous sommes disposés, puisqu'on y tient à ce point, à faire tous les sacrifices compatibles avec notre honneur, et qui sont pourtant d'une telle gravité que si l'opinion publique doit en être soulevée contre le Gouvernement du Roi et contre son Auguste Personne, nous espérons au moins que le Cabinet anglais voudra nous donner la preuve officielle qu'il désire que nous acceptions ces sacrifices et que nous signions la paix à de telles conditions.

Sans prendre d'engagement positif à cet égard, je crois pourtant pouvoir dire, Mr le Comte, que si le Ministre anglais se refusait à cet acte, ni moi, ni mes collègues ne voudrions nous charger d'une telle responsabilité, et nous tenant assurés d'avoir rempli un devoir, nous ne nous croirions nullement responsables de ce qui pourrait arriver dans le pays à la suite de notre détermination.

J'ai écrit à Emmanuel pour qu'il agisse dans le même sens auprès du Ministère français, et je vous prie de lui envoyer copie de cette lettre où j'ai eu le temps de développer ma pensée mieux que je ne l'avais fait en lui écrivant.

Il est important de rappeler que les élections vont avoir lieu dans 19 jours, et que les Chambres seront assemblées pour le 13 d'Août. Si l'on voulait conclure avant qu'elles s'en mêlent, il n'y aurait guère de temps à perdre.

La situation, comme vous voyez, est tellement tendue, que je crois superflu, Mr le Comte, de vous prier de redoubler d'efforts et de zèle pour nous procurer les moyens d'en sortir.

Je me borne donc à faire des vœux pour l'heureuse issue de la mission que vous avez remplie jusqu'ici avec une si haute distinction.

Tout à vous AZEGLIO.

A monsieur le Comte Gallina *à Londres.*

Turin, 16 Juillet 1849.

Les conseils que vous a donnés Lord Palmerston et la promesse de nous les transmettre officiellement, m'ont fait le plus grand plaisir, quoiqu'il ne soit guère probable que dans l'état présent de l'Europe cela produise un grand effet sur les Conseils de l'Autriche. Il me paraît évident que nous devons être immolés sur les autels de l'*Ordre*. Dieu veuille que le trop de victimes ne nuise pas en définitive et n'engendre pas le désordre. Je crois qu'à Rome il arrivera quelque chose de semblable si l'on veut y remettre le Pape sans conditions. Je vous envoie deux lettres que je viens de recevoir, et qui font une peinture fidèle de l'opinion dans ce malheureux pays. Lord Minto, qui connaît parfaitement Pantaleoni, appréciera assurément la justesse de sa manière de voir. Je crois important de notre côté d'insister, dans la mesure dont vous êtes le meilleur juge, sur la convenance de notre détermination dans les affaires de Rome.

Cela adoucirait dans le cœur des Italiens l'irritation profonde qu'y réveille cette multiple intervention étrangère. Les fautes et les folies d'un parti l'ont appelée, j'en conviens; mais ce n'est pas une raison pour révolter tout ce qu'il y a de sentiments vrais et honnêtes dans les masses, ce qui ne serait rien moins qu'habile. On peut quelquefois porter le fer et le feu dans les blessures, et c'est même une nécessité, mais les irriter et les enflammer plus qu'il n'est strictement nécessaire, c'est ignorance ou folie. Malheureusement je suis convaincu que le Pape est le plus grand obstacle à notre intervention dans ses affaires, et c'est un déplorable aveuglement.

Quant à nos négociations, elles en sont toujours au même point. Sans être forcés de céder sur ce que l'Angleterre nous conseille de soutenir et sans renoncer surtout à demander et à obtenir l'amnistie, je crois pourtant qu'il faut chercher tous les moyens possibles de conciliation, et dans ce but le Conseil a décidé de charger Mr le Comte de Pralormo d'aller se joindre aux plénipotentiaires. Les connaissances profondes de ce diplomate, son expérience, les rapports qu'il a longtemps entretenus avec la diplomatie autrichienne, nous font espérer qu'il pourra peut-être trouver de nouveaux aperçus sur les différentes questions, et les présenter de manière à ce qu'on puisse s'entendre. Ceci doit être un gage de la parfaite bonne foi avec laquelle nous conduisons cette épineuse affaire; et je vous prie, Mr le Comte, de le faire observer à Lord Palmerston. Le Gouvernement sait d'avance que, par le choix qu'il a fait du Comte de Pralormo, il s'expose à des soupçons et à des interprétations malveillantes, même peut-être de la part des modérés; mais nous avons cru qu'avant tout il fallait songer à tenir nos engagements et ne rien négliger de ce qui pouvait coopérer à la conclusion de la paix. Pour éviter toute méprise au sujet des *soupçons* et des *interprétations* susdites, je m'empresse d'ajouter que cela ne se rapporte nullement au caractère du Comte de Pralormo. Nous savons tous combien il est hors de toute atteinte; mais il a demeuré longtemps à Vienne et l'on pourrait croire qu'il fût du parti autrichien, ce qui est complétement faux: vous, vous connaissez la manière de juger des partis; quoique vous ne soyez guère en mesure d'obtenir grand'chose de l'Autriche, je pense pourtant qu'on ne devrait pas entièrement renoncer à l'idée de nous adjoindre tôt ou tard les Duchés de Parme et de Plaisance. L'Autriche ne renoncerait pas sans doute à avoir, par Modène, le chemin de la Toscane toujours à sa disposition; mais si elle occupe aussi Parme, elle coupera en deux l'Italie et sera la maîtresse d'en séparer, selon ses convenances, la partie centrale de la méridionale. Coupés nous-mêmes de la Toscane, il nous sera impossible de jamais réaliser aucun projet de *Lega doganale*. Ces résultats donneraient à l'Autriche une prépondé-

rance et des avantages immenses, et fermeraient à l'Italie *tout* avenir politique ou commercial. Nous ne pouvons guère nous opposer à ce système d'usurpations successives; mais je cherche vainement à m'expliquer les raisons qui déterminent l'Angleterre et la France à regarder avec tant d'indifférence se développer les phases qui vont livrer l'Europe au protectorat de la Russie — j'aurait dû dire suzeraineté.

Je sais bien que c'est toujours *l'ordre* qui est la cause de cette politique; mais il faut convenir alors que pour faire de l'ordre matériel il faut un étrange désordre moral, et je ne sais pas trop si cela peut réellement exister et produire les résultats qu'on en espère. Quoi qu'il en soit, je vous prie, Mr le Comte, de soumettre à Lord Palmerston ces réflexions, et si vous en trouverez l'opportunité, de le sonder sur un projet qui aurait pour but d'empêcher qu'on élevât le mur de la Chine entre le nord et le midi de l'Italie.

Ce projet consiste à nous entendre directement avec le Duc de Parme et à obtenir de lui une renonciation moyennant indemnité. Les habitudes et le caractère de ce Prince ne permettant guère d'espérer que sous sa domination ces provinces puissent jamais être tranquilles, et si réellement on y veut faire de l'ordre, il faut en adopter les moyens.

Vous avez vu qu'à la débacle de Rome, Mazzini s'est trouvé nanti d'un document qui le met sous la protection de l'Angleterre (du moins c'est ce qu'on me mande). Guerrazzi est l'objet des mêmes soins, et j'avoue que j'ai de la peine à me rendre raison de cette conduite. Quoique ces gens-là nous aient fait un mal énorme, je suis loin de désirer qu'on leur torde un cheveu; mais entre leur faire du mal et les prendre sous une protection spéciale il y a de la marge. Je vous serai fort reconnaissant, Mr le Comte, si vous pouvez découvrir quels sont les projets du Gouvernement anglais à cet égard, et je ne vois aucune objection à ce que vous vous en ouvriez directement avec Lord Palmerston. Il est possible que cette lettre vous trouve déjà retourné à Paris. Aussi bien comme son contenu peut être utile à voir pour mon neveu, je la lui envoie ouverte, pour le cas où vous seriez encore à Londres.

Balbo, Cavour, Promis, Gioberti ont déjà été élus à Turin: on dit cependant que les élections des provinces sont peu favorables.

Si la Chambre veut se heurter contre l'impossible, ce ne sera pas à celui-ci à reculer, nous verrons; mais je vois nos pauvres libertés attaquées de tant de côtés, qu'en vérité je ne sais trop que penser.

Agréez, etc. AZEGLIO.

A Monsieur Dabormida *à Milan.*

8 Juillet 1849.

D'après cette lettre que j'ai reçue hier, je vois que votre destinée est d'avoir le divertissement des Danaïdes, de remplir un tonneau percé. De mon côté je suis à bout, je l'avoue après avoir retourné de toutes les manières toutes les raisons qui nous déterminent à ne pas faire de plus fortes concessions, j'ai envie de déclarer que mon sac est vide, et que par conséquent il n'y a plus rien à en tirer. Toutefois j'ai une marotte, voyez-vous; c'est de croire que dans la plupart des affaires on ne s'entend pas, parce qu'on ne parle pas assez clair; j'ai envie de vous servir encore un plat diplomatique de ma façon, vous laissant la plus entière latitude quant à l'usage que vous croirez à propos d'en faire: commençons par poser bien nettement la question. Les projets, propositions, contre-projets de l'Autriche me rappellent ce cuisinier qui disait aux poulets: Messieurs, à quelle sauce voulez-vous être mangés? — Mais nous ne voulons pas être mangés! — Ah! ah! Vous tergiversez! — La réponse du cuisinier exprime la phase où se trouvent actuellement nos négociations. Il faut donc avant tout convaincre Mr le Chef qu'il est possible que nous soyons mangés, mais que nous ne nous prêterons jamais de bonne grâce à cette opération.

Une fois ceci bien arrêté, examinons l'un après l'autre les points en contestation. Nous ne pouvons pas payer au-delà de 70 millions. Mais je n'entends rien aux finances, mais tous

nos financiers sont d'accord là-dessus. J'ai dit à Mr Metzburg qu'il fallait laisser quelque chose à faire aux négociateurs, c'est vrai ; mais je l'ai dit lorsque j'offrais 60 ou 65 millions. S'il venait à Turin pour vérifier ce point, je serais charmé de le voir pour ses qualités personnelles, mais je serais obligé de lui répéter la même chose. Ensuite le Roi est maître de changer son Ministère; et je puis répondre pour le Président qu'il n'en pleurera pas, ou bien les Chambres pourront décréter qu'on donne à l'Autriche autant de millions qu'elle en désire. Cela ne me regarde pas et n'intéresse nullement mon boursicot, puisque je ne possède rien en Piémont. Mais tant que je serai Ministre, je dois faire les intérêts du pays, et jamais je ne souscrirai à une condition que je regarde comme ruineuse; enfin, on n'a pas fait payer à la France en 1815 une année de son revenu, après 20 ans de guerre, et je ne vois pas de raison pour qu'on se montre plus exigeant envers nous après deux campagnes dont le total n'est pas de 6 mois.

Pour ce qui regarde les Duchés, nous revenons à la question de vouloir être ou non mangés. L'Autriche veut se rendre l'arbitre de l'Italie, et de nous par conséquent, et nous ne le voulons pas. Comme malheureusement nous ne sommes pas les plus forts, il est possible qu'en définitive ce soit elle qui l'emporte; mais c'est pour moi un devoir de conscience et d'honneur d'employer tous mes efforts pour l'en empêcher; je conviens que pour cela je crie au secours de tout côté, comme on fait lorsqu'on est pris au collet par quelqu'un qui est plus fort que vous. Si personne ne voudra m'écouter, eh bien! *Pazienza.* J'aurai fait mon devoir. Les questions d'amnistie et de nationalité, celles-là exigent que j'entre en quelques explications.

L'Autriche prend son point de départ des traités de 1815. C'est juste, j'en ferais autant à sa place. Nous, nous le prenons des droits bien antérieurs qu'ont les peuples de travailler pour eux et point pour des maîtres qui leur laissent de quoi vivre et emportent le reste, précisément comme les planteurs dans les colonies. Je sais bien qu'on me répondra que pour faire valoir un droit il faut être fort, et que pour être fort, il

faut être sage, qu'ainsi le véritable droit d'un peuple c'est le droit d'être sage. Je conviens encore que chez nous on a fort sobrement usé de ce droit. Mais cela n'empêche pas qu'en définitive et en théorie nous n'adoptions la formule reçue en faisant valoir les droits de nationalité. Il résulte nécessairement de la différence de nos points de départ, que nous nous rencontrerons par les talons avec l'Autriche; c'est ce qui arrive juste en ce moment. Mais si de côté et d'autre on faisait des concessions, si chacun de nous acceptait une portion du principe de son adversaire, ne pourrait-on pas à la fin tomber d'accord? De notre côté nous ne reconnaissons les traités de 1815 que par le fait de la domination des Autrichiens en Lombardie, y voyant une nécessité. De son côté l'Autriche doit se convaincre qu'il y a également nécessité pour elle à reconnaître, sinon l'indépendance, du moins la nationalité de l'Italie. La véritable habileté d'un homme d'état, ce qu'on attend de lui, c'est qu'il sache, avec les éléments donnés, faire de la bonne politique; ce qui signifie qu'il faut bien étudier les hommes sur lesquels on veut agir, les voir tels qu'ils sont et en tirer tout le parti qu'on peut. Mazzini s'est cassé le cou (malheureusement trop tard) pour avoir voulu se faire une *Italie idéale* dans son sens; je me trompe fort, ou l'Autriche est en train de faire quelque chose d'analogue, quoique dans un sens tout opposé.

Ouvrons tous, tant que nous sommes, une bonne fois les yeux, et voyons les choses et les hommes tels qu'ils sont. Les Italiens ne se sont pas levés en masse pour les idées de Mr Mazzini, tout simplement par la raison qu'il avait oublié de mettre les masses dans le secret. — Ainsi la France n'a pas à craindre une levée de boucliers populaire. Mais les idées d'indépendance et de nationalité appliquées dans une certaine mesure, ce qui est loin d'être les rêves de la jeune Italie, se sont tellement répandues dans les classes, qui en définitive sont la partie agissante de la société, qu'on espérerait vainement de les étouffer. C'est une vérité qui crève les yeux, pour qui connaît tant soit peu l'Italie, et il en résulte que ces idées constituent une force; il faut lui ménager une sou-

pape de surêté, si l'on ne veut pas que la machine éclate, ce qui veut dire qu'on doit satisfaire, dans une certaine mesure, ces idées au lieu de les comprimer purement et simplement.

Je comprends que l'Autriche veuille se réserver tout le mérite de ce qu'elle fera pour l'Italie. Mais je lui fais observer qu'elle a diablement beau jeu, et qu'il serait assez difficile de persuader à l'Europe que nous lui avons forcé la main. Maintenant comment Mr de Brück peut-il imaginer que je pourrai jamais aller à la tribune me vanter d'une pareille chose! Décidément mon ami Mandolfo s'est tellement occupé de lui persuader que j'étais loyal, qu'il a oublié de lui dire que je n'étais pas tout à fait imbécile. En effet, ce serait un beau mouvement oratoire, si j'allais dire aux Chambres : — Messieurs! L'Autriche ne voulait rien faire pour ses sujets italiens; mais j'étais là! Il a bien fallu en passer par où je voulais.

Non, je ne dirai pas cela, car je ne me soucie pas d'égayer à mes dépens les abonnés des journaux; et si l'Autriche adopte une ligne de conduite sage et qui amène l'ordre et la sécurité, et non des troubles et des révolutions, c'est à elle que l'Europe en tiendra compte; car elle sait parfaitement qu'il n'est pas en notre pouvoir de l'y contraindre. Mais elle nous tiendra compte à notre tour du seul mérite que nous puissions avoir, celui de ne pas abandonner des gens qui avaient combattu à nos côtés, et qui s'étaient confiés à notre loyauté, et d'avoir fait tous les efforts qui étaient en notre pouvoir pour améliorer leur position. La politique n'est pour rien en tout ceci; les hommes de cœur de tous les pays et de tous les partis ne sauraient juger cette question que sous un seul point de vue; et si Mr de Brück interroge sa conscience elle lui répondra qu'à la place de d'Azeglio il ferait comme lui.

Voilà, mon cher Général, en style fort peu diplomatique, ce que je pense de toutes nos questions. Une dernière réflexion et je vous délivre de mon bavardage. Les traités, les accords, les stipulations quelles qu'elles soient, entre Etats, comme

entre particuliers, ne sont durables qu'autant qu'elles sont non *forcées, mais acceptées;* et elles ne sont sincèrement acceptées que lorsqu'elles feront, dans la mesure du possible et du raisonnable, les intérêts des parties contractantes. Si l'on veut que ce que nous sommes en train de faire ait de la durée, il faut par conséquent que l'Autriche, le Piémont, les populations lombardo-vénitiennes s'en trouvent sinon bien, du moins passablement, et qu'il soit de leur intérêt de le conserver.

Je vous ait dit au commencement que je m'en rapportais entièrement à vous quant à donner communication de cette lettre, j'ajoute que je n'ai aucune difficulté à ce que vous la fassiez lire à Mr Mandolfo et même à Mr de Brück, qui voudra bien convenir, je l'espère, que si je ne suis pas un fort diplomate, j'ai du moins le merite de la franchise et de la clarté.

Tout à vous, etc.

AZEGLIO.

Lettres de M. le Comte Gallina (1)
à M. le Marquis Emmanuel d'Azeglio.

Londres, 27 Janvier 1849.

Monsieur le Marquis,

J'ai eu hier un long entretien avec Lord Palmerston, et je ne puis pas dire d'avoir été aussi heureux que vous avec Mr de Tocqueville: cependant quoiqu'il fût aussi d'avis qu'on ne pouvait forcer l'Autriche à adopter l'article proposé par le Gouvernement Sarde relativement au principe de nationalité et à l'amnistie, je me gardai bien de lui proposer de

(1) Il conte Stefano Gallina, valente uomo di Stato e già reputato per lunga carriera ministeriale, era stato mandato dal Ministero De Launay a Londra in qualità di inviato straordinario e Ministro plenipotenziario del Re di Sardegna, per facilitare l'opera ardua dei negoziatori sardi nelle trattative di pace coll'Austria.

l'abandonner, parce que je sais que le Ministre des affaires étrangères y tient personnellement beaucoup, et je crains qu'on en fasse une question de cabinet. — Mais ce n'est pas tout; même sur la question des Duchés j'ai eu beaucoup de peine à combattre l'opinion du Ministre anglais sur l'admission de l'Autriche à stipuler dans l'intérêt des Ducs de Parme et de Modène, quoique, à la fin, il ait adhéré à mes observations.

Lord Palmerston est aussi d'accord que moyennant les 70 millions on ne doit plus payer d'autres indemnités, et qu'on doit écouter du reste toutes les autres propositions : mais même à ces conditions je ne sais pas trop comment le Ministre pourra se tirer d'affaires avec notre prochain Parlement.

C'est sous ce rapport que la question est très grave pour nous, car si nous avons un Parlement en opposition au Ministère sur cette question, je ne vois plus que des éléments de dissolution dans notre pauvre pays.

Il serait enfin temps que le Ministère Français prît une résolution digne de la grandeur de la nation forte des principes de droit et de raisons politiques sur lesquelles elle peut s'essayer; mais je ne vois que trop, que le même principe d'égoïsme et de timidité dirige toujours le Gouvernement Français, et d'après la chûte de Rome ils verront, que la question italienne n'est pas si simple qu'ils la supposent, et qu'elle n'est qu'à son commencement. Certes, alors il leur serait utile d'avoir occupé le point si important de notre territoire à la Spezia, mais ce serait après nous avoir sacrifiés, et il est à espérer que de notre part l'accueil qu'on fera à une demande intempestive sera digne d'un Gouvernement qu'on aura indignement délaissé. C'est ce qu'il faut que vous lui fassiez bien comprendre, si telles sont vos instructions. On a publié ici les documents relatifs à l'affaire de Rome, déposés par Lord Landsdown à la Chambre des Pairs, et je suis persuadé qu'ils feront un bon effet dans l'opinion du public. Je pense que les journaux français les donneront tels quels, et vous pourriez les faire connaître au

Ministère; je n'ai pas pu m'en procurer une copie pour l'envoyer à Turin.

En vous adressant mes remercîments pour la communication intéressante que vous avez bien voulu me faire, Mr le Marquis, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Votre très humble serviteur
E. Gallina.

P. S. Veuillez m'écrire si Mr Prandi vous a remis ce matin (27) ma lettre d'hier et le premier projet du traité.

Londres, 5 Juillet 1849.

Monsieur le Marquis,

Je vous suis infiniment obligé de m'avoir transmis copie de votre rapport du 1er de ce mois au Ministre des affaires étrangères. — Non seulement les déclarations de Mr de Tocqueville ne sont point encourageantes, je crois de plus qu'elles ne sont pas tout à fait exactes. — Je ne suis pas du tout étonné du peu d'intérêt que nous accordera le Cabinet français; il est en cela parfaitement d'accord avec ceux qui l'ont précédé, et je ne sais pas si c'est, je ne dirais pas un titre à notre reconnaissance, mais un motif d'orgueil pour la politique française. L'abandon du nord de l'Italie à l'Autriche pour garder de l'influence à Rome, est passablement ridicule, et je suis surpris qu'un esprit de la portée de Mr de Tocqueville puisse donner dans une aberration de cette nature. Le Roi très chrétien n'existe plus, et la République Française a tort de croire à son influence future sur l'élection du Pape et sur le Gouvernement Pontifical. — La question italienne ne fait que commencer, et gare au Gouvernement Français, s'il se fourvoie dans son chemin. Les événements le prouveraient. Quoi qu'en dise Mr de Tocqueville, j'ai toutes les raisons de croire que le Cabinet anglais va prendre une attitude plus

active dans les affaires d'Italie; et j'ai l'espoir qu'il ne nous abandonnera pas. Le Cabinet français doit savoir cela parfaitement, et puisqu'on paraît vouloir nous traiter comme des enfants, il me paraît grand temps de nous faire reconnaître comme hommes. — Certainement ce n'est pas en nous déclarant impuissants à l'étranger et à l'intérieur que nous pouvons nous concilier l'estime des plus forts, mais si nous en sommes réduits à ce point, que Dieu fasse le reste!

Il n'y a nul doute que nous sommes les seuls qui puissions aider au rétablissement et à la conservation en Italie d'un ordre basé sur l'indépendance, la liberté et le respect des droits des peuples et des gouvernements; et si un excès d'orgueil et de prépotence ne fermait pas quelquefois les yeux aux Français, au lieu d'être jaloux de nous ils devraient comprendre que nous méritons beaucoup plus leur aide et leur estime que l'abandon dont il nous menacent. Mr de Tocqueville a beau dire, mais il n'a point répondu aux observations si justes et si claires que vous lui avez faites, et, si l'on est décidé à nous sacrifier dans des vues d'égoïsme faciles à comprendre, il faudrait au moins être francs et le déclarer. Au moins on ne tient pas ce langage ici: Lord Palmerston a promis de faire peu de prime abord, mais dans les faits il tient plus qu'il ne promet. Il se garderait bien de nous conseiller une paix à tout prix, et je serais toujours là pour lui répondre que nous ne comprenons pas de telles transactions; vous avez vu, Mr le Marquis, que tel a toujours été à Paris mon langage, et je ne vois pas qu'on ait beaucoup gagné depuis qu'on l'a changé.

Ce ne sont pas les déclarations de la tribune française qui ont mis en mouvement les peuples de l'Europe, c'est l'exemple du peuple français lui-même, et lorsqu'on a été cause d'un mal, il faudrait au moins avoir le courage d'aider à son remède. Je comprends fort bien la traduction qu'on peut faire des déclarations de Mr le Ministre des affaires étrangères de la République: la voici: « Lorsque nous marcherons, nous marcherons pour conquérir; pour aider les faibles et pour apaiser et contenir les forts nous ne bougeons pas. » —

C'est peut-être fier ; mais ce n'est à coup sûr ni beau, ni juste.

Je trouve beaucoup plus sage et plus généreuse la déclaration de Lord Palmerston : « Vous êtes vaincus, et vous devez payer une équitable indemnité de frais de guerre ; à cette condition vous devez faire la paix, mais non souscrire à aucun acte étranger à la paix et compromettant votre honneur et votre indépendance. »

Je ne connais Mr de Tocqueville que par ses écrits et ses discours ; ils témoignent d'une haute intelligence et d'une âme très élevée : faut-il que le pouvoir nuise toujours aux nobles et généreux sentiments ? Mon Dieu ! J'ai été huit ans ministre d'un gouvernement absolu et ma conscience ne me reproche rien d'abject et de peu digne.

Mon opinion à moi est qu'on a offert tout et plus qu'on ne pouvait raisonnablement offrir : au-delà de cela je ne vois que le refus, et je ne suis pas assez habile pour distinguer *le plus ou le moins absolu*. — C'est de la diplomatie toute pure que vous entendez certes mieux que moi.

Je vois par votre rapport qu'on a donné communication à la Légation française à Turin de la lettre *particulière* que le Ministre des affaires étrangères m'a adressée ; j'espère que ce ne sera pas la copie de *toute* la lettre.

Veuillez agréer, M^r le Marquis, la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

Votre très dévoué
GALLINA.

Londres, 6 Juillet 1849.

Monsieur le Marquis,

Après vous avoir dit hier, assez explicitement, mon opinion sur le langage de Mr de Tocqueville envers nous, et sur les conseils qu'il veut bien donner à notre Gouvernement pour l'amener à la conclusion d'une paix quelconque avec l'Autriche,

je ne dois pas vous laisser ignorer, Mr le Marquis, une conversation que je viens d'avoir à l'instant même avec Mr de Monteret sur nos affaires, et dans laquelle je n'ai fait que commenter ma lettre d'hier. J'avais donc commencé sur ce ton même mes observations, et je m'étais déjà beaucoup avancé dans la discussion de mes questions en mettant en regard les bons offices et l'aide que nous prêtait le Cabinet anglais par des déclarations simples, mais explicites, avec la conduite du Ministère français, qui, disait-on, nous appuyait à Vienne, sans que cependant il nous fût permis de savoir de quelle manière cela se faisait, lorsque Mr de Monteret me dit qu'il était venu justement me donner lecture d'une note écrite le 2 de ce mois au Ministère français à Vienne (que je crois être celle mentionnée dans votre lettre à Turin), par laquelle je pouvais voir que réellement la France tenait avec nos ennemis un langage qui nous était entièrement favorable.

Ma tête est si bien montée depuis quelques jours, et mon cœur tellement plein, que tout en remerciant Mr de son obligeance, et le Cabinet français de l'intérêt qu'il voulait bien prendre à notre cause, je ne pus m'empêcher de lui dire que ce langage était bien tiède en face des prétentions iniques de l'Autriche, et de la conduite si peu digne du Gouvernement, et, qu'en ajoutant encore la dissolution de l'armée des Alpes, il était bien clair qu'on nous livrait entièrement à la merci des événements. — Que nous ne pouvions donc que nous soumettre à notre destinée, mais que toutefois je mettais une grande confiance dans les sentiments que les hommes d'Etat anglais témoignaient en faveur de notre cause et dans la haute parole de Lord Palmerston, qui reconnaissait notre bon droit et l'appuyait vivement. — Que je ne comprenais pas *le refus plus ou moins absolu* que nous devions opposer aux propositions de l'Autriche, et que dans mon opinion, après avoir offert une somme agréée par Mr de Brück et effectivement énorme pour nous, je ne voyais plus que le refus *net et une vive résistance* à toute prétention ultérieure.

A quelques observations plus ou moins signifiantes qu'il me fit, et surtout à celles touchant l'amnistie et la nationalité,

j'opposais qu'il fallait avant tout bien établir la vérité des faits, et que les dures questions politiques susdites étaient pour le moment hors de question, parce que Mr de Brück avait *dit qu'il devait attendre à cet égard les réponses de Vienne.*

Au fait, les questions étaient bien simples. Il y avait eu la guerre et on voulait la paix; or la paix ne pouvait présenter que deux objets de discussion:

1° La question des territoires;

2° Les indemnités de frais de guerre.

Quant au territoire, on était d'accord sur le rétablissement des anciennes limites; donc point de questions.

Quant aux frais de la guerre, on avait offert une somme agréée moyennant intelligence préalable; donc plus de questions aussi à cet égard. Il restait un incident relatif aux Duchés de Modène et de Parme. La Sardaigne n'avait aucune difficulté à faire la paix avec eux, et la prétention de l'Autriche de vouloir les représenter était absurde. — Après cela l'Autriche voulait encore dans le traité intercaler d'autres stipulations commerciales et particulières qui étaient étrangères à la paix, et la Sardaigne avait le droit de les refuser. ainsi que de refuser toutes autres indemnités en faveur des particuliers milanais ou autres qui n'étaient patronnés par l'Autriche que pour surcharger la Sardaigne et l'épuiser — mais que nous ne devions et n'aurions jamais souscrit à ces conditions quels que fussent les conseils douteux de la France et son opinion que je me refusais de croire si peu juste et si peu amicale pour nous dans une matière aussi positive et aussi claire. Je finis par déclarer que j'espérais que le Ministère tiendrait ferme dans son intérêt et pour l'honneur du pays: — j'avouais à Mr de Montaret que notre Gouvernement avait fait plus que je ne lui conseillais de faire; que s'il réussissait à conclure la paix avant la réunion du Parlement, je l'aurais félicité d'avoir réussi même à ces conditions; en cas différent je croyais qu'il s'était créé de graves embarras.

Ceci m'amena à parler de la demande que Mr d'Azeglio faisait d'un conseil formel et explicite des gouvernements

amis pour la stipulation de la paix; il me dit qu'il croyait cela impossible, alors je lui répondis qu'il devait être facile à la France de réduire l'Autriche à la raison, d'autant plus que l'Angleterre y était franchement disposée.

Revenant aux questions d'amnistie et de nationalité, je liais à celle-ci l'arrangement futur de la question italienne, et, quoique sans instructions à cet égard, je les puisais dans la lettre que vous avez écrite à Turin et dont vous m'avez promis la copie. — Je déclarais donc qu'il était indispensable au rétablissement de l'ordre en Italie, et à la paix future de ce pays et de l'Europe, que la nationalité fût reconnue et respectée, et que c'était la Sardaigne seule qui pouvait représenter cette nationalité, parce que le Roi de Sardaigne était le seul Roi italien, son Gouvernement le seul qui eût des conditions de force et d'ordre dans l'avenir, et que l'Autriche se trompait grandement si elle croyais voir revenir 1814 et 1815 avec leur queue de vingt ans; que nous voulions le Gouvernement représentatif *à tout prix*, et qu'avec le Gouvernement représentatif en Piémont toutes les arrière-pensées de l'Autriche s'évanouissaient. — Que les hautes Puissances, et la France, surtout devaient comprendre cela, et que tout arrangement de la question italienne ne serait durable sans notre accord et notre présence. — Que si les hautes Puissances croyaient pouvoir dicter la loi et nous y assujettir, l'opinion publique de toute l'Italie s'y serait révoltée et la susceptibilité nationale en serait froissée, et l'aurait fait voir avec le temps. — Que tous les Italiens modérés et de quelque distinction par leur naissance, leurs talents, leur carrière et leurs connaissances avaient les yeux tournés vers nous, et assistaient à notre lutte honorable et digne même dans le malheur, et plaçaient toute leur confiance en nous, et cela résultait de la correspondance continuelle adressée à notre Ministre des affaires étrangères: qu'au surplus telle était l'opinion et la pensée du Cabinet anglais, émise même dans la correspondance publiée naguère et d'où il résultait, que nous devions intervenir à Rome. — Que, quant à l'opinion personnelle du Pape que Mr de Tocqueville avisa

nous être contraire, elle ne signifiait rien en tout cas, quoique je crus même la chose douteuse. Je prie Mr de Monteret de faire connaître ces observations au Ministre, et je crois convenable de les porter à votre connaissance.

Je vous prie, Mr le Marquis, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée; j'ai l'honneur d'être

Votre très dévoué serviteur
GALLINA.

Londres, le 15 Juillet 1849.

Monsieur le Marquis,

Je n'ai pas eu le temps de vous remercier comme je l'aurai voulu de m'avoir fait connaître le *Mémorandum* que vous avez remis au Président de la République Française; ce travail par la lucidité, la vérité et la force des arguments que vous avez si bien employés au soutien de notre cause devrait produire un grand effet sur le Cabinet français; cependant je crains que tous vos efforts et les miens n'aboutiront pas à des conclusions favorables pour nous, parce qu'il est presque certain que la France, ainsi qu'elle l'a fait pour le passé, ne nous appuie que faiblement, ou peut-être fait-elle seulement semblant de nous appuyer. La question romaine devrait venir à présent à notre aide, parce que pour tout homme sensé il doit paraître impossible qu'un accord parfait puisse-se confirmer avec l'Autriche et la France à cet égard; cependant quelques personnages qui sont ici dans les affaires m'ont assuré, qu'il paraît que l'accord est parfait, et Mr Van de Veyer m'a dit ce matin qu'on lui a répété la même chose.

Mrs le Général Pès et le capitaine Borson paraissaient très satisfaits de leur court séjour à Londres; ma santé, toujours bien faible, m'a empêché de les accompagner, mais Mr le Baron d'Isola s'est donné toutes les peines pour leur faire voir les

établissements militaires qu'ils désiraient visiter. Je crains beaucoup que nos maîtres de Turin nous privent de l'espoir de voir nos demandes accueillies, et ils nous feront soupirer pour quelque temps ce que nous désirons si vivement.

Quant à moi je n'ai qu'à jurer, comme dit le poète de la fable, qu'on ne m'y prendra plus, et je trouve que c'est encore une bien petite consolation.

Je vous fais retour, Mr le Marquis, de la minute de votre note à Turin du 12 Juillet que Mr Prandi m'a portée. Je vous prie d'agréer mes remercîments, ainsi que la nouvelle assurance de mes sentiments de haute considération.

Votre très dévoué serviteur
GALLINA.

P. S. Je me réserve de vous faire connaître la réponse de Lord Palmerston à ma note, lorsque je l'aurai reçue.

Londres, 24 Juillet 1849.

Monsieur le Marquis,

J'ai reçu les documents que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer et je vous en suis très obligé. Le courrier arrivé avant-hier à Paris et hier à Londres nous a apporté des nouvelles bien tonnantes et bien désagréables. J'ai demandé immédiatement un instant d'entretien à Lord Palmerston, et sans entrer dans les détails d'une conversation qui a été fort animée, le résultat peut être résumé à peu près dans les mêmes termes de votre conversation avec Mr de Tocqueville, qui a précédé les nouvelles informations que nous avons reçues; cela voudrait dire que les nouvelles exigences de l'Autriche présentées comme *ultimatum* ne doivent en rien changer l'état des négociations. Je ne sais pas jusqu'à quel point ceci nous servira en face de nos ennemis, si aux protestations et aux bons offices les deux Puissances amies n'a-

joutent point la menace. J'ai écrit ce matin à Lord Palmerston que mon opinion était qu'aucun Ministère ne pourrait signer cette paix dans l'intérêt du Gouvernement Sarde, qui deviendrait pour cela impossible, à moins d'une contre-révolution dans toutes les formes.

Quant à notre question personnelle, heureusement elle n'est pas de paix ou de guerre, et si je n'adhère pas entièrement à vos désirs, je pense que le résultat en sera le même. Mon intention, ou pour mieux dire *ma volonté*, est de rentrer directement en Piémont, et à coup sûr je ne prendrai pas la direction des affaires de la Légation à Paris, où je ne compte pas même passer: mes affaires l'exigeant et ma santé encore plus.

Je désire vivement que votre santé se rétablisse parfaitement et bientôt, et je vous le souhaite de tout mon cœur, Mr le Marquis, tandis que je vous prie d'agréer mes sentiments les plus sincères et les plus empressés.

Votre très dévoué serviteur
E. Gallina.

P. S. Le courrier est pressé de continuer son voyage.

Note adressée par le Comte Gallina *à Lord* Palmerston.

Londres, 13 Juillet 1849.

Monsieur le Ministre,

L'obstination que, suivant les instructions de son Gouvernement, le Plénipotentiaire autrichien met à soutenir dans les conférences de Milan des prétentions exagérées et déraisonnables, sans tenir aucun compte des considérations de justice, d'équité et de convenance, sur lesquelles s'appuient les Plénipotentiaires sardes, réduira bientôt ce Gouvernement au silence, et à attendre de la Providence et de l'avenir la

solution de questions, que la sagesse et la prudence devraient *suffire à résoudre, si la force qui n'est pas la raison*, et l'outrecuidance *(prepotenza)* qui n'est pas le droit, pouvaient avoir d'autres mobiles de leur action que l'injustice et l'orgueil.

Cependant la Sardaigne réduite à ce point de ses négociations, où elle se voit forcée de les laisser tomber et de les livrer aux hasards de la fortune, plutôt que de compromettre sa dignité et son honneur, ne peut faire à moins que d'invoquer encore les bons offices d'une grande et ancienne alliée, telle que l'Angleterre, qui dans toute occasion, et ne suivant que les principes du droit et de la justice, est toujours venue généreusement au secours du plus faible par ses conseils et son aide, dans des circonstances aussi graves que celles qui se présentent en ce moment, et dans lesquelles elle peut même se considérer directement intéressée par les traités préexistants.

Le Cabinet anglais sait parfaitement comment, à la suite d'actes politiques en dehors des traités et des mouvements insurrectionnels, qui eurent lieu dans les différents Etats d'Italie, la Sardaigne s'est trouvée engagée dans une guerre imprévue. Les malheurs et l'issue de cette guerre sont trop connus, le besoin et le désir de la paix trop sincères de la part du Gouvernement Sarde, pour qu'il soit nécessaire de le démontrer. En se prêtant à tous les sacrifices possibles, quoique excessifs, pour avoir la paix, ce Gouvernement a prouvé qu'il savait se résigner à son sort, écouter et se rendre à la voix des Puissances amies, qui l'encourageaient à retremper dans la paix la plus grande force, que l'ordre et les libertés constitutionnelles ne peuvent manquer de donner de l'importance à sa situation politique et à son indépendance.

Les mouvements insurrectionnels de la Péninsule italienne sont près d'être entièrement apaisés; au plein rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique il ne manque que l'emploi de la modération, la foi des promesses faites, et le maintien d'une liberté sage et conforme aux progrès de la civilisation et aux besoins d'une nation, qui ne cesse d'être une, honorable et digne, quoique partagée en différents Etats,

que les traités préexistants ont reconnus dans leurs limites établies et dans leur indépendance.

Le Gouvernement Sarde n'a pas hésité à déclarer à Milan que tous les traités antérieurs seraient rappelés et confirmés; que les anciennes limites des territoires respectifs seraient rétablies; que le Roi renoncerait à tout titre et à toute prétention sur les Etats Autrichiens en Italie; et il s'est borné à l'égard de ces populations italiennes à invoquer l'oubli du passé et la reconnaissance de leur autonomie et de leur nationalité.

Mais des difficultés toujours renaissantes, et insolubles par la voix de la raison, puisque les démonstrations les plus évidentes et les plus justes ne suffisent pas à les écarter, se renouvellent à chaque instant de la part du Plénipotentiaire autrichien:

1° Sur le montant de l'indemnité pour les frais de guerre;

2° Sur les clauses que l'Autriche prétend insérer dans le traité de paix en prenant fait et cause pour les Ducs de Parme et de Modène;

3° Sur différentes stipulations commerciales et de territorialité que l'Autriche entend résoudre, ou, pour mieux dire, veut imposer à la Sardaigne, telles qu'une convention pour le transit des marchandises et la solution d'une question de limites au Gravellone près Pavie, qui est une conséquence du traité de 1743.

Le Gouvernement Sarde par son offre de 70 millions d'indemnité a atteint les dernières limites du possible, puisqu'il donne plus d'une année de son revenu, et tout ce que la situation financière de l'Etat lui permet pour un long avenir.

Un plus grand sacrifice porterait avec lui la ruine entière du pays; l'opinion publique, déjà excessivement mal disposée, s'en révolterait comme d'une solennelle injustice politique, et tout Gouvernement régulier deviendrait impossible.

Quant aux Ducs de Modène et de Parme, le Roi de Sardaigne, qui dans les traités du 24 décembre 1847 entre l'Autriche et les Ducs a vu une infraction manifeste aux traités de 1815, ne peut à présent reconnaître à l'Autriche

le droit de stipuler pour ces Duchés dans le traité de paix qu'on négocie. Le Roi de Sardaigne a réclamé contre ces conventions qui changent la position respective des Etats du nord de l'Italie, et tendent à assigner à l'Autriche une action que les traités généraux n'ont point établie, et qu'on ne doit pas laisser établir.

La Sardaigne n'a pas été et n'est pas en guerre avec les Ducs de Modène et de Parme; et si ces Princes à cause des derniers mouvements politiques, auxquels ont pris part leurs Etats, croient nécessaires quelques stipulations avec la Sardaigne, le Roi ne se refuse aucunement à traiter avec eux sur le maintien des limites des Etats respectifs, et croit être dans son droit en s'opposant à toute stipulation dans un autre sens et dans une autre forme.

Le Gouvernement Sarde enfin, voulant franchement et sincèrement la paix, est prêt à la conclure sur les bases déjà fort onéreuses susénoncées, et pour arriver à cette conclusion si désirée, il pense que toute autre question étrangère à ce grand objet, doit être éliminée du traité projeté.

Le Roi en consentant aux énormes sacrifices pécuniaires qui lui sont imposés par ce traité, veut prouver à l'Europe et surtout aux Puissances amies, l'Angleterre et la France, qui l'aident de leurs conseils, combien est vif son désir de contribuer au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité générale, et au maintien des traités existants, et le soussigné, Envoyé extraord. de Sardaigne et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne à cette Cour, d'après les instructions formelles qu'il a reçu de son Gouvernement, a l'honneur d'appeler l'attention de S. E. le Vicomte Palmerston, principal Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, sur la marche des négociations relativement à ces différents points en discussion et de le prier de vouloir bien lui faire connaître les vues de son Gouvernement sur la solution qu'elles doivent recevoir.

Le soussigné

Signé: GALLINA.

Note adressée par Lord Palmerston
à M. le Comte Gallina.

Londres, 25 Juillet 1849.

Monsieur le Comte,

Le soussigné, principal Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, a l'honneur d'accuser réception de la Note que le Comte Gallina, Envoyé extraord. et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne à cette Cour, lui a adressé le 13 courant, appelant l'attention du soussigné sur la position des négociations entre le Gouvernement Sarde et le Gouvernement Autrichien, et exprimant le désir de connaître l'opinion du Gouvernement Britannique quant à la manière dont les questions non encore résolues entre les deux Gouvernements pourraient être arrangées.

Le soussigné a l'honneur d'informer le Comte Gallina en réponse à la Note susdite que le Gouvernement de S. M. a déjà donné des instructions à l'Ambassadeur de S. M. à Vienne, de faire des représentations amicales au Gouvernement Autrichien sur les questions actuellement en litige entre la Sardaigne et l'Autriche.

En même temps, par rapport à la conclusion de nouvelles conventions entre la Sardaigne et les deux Duchés de Parme et de Modène, le Gouvernement de S. M. serait porté à recommander au Gouvernement Sarde d'offrir directement aux Gouvernements de ces deux Duchés, de conclure respectivement avec chacun des traités rétablissant la paix et reconnaissant les frontières fixées d'après le traité de Vienne.

Il est probable qu'il serait nécessaire de prendre quelque arrangement entre le Gouvernement Sarde et le Gouvernement des Duchés relativement aux revenus perçus et aux dépenses qu'on a dû solder, pendant l'occupation des Duchés par les troupes sardes et pendant qu'ils étaient administrés par des employés nommés par le Gouvernement Sarde.

Le soussigné prie le Comte Gallina de vouloir bien agréer l'assurance de sa plus haute considération.

Palmerston.

Appunti estratti dalle memorie inedite del Marchese Emanuele D'Azeglio.

Per ordine del Ministero dovetti presentare il 13 luglio 1849 una Nota al Governo Francese per chiedergli, in caso di un rifiuto dell'Austria, di concedere l'amnistia ai Lombardi, se avessimo dovuto riprendere le ostilità, se e in qual misura avrebbero preso parte alle faccende nostre [1].

A questa comunicazione il Tocqueville, Ministro degli Esteri, rispose nel modo seguente:

Paris, 31 Juillet 1849.

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la Note que vous m'avez fait l'honneur de me remettre par ordre de votre Gouvernement, pour me demander des explications précises sur l'appui que la France serait disposée à accorder à la Sardaigne, dans le cas où les négociations, en ce moment engagées entre les Cours de Vienne et de Turin, viendraient à échouer par suite du refus de l'Autriche d'accorder une amnistie aux populations lombardes, soit de toute autre difficulté que soulèverait cette Puissance. Les dernières informations arrivées de Vienne, et dont vous avez eu connaissance, étant de nature à écarter une telle inquiétude, et la Cour de Vienne annonçant l'intention de résoudre par des moyens qui nous paraissent honorables pour les deux parties cette question si délicate de l'amnistie, le Gouvernement s'abstiendra de répondre formellement à une question fondée sur des éventualités dépourvues désormais de tout caractère de vraisemblance.

Le Cabinet de Turin, à qui la France a donné dans le cours de ces négociations, tant de preuves d'une bienveillance

(1) Il marchese d'Azeglio era stato incaricato *ad interim* della Legazione Sarda a Parigi.

active et efficace, comprendra facilement les motifs de convenance, qui ne nous permettent pas d'engager notre liberté d'action en une suite de pures hypothèses, alors que, suivant les apparences, elles ne doivent pas se réaliser.

Recevez, Mr le Marquis, etc.

Alcais de Tocqueville.

M'aspettavo a una simile fredda risposta, sapendo che vento spirava fra i Ministri francesi, i quali certo non peccavano d'entusiasmo per l'Italia. Avevo però creduto accorgermi che il Presidente avesse simpatia per i casi nostri. Me ne aveva sempre parlato almeno con aria d'interesse. Gli ero stato presentato dal Dr Conneau, che avevo incontrato a Londra. Anzi il Presidente m'avea permesso, in casi urgenti ed importanti, di venirgli a parlare, passando per una certa scaletta all'Eliseo, evitando così anticamere e curiosi.

Ma in quel momento il Presidente era in giù nelle provincie. Una mia lettera correva pericolo di perdersi o di non ricevere grande attenzione. Andare in persona non potevo, senza attrarre grande attenzione su questo mio improvviso comparire, e probabilmente mettendo in imbarazzo il Presidente. Così mi decisi a mandargli il Marchese di Roussy, Segretario di Legazione, con incarico di fargli, per mezzo di persona sicura, ricapitare la lettera seguente:

Paris, 31 Juillet 1849.

Mon Prince,

Dans l'excursion que vous faites en ce moment, appelé par les vœux des populations, vos moments sont précieux et comptés. Mais ceux qui doivent décider des plus graves événemens pour mon pays, ne le sont que trop aussi. Que cette puissante raison me serve d'excuse pour la démarche que je fais au-

jourd'hui, en vous expédiant la présente par le Marquis de Roussy.

Le Ministère à Turin vient de m'envoyer par un courrier spécial l'ordre de présenter au Gouvernement de la République une Note portant que, bien que l'on soit tombé d'accord avec les Plénipotentiaires autrichiens à Milan sur tous les points contestés, un seul a été réservé, la question d'amnistie; qu'il attend la réponse du Cabinet viennois à cet égard. Mais que dans tous les cas le Conseil est unanimement déterminé à refuser péremptoirement la signature du traité, si cette amnistie est refusée, non seulement pour la Lombardie, mais pour les Duchés. Que dans le cas où, par suite de ce refus, nous serions attaqués, le Gouvernement est décidé à reprendre les armes pour la défense du pays, dût-il le faire seul et sans autre appui que le sentiment d'un juste droit et de légitime défense.

Mais en même temps le Cabinet de Turin ne pourra se résoudre, qu'à la dernière extrémité, à croire que la France, cette nation voisine, à qui s'adressent des espérances que ses promesses nous avaient fait concevoir, veuille consentir à laisser consommer notre ruine par un adversaire intraitable, au moment même où nous venons de notre côté de montrer notre sincère désir d'amener, par des concessions multiples, une solution pacifique à ce différend.

En un mot, le Gouvernement sarde désire obtenir une réponse cathégorique: s'il peut, en cas de refus de l'amnistie, compter ou non sur le secours de la France.

Connaissant les sentiments généreux et élevés qui vous animent personnellement dans cette question, permettez-moi, mon Prince, de venir, en cette occasion, vous recommander la cause de mon pays.

Ces sentiments, je crois ne pas l'ignorer, se sont manifestés dernièrement par des mesures d'une portée non équivoque. Il ne s'agirait, maintenant, que de donner à cette action de la France un caractère assuré qui nous permette, dans un cas donné, de concerter nos mouvements avec elle.

La promptitude est surtout exigée.

Si les propositions concertées en dernier lieu à Paris avec Mr Hubner, étaient parvenues à Turin quelques heures plus tôt, elles auraient pu éviter un sacrifice de quatre millions au Piémont, sacrifice qu'il est de notre honneur de maintenir actuellement, depuis que des engagements ont été pris.

C'est donc pour éviter que de nouveaux retards compliquent la situation que le Gouvernement désire obtenir cette réponse immédiatement.

En m'adressant à Mr de Tocqueville, j'ai voulu, mon Prince, en premier lieu invoquer votre appui tout puissant. Il est inutile d'ajouter que c'est avec une entière confiance que je le fais, et que de quelque nature que puissent être les communications dont V. A. voudra m'honorer, elle peut compter sur une discrétion sans bornes, comme sur le plus entier dévouement.

Il est essentiel que tout accord que l'on prendrait soit entièrement ignoré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Mon Prince

E. D'Azeglio.

La frase di questa lettera: *Ces sentiments, je crois ne pas l'ignorer*, ecc., si riferiscono a quanto sapevo da S. Marzano, il quale, ne' suoi colloquii coi Generali, riuscì a scoprire che il Presidente si mostrava amico nostro e stava studiando il piano d'un intervento a nostro favore.

I primi ch'egli avea a combattere erano i suoi propri Ministri, poco entusiasti pei fatti nostri, soprattutto in quell'epoca infausta, e poco bramosi di veder Luigi Napoleone diventare un eroe guerriero.

Lettre de M. Thiers
à M. le Marquis Emmanuel d'Azeglio.

Paris, 15 Juillet 1848.

Monsieur le Marquis,

Je crois pouvoir conclure, de quelques conversations avec des personnages *autorisés* à parler pour l'Autriche, que la paix serait possible très prochainement, si on voulait transiger sur les trois points qui ont donné lieu à des contestations, et si on voulait transiger de la manière suivante:

1° Il ne serait point parlé de nationalité lombarde, ni d'institutions promises à la Lombardie. L'Autriche considère la prétention de parler de ces choses comme une ingérence dans ses affaires, comme une tentative pour ébranler son droit de souveraineté sur les provinces italiennes, qu'elle entend posséder. On ne prononcerait pas le mot d'amnistie, mais on stipulerait l'équivalent, en disant que les individus compromis dans les derniers troubles, ne seraient pas recherchés, et qu'on respecterait leurs personnes et leurs propriétés. On doit, pour obtenir le dernier article, se fonder sur l'usage constant, quand on évacue un territoire, de recommander au vainqueur ceux qu'on a compromis par une occupation momentanée. Or la vraie manière de les recommander c'est de les couvrir par un article du traité.

2° Quant à l'indemnité on la rendrait fixe en la portant à 75 millions au lieu de 70, et en déclarant que moyennant cette somme, les individus, les communes et les deux Duchés en faveur desquels on réclame, seraient indemnisés. Ce serait à l'Autriche à leur faire leur part. L'Autriche dit, du reste, qu'elle n'a pas encore consenti à 70 millions, et qu'elle en veut 75. En lui concédant ce dernier chiffre on aurait l'avantage de se débarrasser de toutes les prétentions accessoires, de rendre la somme fixe, et de sortir des évaluations arbitraires.

3° Quant à la prétention de traiter pour les Duchés de Parme et de Modène, on y satisferait en se bornant à dire dans un article: la présente paix est commune non seulement à leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Sardaigne, mais encore aux Ducs, etc., etc. Une telle manière de procéder n'ajoute guère au patronnage effectif que l'Autriche exerce sur les Duchés et met fin à une difficulté qui autrement sera insoluble.

Ainsi, je crois qu'en substituant à la prétention de parler des institutions et de la nationalité lombardes, une garantie pour les individus compromis, à un chiffre variable d'indemnité, comprenant divers états et différentes classes, un chiffre de 75 millions, et en se bornant en dernier chef de rendre la paix commune à l'Autriche et aux deux Duchés, on résoudra la question encore pendante. Je dis que je *crois*, et je ne dis pas que je suis certain. C'est une pure conjecture de ma part; mais je la crois tout à fait fondée. Ce dont je suis certain, c'est qu'en perdant du temps, on s'expose à trouver bientôt l'Autriche victorieuse des Hongrois, devenir intraitable.

Pour ma part, je regarde comme une faute de perdre du temps. Pour que ce ne fût pas une faute, il faudrait qu'on supposât la Hongrie capable de battre les Russes et les Autrichiens réunis. Si l'on ne regarde pas cela comme probable, on est imprudent en perdant du temps.

Les difficultés qui subsistent, pouvant être résolues avec quelques concessions, je donne ici un avis d'ami, mais avec toute la réserve qui est due en pareil cas. Je n'avais aucune mission officielle et ne m'en suis donné aucune. J'ai parlé comme ami de la Sardaigne.

A. Thiers.

Adolfo Thiers era allora in assai buoni termini col Principe Luigi Napoleone, Presidente della Repubblica Francese, e lo assisteva colla

sua influenza nell'Assemblea Nazionale. Ciò sapendo, Massimo d'Azeglio aveva raccomandato al nipote Emanuele di consultarlo nelle pratiche diplomatiche, di cui era incaricato. Il che egli faceva con tanto maggior diligenza in quanto che era venuto a sapere: che Hubner, agente officioso austriaco, si trovava allora a Parigi munito di una lettera commendatizia del Re dei Belgi, Leopoldo, per Thiers, e con istruzioni dei Ministri imperiali d'insistere presso il Gabinetto francese a non intromettersi relativamente alla indennità di guerra che l'Austria esigeva dal Piemonte. Il primo Ministro dell' Imperatore d'Austria aveva persino scritto al Ministro degli affari esteri di Francia: *Laissez moi exercer ma petite industrie sur le dos du Piémont* (1).

Ma se il Thiers si prestava di buon animo affinchè riuscissero efficaci gli amichevoli uffizi del Principe Presidente per alleviare il Piemonte dall'enorme peso dell'indennità di guerra chiesta dall' Austria, lo contrariava apertamente in quanto all'intervento armato della Francia a vantaggio dell'indipendenza italiana (2). Vero è che da questo lato egli si trovava in pieno accordo con Lamartine, Cavaignac e Bastide, i

(1) Il Conte Sclopis nella sua *Commemorazione di Adolfo Thiers*, Torino 1878, attesta che tali parole furono poi riferite a lui dallo stesso Ministro francese.

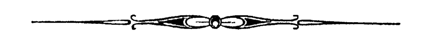
(2) Rispetto a questo fatto s'incontrano interessantissime rivelazioni nelle *Conversazioni col signor Thiers* scritte dal signor Senior, amico di lui, e pubblicate nella *Fortnightly Review.*

quali, a parole, erano larghissimi promettitori, che la Repubblica Francese non avrebbe mai permesso all'Austria di tornare padrona assoluta della Lombardia e della Venezia; ma coi fatti si erano mostrati continuatori negli affari italiani della politica di Luigi Filippo e di Guizot. Indubitatamente da questo lato la Repubblica Francese dall'aprile del 48 all'aprile del 50, porge uno spettacolo ben tristo. Il regio Piemonte e la repubblicana Venezia, furono da essa del pari abbindolati con vane promesse, del pari lasciati soli a sostenere l'urto delle schiaccianti armi austriache, del pari neanco confortati di una sola amichevole dimostrazione, allorquando l'uno e l'altra si trovarono alla suprema prova di combattere senza speranza di vincere. Per soprassello venne la spedizione di Roma, e da essa s'adoperarono ad ottener credito e a spremer utile per la propria parte tutti coloro che si erano posti a lavorare politicamente, per abbattere il regime repubblicano. Adolfo Thiers, che spalleggiava il ristauro della monarchia orleanese, all'Assemblea legislativa magnificò i risultati conseguiti dai soldati francesi sotto le mura di Roma; disse che la Repubblica aveva trovato Pio IX non meno generoso, non meno liberale di quello che lo fosse nel 1847; bistrattò i liberali nostrani, spavaldo giudicò le popolazioni italiane inette a reggersi a Governo costituzionale; e, applaudito dalla maggioranza, dichiarò che i sudditi pontificii erano incapaci di alzarsi al di sopra

delle libertà municipali e provinciali. Thuriot de la Rosière si studiò di provare: che il principato temporale della Santa Sede era una proprietà in comune di tutti i cattolici, e che conseguentemente anche coloro, i quali erano devoti al principio della sovranità popolare, dovevano ravvisar giusto e utile, che per gli interessi generali del cattolicismo, i sudditi pontificii fossero colpiti da un decreto di politica incapacità. Il conte di Montalembert volle provare: che la mondiale società cattolica aveva dovere e diritto di tenere i sudditi del Papa sottomessi a un regime, il quale non poteva nè doveva ammettere le grandi libertà politiche, divenute patrimonio comune delle nazioni moderne. Odilon Barrot, che era il Presidente del Ministero, dichiarò del pari: che per gli Italiani posti sotto il dominio temporale dei Papi, non si poteva ammettere la libertà politica e religiosa. Tocqueville, Ministro sopra gli affari esteri, ebbe l'ardimento affatto indegno del suo passato liberale e onorato, di voler provare: che il *motu proprio* di Portici includeva in germe tutte le riforme di maggiore importanza chieste dalla Francia in compenso del suo intervento armato. In tal guisa favellando e operando, mentre gli argomenti che quegli uomini di Stato adducevano a legittimare l'intervento armato della Francia a puntello del dominio temporale dei Papi, dimostravano all'opposto: che esso sostanzialmente contraddiceva alle basi fondamentali della vita politica delle

nazioni cristiane nelle attuali loro condizioni di progredita civiltà, essi, coi loro fatti, anzi che vantaggiare il credito e gl'interessi della Francia in Italia, indebolivano il primo e compromettevano i secondi. Risultati che sin d'allora ben scorgeva il Conte Gallina, il quale, in una delle lettere da noi pubblicate in queste carte, scriveva: " L'abandon du nord de l'Italie à l'Au-
" triche pour garder de l'influence à Rome, est
" passablement ridicule et je suis surpris, qu'un
" esprit de la portée de Mr de Tocqueville puisse
" donner dans une aberration de cette nature.
" Le Roi très chrétien n'existe plus, et la Répu-
" blique Française a tort de croire à son in-
" fluence future sur l'élection du Pape, et sur
" le Gouvernement Pontifical. La question ita-
" lienne ne fait que commencer, et gare au
" Gouvernement Français s'il se fourvoie dans
" son chemin. Les événements le prouveraient. „
Essi ora l'hanno provato, e Dio salvi la Francia e l'Italia da ogni altra ulteriore dimostrazione.

(1) Lettera del 5 luglio 1849 al Marchese d'Azeglio.



II.

DOCUMENTI

RELATIVI

ALLE PRATICHE DIPLOMATICHE

fatte negli anni 1849 e 1850 dal Ministero D'Azeglio, per la conservazione del regime costituzionale negli Stati del Papa, del Gran Duca di Toscana e del Re di Napoli.

I documenti, pubblicati qui appresso, si riferiscono ai tentativi fatti a nome del Re di Sardegna, negli anni 1849 e 1850, per la conservazione degli ordini costituzionali negli Stati del Papa, del Granduca Leopoldo di Toscana e del Re Ferdinando di Napoli. Chi vorrà leggerli con animo pacato e imparziale, certamente farà giudizio sicuro del valore delle accuse d'ambizione, che sin d'allora i partiti estremi scagliavano contro Casa di Savoia e il Piemonte. Bensì, conosciuti i consigli onesti e disinteressati che Massimo d'Azeglio, per incarico del suo Re, inviava a quei Sovrani, e lette le esortazioni, le argomentazioni e le previsioni di Cesare Balbo, messaggiero di essi, ne' suoi colloqui con Pio IX

e col Cardinale Antonelli, affinchè non volessero colle loro mani stracciar lo Statuto e rimettere in piedi l'oligarchia clericale, egli verrà nella persuasione che coll'averli trascurati e disprezzati, quei Sovrani entrarono nella via che fatalmente doveva sospingerli alla perdita violenta del trono, la quale per essi era pur quella del disonore; giacchè, posto che le franchigie date dai Principi si potessero ripigliare, esse non sarebbero state un benefizio, ma uno scherno e un oltraggio.

Instructions du Chev. D'Azeglio, *Président du Conseil des Ministres, Ministre des affaires étrangères, au Comte* Balbo, *en mission extraordinaire à Rome, Florence et Naples.*

Turin, 14 Mai 1849.

Monsieur le Comte,

L'objet apparent de la mission dont vous êtes chargé auprès du Souverain Pontife est de porter à Sa Sainteté les hommages du Roi notre Auguste Souverain à l'occasion de son avénement au trône; mais en réalité elle a un but politique d'une haute importance, et comme il importe qu'il reste un secret, les instructions que je vais vous donner à cet égard seront d'une nature tout à fait confidentielle et réservée.

Vos efforts, Mr le Comte, devront être dirigés vers les moyens de combattre les funestes influences qui agissent auprès du St-Père pour l'obliger à détruire les libertés constitutionnelles qu'il a accordées à ses peuples. Vous vous attacherez à convaincre ce Pontife de la haute imprudence qu'il y aurait à se laisser entraîner à une semblable résolution; vous lui ferez envisager le fâcheux isolément auquel il se trouverait réduit, s'il cherchait à rétablir son Pouvoir sur les bases du despotisme sacerdotal, comme celui des Papes l'était par le passé. Vous lui ferez entrevoir les dangers incessants dont

il serait menacé par des populations qui ne se sont laissées entraîner à une révolution que dans l'espoir d'obtenir des institutions conformes à l'esprit et aux besoins des temps. Vous mettrez tous vos soins à faire comprendre à Sa Sainteté que revenir en arrière aujourd'hui, c'est-à-dire reprendre à son pays les libertés qu'il lui avait accordées, et dont la jouissance lui est devenue si chère, ce serait vouloir entretenir un foyer révolutionnaire qu'il importe au contraire d'étouffer entièrement, autant par la vigueur de son Gouvernement, que par le choix et l'amélioration d'institutions politiques que seront de nature à satisfaire les justes désirs des populations, et à garantir tous les intérêts.

Vous ferez sentir au St-Père que les Etats Romains n'avaient et n'ont point même encore, à proprement parler, d'administration, puisqu'il y avait un pouvoir suprême, mais sans aucune institution pour diriger les affaires du pays; que cet état déplorable était produit par la nature même du Gouvernement, qu'en plaçant ces Autorités Ecclésiastiques à la tête des Administrations Civiles, on écartait ainsi les hommes qui avaient un intérêt direct au bien de la chose publique.

Mr le Comte, vous ferez comprendre au St-Père qu'en rétablissant son Gouvernement sur de nouvelles bases, et en renonçant aux anciens errements, il consolidera sa propre autorité et se placera dans l'avantageuse position de pouvoir former avec tous les autres Princes d'Italie une alliance que servira à la fois à maintenir l'ordre et à garantir l'indépendance des Etats de la Péninsule.

Je me borne, Mr le Comte, à vous indiquer ces points principaux de votre mission. La haute intelligence dont vous êtes doué, la parfaite connaissance que vous avez des intérêts qui s'y rattachent, me dispensera d'entrer dans d'autres développements. Les principes que vous avez soutenus avec une si haute raison dans les écrits que vous avez publiés, les preuves si nombreuses que vous avez données de votre amour éclairé du bien public sont une garantie assurée que cette importante mission ne saurait être mieux et plus sûrement confiée qu'à vous.

Outre la mission confidentielle dont vous êtes chargé auprès du Souverain Pontife, vous avez encore, M^{r} le Comte, à en remplir une à peu près de la même nature auprès de S. A. I. et R. le Grand Duc de Toscane, et une aussi, mais d'une nature privée et simplement officieuse, auprès de la Cour de Naples.

Les raisons que vous devez exposer au St-Père, pourront en partie, et autant qu'elles sont applicables à la Toscane, vous servir dans vos entretiens avec le Gran Duc de Toscane. Vous l'entretiendrez des intérêts communs des deux pays et sous ce rapport vos connaissances sont trop étendues pour que j'aie besoin de vous donner des indications. Vous ferez sentir à S. A. I. combien il lui importe de ne pas se laisser imposer un Gouvernement absolu par l'autocratie, ce qui serait d'autant plus affligeant, que la Toscane s'est levée elle seule saisie d'un noble sentiment d'indignation contre des anarchistes qui cherchaient à détruire ses libertés, et qu'il ne serait ni juste, ni prudent, de lui donner des fers pour prix de ce mouvement généreux.

D'Azeglio.

Dispacci del Conte Cesare Balbo *in missione straordinaria presso le Corti di Roma, di Firenze, di Napoli, al Cavaliere* Massimo d'Azeglio, *Ministro degli Affari Esteri, Presidente del Consiglio dei Ministri di S. M. Vittorio Emanuele II.*

Da bordo del R. Piroscafo *Malfatano*
nella rada di Gaeta, il 24 Maggio 1849.

Eccellentissimo Signore,

Nell'udienza con l'Eminenza Antonelli avendo veduto in lui curiosità ed anche premura di sapere se la mia missione era puramente d'etichetta, ovvero se entrerei in discorsi politici, io credetti dover subito accennare lo scopo o almeno il senso che questi avrebbero per parte mia. Il Cardinale entrò egli subito in materia, protestando gran franchezza, e mostrandola,

per vero dire, in ciò che egli mi accennò non potere e non dovere S. S. impegnarsi in nulla per ora (nè, secondo mi parve, *giammai*) rispetto alle *istituzioni* da *ridonarsi* a Roma. Egli trattò la questione dell'obbligo rotto dai ribelli Romani, e la questione stessa d'opportunità, la quale gli sembra sciolta da ciò, che quelle popolazioni, ed in genere tutte le italiane, si sono mostrate ineducatissime alle Istituzioni donate nel 48.

Principalmente poi egli insistette su una terza e massima questione: quella che la coscienza del Santo Padre non gli permette assolutamente di stabilire nulla che impedisca la sua libertà spirituale, non per altro essere stabilito il dominio temporale dei Papi, se non per procacciar loro siffatta libertà verso le potenze estere; inutile essere siffatta libertà se non rimane ai Pontefici nell'interno del proprio Stato. Io non tedierò l'E. V. con riferire le mie risposte, perchè Ella si può facilmente immaginare; e perchè esse furono brevi in generale, riferendomi alle conversazioni ulteriori che Sua Eminenza mi faceva sperare. Dissi che in questa io mi terrei principalmente alla questione di opportunità, o piuttosto di necessità; e questa non essere, per vero dire, urgente al momento presente, con gli affari tutti in mano dei Francesi, le tre proposizioni di Lesseps, quelle da lui fatte al Triumvirato Romano, e riferite da questo all'Assemblea il giorno 19, e le elezioni francesi, che potevano mutar tutto. Il Cardinale, come poco dopo S. S., mi si mostrarono molto, o quasi unicamente preoccupati di questi affari francesi; sembrano sperare che le buone elezioni facciano mutare ogni cosa: credono che il Ministero sia tuttavia molto ben disposto; e il Papa accennò anzi alla speranza che Lesseps sarebbe richiamato. Sua Santità chiamò le tre proposizioni *inammessibili per una parte e per l'altra.*

Non renderò conto minuto a V. E. dell'udienza del Papa. Naturalmente egli entrò meno in materia, ed io pure non cercai a fargli premura. L'udienza fu lunga e piena di amorevolezza e gentilezza squisita, per S. M., per i Piemontesi in generale, e per il nostro Governo. Quanto a me ho sen-

tito in quest'occasione vera gratitudine verso S. M. e verso V. E. dell'avermi procacciato parte a queste amorevolezze.

CESARE BALBO.

Mola di Gaeta, 28 Maggio 1849.

Eccellentissimo Signore,

Ieri l'altro presentai a Sua Santità il Marchese Spinola, mio figlio, il Marchese Ceva, comandante del *Malfatano*, con gli altri ufficiali del medesimo. Sua Santità gli accolse colla solita benignità; ed avendo io accennato alla medaglia del signor Campo Fregoso, ufficiale delle R. Navi, S. S. osservò che Ella parlerebbe di ciò che la interessava di più, e che così Ella lodava il nostro paese principalmente per la molta religione ivi esistente, e che sperava si serberebbe anche in questi tempi pericolosi.

Del resto nulla di nuovo, quanto allo scopo principale della nostra missione. Ne riparlai col Cardinale Segretario di Stato, e questo mi pare l'essenziale; essendomi stati narrati altri casi anteriori molto evidenti a dimostrare che non passando per esso, non si fa nulla. Il Papa è più arrendevole sì, ma poi gli altri non lo lasciano adempiere ciò che se n'era sperato. In generale, se ho da dir subito intiero il mio pensiero a V. S., credo che, quantunque benissimo accolto, le mie parole di consiglio non aggiungeranno punto nè poco alle parole di minaccia, o almeno di resistenza armata, che saran dette per certo dalla Francia, quando le truppe sue saranno in Roma.

Ieri, facendo le mie visite ai Ministri accreditati presso S. S., feci pur quella al signor Ludolff, e, col consiglio del Cardinale Antonelli, gli domandai un'udienza *privata* dal Re di Napoli, che già avevamo incontrato e salutato più volte per via. Egli me la promise, ripetendomi che sarebbe udienza privata, e così s'entrò in materia. Gli domandai se Colobiano sarebbe gradito, ed egli mi disse che lo credeva; e così fo

conto, appena avuta l'udienza, di scrivere a Colobiano di venir qua, se può, che sarebbe meglio, essendo qui il Re che fa tutto; se no, andrò a Napoli più tardi, quando si sappia alcun che di più esplicito su Roma. Del resto salvo gli Svizzeri di Genova, di che non si parlò, il rimanente mi pare non che facile a metter d'accordo, già messo da sè. È vero che qui tutti veggono sempre inganni trascendentali; ma serbandomi franco ed esplicito in ogni mia parola, spero ancora evitarli.

Ho l'onore di protestarmi col massimo ossequio

Di V. E.

Dev^mo^ *Obb*^mo^ *Serv*^tore^
CESARE BALBO.

Mola di Gaeta, 3 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

Il dì 29 ho veduto privatamente il Re di Napoli. Ne fui accolto molto bene; ma S. M. fuggì evidentemente l'occasione d'entrare in ogni cosa politica, salvo il rinnovamento delle relazioni reciproche, per cui si mostrò non meno premuroso di noi. Avendogli io domandato (sempre in modo privato) se il Conte di Colobiano gli sarebbe piacevole, egli mi rispose di sì, ed aggiunse sorridendo che credeva sarebbe pur piacevole al Conte. — Poi mi domandò se mi piacerebbe parimente Ludolff, l'incaricato d'affari che era in Torino, io risposi che così credevo assolutamente, e che sapevo quel giovane diplomatico molto ben veduto in Torino, e particolarmente conosciuto da V. E. Conchiudemmo insomma che il Conte di Colobiano tratterebbe quel poco che è da trattare su ciò, coi Ministri di S. M., e quindi io scrissi al Conte a Napoli pregandolo se poteva qui venire, e ricevo in questo momento l'annunzio ch'egli sta per giungere questa sera o domani.

Io vidi il medesimo giorno lungamente il Cardinale Anto-

nelli, ed entrati nuovamente in materia sul punto essenziale della costituzione in Roma, gli domandai di vedere di nuovo il Papa per parlargliene direttamente, secondo il mio mandato. Sua Eminenza mi disse che volontieri, e così due giorni dopo, il giorno 31, rividi lui, e poi S. S. per due ore e mezzo continue. Non renderò conto esatto di tal conversazione che porterebbe una dozzina di fogli almeno. Ho trovati pienamente d'accordo il Cardinale ed il Papa, forse il Papa meno risoluto. I loro principali argomenti sono:

1° L'ineducazione parlamentare delle popolazioni, dimostrata dai fatti;

2° Il desiderio che ne segue in tutti i buoni, di non più ricorrere a quella medesima Costituzione, causa creduta di tanti mali;

3° E principalmente la incompatibilità, o quasi incompatibilità, pur dimostrata dai fatti, della Costituzione col libero esercizio della potenza spirituale.

Io risposi quanto V. E. può facilmente immaginare, svolgendo le ragioni notissime e ripetutissime; quanto al primo punto « che l'educazione dei popoli non si può fare, se non per la pratica appunto di quanto si vuol loro insegnare; » sul secondo punto « che non osavo contraddire il fatto allegatomi, del desiderio di alcuni contro alla Costituzione; ma non essere i buoni costoro; ogni nostra notizia esser tutto all'opposto; i pochi retrogradi non dover contare, non essere buoni a nulla, non aver fatto nulla per S. S. mai, ecc., ecc.; » quanto al terzo punto, che per vero dire sarebbe il più essenziale, io discussi ad una ad una tutte le difficoltà od incompatibilità propostemi da Sua Eminenza e da S. S.; e se ho a dire quanto ne penso, non mi pare che le mie risposte sieno state compiutamente senza qualche ombra d'effetto sopra di essi. Dico ombra, e non più; chè non sono così stolto, da credermi di poter far mutare, con discorsi, le risoluzioni lungamente meditate, e, bene o male, prese da questi signori.

Il Duca d'Harcourt mi ha letto un dispaccio, o specie di protesta data da lui e dal signor Rayneval nei primi giorni di maggio; e questo dispaccio è perfettamente d'accordo con

quanto io aveva detto nelle tre o quattro udienze surriferite. E l'uno e l'altro mi si dimostrano ogni giorno più cortesi e soddisfatti ch'io sia venuto apposta a dire com'essi, in posizione diversa, ne sanno buon grado al Governo nostro.

CESARE BALBO.

Mola di Gaeta, 9 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

Nelle conversazioni precedenti avute con Sua Santità e con Sua Eminenza il Segretario di Stato, fu naturalmente fatta frequente menzione di V. E., e sia l'uno che l'altro mi dimostrarono il gran conto in che la tengono, e principalmente la gran soddisfazione che hanno degli ultimi scritti di lei, e sopratutto del suo programma ministeriale.

Mercoledì scorso ebbi l'ultima di tali conversazioni col Cardinale ed egli, come gli succede ormai sempre, prese egli stesso ad entrare nel soggetto vertente tra noi, insistendo nelle ragioni sue. Non le ripeterò a V. E., perchè elle furono sempre le stesse. Bensì annoterò due fatti, o piuttosto due progetti che vedo essere in essi, e sui quali mi pare dover eccitare l'attenzione di V. E.

Il primo, appena accennatomi le altre volte, ma su cui il Cardinale insistette forse quel giorno è: che se mai, il che diceva non è molto probabile, S. S. si decidesse a dare di nuovo lo Statuto rappresentativo, ella non crederebbe doverlo fare, se non consultando prima esplicitamente tutte le potenze europee. *Tutte le cattoliche, penso!* dissi io. — Ed egli: *Anche le altre, essendovi interessate tutte, ed avendo sudditi cattolici.* — E la conversazione si prolungò su quel punto, sforzandomi io di capacitarlo, che, tranne la Russia, tutte le altre, forse anco in certi casi l'Austria stessa, che insomma è pur costituzionale, gli consiglierebbe a ridonare quel Governo rappresentativo che tutte hanno. Il secondo progetto loro è, come mi fu espresso, che il Papa si trasporti fra poco, e dopo presa Roma, non già in Roma, ma in qualche altra

parte de' suoi Stati. Non nella parte austriaca, spero, dissi io vivamente. Il Cardinale indugiò, o finse di non capire; e spiegandomi io, non si spiegò egli. Io insistetti e m'avanzai a pregarlo e ripregarlo di non voler fare così. Non sarei stupito che il vero progetto fosse di andare in qualche parte occupata dal piccolo Corpo Spagnuolo. Ma questo finora non occupa se non Terracina; e non credo che vogliano andare in quella città di cattiv'aria, e dilapidata dai Napolitani, dai Garibaldeschi, e di nuovo dagli uni, e dagli altri una terza e quarta volta. Quando vi arrivarono gli Spagnuoli vi trovarono così nulla, che furono costretti a domandar viveri da Napoli.

Io risposi sempre a tutto ciò, che sarebbe forse stato bene se fosse passato più lentamente dall'uno all'altro; ma che il passo essendo fatto, non si poteva disfare; e che disfacendolo si evitavano forse difficoltà e pericoli più vicini, ma minori, per cadere in più lontani, ma di gran lunga maggiori, e riproducentisi senza fine. I vicini non essere se non difficoltà *governative*, e da vincersi colla dolcezza di Pio IX e il vigore di Sua Eminenza; laddove i pericoli lontani ed incessanti sarebbero di *rivoluzioni* continue.

Nell'ultima conversazione avuta col Papa, e nell'ultima col Cardinale, io m'avanzai a dir loro che riflettessero bene: non dover far conto nemmeno sull'Austria per essere sostenuti a lungo in un Governo non rappresentativo; poter bensì questo o quell'austriaco incoraggiarli a ciò; ma insomma l'Austria presente e futura non poter essere, nè tornare a quella di Metternich: una volta o l'altra essere probabile che entrasse qualche Ministero Costituzionale zelante, il quale gli abbandonerebbe od anzi si volgerebbe contro di essi.

La Cattolicità tutta intiera essere ormai costituzionale. — Essere opportuno quindi che tal fosse pure il Governo del Capo della Cattolicità. Anzi, osservassero poco mancare ormai a ciò, che sia costituzionale l'Europa intiera, cattolica o non cattolica; e se il Papa non lo fosse, rimarrebbe terzo solamente colla Russia e la Turchia.

CESARE BALBO.

Napoli, 13 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

E spero terminare fra poche ore la terza ed ultima missione affidatami. Questa mattina a mezzogiorno ho la mia udienza dal Gran Duca. Per vero dire, il fatto dell'occupazione di Firenze avvenuto dopo la mia partenza, e la semi-interruzione delle relazioni nostre diplomatiche a Firenze che ne seguì, avrebbero potuto farmi dubitare se io debba proseguire nell'adempimento di quella missione datami in condizioni diverse. Ma quella semi-interruzione essendomi stata scritta da V. E. appunto, senza che Ella vi aggiungesse niun cenno di ritirarmi o sospendere quella missione mia, io ne argomento che sia intenzione sua, che io pur l'adempia; ed il fatto sta che questa mia missione rimane, a mio giudicio, non meno od anzi più opportuna coll'occupazione austriaca. Bensì io spero che non mi sia difficile per niente l'adempimento, posciachè una circolare del Ministero Toscano del 4 giugno (vedi *Monitore Toscano* dello stesso giorno) ha esplicitamente dichiarata l'intenzione di quel Ministero e di questo Principe, di voler mantenere non solamente il Governo rappresentativo in genere, ma quello Statuto che fu già dato dal Principe. Così saremo almeno due Stati Italiani fedeli alle promesse ed ai giuramenti fatti.

CESARE BALBO.

Napoli, 14 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

Ieri ebbi l'udienza annunciatale dal Gran Duca. Durò poco meno di due ore, ma fu, se non la più ingrata, certo la più difficile ch'io abbia avuta per qua. S. A. mi si mostrò piena di sospetti contro di noi. Benchè io incominciassi con dirle che il recente programma del suo Ministero del 4 Giugno non

mi lasciava se non a congratularmi *con noi stessi* dell'identità d'andamento dei nostri due Governi in fatto di costanza nel mantenimento degli Statuti, tuttavia S. A. rispose vivamente, *e che hanno dunque lor Signori creduto di me?*

Io risposi a questo e a tutti gli altri sospetti francamente, e con gran rispetto, secondo il solito mio, a malgrado che S. A. mi piccasse alquanto, dicendomi fin da principio: *bisogna che il suo Governo ci vada francamente;* capii che probabilmente il rimprovero portava sul tempo appunto del mio Ministero, e sulle improntitudini di Pareto specialmente. Io non difesi queste, nè difesi guari nemmeno gli indugi allor recati alla conclusione d'una lega. Poi venne il viaggio di Gioberti d'un anno fa. S. A. mi domandò se questo viaggio era stato fatto per ordine del Governo. — Io risposi esplicitamente *no*, che è la verità. — Dissi che l'identità dei nostri progetti quanto a fedeltà agli Statuti, rendendo inutile ogni esortazione mia a S. A., io prendeva su me di mutare, per così dire, la mia missione presso a lei, pregandola di aiutarci al medesimo oggetto presso al Papa. Il Gran Duca rispose a ciò quello all'incirca che mi fu risposto già dal Papa, da Antonelli, da Martinez de la Rosa, ed ultimamente qui pure dal Duca di Rivas, cioè: Che il caso del Papa è diverso ed eccezionale; che è un grande, grandissimo problema, ecc.! Io risposi che lo credo problema solubile. Egli replicò che è la quadratura del circolo. — Io controreplicai che la quadratura è dimostrata matematicamente impossibile, e questo no; e via così molto a lungo. — Se ho a dire tutto il mio pensiero, credo che Martini, l'inviato toscano a Torino, non abbia fatto buon ufficio nè per me personalmente, nè per il nostro Governo.

Negli ultimi affari dell'occupazione austriaca, egli (se ho da credere Bargogli) si mostrò austriaco; e tale certo egli si mostrò meco ne' suoi discorsi. — Naturalmente questo è confidenziale, come giudicherà V. E.

Cesare Balbo.

Napoli, 18 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

Di Roma nulla di veramente importante, posciachè continua l'incredibile incertezza di risultati; se non sia che V. E. abbia direttamente notizie più conchiudenti. — A Gaeta s'è tenuta una nuova conferenza; probabilmente insignificante, al solito. Io ci vado domani; inutilissimamente pure, al solito. Anzi temo più del solito, che la cattiva accoglienza fattami dal Gran Duca, mi presagisca diminuzione del poco credito conceduto mi dapprima. Nè mi stupisce: è modo mio consueto spendermi tutt'intiero subito in ogni affare di grande importanza. È cattivo metodo per chi l'usa; ma buono per gli affari e per lo Stato, che può supplire ad un uomo logoratosi con un altro. In questa missione poi mi tenni tanto meno indietro che l'E. V. nelle sue conversazioni ultime mi confortò decisamente e replicatamente a ciò. — Quindi io crederei sinceramente utile terminare la mia missione, e lasciare altri in mia vece, quand'anche la mia salute non me ne facesse una necessità. Certo uno che non può più leggere una riga di stampa, e peggio di scritto, che non può più sopportare una conversazione di mezz'ora, e che è rifinito dal dettare una lettera, non può non nuocere agli affari, a malgrado qualunque sforzo o coraggio suo. — Rinnovo quindi a V. E. e colla massima premura la preghiera di designare l'incaricato d'affari ch'io debbo lasciare qui, e che mi pare dover essere naturalmente, e per il bene della missione, il Marchese Spinola.

Cesare Balbo.

Mola di Gaeta, 21 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

In tutto questo incidente ed in generale in tutti i discorsi ch'ebbe meco il Principe Cariati, egli mi dimostrò, non solamente la massima buona volontà verso di noi, ma anche intenzioni molto diverse da quelle che sono universalmente attribuite al suo Ministero ed al Re. Spiritosissimo nella sua languida conversazione, egli mi volle far intendere ripetutamente che non è intenzione del Re, nè de' suoi Ministri attuali, l'abolire lo Statuto; che tutt'al più saranno sforzati a mutar la legge elettorale; che a ciò nemmeno non si sarebbe venuto senza le irragionevoli ostilità dell'opposizione; ostilità rinnovatesi due volte nei due Parlamenti passati; e finalmente che nelle loro intenzioni presenti non sarebbe nemmeno molto lontana l'epoca del ritorno alla legalità costituzionale, e potrebbe essere, per esempio, appena terminate le faccende di Roma.

In generale colle ulteriori informazioni prese negli ultimi giorni ch'io rimasi in Napoli, io ebbi a capacitarmi, o per lo meno a dubitare assai, che i liberali del partito Troya, Scialoja, ecc., hanno forse mancato verso i loro successori, liberali moderati ancor essi, di quella generosità, la quale fu dimostrata in altro paese d'Italia dall'una all'altra *nuance* di liberali moderati. — E questa mancanza di generosità ha ora inasprito oltre ogni dire gli uni contro gli altri i partigiani di Troya, Scialoja, ecc., e quelli di Cariati o Bozzelli. Ottimamente accolto dagli uni e dagli altri, io mi sforzai di persuadere il Principe di Cariati della necessità di tornare alla legalità costituzionale, imitando noi che vi rimaniamo, e Troya, Scialoja, ecc., della necessità di non ostinarsi in una opposizione, la quale, stancando Cariati ed i Ministri attuali, aiuterebbe l'arrivo di altri Ministri, probabilmente molto meno costituzionali.

Io non credo aver persuaso nessuno, ma pensai dover parlare per il bene in questo senso, che è il nostro, pur protestando non aver missione di sorta alcuna per Napoli. E pensai renderne conto a V. E. per informarla, quanto sta in me, delle condizioni di questo paese.

Dicesi che il successore di Cariati, promosso dalla Corte, ovvero partito militare, che qui è lo stesso, sarebbe il Conte di Ludolff. Ma è voce e non più.

CESARE BALBO.

Mola di Gaeta, 28 Giugno 1849.

Eccellentissimo Signore,

Io sono avvezzo fin dalla mia fanciullezza negli studî, nella giovinezza per gli esercizi, nella mia età virile per la famiglia, e persino per i lavori letterari, e nella mia vecchiezza in questi ultimi anni per ciò che credetti il bene del paese, a sacrificare la mia salute compiutamente. Ma a sacrificarla, com'io credetti utilmente; e qui non credo poter giovare a nulla più che chicchessia altri. E quanto a me credo che se mai duro peranche, potrò essere più utile al Parlamento, in caso ch'io sia chiamato.

Per tutte queste ragioni, dunque, io mi sono deciso a partire martedì o mercoledì, 3 o 4 Luglio.

Questa mattina ancora, coll'occasione della mia partenza, io insistetti di nuovo col Cardinale. Ed egli mi rispose cortesemente sì, anzi potrei dire affettuosamente, ma più indurito che mai. Coscienza, onore, bene dei sudditi, bene della Chiesa, tutto mi citò come ragioni di non cedere. Io risposi con ragioni ed affetti; ma non feci, e sento che non farei mai nulla.

CESARE BALBO.

Mola di Gaeta, 3 Luglio 1849.

Eccellentissimo Signore,

Non avendo potuto (per una forte operazione di sangue che fui costretto a farmi fare) andare sabato alla concertata udienza del Papa, vi fui ieri, ed ebbi lunghissima quest'udienza e quella del Cardinale; proseguo qui déi progetti probabili del Papa, quali m'è parso poterli trarre da queste conversazioni e da quelle avute coi pochissimi diplomatici che rimangono qui. Perciocchè qui non rimane che il signor *Liedekerke*, Ministro d'Olanda; ed in Gaeta stesso non rimane, credo, se non il Conte *Esterhazy*. Tutti gli altri sono scappati a Napoli od a Castellamare. Anzi *Usedom*, quel di Prussia, deve tornare in Germania, ed ivi rimanere due o tre mesi, fino all'apertura del *futuro Congresso*, che si prevede di tutte le potenze Europee, per decidere della forma del Governo Pontificio. — V. E. rammenterà che il Cardinale mi parlò da gran tempo della *possibilità* di tal Congresso nel caso che si risolvessero mai a *poter* dare lo Statuto. Ora siffatta possibilità pare non a me solo, ma ad altri pure di qua, diventare probabilità. Ma addurrò a V. E. le ragioni principali a parer mio.

I due diplomatici, anzi forse i tre francesi, saranno qui moderatissimi, e, per così dire, relativamente papalini.

Il Governo stesso di Parigi lo sarà forse a tal punto di non imporre la condizione dello Statuto al ritorno del Papa in Roma.

Ma l'Assemblea francese sarà ella così moderata? Ad ogni modo il Papa non tornerà per ora nemmeno senza condizioni. Il Cardinale ridice che andrà in qualche altra città dello Stato. Io supplicai di nuovo che non fosse una delle austriache, ed austriache sono ormai i due terzi di esse. Dicesi *Tern* stessa. Non rimarrebbero quindi che Viterbo, Civitavecchia, Velletri e Terracina. Ma la seconda è francese, e l'ultima di

troppa cattiv'aria; onde che non rimangono probabili che Viterbo o Velletri, se, come spero, il Papa aderisce alle suppliche francesi, più efficaci certamente che non le mie.

Il Cardinale ed altri parlano ogni giorno dell'arrivo della seconda parte della spedizione spagnuola. Giunti che sieno questi in numero di otto o dieci mila in tutto, sembra che essi sieno destinati a formare la guardia, o piuttosto l'esercito pontificio a guisa degli antichi Svizzeri. Il Cardinale si lasciò sfuggire meco che la scelta della dimora del Papa dipenderà dal terreno occupato dagli Spagnuoli; e siccome questi non occupano ora se non Terracina, e non possono guari occupare dalla medesima parte, se non Velletri, o tutt'al più Albano, ma questa è troppo addosso a Roma francese, resta forse sola o più probabile Velletri. Ad ogni modo ed insomma, quale che sia la dimora non francese del Papa, con Roma francese, sarà sempre difficilissimo il ritorno del Papa a Roma senza dare lo Statuto, e perciò senza venire allo spediente del Congresso.

V. E. sa che qui viene una deputazione di Bologna per domandare lo Statuto; dicesi arrivata a Civitavecchia. Ed avendone io fatto cenno al Cardinale: *Questo non è nulla,* mi rispose, *riceveremo molto volentieri e bene gli individui che sono ottimi. Ma spediti dal Municipio d'origine rivoluzionaria, la Deputazione non è legale, non esiste per noi.* A ciò io gli feci osservare che legali o non legali avrebbero, in quantità, di siffatte deputazioni; che riordinati in qualunque modo altri Municipî più legali, questi manderebbero simili deputazioni, con domande simili o piuttosto identiche dello Statuto; che riordinati o gli antichi od altri nuovi Consigli Provinciali, come certo farebbero (ed il Cardinale annuiva), questi Consigli farebbero simili deputazioni e dimande per lo Statuto; e che finalmente stabilita la Consulta od altro Corpo consultativo di tal genere, come hanno intenzione (e qui pure annuiva Sua Eminenza), la medesima domanda dello Statuto verrà loro fatta da questo Corpo qualunque, creato da essi stessi. Ed io credo che così veramente avverrà; e credo che così pure sia creduto dall'E. V. — E quindi seconda ragione

di prevedere la inevitabilità dello Statuto e la probabilità conseguente del Congresso.

Ier l'altro soltanto ci giunsero qui, e ieri potemmo leggere i giornali di Francia che recano gl'importanti documenti comunicati, d'accordo colla Francia, al Parlamento inglese. Questa comunicazione e quest'accordo potranno certo a V. E. aggiungere nuova probabilità, che saran fatte molte e vive premure diplomatiche alla Corte di Roma per lo Statuto; e questo battere e ribattere non potrà se non ridurre anche il rassegnato Pio IX e l'ostinato Antonelli alla necessità di convocare quel Congresso, che essi stessi hanno già ideato per questo caso appunto.

Vero è che l'idea dei Cardinale, quale mi fu espressa, non è propriamente, o almeno non specificamente, d'un *Congresso.* Dissemi soltanto voler consultare tutte le potenze, comprese le acattoliche.

Ma credo che le potenze liberali, e Francia principalmente, non faranno l'errore di lasciar fare tale consultazione in altra forma che di Congresso. Perciocchè, come io non mancai di avvertire i Francesi, in un Congresso, e gli uni in faccia agli altri, niun mandatario austriaco non oserà, essendo insomma mandatario di Governo costituzionale ancor esso, pronunziarsi contro allo Statuto: mentre che ciò oserebbero in negoziati parziali, e peggio in segreti.

Del resto, discorrendo io lungamente di tutto ciò col Cardinale (e debbo dire quasi così apertamente come l'ho esposto pur ora), e parlando specialmente Sua Eminenza della difficoltà loro particolare del trovarsi senza truppe, io replicai, sorridendo, che anzi ne avevano più di nessuno, avendo essi quelle di tutta Europa, che si disputavano a' loro piedi l'onore di servirli; non solamente Francesi, Spagnuoli, Austriaci e Napoletani, ma avrebbero quanti altri volessero: e quantunque non autorizzato a ciò, osavo dire che avrebbero pure Piemontesi a loro desiderio.

Il Cardinale mi replicò, più soavemente che mai, non essere ora il caso; ma che quando fosse quello di consultare altre potenze, si consulterebbe per certo, e volontieri, il Gabinetto

nostro. — In generale oso dire a tal proposito che se la mia missione andò per certo a vuoto quanto agli scopi precisi impostimi, io spero e credo non sia stata inutile quanto al far cessare i numerosi sospetti, dirò anzi una tal quale malevolenza interposta, e rimanere ora una benevolenza decisa verso di noi.

Dove sarà, se mai, il Congresso? Dicesi a Napoli. Ma io dubito che il Re di costì vegga volontieri un tal Congresso, a tale scopo, in tal luogo.

Tutto ciò, come bene scorge V. E., non è che serie di congetture. E tutto ciò sarebbe mutato, per esempio, se si seguisse un consiglio ch'io diedi al Cardinale: che se non volevano fare come noi che ci teniamo stretti allo Statuto, facessero almeno come il Gran Duca che lo promette in massima, o almeno almeno come il Re di Napoli, il quale in massima non lo distrugge. Ma il Cardinale, il quale è per me uno dei più cortesi uomini con cui io abbia mai trattati affari, e soffre e quasi cerca il mio parere, non credo sia per seguire questo certamente. E così a poco a poco, ed io crederei alla lunga, ma insomma più o meno presto si verrà a quella necessità di consultare l'Europa, in qualsiasi forma e qualsiasi luogo.

Cesare Balbo.

Dépêche de M. le Chevalier D'Azeglio, *au Ministre du Roi à Londres.*

Turin, 5 Janvier 1850.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un *Mémorandum* dans lequel en exposant la situation réelle de l'Italie centrale, j'ai cru devoir indiquer les dangers de cette situation et les graves considérations qui sont de nature à engager les Puissances occidentales à user de toute leur influence pour y remédier.

Le but principal de ce *Mémorandum* est d'appeler l'attention des Cabinets de Londres et de Paris sur la marche que suivent les choses dans les Etats du centre de l'Italie, et de les engager à prévenir les maux incalculables qui ne manqueraient pas d'en résulter pour notre Péninsule et pour l'Europe elle-même; persuadé que si ces deux grandes Puissances veulent y vouer leur sollicitude et leurs efforts, elles parviendront à atteindre ce noble but, si digne de leurs généreuses dispositions.

Quoique j'ai déjà remis à Mr Abercromby une copie de ce *Mémorandum*, je ne crois pas moins à propos de vous transmettre celle-ci, afin que vous puissiez de votre côté en donner connaissance ou en entretenir Lord Palmerston.

J'apprenderai avec autant intérêt que d'empressement l'accueil qui aura été fait à cette communication de votre part; j'ai d'ailleurs tout lieu de penser que Mr Abercromby en écrivant à son Cabinet aura exprimé une opinion analogue au désir énoncé dans ce *Mémorandum*.

Agréez, etc.

D'AZEGLIO.

Mémorandum sur la situation de l'Italie centrale.

Il est de la plus haute importance d'appeler et de fixer l'attention des Cabinets de Paris et de Londres sur la situation de l'Italie centrale, car elle est de nature à inspirer de très graves inquiétudes.

En jetant un coup d'œil sur l'Europe on voit qu'on y travaille partout au rétablissement de l'ordre; l'Italie seule, par un contraste frappant, semblerait n'avoir qu'un but, celui de maintenir l'agitation.

La politique intérieure des autres Gouvernements de la Péninsule n'est sans doute pas du ressort de celui de S. M., mais ses intérêts sont trop étroitement liés aux leurs pour qu'il lui soit permis de voir d'un œil indifférent un état de

choses qui doit nécessairement aboutir à un renversement de l'équilibre de l'Italie et à une modification de celui de l'Europe.

Le plus simple bon sens suffit pour démontrer que le système adopté par le Gouvernement Romain est appelé à se briser contre l'impossibilité. Or les impossibilités morales finissent par devenir des impossibilités matérielles devant lesquelles tout pouvoir humain est forcé de reculer, et Rome paraît être arrivée à cette dernière période. Personne ne conteste que la cessation d'une intervention quelconque y serait le signal d'une véritable catastrophe. On peut donc dès ce moment affirmer que comme Gouvernement indépendant et autonome, cet Etat a cessé d'exister.

Dans la situation présente il ne lui reste en effet que trois issues possibles: *Occupation permanente — Partage — Changement dans la forme du Gouvernement.*

L'Autriche et Naples s'opposent à tout *changement*, et regardant l'*occupation* comme passagère, ces deux puissances ne visent qu'à amener le *partage.*

Quiconque a suivi la marche des événements dans ce pays, sait que les menées des agents autrichiens en Romagne et dans les Légations durent depuis le Congrès de Vienne. Baratelli et Castagnoli ont toujours travaillé à pousser ces populations à se jeter dans les bras de l'Autriche. En 1831, comme aujourd'hui, les autorités militaires autrichiennes n'ont cessé de se poser en protectrices des sujets du Pape contre leur Gouvernement; il circule déjà, même à Bologne, des souscriptions (ce travail est des plus actifs) pour demander l'union à la Lombardie. Il est donc de la dernière évidence que le projet de l'Autriche est de s'étendre en Italie, en profitant de l'aveuglement du Gouvernement Romain, tout en le poussant dans la funeste voie qu'il a adoptée. Il serait cependant possible qu'au lieu de vouloir réunir à l'Empire la Romagne et les Marches (ce qui rencontrerait de nombreuses oppositions en Europe) elle prépare cette fusion, en procurant, pour le moment, ces aggrandissements au Duc de Modène: ce qui autorise à le supposer c'est que ce Prince paraît avoir reçu le mot d'ordre, qui est de gouverner avec clémence et

modération afin de se concilier les sympathies des populations limitrophes.

La conduite sage et modérée du Duc de Modène est en opposition avec celle du Duc de Parme: le premier n'a pas d'enfants, et la mort de son frère, son seul héritier, est survenue fort à propos pour servir les desseins de l'Autriche ; cette puissance aurait pu jeter les yeux sur le Grand Duc de Toscane qui vis-à-vis d'elle est dans une position analogue, mais ce Prince l'a trop profondément blessée, quoique innocemment peut-être, pour qu'elle puisse désormais avoir confiance en lui.

Cette série de faits et les éventualités qu'elle semble présager, exige la plus sérieuse attention de la part des puissances occidentales de l'Europe.

Depuis que l'Autriche a rattaché en quelque sorte son existence à l'appui de la Russie, depuis qu'en acceptant cet appui elle s'est livrée à son influence exclusive, le rempart qu'elle opposait à sa puissante voisine, et qui était la sûreté de l'Europe, a été complètement renversé.

Si le moment arrivait pour la Russie de s'emparer de Constantinople, cette conquête serait défendue par une ligne s'étendant depuis la Baltique jusqu'à Ancone.

Le seul moyen de combattre l'influence ou les empiètements que l'Autriche essayerait de tenter en Italie, est l'établissement du principe constitutionnel appliqué aux différents Etats de la Péninsule, principe qui amènerait la répression et dans la suite l'anéantissement du principe révolutionnaire dans ce pays.

Pie IX par ses tendances au retour d'un ordre de choses détesté, se trouve dans ce moment, sans s'en douter, l'agent le plus actif de Mazzini qui, à son tour, par ses menées anarchiques, soigne admirablement les intérêts de l'Autriche. Ainsi la ligne de conduite suivie par le Pape conduira à un désordre d'autant plus redoutable, qu'au lieu d'être politique, il sera social et aura pour triste conséquence la destruction du sentiment religieux. Mazzini, de son côté, lié aux sociétés bibliques d'Angleterre et d'Amérique, en prétendant rendre

l'Italie protestante, travaille activement à amener ce déplorable résultat. Peut être réussira-t-il à y détruire insensiblement les anciennes croyances, mais il ne parviendra jamais à *leur* en *substituer* de nouvelles. Dès lors la révolution sociale, si étroitement unie de nos jours, à la révolution politique, ne rencontrant plus d'*obstacles, finira par livrer l'Italie* aux forces Austro-Russes.

Le Piémont ne saurait rester impassible en face de pareilles éventualités, son Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour les éviter; sa conduite éloignée également des deux extrêmes, lui a mérité le suffrage du pays et de l'Italie, il a consolidé l'ordre en enchaînant la révolution.

L'exemple du Piémont pourrait être offert comme un argument à l'appui de la nouvelle ligne politique que devraient suivre les Etats italiens; avec un système qui établirait plus d'harmonie entr'eux, ils pourraient se reconstituer et peser dans la balance en faveur des puissances de l'Occident, au lieu de devenir les auxiliaires du grand ennemi des institutions constitutionnelles en Europe.

Le Gouvernement du Piémont plaçant une juste confiance dans les Cabinets de Paris et de Londres, aime à espérer qu'ils apprécieront la gravité des circonstances actuelles et l'importance des considérations qui viennent d'être développées, et que, dans leur haute sagesse, ils sauront conjurer le danger qu'elles signalent.

D'Azeglio.

III.

DOCUMENTI

RELATIVI

ALLE PRATICHE DIPLOMATICHE

DEL MINISTERO D'AZEGLIO

negli anni 1851 e 1852

a procurarsi l'appoggio dei Governi di Londra e di Parigi, per assicurare le istituzioni costituzionali nel Piemonte insidiate dalle Corti di Vienna, di Roma, di Napoli, di Firenze, di Modena e di Parma, e per impedire all'Austria di aggregare le sue Provincie Italiane alla Confederazione Germanica.

Fin dall'anno 1850 tutti i Principi regnanti in Italia, all'infuori del prode e leale Figlio di Carlo Alberto, avevano dato il pessimo e deplorevole esempio ai loro popoli di venir meno agli assunti obblighi costituzionali, e di porsi servilmente a rimorchio dell'Austria, accettandone lieti il vassallaggio. Era primo Ministro dell'Imperatore Francesco Giuseppe il Principe Felice di Schwarzenberg, del quale il Marchese Brignole, mandato dal Re Vittorio Emanuele II a Vienna per rannodare le relazioni, scriveva: " Non è contro il Piemonte, sibbene contro l'Italia che egli nutre antipatia. Egli avversa la nazionalità italiana, e, se potesse, vorrebbe can-

cellarla dal pensiero umano. Tutto ciò che a questa allude, tutto ciò che ricorda la gloriosa lotta da noi sostenuta onde farla trionfare, gli mette ombra e sospetto. La sua avversione profonda alla causa italiana, la persuasione della stima che noi godiamo presso gli schietti amici di essa, la forma rappresentativa del nostro Governo, la pubblicità delle discussioni, la libertà della stampa che serbiamo, tutto ciò gli ispira sospetto „ (1).

Effettivamente il Principe di Schwarzenberg si mostrò e si mantenne, finchè visse, nemico implacabile al costituzionale Piemonte. Egli, spalleggiato dalla Russia e dalla Prussia, andava gridando e insistendo che a mettere l'Europa in quiete durevole, bisognava abbattere le libertà piemontesi, e per riuscire in questo intento fece quanto più per lui si poteva. La storia è giunta a documentare che a quella lotta aggressiva dell'Austria sul terreno diplomatico e coll'uso di maneggi artifiziosi, di incolpazioni mendaci, di pretese eccessive ed ingiuste, si prestarono cooperatori zelanti quei Sovrani italiani, ai quali il Re Vittorio Emanuele e i suoi Ministri avevano stesa la mano amica nei giorni delle loro maggiori disgrazie politiche, e che avevano confortati di savi e onesti consigli onde rimanessero sul trono onorati e amati dai proprii sudditi.

I documenti posti qui appresso appartengono

---

(1) Dispaccio del 16 febbraio 1850.

a siffatta serie di fatti storici. Ma D'Azeglio non era uomo di Stato da indietreggiare impaurito e neanco da lasciarsi prendere nei multiformi lacci tesigli con quei maneggi liberticidi. Sempre di mente e di cuore sacrato all'Italia, nei giorni in cui quella bufera s'era fatta più violenta e pericolosa, scriveva ai Legati Sardi presso i Governi di Londra e di Parigi: “ Il Re, il suo Governo, il paese, l'esercito, sono *vivamente e sinceramente affezionati alle istituzioni costituzionali e le difenderanno sino agli ultimi estremi. Piuttosto che piegare il capo all'Austria e subire le sue ingiuste pretensioni, siamo determinati a correre gli estremi pericoli, ed affrontare i più duri sacrifizi.* „ Ed egli concludeva con dire: “ La presenza dei soldati austriaci sul nostro territorio cagionerebbe la ruina delle nostre libertà e sarebbe il principio di un vergognoso vassallaggio che ci muove a ribrezzo al solo pensarci „ (1).

Qui giova aggiungere che anche al di là della cerchia delle nostre Alpi e dei nostri mari, in quello stesso tempo di periclitanti fortune per il Piemonte, Massimo d'Azeglio diede opera solerte a mandar guasta una pratica diplomatica, che tendeva a ridurre tutti gli Stati italiani vassalli necessari dell'Austria, per una ineluttabile preponderanza d'armi, come i lettori conosceranno con soddisfacimento.

---

(1) Dispaccio confidenziale Azeglio, 20 gennaio 1852.

Dépêche du Chevalier Maxime d'Azeglio
au Marquis d'Azeglio *à Londres.*

Turin, 7 Mai 1850.

Mr le Marquis Ricci se rendant à sa nouvelle destination de Berlin, j'ai cru à propos qu'il passât auparavant à Londres.

Les assurances que vous avez reçues des dispositions bienveillantes du Cabinet de S. M. Britannique pour le Gouvernement du Roi, et de l'intention de l'Angleterre de ne pas se départir des maximes qu'elle a suivies jusqu'à présent à notre égard, m'ont engagé à charger Mr le Marquis Ricci, après s'être concerté préalablement avec vous, de s'entendre avec Lord Palmerston sur la conduite politique du représentant du Roi près la Cour de Prusse relativement aux affaires de l'Allemagne. Je vous prie en conséquence de bien vouloir le présenter en mon nom à ce Ministre, et de prendre part avec lui aux démarches dont il est chargé, démarches dont je me bornerai ici à vous donner un simple aperçu, laissant à lui-même le soin d'entrer avec vous dans un plus grand développement à ce sujet.

La politique du Cabinet du Roi relativement à la question allemande doit être, comme vous le comprendrez, Mr le Marquis, de seconder par des encouragements et des conseils, dans la mesure de ce qui nous est possible, les projets de la Prusse,

en tant qu'ils ne seraient pas contraires aux vues de l'Angleterre. Nos préférences doivent être naturellement bien plus pour cette Puissance que pour l'Autriche, et nous devons penser d'ailleurs que plus celle-ci sera occupée de ses discussions avec le Cabinet de Berlin, plus elle trouvera de difficulté dans l'accomplissement de ses intentions, en général, ambitieuses à l'égard de l'Italie, et, en particulier, hostiles pour nous.

Mais comme nous désirons autant que possible marcher d'un parfait accord avec l'Angleterre, dans cette question comme dans les autres, Mr le Marquis Ricci, aidé de votre appui et de vos bons offices, devra sonder l'opinion de Lord Palmerston sur ce point de politique, et concerter avec lui la marche commune à suivre par le Ministre du Roi et par celui de S. M. Britannique.

Il a également l'instruction, que j'étends à vous, Mr le Marquis, par la présente dépêche, de prier Lord Palmerston, comme une conséquence des assurances bienveillantes qu'il vous a témoignées pour le Gouvernement de S. M., d'inviter les représentants de l'Angleterre à l'étranger à établir une parfaite entente dans les questions importantes de politique avec les Ministres du Roi leurs collègues, qui recevront eux-mêmes l'instruction de seconder de leur mieux les intentions du Gouvernement dans ce but.

Les assurances du Cabinet de Londres que vous avez confirmées dans votre dépêche du 2 de ce mois, N. 137, sont certainement très satisfaisantes, et nous y attachons un véritable prix. Mais elles le seraient bien davantage encore si elles pouvaient nous être données d'une manière plus explicite. Pour moi personnellement, et je vous prie de le déclarer à Lord Palmerston, je trouve la plus sûre garantie dans ces assurances, car je suis persuadé que le Cabinet Anglais ne s'engage qu'avec la ferme volonté d'accomplir ses promesses, et qu'il tiendra fidèlement celles qu'il nous aura faites en cette occasion. Mais ce Ministre comprendra qu'en présence de circonstances aussi graves que celles actuelles, nous avons besoin de pouvoir appuyer les assurances que nous donnerons

nous-mêmes aux hommes qui soutiennent notre politique, de quelque déclaration plus formelle encore. Je n'indique pas ici la forme dans laquelle nous désirerions qu'il fût possible de recevoir cette déclaration; M^r le Marquis Ricci, à qui j'ai donné des directions à cet égard, vous fera part de ma pensée, et je me borne à vous prier de concourir avec lui de tout votre pouvoir à obtenir un résultat auquel nous attacherions la plus grande importance.

Je connais trop votre zèle et votre entier dévouement au service du Roi et de l'Etat, pour ne pas être persuadé que vous n'omettrez rien de ce qui dépendra de vous pour faciliter et assurer le succès de la mission que vous êtes appelé à remplir dans un parfait accord avec M^r le Marquis Ricci. Je vous en offre d'avance mes remercîments, et je vous prie d'agréer, etc.

D'AZEGLIO.

Dépêche du Marquis Ricci *au Chev.* Maxime d'Azeglio.

Londres, 1er Juin 1850.

M^r le Président du Conseil,

L'absence totale d'occasions sûres pour Turin m'a empêché de rendre compte à V. E. du résultat de ma mission à Londres aussi promptement que je l'aurais désiré; mais j'ai pensé qu'il valait mieux retarder de quelques jours l'envoi de mes rapports, plutôt que de les soumettre aux investigations du Gouvernement français, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si je m'étais servi de la voie ordinaire de la poste.

D'après le conseil que m'en avait donné l'Ambassade anglaise à Paris, j'ai différé de quelques jours mon départ pour l'Angleterre, afin qu'il ne coïncidât pas précisément avec celui de Mr Drouyn de Lhuis.

Arrivé à Londres le mardi 21 mai, j'ai eu le lendemain l'honneur d'être présenté à Lord Palmerston par le Marquis d'Azeglio.

Sa Seigneurie nous reçut avec une politesse exquise et écouta avec beaucoup de bienveillance les demandes que j'avais été chargé de lui adresser de la part du Gouvernement du Roi. Puis il nous répondit qu'il voyait avec une grande satisfaction le Piémont marcher d'un pas assuré dans la voie du Gouvernement constitutionnel, et le Roi Victor Emmanuel montrer une sagesse et une fermeté de caractère admirables et vraiment supérieures à son âge, et que cela lui faisait concevoir les plus belles espérances pour la tranquillité et l'avenir de notre pays; que le Gouvernement Sarde pouvait être convaincu des bonnes dispositions du Cabinet Anglais en sa faveur et de toutes ses sympathies pour la consolidation du régime constitutionnel en Piémont. Mais que, pour ce qui concerne la première de mes propositions, savoir celle relative à la garantie de l'inviolabilité de notre territoire, il devait nous faire observer que ce n'était pas dans le système anglais d'engager d'avance et d'une manière aussi formelle sa liberté d'action, surtout lorsqu'il n'existait, comme dans le moment actuel, aucune probabilité que l'éventualité d'une intervention autrichienne vînt à se réaliser. Qu'il n'y avait pas bien longtemps qu'il avait chargé l'Ambassadeur Britannique à Vienne de faire des observations à cet égard au Prince de Schwarzenberg et que ce Ministre avait répondu que l'Autriche ne songeait nullement à inquiéter le Piémont, et qu'elle respecterait son indépendance aussi longtemps qu'il n'y aurait de sa part aucune provocation inquiétante pour la tranquillité de ses Etats. Je me suis alors permis de faire observer à Sa Seign. que la conduite et le langage des membres de la Légation Impériale à Turin ne se trouvaient guère en harmonie avec cette réponse; et que d'ailleurs, si les hommes éminents qui dirigeaient maintenant le pouvoir en Angleterre venaient à le quitter, nous ne pourrions pas également compter sur les sympathies efficaces de ses successeurs.

Lord Palmerston me répondit qu'en général la politique de l'Angleterre pour ce qui concerne l'étranger n'était pas sujette à de trop brusques variations. — Mais, reprit-il, à tout prendre dans le cas d'une attaque de l'Autriche, vous pourriez tou-

jours compter sur les secours de la France, trop intéressée à votre indépendance pour vous laisser envahir par une armée étrangère. — Je me suis alors empressé de faire connaître à Sa Seign. que nous ne doutions nullement des dispositions de la France à intervenir aussi de son côté en Piémont, mais que d'abord ce ne serait pas un grand bonheur pour nous d'avoir deux occupations à la fois, et qu'ensuite c'était précisément dans le cas où le Gouvernement viendrait à changer en France que l'Autriche voudrait intervenir en Piémont, et qu'alors le choix serait vraiment pour nous fort embarrassant, étant obligés à opter entre les Autrichiens et les rouges.

Que, d'autre part, nous ne pouvions guère compter sur la politique du Gouvernement français, quel qu'il fût, par rapport à l'Italie, puisque l'expérience nous avait prouvé qu'au besoin il était disposé à s'entendre parfaitement avec l'Autriche sur ce point, pour obtenir d'autres concessions, comme cela était arrivé dans les derniers mois du Ministère Guizot, qui pour s'assurer de l'appui moral de l'Autriche sur la question des mariages espagnols, avait complètement livré l'Italie au Prince de Metternich et convenu avec lui d'une convention dont la signature était déjà arrêtée pour le 12 mars 1848 et qui était destinée à régler les bases d'une intervention simultanée dans l'Italie centrale.

J'ai ajouté que les dangers dont nous nous croyions menacés de la part de l'Autriche n'étaient pas chimériques, puisque d'abord le langage que les généraux autrichiens continuaient à tenir à Milan, annonçant à chaque instant leur entrée en Piémont, ne témoignait pas des dispositions très bienveillantes de la part du Cabinet de Vienne, fort intéressé à empêcher que le régime constitutionnel ne se consolide en Piémont; et qu'ensuite nous étions informés (c'est entr'autres le Comte de Pralormo à Paris qui me l'a confié) que l'Autriche avait posé les deux cas suivants, comme devant donner lieu de sa part à une occupation militaire d'une partie des Etats Sardes, savoir:

1° L'avènement du parti rouge au pouvoir en France;

2° L'éventualité de troubles graves dans les Etats de

l'Italie centrale ou méridionale, contre lesquels elle prétendait se préparer chez nous une expédition armée.

Je n'ai pas eu grand'peine à prouver à Lord Palmerston que cette dernière assertion n'avait aucun fondement, puisque l'émigration était soumise dans les Etats du Roi à une surveillance active, que le Gouvernement tenait les yeux ouverts sur les menées des réfugiés et qu'il avait ensuite les moyens nécessaires pour empêcher l'exécution de toute tentative dirigée contre la tranquillité des autres Etats. Mais que le soin que le Gouvernement Autrichien mettait à accréditer des suppositions semblables, prouvait qu'il ne cherchait qu'un prétexte quelconque pour légitimer une intervention dans notre pays.

Sa Seigneurie me répéta qu'elle était persuadée que l'Autriche y regarderait à deux fois avant de se permettre de faire entrer ses troupes en Piémont; mais que dans ce cas nous pouvions compter sur l'intérêt que l'Angleterre a toujours porté à notre pays, intérêt qui serait aujourd'hui également efficace quand même il n'existât point un engagement préalable entre les deux Gouvernements.

J'ai cru alors ne pas devoir insister davantage sur ce point, voulant me ménager la possibilité de pouvoir encore revenir à la charge à cet égard dans le cours de la conversation, et j'ai préféré entretenir Sa Seigneurie de la seconde partie de mes propositions, savoir du désir que nous aurions de voir le Gouvernement de Sa Majesté Britannique inviter ses représentants à l'étranger à établir une parfaite entente dans les questions plus importantes de politique avec les Ministres du Roi leurs collègues, qui recevraient eux-mêmes l'instruction de seconder de leur mieux les intentions du Gouvernement dans ce but et d'y conformer autant que possible leur langage et leurs démarches.

J'ai ajouté que, dans le temps, cette assistance les Ministres du Roi la recevaient partout de la diplomatie autrichienne et que nous désirions maintenant l'obtenir de celle de S. M. Britannique.

Lord Palmerston loua beaucoup l'intention du Gouvernement

du Roi d'établir des relations politiques plus étroites avec la Cour de Prusse, et il me dit qu'il en écrirait à Lord Westmareland. Quant aux autres légations anglaises, il nous demanda de vouloir bien lui indiquer quelles seraient celles qui devraient recevoir de semblables instructions. Nous répondîmes que le Gouvernement du Roi aurait désiré que cette entente fût établie dans tous les pays où il y aurait un Ministre de Sardaigne. Mais j'ai profité de cette demande de Lord Palmerston pour rentrer dans la première discussion, en lui répondant que si Sa Seigneurie voulait bien le permettre, le Marquis E. d'Azeglio lui adresserait une lettre qui résumerait les deux points qui formaient l'objet principal de ma mission; que le Président du Conseil des Ministres du Roi N. A. Maître, trouvait la plus sûre garantie dans les assurances, certainement très satisfaisantes, que le Cabinet Anglais avait bien voulu lui accorder; qu'il y attachait un véritable prix et que seulement en présence de circonstances aussi graves que celles que je venais de signaler à Sa Seigneurie, il désirerait se trouver à même de pouvoir appuyer les assurances qu'il serait à son tour obligé de donner à ses collègues, de quelque déclaration explicite.

Cet appui moral, ajoutai-je, que le Cabinet Anglais accordera au Gouvernement du Piémont, le mettra à même de travailler avec un plein succès à l'organisation du parti modéré en Italie, parti qui peut seul sauver le pays des secousses, auxquelles l'exagération des opinions extrêmes ne manquerait pas de l'exposer une seconde fois.

Lord Palmerston, ayant bien voulu m'accorder cette permission, en nous laissant espérer qu'il ferait une réponse à la lettre dont il s'agit, je me suis concerté avec le Marquis d'Azeglio pour lui adresser la lettre ci-jointe, dont je me réserve d'analyser le contenu dans mon rapport suivant.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

De V. E.

Le très humble et très obéissant Serviteur

ALBERT DE RICCI.

Lettre confidentielle du Marquis D'Azeglio *à Lord* Palmerston.

Londres, 23 Mai 1850.

Milord,

D'après la permission que Votre Seigneurie a bien voulu m'accorder dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Elle, en compagnie du Marquis Ricci, hier au soir, je m'empresse de lui faire part des demandes que le Ministre du Roi à Berlin (1) a été chargé de soumettre à l'appréciation de S. M. Britannique.

La première de ces demandes est relative au désir que le Gouvernement Sarde aurait de voir celui de la Reine inviter ses représentants à l'étranger à établir une parfaite entente dans les questions les plus importantes de politique avec les Ministres du Roi, leurs collègues, qui recevront eux-mêmes dans ce but l'instruction de seconder de leur mieux les intentions du Gouvernement Anglais et d'y conformer leurs démarches et leur langage.

La seconde concerne plus particulièrement l'intégrité et l'inviolabilité du territoire des Etats Sardes, qui pourraient se trouver d'un moment à l'autre exposés aux dangers d'une occupation autrichienne; car il résulte au Cabinet du Roi que les deux cas suivants ont été posés par le Cabinet impérial comme pouvant amener de sa part une intervention armée en Piémont.

Les éventualités sont: 1° L'avènement au pouvoir en France du parti soi-disant rouge ou socialiste; 2° De graves perturbations politiques qui éclateraient dans les Etats de l'Italie centrale ou méridionale, perturbations fort regrettables, à notre avis; mais qui, dans l'état actuel des esprits dans ces parties de la péninsule, ne sont malheureusement pas hors de toute probabilité.

(1) Il Marchese Alberto Ricci era allora Ministro Sardo a Berlino.

Quoique les armées de l'Autriche occupent déjà la plus grande partie des provinces italiennes, il est cependant hors de doute que cette puissance, forte de l'appui que lui accorde en ce moment le Cabinet de St-Pétersbourg, ne soit prompte à saisir l'occasion où quelqu'une des éventualités sus-indiquées viendraient à se réaliser, comme un prétexte suffisant pour envahir militairement le Piémont et pour y abattre, avec le drapeau national, les institutions représentatives qui, étant en ce moment un objet d'envie des autres populations italiennes, forment l'obstacle le plus puissant à l'exécution de ses vues de domination sur toute l'Italie.

La protection que la France dans la situation précaire où elle se trouve, pourrait dans ces circonstances offrir au Gouvernement du Roi, serait, peut-être, insuffisante; et d'un autre côté le Cabinet Sarde n'ignore pas que ce ne sont que les événements de février 1848 qui ont mis obstacle à la signature déjà arrêtée pour le 12 mars de la même année, pour une convention entre le Gouvernement Autrichien et le Cabinet des Tuileries, afin de régler les bases d'une intervention simultanée en Italie.

Dans de telles circonstances et en présence d'une menace si clairement formulée par le Cabinet de Vienne, le Gouvernement du Roi éprouve le besoin d'aviser à sa propre sécurité et il a résolu de resserrer autant que possible les liens qui l'unissent par une politique séculaire et traditionnelle à l'Angleterre, dont le puissant et généreux appui ne lui a jamais fait défaut.

Or, sans avoir la prétention d'engager d'avance la conduite du Cabinet Anglais par rapport aux affaires d'Italie, prétention qui se trouverait en opposition avec les précédents de sa politique, ainsi que Sa Seign. en a fait la remarque dans le cours de l'entretien d'hier au soir, le Président du Conseil des Ministres de S. M. désire cependant pouvoir obtenir des hommes d'Etat éminents qui dirigent actuellement la politique de la Grande Bretagne, la confirmation explicite des assurances très satisfaisantes qu'ils ont bien voulu lui exprimer dans ces derniers, temps et qui le mettront à même de pou-

voir appuyer de son côté, auprès de ses collègues, celles qu'il doit leur fournir pour les rassurer sur les éventualités auxquelles le pays se trouve exposé.

C'est donc avec une entière *confiance dans les bienveillantes dispositions de sa plus fidèle alliée que le Gouvernement de* S. M. *croit de son devoir d'appeler l'attention la plus sérieuse* du Cabinet Anglais sur un état de choses qui peut d'un moment à l'autre prendre une tournure extrêmement grave, et d'invoquer en même temps son puissant appui contre des dangers dont les symptômes précurseurs deviennent de jour en jour plus menaçants.

Je saisis, etc., etc., etc.

E. d'Azeglio.

Lettre confidentielle de Lord Palmerston, *Ministre des Affaires Étrangères, au Marquis* E. d'Azeglio.

Foreign Office, 4 Juin 1850.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre confidentielle du 23 courant, contenant un résumé des observations que, conjointement au Marquis Ricci, vous m'avez faites verbalement la veille, relativement à de certains points sur lesquels le Gouvernement Sarde désire s'entendre avec celui de Sa Majesté.

Je dois vous déclarer, en réponse, que le Gouvernement de S. M. considère la communication que vous m'avez faite comme une preuve de confiance et de bon vouloir des plus satisfaisantes pour le Gouvernement de S. M. de la part du Gouvernement Sarde. Et je dois vous prier de vouloir bien exprimer de la manière la plus explicite ce sentiment au Président du Conseil à Turin.

Quant aux deux points sur lesquels vous et le Marquis Ricci avez été chargés d'interpeller le Gouvernement de S. M., je dois vous déclarer en premier lieu, que le Gouvernement

de S. M. donnera volontiers des instructions à ses agents diplomatiques aux Cours étrangères de se mettre en communication avec leurs collègues sardes sur tous les sujets d'un intérêt commun pour les deux pays. Et le Gouvernement de S. M. sera charmé qu'en pareille matière ses agents diplomatiques puissent avoir le bénéfice de la coopération de ceux du Roi de Sardaigne, pour autant que les instructions transmises par le Gouvernement de Turin les mettront à même d'agir de conserve.

Mais il est inutile que j'ajoute que la Grande Bretagne a des vues politiques et des intérêts nationaux qui lui sont spéciaux, et qu'il serait de toute impossibilité pour le Gouvernement de S. M. de faire dépendre les instructions qu'il transmettrait à ses agents diplomatiques, de celles qu'un Gouvernement étranger, par suite de considérations identiques, croirait convenable de transmettre à ses propres agents diplomatiques.

Pour ce qui concerne le second point dont il est question dans votre lettre, les communications déjà échangées entre le Gouvernement de S. M. et le Gouvernement à Turin, ont porté au Gouvernement Sarde l'assurance que le Gouvernement Britannique, doit en toute occasion par suite de souvenirs traditionnels d'une fidèle alliance et d'après les préceptes d'une sage politique, concernant l'équilibre du pouvoir et du maintien de la paix européenne, doit, dis-je, prendre un intérêt profond à la prospérité et à l'indépendance de la monarchie sarde. Et le Gouvernement de S. M. espère très sincèrement que les dangers qui nous paraissent en de certains cas, pouvoir menacer le Royaume de Sardaigne, ne se réaliseront point.

Mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le déclarer verbalement, ainsi qu'au Marquis Ricci, il y a plusieurs raisons très graves qui rendent contraire aux habitudes du Gouvernement de S. M. de s'engager pour des éventualités ou de se lier par des obligations, relativement à des faits qui ne se sont pas encore présentés et relativement auxquels, dans le cas où ils viendraient à se réaliser, il est impossible de préjuger d'avance les circonstances qui les accompagneraient.

Il est dans les habitudes politiques du Gouvernement Britannique de ne se lier en rien pour des événements à venir et de conserver sa liberté d'action d'après les circonstances qui peuvent successivement se présenter.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur,

Votre très humble et obéissant Serviteur
PALMERSTON.

Memorandum del Governo Sardo relativo alla pretesa che nel 1851 l'Austria aveva d'incorporare alla Confederazione Germanica tutti i Paesi a lei soggetti.

Turin, ce 11 Mai 1851.

Monsieur le Ministre,

Les changements importants que l'adoption du projet du Cabinet Autrichien introduirait dans la circonscription territoriale de la Confédération Germanique, par l'annexion des provinces non allemandes de l'Empire, ont attiré l'attention de tous les Gouvernements de l'Europe, comme portant atteinte au droit public, établi par les traités de 1815, et successivement comme pouvant devenir le germe de complications qui comprometteraient la paix générale et le maintien de la tranquillité intérieure de chaque Etat.

Les Puissances signataires des traités de Vienne ont cru avoir le droit, et ont jugé de leur intérêt, de s'opposer plus ou moins formellement à un semblable projet, en faisant au Cabinet impérial des représentations sur la question de droit, ainsi que sur les inconvénients probables qui résulteraient de l'annexion projetée.

S'il n'appartient pas à la Sardaigne de se joindre aux Puissances signataires des traités de Vienne dans le système d'opposition, fondée en droit, qu'elles ont adopté, elle trouve cependant dans les principes les plus élémentaires du droit public, comme dans le soin de sa propre conservation et de sa tranquillité intérieure, de puissants motifs d'appeler l'at-

tention des Etats de l'Europe sur les éventualités qui, dans des circonstances données, pourraient menacer soit son indépendance, soit le repos de l'Italie.

L'extrême gravité de ces éventualités, et le droit qui appartient à tout Etat de défendre son existence, constituent, comme conséquence nécessaire pour la Sardaigne, un droit égal de réclamer dans les circonstances actuelles le bienveillant appui des Puissances intéressées à sa conservation intégrale et au maintien de la tranquillité dans la péninsule.

L'incorporation des provinces lombardo-vénitiennes à la Confédération Germanique est dans le projet de l'Autriche le point qui, altérant essentiellement les rapports existants entre l'Empire et la Sardaigne, non moins que l'équilibre actuel des Etats italiens, impose surtout à celle-ci le devoir, comme elle lui donne le droit, d'invoquer à ce sujet la sérieuse attention et au besoin l'assistance des Gouvernements amis.

Les périls que prévoit le Cabinet du Roi de Sardaigne n'ont aucunement leur cause dans l'accroissement de forces que le projet d'annexion apporterait à l'Autriche. L'énorme disproportion d'étendue et de population qui existe entre la Sardaigne et l'Autriche suffit déjà pour établir que cette dernière Puissance aurait toujours, en cas de rupture, le pouvoir de dicter la loi au Piémont sans avoir recours à l'aide de ses confédérés.

Ce qui peut être considéré par les grandes Puissances comme un véritable déplacement dans la balance des forces respectives, ne saurait apporter d'importants changements dans la position faite à la Sardaigne; et il n'y aurait aucun motif pour elle de chercher à y mettre obstacle.

Mais il est un autre point de vue sous lequel la question se présente entourée des complications les plus graves, et dont résulterait la probabilité, ou, pour mieux dire, la certitude de voir, non-seulement se renouveler, mais s'aggraver encore les désordres et les maux qui de tout temps on fait de l'Italie un danger incessant pour le repos de l'Europe.

L'assimilation complète des provinces lombardo-vénitiennes aux autres provinces allemandes, leur germanisation définitive,

détruirait à jamais la nationalité italienne; et c'est sous cet aspect que la question doit être surtout examinée non seulement dans l'intérêt de l'Italie, mais dans celui de l'Europe entière.

Le sentiment de la nationalité a joué un trop grand rôle dans les événements qui ont agité l'Europe depuis 60 ans, pour qu'il soit permis d'en révoquer en doute la haute importance, ou de nier qu'il ne constitue pas un des plus puissants éléments de force et d'action qui existent chez les nations civilisées.

Les leçons de l'histoire et celles de l'expérience, nous apprennent l'inutilité des efforts mis en action pour détruire cet élément, ou pour le comprimer de manière à lui ôter toute possibilité d'éclater à un moment donné. On voit d'un autre côté que cet élément ménagé ou sagement dirigé, a produit les meilleurs résultats dans le sens de la force et de la stabilité des Etats. Et ceci confirme un des plus simples axiomes de la politique — on devrait dire du bon sens — savoir que si l'on n'a pas le pouvoir de détruire ou de subjuguer totalement un élément de force quelconque, on doit avoir l'habileté et la sagesse de savoir le diriger à son profit.

En présence du droit public actuel et des traités existants, on ne pourrait assurément pas établir que le principe de la nationalité est susceptible d'une application stricte et absolue qui serait en contradiction flagrante avec les circonscriptions acceptées d'un commun accord par les Etats européens, et sur lesquelles est basé l'équilibre et la paix générale.

Les grands intérêts d'ordre et de tranquillité donnent le droit à la société d'exiger de quelques-uns de ses membres de douloureux sacrifices, auxquels ceux-ci doivent se soumettre sans murmurer, quand même les règles de la stricte justice n'y seraient pas complètement observées.

Mais si l'on peut admettre que d'un côté les droits d'un petit nombre puissent être sacrifiés aux intérêts de la totalité des membres qui composent l'édifice européen; s'il est du devoir des premiers de s'abstenir de faire valoir toute prétention qui pourrait amener le renversement de cet édifice, il

est en même temps juste et prudent à la fois de la part des pouvoirs existants de ne demander que les sacrifices absolument indispensables pour sauvegarder l'ordre et la paix générale; leur soin doit être aussi de s'abstenir de donner à ces mêmes sacrifices une forme irritante, injustifiable et inopportune, qui en froissant non-seulement les intérêts matériels et les susceptibilités de l'amour propre et en s'attaquant à ce qu'il y a de vrai, de juste et de noble dans le sentiment national, entretiendraient des foyers d'agitation, de désordre et de colères prêtes à éclater à la première occasion, et de nature à entraîner les Etats voisins dans les mêmes commotions et les mêmes dangers.

Si d'un côté l'on doit reconnaître que les vues d'une politique éclairée et s'appliquant à la solution des grandes questions de droit public peuvent difficilement se plier aux exigences et aux aspirations du sentiment national qui ont leur source dans les traditions, dans l'histoire, dans les exclusions et les antipathies des races; on doit admettre d'un autre côté que cette même politique ne peut pas n'en tenir aucun compte, soit en considération des faits et des antécédents de la diplomatie, soit en se rapportant aux actes officiels des Gouvernements légitimes; et si des réclamations fondées sur ces antécédents viennent à s'élever, il est d'un dangereux exemple de leur imposer silence par le seul droit du plus fort.

Le sentiment de nationalité qui, s'augmentant graduellement depuis la première révolution, a pris dans ces dernières années un si grand essor, n'est pas exclusivement l'œuvre des écrivains politiques, des poètes ou des sectaires. Tout en faisant la part de ceux-ci et celle des circonstances extérieures et intérieures qui ont contribué à amener l'esprit public en Italie à son état actuel, on ne doit pas oublier la part importante qu'ont prise les Gouvernements eux-mêmes au développement du sentiment national et à imprimer dans l'esprit des populations italiennes une haute idée de l'importance et de la parfaite légitimité de ce sentiment.

Bien qu'en écartant tout reproche de déloyauté envers les

hommes éminents qui se sont succédés à la direction des affaires de l'Autriche, on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que les excitations et les encouragements donnés par eux au sentiment de nationalité en Italie, au moment où ce sentiment pouvait être un utile auxiliaire, ont reçu par les actes du Gouvernement impérial un constant et fâcheux démenti.

On doit incontestablement apporter une extrême réserve dans l'appréciation des motifs qui ont déterminé le Cabinet de Vienne à suspendre, pendant si long-temps, l'exécution de ses promesses; mais il serait injuste en même temps de porter un jugement trop sévère sur les effets de l'irritation que ces déceptions ont soulevée chez les populations lombardo-vénitiennes, qui ont cru y voir la conséquence d'un plan arrêté, tendant à les dépouiller successivement de leurs droits les plus sacrés.

Nous avons tous été témoins en 1848 des tardives, mais terribles conséquences de l'inexécution des promesses faites par les Souverains de l'Allemagne, lors des événements de 1813, et tout esprit juste doit être frappé des déplorables effets que peut produire à une grande distance de temps un acte que peut-être les circonstances ou des raisons inconnues du public rendaient justifiable, mais qui pour les peuples avait sans contredit toute l'apparence d'un acte peu loyal.

Au moment où la société menacée de toutes parts n'a plus d'espoir que dans l'accord et la fermeté des pouvoirs établis, il ne peut entrer dans les vues d'aucun esprit sage de récriminer sur des erreurs passées (quel Gouvernement n'en a pas commises?) et encore moins de souffler dans les antagonismes politiques ou de race. Tel n'est pas assurément le but que se propose le Gouvernement du Roi. Mais, lorsqu'il devient évident que, sans tenir compte du passé et de ses fatales conséquences, on est sur le point de renouveler les mêmes errements; lorsqu'on voit s'amasser de nouveau, par le fait de la politique actuelle, ces mêmes fautes qui nous ont rendus témoins de si terribles commotions, une coupable faiblesse ou la plus inqualifiable insouciance pourrait seule s'abstenir d'é-

lever la voix et de signaler les écueils contre lesquels menacent de se briser encore une fois les dernières espérances de la société.

Sur le point de voir détruite la nationalité des provinces lombardo-vénitiennes, reportons nos souvenirs à l'époque où l'Europe coalisée se consumait en efforts contre la France et contre Napoléon. Les Gouvernements comprirent alors quel puissant levier il y avait dans le sentiment de nationalité, et ils en firent leur auxiliaire.

L'Archiduc Jean dans sa proclamation de 1809, adressant aux Italiens de vifs reproches sur leur peu d'énergie à secouer le joug de la France, et les excitant à une levée en masse, y ajoutait: « Or volete voi essere Italiani? Aggiungete con « pronto animo le forze vostre al potente esercito che l'Im- « peratore d'Austria invia in Italia. E sappiate che non è « già per spirito di conquista, ma per difender se stesso e « render più sicura l'indipendenza di tutte le nazioni d'Eu- « ropa, ecc., ecc.... Una costituzione fondata sopra la natura « delle cose ed una vera politica farà prosperare il suolo ita- « liano e *renderà inaccessibile la sua frontiera ad ogni altra* « *straniera signoria!!...*

« Noi non veniamo nè per investigare nè per punire, noi « *veniamo per aiutarvi e* RENDERVI LIBERI! »

En 1812 le Général Nugent adressait de Ravenne (10 décembre) *al Regno d'Italia Indipendente* une proclamation dans le même sens avec les paroles significatives:

« Avete tutti a diventare una nazione indipendente! »

Deux ans après les mêmes promesses étaient renouvelées par sir W. Bentink dans sa proclamation datée de Livourne (14 mars 1814). Elle se terminait par ces mots: « congiunte « allora le forze nostre, faran sì che l'Italia ciò divenga che « già fu nei suoi migliori tempi, ecc., ecc. »

Le traité de Paris signé le 30 mai 1814 ne tarda pas à apporter des modifications essentielles au style adopté dans les proclamations précédentes. Le Général Bellegarde déclarait le 12 juin 1814 aux populations de la Lombardie que: « Le « vostre provincie sono definitivamente aggregate all'Impero

« d'Austria, » tout en promettant au nom de l'Empereur une forme de gouvernement qui satisferait à tous les besoins.

L'année suivante une nouvelle proclamation de l'Empereur François I, en date du 7 avril 1815, érigeait en Royaume les provinces lombardo-vénitiennes. S. M. se montrant pénétrée de l'importance que devaient attacher les populations italiennes à la conservation de leur nationalité, décrétait que les armes du nouveau Royaume seraient comprises dans l'écusson autrichien — que la couronne de fer serait conservée et que les Empereurs devraient en être couronnés à leur avènement — que des collèges permanents composés de différentes classes de nationaux *(congregazione centrale a Milano e Venezia ed una in ogni provincia)* devraient dorénavant faire connaître les besoins du pays, etc., etc.

L'effet de ces promesses séduisantes se fit inutilement attendre, et si l'insurrection de 1848 brisa violemment les liens qui unissaient les populations à leur Gouvernement; si les sujets italiens de S. M. Impériale méconnurent leurs sermens, est-il juste d'en accuser exclusivement l'exaltation révolutionnaire, ou l'action des écrivains et des sectaires politiques? Comment exiger, sans blesser la conscience publique, que les sujets remplissent religieusement leurs devoirs et leurs engagements, quand les Gouvernements oublient leurs promesses les plus formelles? Et lorsqu'on a vu de cet oubli naître d'abord la méfiance, puis le mécontentement, la sourde agitation et en dernier lieu la prise d'armes et l'insurrection, comment ne pas se demander s'il ne serait pas possibles qu'on se fût au moins trompé sur la ligne politique et administrative qu'on a suivie depuis 1815 à l'égard des populations italiennes? N'a-t-on pas le droit pour le moins d'émettre un doute sur l'efficacité des moyens employés par le Gouvernement pour imprimer dans les masses des idées de justice, d'ordre, de sagesse et de moralité, lorsqu'on voit ces mêmes moyens mis en œuvre pendant de si longues années, n'avoir abouti qu'au bouleversement de tout ce qui constitue la vie, la force et la stabilité des Etats? Et le doute une fois admis (quel esprit sage pourrait s'en défendre) comment expliquer qu'on se dis-

pose à revenir purement et simplement sans une mûre et longue réflexion à ce même système, dont ont résulté tant de désordres et de si terribles leçons?

Si l'annexion des provinces lombardo-vénitiennes et leur complète dénationalisation avait lieu, l'histoire du passé pourrait nous apprendre celle de l'avenir. Il n'y aurait de changé qu'un éloignement plus prononcé pour la domination autrichienne, une plus complète démoralisation et l'impossibilité absolue de gouverner.

Dès lors il ne resterait d'applicable que la compression par la force armée: sait-on combien de temps cet état de choses pourrait durer? La force matérielle suffit quelquefois pour comprimer le désordre matériel; mais le désordre moral duquel naît le désordre politique, ne peut être dompté que par l'application constante des règles de la justice et de la bonne foi. A-t-on calculé ce qu'il adviendrait non-seulement dans la Lombardie et dans la Vénétie, mais dans les Etats limitrophes, le jour où un événement quelconque, et ils ne se font pas trop attendre dans l'époque actuelle, viendrait à déranger, même momentanément, les combinaisons de cette machine gouvernementale?

C'est surtout sur ces éventualités que doit s'arrêter l'attention spéciale de la Sardaigne. Son existence et sa tranquillité intéressent à un si haut point la tranquillité de l'Europe, de nouvelles commotions en Italie exposeraient à un si imminent danger la paix générale, qu'on ne peut assez se mettre en garde contre tout ce qui serait de nature à les ramener.

Si par suite de l'irritation que soulèverait l'annexion du Royaume lombardo-vénitien, une insurrection, même partielle, venait à y éclater, la Sardaigne se trouverait dans la triste alternative ou de refaire 1848, et la loyauté proverbiale du Roi Victor Emanuel, ainsi que le traité du 6 août, équivalent à une impossibilité absolue de prendre un semblable parti; ou bien d'assister impassible aux luttes et aux mesures de rigueur qui ne manqueraient pas d'être prises par le Gouvernement autrichien, et alors une révolution semblable éclaterait

sans aucun doute sur une plus ou moins grande échelle dans les Etats du Roi, qui devrait faire expier par ses sujets les fautes d'une politique qu'il condamnerait, jouant sur un coup de dé la sûreté de l'Etat, l'amour de ses peuples, l'avenir de ses enfants et de la dynastie de Savoie.

C'est de cette fatale alternative que la Sardaigne a le droit d'être éloignée.

C'est contre de si désastreuses combinaisons qu'elle a le droit de réclamer.

Le Gouvernement piémontais s'est associé aux efforts de tous les autres Gouvernements pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Fidèle à la politique inaugurée à l'avènement du Roi Victor Emmanuel, politique que ses actes n'ont jamais démentie, il a obtenu des résultats qui, il faut le dire avec douleur, sont tentés inutilement au moyen de la politique adoptée par les autres Gouvernements italiens, celle d'un retour pur et simple à l'état de choses existant avant 1848.

L'esprit révolutionnaire et le nombre des démagogues se trouvent réduits à presque rien en Piémont par l'acceptation à peu près unanime du régime représentatif, par la confiance et l'amour que le Roi Victor Emmanuel a su inspirer, grâce à l'élévation et à la loyauté de son caractère.

Le Gouvernement de S. M., appuyé par le Parlement, par l'armée et par la nation, répond de la tranquillité du Royaume, et se croit fondé à donner aux Cabinets des Puissances amies l'assurance la plus formelle que, si par malheur l'Italie était déstinée à de nouveaux bouleversements, on n'aura jamais à accuser le Piémont d'en avoir été le promoteur ni la cause.

Au contraire l'accroissement des sociétés secrètes et le développement de l'esprit démagogique dans tous les Etats italiens, l'affaiblissement et le discrédit où est tombé le parti de la liberté légale et constitutionnelle, le parti modéré, par suite de la politique excessive suivie par les Gouvernements, donnent à la Sardaigne de justes inquiétudes sur les événements qu'un état de choses aussi tendu prépare pour l'avenir. Si à ces causes, déjà trop réelles de futurs désordres, on allait joindre la plus irritante de toutes, l'exécution du projet d'an-

nexion, et la germanisation définitive des provinces lombardo-vénitiennes, le Gouvernement du Roi regarderait les dangers qui menacent la tranquillité de l'Italie en général et celle de la Sardaigne en particulier, comme ayant pris un degré bien haut de gravité: et si nonobstant ses justes observations on venait à prendre la détermination de réaliser l'accomplissement de ce projet, il serait amené à décliner toute responsabilité des complications et des malheurs qui pourraient menacer la paix générale dans un avenir plus ou moins rapproché.

D'AZEGLIO.

Dépêche confidentielle et réservée du Chev. D'Azeglio *au Marquis* D'Azeglio *à Londres et au Chev.* Provana di Collegno *à Paris.*

Turin, 10 Décembre 1851.

Les Souverains d'Autriche et de Prusse ont fait donner par une voie indirecte, mais très respectable, au Roi N. A. Souverain le conseil de se mettre, dans la marche de son Gouvernement, à l'unisson de celle qui est suivie dans les autres Etats de l'Italie, en lui faisant comprendre en quelque sorte, sous la forme apparente d'une menace, qu'autrement il pourrait avoir à se repentir de sa persistance à suivre le système actuel de sa politique.

Les observations dont se rendait l'organe l'interlocuteur, qui parlait au nom de ces deux Souverains, portaient sur les inconvénients de la liberté trop étendue que le régime constitutionnel a établie chez nous, sur ceux de la presse, et en général sur plusieurs autres points qui ont déjà fait souvent l'objet des récriminations de Cabinets ennemis de ces libertés qu'ils voudraient détruire en Piémont, comme ils ont déjà fait ou veulent le faire dans leur propre pays.

Le Roi, avec cette dignité, cette fermeté et cette noblesse de caractère qui le distinguent à un si haut degré, a répondu à la personne, dont il recevait cette communication, en op-

posant à ces observations et à ces griefs contre la presse et nos autres libertés des arguments que j'ai eu souvent l'occasion de développer dans mes dépêches, et qui vous sont assez connus pour que je puisse me dispenser de les répéter ici. Il a déclaré ensuite que la marche politique qu'il avait adoptée et suivie, lui avait été dictée dès son avènement au trône par le sentiment de ses devoirs et d'une conviction profonde; qu'il avait la conscience qu'elle était sage, modérée et telle qu'elle devait être pour les intérêts de son pays et pour le bonheur de ses sujets; qu'il sentait toute la gravité de sa position et de celle où l'Europe se trouve actuellement, qu'il ne négligerait aucun effort pour concilier sa politique avec les exigences de cette situation, et qu'il avait la confiance qu'en persistant dans la voie de sagesse et de modération qu'il s'est tracée, comme il en a l'intention bien prononcée, il assurerait à son pays la tranquillité et le bonheur qui est l'objet de ses vœux, tout en donnant aux Etats de l'Europe les garanties qu'il a à cœur de leur offrir.

S. M. n'a pu s'empêcher de faire l'observation que l'état politique des pays que gouvernent les deux Souverains, qui lui adressaient cette espèce de sommation, lui semblait bien plus exiger des conseils que leur donner le droit d'en offrir eux-mêmes. Le Roi a ajouté que du reste il était *maître chez lui,* qu'il ne se mêlait en rien de ce que croyaient devoir faire les autres Souverains, qu'il désirait de son côté avoir son entière liberté d'action, et il a encore exprimé son entière confiance dans les efforts qu'il continue de vouer à la marche sage et modérée de son Gouvernement.

Agréez, etc.

D'AZEGLIO.

IV.

DOCUMENTI

RELATIVI

ALLA POLITICA INTERIORE ED ESTERNA

DEL MINISTERO D'AZEGLIO

Sono quarantasette lettere di Massimo d'Azeglio, una a Lord Minto, le altre a Sir Ralph Abercromby, ministro d'Inghilterra presso il Re di Sardegna. Esse hanno il pregio in ispecie di fare con più pienezza conoscere l'animo e la mente di Massimo d'Azeglio negli anni più difficili, nei quali egli tenne la presidenza del Consiglio dei Ministri di Vittorio Emanuele II e l'incarico arduo di dirigere la politica esteriore del costituzionale Piemonte.

Ben chiare e perfettamente delineate e stabilite erano le massime fondamentali della ragion di Stato, da lui praticate. Queste lettere inedite, che qui pubblichiamo, scritte senza precauzioni e riserve diplomatiche, ne fanno aperta testimonianza. Da esse si manifestano nella sua

mente pur sempre signoreggianti i propositi di conservare la Casa di Savoia all'Italia e l'Italia a Casa di Savoia; mantenere nel Piemonte il liberale rinnovamento della monarchia; innalzarvi e fortificarvi l'autorità del Governo, serbandola temperata, liberale, onesta; affrontare e respingere le onde torbide della demagogia, minaccianti di travolger il paese nell'anarchia; dare incremento alle industrie e ai commerci paesani; adoperarsi con affetto italiano a contrastare, per uffizi diplomatici, all'Austria il *predominio nella Penisola; acquistare credito e amicizia di Potentati a meglio conseguire questo* fine nazionale; abituare gli Italiani tutti a riconoscere nel Piemonte il vessillifero sempre devoto dell'indipendenza italiana; e non mai, in qualsiasi sinistro e pericoloso evento, piegare rassegnato il capo alla prepotenza altrui e al disonore proprio. Da questo lato non v'erano transazioni possibili.

Nel marzo del 1851 l'Austria minacciava al Ticino, la Francia accennava di non essere disposta a considerare un intervento austriaco nel Piemonte come un *casus belli*, e D'Azeglio scriveva ad Abercromby, nel dargli siffatta notizia:

" Vous me demandez maintenant ce que nous
" allons faire? Nous avons suivi les conseils de
" la prudence, de la justice et de l'honnêteté,
" qui étaient les vôtres et ceux de nos alliés,
" nous nous sommes tenus strictement à notre
" droit. Mais s'il est écrit que nous devons être

“ abandonnés de tout le monde, nous recom-
“ manderons notre âme à Dieu et l'honneur
“ de notre pays à notre épée, et nous nous
“ défendrons jusqu'au bout. Telle est la réso-
“ lution du Roi (1) et de son Conseil. Hier il y
“ avait séance secrète à la Chambre. Je me suis
“ levé, et j'ai dit que la position n'avait rien
“ de menaçant pour le moment, mais que cela
“ pourrait arriver. J'ai annoncé la ferme réso-
“ lution de défendre l'indépendance du pays et
“ d'employer, sous notre responsabilité, l'argent
“ et les moyens nécessaires à ce but. L'appro-
“ bation a été simultanée et unanime (2). „

L'Italia serbi sacre di generazione in generazione queste tradizioni, se vuol essere e rimanere davvero nazione grande, potente e rispettata.

(1) Vedi lettera del 2 marzo 1852.

(2) Vedi la lettera del Re Vittorio Emanuele annessa alla lettera del 13 agosto 1850 di Massimo d'Azeglio ad Abercromby, testificatrice dei sentimenti e dei propositi del Re Vittorio Emanuele.

Lettre du Chev. D'Azeglio *à Lord* Minto.

Sestri Ponente, 19 Août 1851.

Milord,

Je profite des loisirs que me donne un congé que je passe à Sestri, près de Gênes, et dont ma santé avait un grand besoin, pour me rappeler à votre souvenir.

Je ne devrais pas me servir de cette expression, car je sais bien que vous ne m'avez pas oublié, ni moi, ni mon pays, et vous nous en avez donné de nombreuses preuves. Il est donc plus exact de dire que j'éprouve le besoin de vous exprimer ma vive reconnaissance.

Je pense que la meilleure manière de vous la prouver, c'est de suivre vos bons conseils et d'imiter votre exemple, et c'est ce que nous nous efforçons de faire. Si cela nous a coûté quelques soucis et quelques peines, Lord Palmerston vient de nous en récompenser royalement par les paroles en vérité trop bienveillantes qu'il vient de prononcer en notre faveur à la Chambre. Veuillez le remercier de la part du Ministère et du pays; et, en mon particulier, je vous assure qu'elles m'ont rajeuni de dix ans. Vous nous aviez promis de nous

appuyer, si nous étions sages, et vous avez noblement tenu parole. Mais à part cela, je vois dans tout ceci un fait d'une haute portée, une belle et grande initiative pour faire rentrer la société dans sa véritable voie.

L'alternative des révolutions et des oppressions qui agite l'Europe depuis 60 ans suivra son cours, tant qu'on voudra faire de l'ordre matériel avec du désordre moral, tant que cette balançoire politique (passez-moi l'expression) sera maintenue dans son mouvement ondulatoire par les deux partis extrêmes tour à tour, tant qu'il ne se trouvera pas une autorité assez respectée et assez puissante pour l'arrêter d'une main ferme et la mettre au repos.

J'avoue que j'avais réservé ce haut rôle pour Pie IX, et je pense encore qu'il aurait dépendu de lui de le remplir. La voix de la religion proclamant l'égalité des gouvernants comme des gouvernés, devant les lois éternelles de la justice et de la morale, aurait, selon ma manière de voir, produit un effet dont les conséquences sont difficiles à calculer. Ce rêve s'est évanoui pour ce qui regarde Pie IX, mais je vois arriver sa réalisation d'un autre point. Et la franche réprobation lancée par Lord Palmerston du haut de la tribune anglaise contre l'immense désordre moral dans lequel gémissent 8 millions de sujets du Roi de Naples, me fait l'effet du premier pas vers la véritable restauration de l'autorité en Europe, restauration qui aura lieu seulement lorsque la légalité morale servira de base à la légalité civile et politique, et qu'elles seront toutes également observées par les gouvernants comme par les gouvernés.

Cette grande réforme dans le droit public, que je regarde comme le seul espoir de la société et le seul moyen de sortir de l'abîme où elle est à moitié tombée, est digne de la puissance morale et matérielle de l'Angleterre. Puisse la Providence vous aider à l'accomplir !

La conduite et la publication de Mr Gladstone font le plus grand honneur à l'Angleterre, en montrant que la justice et l'humanité passent avant l'esprit de parti chez vos hommes d'Etat, à quelque opinion qu'ils appartiennent. Voilà pour un

pays le secret de sa véritable force. C'est si évident, et pourtant si peu de gens ont l'air de le comprendre (1).

J'apprends que les deux lettres ont produit un effet immense sur le public anglais.

Si l'on savait que dans l'Etat romain c'est bien pis encore; qu'il n'y a pas même la publicité des débats; que des milliers de malheureux sont réduits à la dernière misère par la Commission extraordinaire, qui jette sur le pavé des employés lesquels ont pris part, non pas à la république, mais au mouvement initié par Pie IX! Que les prisons sont remplies au gré de la police. Et pour vous donner une idée de la régularité qui préside aux arrestations, je vous cite un seul exemple.

Un sujet sarde avait été arrêté irrégulièrement. Notre Ministre a réclamé et l'on a reconnu l'erreur. Mais lorsqu'on a voulu relâcher l'individu, impossible de savoir où il était. Enfin, après quatre jours de recherches, on l'a découvert au fond de je ne sais quel cachot!..... Croyez-moi, Milord, il se passe de bien tristes choses en Italie en ce moment! Ceux qui les révèlent sont taxés de partialité ou d'exagération, et en attendant le sens moral se corrompt de plus en plus. J'ai vu de mes yeux des lettres de personnes honorables, de femmes même, qui parlaient sans horreur et presque sans réprobation des assassinats politiques qui se multiplient. On dit que le poignard répond au bâton, et lorsqu'un beau jour l'Europe insouciante apprendra qu'une nouvelle révolution a éclaté en Italie, que des horreurs ont été commises, le parti de l'ordre s'écriera que les Italiens sont un peuple dégénéré, incapable, qu'ils ne sont pas mûrs pour la liberté, que le despotisme a encore été trop libéral pour eux, etc., etc. Et penser que depuis 1815 le parti de l'ordre a eu ce malheureux pays en main, a pu en faire ce qu'il voulait, que sa politique et son système de gouvernement n'a abouti qu'à un état de trouble continuel, avec le 48 et le 49 au bout, et qu'à peine ce même

(1) Allude alla solenne requisitoria contro Ferdinando II e il suo sistema di governo, fatta di pubblica ragione dal molto onorevole W. E. Gladstone. Quelle sue *Lettere* a Lord Aberdeen rimarranno celebri nella letteratura politica del secolo XIX.

parti a-t-il ressaisi le pouvoir, il ne sait rien inventer de mieux que de refaire tout ce qui a amené ces terribles secousses qu'il se vante et prétend empêcher à l'avenir! C'est un aveuglement sans exemple.

Vous comprenez, Milord, que pour le Piémont, à part toute considération d'humanité ou de nationalité, le voisinage de cette Italie réduite à l'état de poudrière, qui peut sauter d'un moment à l'autre, est un triste voisinage.

J'ai pleine confiance que le jour où cela arriverait le Piémont soutiendrait l'épreuve, et qu'on saurait enfin si c'est le Roi Victor Emmanuel qui a été le plus révolutionnaire ou bien les Souverains des autres Etats de l'Italie. Mais enfin ce sont toujours de terribles défilés à passer, et le spectacle des nouveaux malheurs de l'Italie pourrait bien réveiller en Piémont, je ne dis pas un sentiment révolutionnaire et hostile à la Monarchie, mais peut-être une irritation du sentiment national qui placerait le Gouvernement dans la dure alternative de perdre sa force morale ou de troubler la paix de l'Europe.

Je n'ai pas la présomption d'être capable de résoudre la question italienne, mais je ne crains pas d'affirmer que l'Europe sera toujours menacée dans sa tranquillité, tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de faire en sorte qu'en Italie on puisse *vivre.*

Je ne demande pas beaucoup, comme vous voyez. Quant à nous notre devise est:

Fais ce que dois et advienne que pourra.

A l'intérieur nous combattrons toujours les excès des deux partis avec les armes de la légalité.

Les réformes sages et opportunes sont le paratonnerre des révolutions. L'exemple de l'Angleterre est là pour le prouver, et nous tâcherons de l'imiter en étudiant les besoins du pays et en cherchant les moyens de les satisfaire. A l'extérieur, scrupuleuse exécution des traités, amitié dévouée à nos amis et extrême prudence avec nos ennemis. A cet égard soyez en pleine sécurité. Je mets l'attention la plus minutieuse à

ne rien faire qui puisse troubler la bonne entente existant entre l'Autriche et nous. Je ne désavoue nullement les sentiments italiens qui m'ont guidé toute ma vie. Mais je connais les bornes que leur fixe ma position. Je ne suis pas entièrement sûr que cette ligne de conduite puisse toujours nous sauver de tout danger; mais je suis sûr qu'elle nous sauvera de tout reproche et qu'elle nous méritera votre amitié et votre appui dans la mesure de l'intérêt de notre pays, qui doit être le premier mobile de nos actions.

J'ai réellement à me faire pardonner par vous la longueur de cette lettre. La bienveillante amitié que vous m'avez toujours témoignée me rassure sur ce point.

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Lady Minto, à Lady Romilly, et me rappeler au souvenir de toute votre famille. Croyez-moi sincèrement

D'Azeglio.

Quarante-six lettres confidentielles (depuis le 20 *Juin* 1850 *au* 23 *Janvier* 1852) *du Chevalier* D'Azeglio *à Sir* Ralph Abercromby, *Ministre d'Angleterre à Turin.*

Turin, 20 Juin 1850.

Mon cher Ministre,

Je vous remercie de la communication que vous m'avez faite, et qui écartera toute supposition contraire à nos opinions réelles.

Quant à vos affaires, qui en ce moment sont les plus importantes pour nous, il paraît, d'après les nouvelles d'aujourd'hui, que leur issue est encore assez incertaine.

Je vous transmets le résumé de la dépêche que m'envoie mon neveu, elle est intéressante, sinon consolante. Ce qui me donne à penser, c'est qu'évidemment derrière la question grecque il y a la question de la réaction européenne. Sans connaître ni

tous les moyens, ni toutes les intrigues, je les devine et, peut-être, je les grossis. Le fait est pourtant qu'elle a un intérêt majeur à avoir un Cabinet anglais dans son sens, ou du moins qui ne lui soit pas aussi hostile. C'est une question de vie ou de mort, et l'on peut supposer que rien ne sera négligé pour obtenir la victoire.

Après cela je suis loin de me décourager. La position que nous avons prise de respect aux traités au dehors, et de respect à la légalité au dedans, peut résister à bien des secousses. Tâchons d'être sans reproches et nous pourrons être sans peur. Avec cela je fais pourtant des vœux ardents pour le triomphe de votre Ministère, auquel sont attachées en ce moment les destinées de la civilisation.

Mes hommages à Milady, et croyez-moi

Tout à vous
AZEGLIO.

Turin, 7 Juillet 1850.

Mon cher Ministre,

Le triomphe de Lord Palmerston est un grand et heureux événement pour l'Europe entière, et pour nous en particulier. Vous savez assez combien je m'en félicite. Notre succès d'hier, moins important sous le point de vue général, l'est néanmoins tout autant au point de vue de notre vie constitutionnelle.

119 voix contre 28 est une assez jolie majorité dans un vote de confiance de cette portée. Le Ministère se trouve engagé d'honneur à y répondre et à poursuivre dans la ligne politique qui lui a valu un pareil témoignage de confiance. C'est vous dire que je me regarde engagé à ne pas passer en d'autres mains les cordons d'une bourse qu'on a garnie de tant de millions.

Le Roi fera en personne la clôture de la session actuelle et l'ouverture de la session suivante avant la fin de l'année.

Les deux cérémonies auront lieu probablement à un jour de distance; quant à une prorogation pure et simple, on ne croit pas nécessaire le concours du Roi, d'après les très jeunes traditions de notre système représentatif. Aujourd'hui le Roi a une distribution de prix aux ouvriers, à laquelle il assistera; et il serait difficile de trop multiplier de pareilles ou d'analogues solennités.

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Milady.

Tout à vous
AZEGLIO.

Je pense ne pas partir pour Acqui avant mercredi.

Acqui, 11 Août 1850.

Mon cher Ministre,

Je voulais vous écrire ces jours-ci, mais j'ai été souffrant.

Per star meglio sono qui,

disait certaine épitaphe; et, me trouvant au lit avec la fièvre, je pensais que dans tous les cas j'aurais fort bien pu me servir de celui-là.

Il paraît cependant que pour cette fois ce ne sera pas nécessaire et me voilà sur pied. Je vous écris donc pour vous dire une chose que j'ai sur le cœur à votre égard. Vous la taire me semblerait un acte de dissimulation; et si je ne suis dissimulé avec personne, je veux encore moins l'être avec mes amis.

Il s'agit de cette sotte histoire de Gênes, où, je l'avoue, nos autorités ont fait une assez triste figure. On a beau être Ministre responsable, on ne saurait guère répondre de toutes les bêtises des subordonnés, et encore moins les empêcher. Cependant on doit en exprimer son regret; et c'est ce que j'ai entendu faire en vous écrivant, ou pour mieux dire, en approuvant une lettre officielle, que je n'ai pas sous les yeux, et dont,

je l'avoue, j'ai complètement oublié les termes. Je crois me souvenir pourtant qu'ils étaient convenables et qu'ils exprimaient les regrets que j'éprouvais des désagréments soufferts par un sujet d'une puissance comme l'Angleterre, ayant droit à tous nos égards. A cela vous m'avez fait une réponse dont le ton m'a paru loin d'être empreint de votre bienveillance accoutumée, et qui, je vous l'avoue franchement, m'a peiné, non par amour-propre personnel, mais parce que me trouvant en quelque sorte le gardien de la dignité du Gouvernement du Roi et ayant réussi à le sauvegarder contre nos ennemis, il me serait doublement pénible de le voir peu ménagé par ceux mêmes qui ne nous ont donné que des preuves d'intérêt et d'amitié.

Voilà ce que j'avais sur le cœur.

Je ne veux pas d'autre tribunal pour déposer ma plainte que celui de votre vieille légende britannique. Jugez et dites-moi si j'ai tort.

L'Archevêque en a encore fait des siennes. Je crains que mes collègues ne courent la poste. Je cours moi aussi, et je retourne à Turin.

Tout à vous
AZEGLIO.

Turin, 13 Août 1850.

Mon cher Ministre,

Je vous remercie de votre aimable lettre et de l'assurance que vous m'y donnez que votre bienveillance pour nous n'a éprouvé aucune diminution. J'en étais sûr.

Hier matin j'avais la voiture attelée à ma porte pour aller à Courmayeur, lorsque Mr Riberi est venu me dire que l'arrivée du Roi était imminente et que je l'aurais probablement rencontré en route. Alors je suis resté et je n'ai que le regret de ne pas avoir pu vous voir.

Je suis tellement de votre avis sur l'importance de nous

tenir dans les limites de la légalité et de ne pas gâter l'excellente position que nous a faite l'Archevêque que, ignorant les détails, j'ai hâté mon départ d'Acqui pour venir au besoin m'opposer à toute mesure passionnée et non entièrement légale. C'était curieux à moi, demi-soldat, de vouloir en remontrer aux magistrats en fait de légalité. Mais je les aurais calomniés par mes doutes. Tout s'est passé dans les règles et nous n'aurons garde de nous en écarter. Le fait est que tout cela était un coup monté. Une correspondance tombée entre les mains de la police le prouve à l'évidence. Et si vous saviez qui se trouve mêlé à tout cela! Il est impossible que je vous l'écrive. Mais nous en causerons.

Heureusement le Roi n'a pas failli en cette occasion à son caractère ferme et loyal, et je vous envoie la lettre qu'il a écrite au Conseil [1]. Ecrite avec cette spontanéité qui vous

(1) La lettera del Re Vittorio Emanuele mandata da Massimo d'Azeglio ad Abercromby è la seguente. Essa si riferisce al contegno assunto da monsignor Luigi Franzoni, arcivescovo di Torino, verso il morente Pietro De Rossi di Santa Rosa, ministro di Stato per l'agricoltura e commercio. La curia di Torino, per formale ordine di lui, vietò che gli fosse amministrato il SS. Viatico, se non faceva prima piena ritrattazione della parte presa alle leggi ecclesiastiche siccardiane. L'infermo, per quanto fosse religiosissimo uomo, non aveva voluto assentire.

Signori,

Approvo pienamente la condotta da loro tenuta e l'energia da loro dimostrata in questa nefasta circostanza, che mentre riempiva da una parte il mio cuore di dolore, d'altra parte inspiravami un sentimento di disprezzo e d'indignazione contro l'autore di simile nefandità, il quale dimentico dei sacri doveri di religione e di carità che doveva ispirargli il suo santo ministero, scendeva a sì bassa ed irreligiosa vendetta.

Signori, non è che con una condotta leale, energica e giusta, come loro ne danno costantemente l'esempio, che potremo umiliare i nostri nemici interni, ed arrecare a questa cara e nobil patria un felice e glorioso avvenire.

Ringrazino pure da parte mia San Martino dell'operato, e mi conservino tutti la loro cara amicizia.

Li 8 agosto.

Il loro
VITTORIO EMANUELE.

peint un homme, et que, par conséquent, si vous le jugez convenable, j'aimerais beaucoup qu'elle fût connue de votre Cabinet.

Sûrs comme nous le sommes de notre droit d'abord — et c'est l'essentiel — ensuite du Roi et de l'opinion publique, révoltée de telles indignités, je ne vois pas trop ce que nous aurions à craindre.

Avec cela nous nous occupons d'envoyer quelqu'un à Rome, et nous avons jeté les yeux sur Pinelli, le Président de la Chambre. La question est de savoir s'il faut l'envoyer immédiatement ou attendre quelques jours, et c'est ce que nous allons discuter dans le Conseil d'aujourd'hui.

Le Président venant à Lyon, j'ai pensé qu'il sera convenable d'envoyer quelqu'un le complimenter, vu qu'on a été si aimable pour le Duc de Gênes à son passage en France. On nous fait supposer en même temps qu'un Prince de Prusse soit arrivé à Gênes. Si cela est, nous enverrons, et peut-être irai-je moi-même lui en faire les honneurs.

Voilà, mon cher Ministre, où en sont nos affaires. J'ai vidé le sac.

Veuillez présenter mes hommages à Milady. Je ferai votre commission à Pantaleoni qui en sera enchanté. Il est absent pour le moment. Mais ce ne sera pas long.

Tout à vous
AZEGLIO.

Je reçois la nouvelle que, *en une marche*, les Autrichiens peuvent rassembler sur le Tessin 40 mille hommes.

Turin, 17 Août 1850.

Mon cher Ministre,

J'ai proposé la nomination de mon neveu au poste de Londres au Conseil, sous toutes les réserves que m'impose ma qualité d'oncle, en déclarant en même temps qu'en mon âme et conscience je regardais Emmanuel comme l'homme le plus propre à remplir cette importante mission. Le Conseil a approuvé à l'unanimité, le Roi aussi. Ainsi c'est une affaire arrangée.

Je sais que ce choix est agréable à votre Gouvernement, ainsi qu'à vous. Si pourtant vous croyez que pour la forme il convient de demander si l'on n'y voit pas d'objection, je m'en rapporte à ce qui vous paraîtra convenable.

J'avais été averti que la Cour de Rome allait s'adresser aux quatre Puissances pour qu'elles lui prêtassent main forte contre nous, dans les affaires ecclésiastiques. Comme ce serait la première fois qu'on se serait mêlé de forcer la main à quelqu'un pour un concordat, je n'avais pas ajouté foi à cette nouvelle. Mr de Pralormo m'écrit pourtant de Paris que la demande a été faite. Il paraît que l'Espagne a répondu très froidement. Pour ce qui est de Naples, Vienne et Paris nous savons à quoi nous en tenir, quant aux intentions du moins. Malgré cela, je ne me sens pas encore fort effrayé. Mr de la Hitte a tenu à Mr de Pralormo un étrange discours, en désapprouvant tout ce qui s'est fait dernièrement ici et en laissant comprendre que la France pourrait être forcée d'intervenir. Vous savez que le *Journal des Débats* a fait un long article en notre faveur. Je sais positivement qu'on l'a réprimandé sévèrement.

Tout cela est dégoûtant. On nous accuse de provoquer, de *comploter*...... Vous savez à quoi vous en tenir là-dessus. Je vais faire répondre à Paris que nos affaires intérieures, et surtout ecclésiastiques, nous entendons les faire *da noi*, et puis nous verrons venir.

Tout à vous
AZEGLIO.

27 Août 1850.

Mon cher Ministre,

La Marmora a été parfaitement accueilli, mais le Président a évité d'entrer avec lui en questions politiques. Il m'a dit que les personnes de l'entourage ont été moins réservées et disent ouvertement qu'il est impossible d'aborder le 52 sans avoir pris un parti. Lequel? Voilà le problème. J'avais écrit à Mr de Pralormo afin qu'il posât bien nettement la question en acceptant les bons offices purs et simples et en déclinant tout autre genre d'entremise. Il me mande la réponse du Général la Hitte, qui est entièrement dans notre sens et qui déclare l'avoir toujours entendu comme cela. Votre idée d'une réunion d'Evêques, qui feraient des représentations au St-Siège pour une conciliation, est déjà en voie d'exécution.

Une proposition de ce genre a été faite par Mgr Fantini de Fossano à Mr Siccardi, qui l'a accueillie et approuvée hautement. Il a pourtant fait observer au Prélat que cette démarche devait être toute spontanée de la part des Evêques. Il paraît que ceux d'Alexandrie et de Savone sont entrés dans les mêmes vues. Du reste, pour moi les termes de toute cette question sont que le Piémont constitutionnel et tranquille constitue un cas mortel pour l'Autriche; qu'elle doit par conséquent nous désorganiser, coûte que coûte: que les démêlés actuels lui servent de prétexte et d'arme contre nous. Qu'il faut donc faire tous nos efforts pour les faire cesser.

Vous aurez vu le haro général des journalistes contre moi. Ils m'ont rendu un grand service, car l'Europe aura pris pour quelque chose de gros ce qu'elle aurait ignoré sans leur vacarme.

L'autre soir, en sortant du théâtre, un groupe de *fratelli* m'a sifflé; et voilà pour le bouquet. J'ai envie moi aussi de me mettre sur les rangs pour une place de martyr.

Demain je vais voir Manzoni; en revenant après trois ou quatre jours, je tâcherai de faire une pointe sur Caluso (1).

Tout à vous
AZEGLIO.

Turin, 4 Octobre 1850.

Mon cher Ministre,

Je vous envoie la suite de l'édifiante correspondance, afin que la collection soit complète. Vous pourrez en faire l'usage que vous jugerez convenable.

En dépit des mauvais vouloirs, Rothschild nous a fait de bonnes conditions et l'emprunt est ratifié.

Nous songeons à offrir à Cavour le portefeuille de l'Agriculture, le Commerce et de la Marine. C'est encore un secret.

J'ai trouvé Gênes parfaitement tranquille, et l'émigration sous le coup d'une frayeur salutaire, excitée surtout par la tournure que prennent les affaires en Toscane.

Les *fratelli* se trouvent trop heureux d'avoir un refuge et, le cas échéant, je crois qu'ils prendraient parti pour le Gouvernement et non contre.

J'espère que vous n'aurez pas renoncé au projet de passer quelques semaines à Turin, et que nous nous verrons bientôt.

Tout à vous
AZEGLIO.

---

(1) Castello appartenente a Casa Alfieri e dove villeggiavano gli Abercromby.

Turin, 7 Octobre 1850.

Mon cher Ministre,

Le voyage du Roi à Gênes n'est pas un secret de Cabinet. Le fût-il, je vous en ai dit de plus importants, mais bien un secret de la Couronne. Toutefois, je crois que le voyage aura lieu dans le commencement de l'hiver. J'ai voulu sonder le terrain auparavant. Et je suis parfaitement tranquille sur la réception des Gênois, qui sera convenable.

Je vous remercie, et mes collègues aussi, des sages conseils que vous nous donnez. Nous tâcherons de les suivre.

Je suis forcé d'être très laconique, car, outre les affaires, il y a aujourd'hui revue de cavalerie.

A jeudi donc et au revoir.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 2 Novembre 1850.

Mon cher Ministre,

Je vous expédie encore le descendant du Chancelier de Charles V, qui attendra vos ordres, dans le cas où vous auriez quelque chose à envoyer ici ou à Londres par occasion sûre.

Je pense qu'en lisant l'annexe vous serez tout aussi ébahi que moi des projets ténébreux qu'on me prête. Tout artiste que je suis, je dois reconnaître mon infériorité en fait d'imagination, car jamais je ne serai parvenu à moi tout seul à inventer ce beau plan (1).

---

(1) Allude a un dispaccio confidenziale del Conte Appony al Principe di Schwarzenberg, capitato nelle mani del Governo, in cui indicava sintomi di una terza riscossa, che si presumevano da un discorso tenuto da Massimo d'Azeglio in un convegno d'amici.

Je désire que votre Cabinet soit au courant de toute cette affaire, afin de se convaincre que de mon côté je ne suis ni faiseur d'embarras, ni provocateur; mais que, simplement, je refuse ce qu'il est absolument impossible d'accorder, l'extradition pour délits politiques. Les Turcs l'ont bien refusée, et leur cartel était bien autrement explicite que le nôtre.

Les nouvelles d'Allemagne d'aujourd'hui sont que l'ordre est donné aux troupes prussiennes d'entrer si les Bavarois entrent. Mais jusqu'ici personne n'avance.

Tout cela me fait assez l'effet des duels des Députés. Je pense que de son côté la Russie se chargera du rôle des gendarmes qui séparent les combattants et les envoient déjeûner.

Nos Députés arrivent de tous côtés avec beaucoup de zèle. Lundi nous aurons notre réunion de la majorité, et je me suis préparé pour débiter un exposé de la situation, qui se résume à prêcher la prudence et la modération sous peine.....

Je suis du reste entièrement rassuré sur l'esprit du Parlement et je pense qu'il y aura des tracasseries peut-être de la part des deux extrêmes, mais point de lutte dangereuse.

L'état de l'Europe est du reste assez clair pour qui veut le voir. Et si la Prusse subissait un échec grave, soit militaire, soit diplomatique, je ne sais trop en vérité quelle digue resterait encore contre l'absolutisme.

J'espère que vous êtes confortablement casé à cette heure et que ce beau climat vous est profitable. N'attribuez pas un sens trop belliqueux aux paroles d'Alphonse. C'était à propos du prétendu découragement de l'armée prussienne, et parlant comme homme de l'art, il disait: « Comment se peut-il qu'une armée aussi forte soit découragée, tandis que nous, » etc.

Je l'ai pourtant grondé.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 8 Novembre 1850.

Mon cher Ministre,

J'ai chargé Jocteau de vous donner les éclaircissements que vous désirez sur le traité de commerce, comme sur Bianchi Giovini.

Aujourd'hui, quoique terriblement affaibli, je vous écris un mot pour accompagner une autre pièce fort importante. Il me semble que la couleur de cette correspondance va en s'assombrissant. Une fois les questions allemandes arrangées, il paraît qu'on veut s'occuper sérieusement des questions italiennes, et je crois m'apercevoir que les provocations du Roi de Naples sont loin d'être un fait isolé.

En attendant nous nous mettons en règle. Les fameux déserteurs n'ont pas paru jusqu'ici. Mais on en a arrêté un autre, peut-être de la même trempe, et je viens d'écrire officiellement à A. pour qu'il soit livré aux autorités autrichiennes.

Ce que A. écrit au sujet de B. et de la dépêche de P. secrètement communiquée, me paraît bien grave et doit sans doute vous paraître encore plus grave qu'à moi. Veuillez me mander, si vous voyez quelque détermination à prendre à ce sujet. Ce serait pourtant bien triste si pas même un Gouvernement et un pays comme le vôtre ne pouvaient se défendre contre de pareilles intrigues.

Je commence à croire qu'il serait enfin temps de faire comprendre à l'Autriche qu'on n'abuse pas à ce point de la bonne foi des gens. Et si Lord Palmerston n'est pas indifférent (et je ne le crois certainement pas) à la chute du seul Etat en Europe qui ait maintenu le principe constitutionnel et gardé la foi jurée, il serait peut-être bon qu'il pût nous trouver une garantie qui nous mît à l'abri de quelque coup de main, et de tête en même temps, de la part de la réaction européenne.

Emmanuel, pendant son séjour à Broadland, en a touché

quelques mots à S. S., qui les a accueillis avec sa bienveillance accoutumée et a paru les prendre en considération.

Pensez-vous que je doive encore écrire à Emmanuel de revenir sur le même sujet?

Quoique par caractère je ne sois pas sujet à m'effrayer légèrement, je n'hésite pas à affirmer pourtant que le mouvement présent est un des plus graves pour nous, parmi ceux que nous avons traversés.

Ainsi, courage, mais en même temps prudence et attention. Il est inutile de vous dire que je n'ai aucun rapport secret avec les rouges, qui du reste sont, à mon avis, bien moins formidables que ne le pense le Comte A.

Quant à la *terza riscossa*, dont il a le sommeil troublé, je vous ai dit souvent ma pensée à ce sujet. Si c'étaient les Autrichiens qui la rendent impossible on pourrait voir..... Mais ce sont les Italiens, et alors! Que faire?

Mameli a demandé à se retirer. Nous avons besoin de quelqu'un qui ait la main ferme et nous épure l'enseignement du trop de rouges qui y est entré. Il n'y a rien d'arrêté pour le successeur. Les probabilités sont pour Gioia qui n'a que l'inconvénient de ne pas être né en Piémont. Mais il est naturalisé depuis longtemps, il est de Plaisance, et pour le reste homme de premier ordre.

Mon envoyé attendra vos ordres comme la dernière fois.

Tout à vous
AZEGLIO.

Turin, 12 Novembre 1850.

Pendant que je vous écrivais la précédente on m'a apporté une nouvelle pièce (1). J'espère que ce n'est pas nous qui

---

(1) Era un ordine segretissimo del Gabinetto particolare del Comando generale a Verona, nel quale s'indicavano alcuni soldati che dovevano disertare a Milano, onde fare un esperimento della condotta che terrebbe il Governo Sardo.

sommes les provocateurs, et que pour le coup la chose est bien et dûment démontrée.

Avant de rendre les feints déserteurs, j'ai envie de leur faire appliquer une correction tudesque, et de me vanter ensuite avec A., que j'espère avoir ôté l'envie à d'autres d'avoir quitté le service de S. M. I. R.

Tout commentaire serait superflu.

Turin, 20 Novembre 1850.

Mon cher Ministre,

Je vous transmets le dossier d'une curieuse négociation qui a eu lieu entre L. et moi.

Si, comme vous me disiez il y a quelques jours, personne ne pousse le gros punch contre nous, je ne sais en vérité quelle mouche le pique. Je ne m'explique pas non plus quel avantage peut trouver L. à s'attirer la leçon qu'il m'a mis dans l'absolue nécessité de lui donner en m'adressant son étrange note. Il est vrai qu'on explique bien des énigmes par ce simple mot — bêtise. Quoi qu'il en soit, ce dernier incident rapproché des intrigues du bal de Stupinis, des actes arbitraires du Consul à Gênes, des vexations contre nos sujets à Naples, du refus de mon invitation avec l'affectation de se montrer au spectacle, tout cela constitue, ce me semble, un bel et bon plan de provocation dont je vois bien le motif, mais je ne vois guère le but.

Ce serait drôle si les 12 frégates à vapeur lui avaient tourné la tête et qu'il nous donnât le spectacle d'un combat naval.

L'ancien régime, à la vérité, nous a légué une pauvre escadre, mais nous avons sur notre adversaire l'avantage de ne pas avoir peur. Et puis nous pourrions toujours prier Garibaldi de faire sa plus grosse voix et nous verrions bien alors.

A tout événement je vous tiens au courant, car je désire

que votre Cabinet et vous, vous soyez à même d'apprécier notre conduite en détail et au fur et à mesure que les incidents arrivent. Vous pourrez voir ainsi que je tiens religieusement mes engagements, nous renfermant dans notre droit, ne provoquant personne, mais prêts à nous défendre, à soutenir notre dignité et à nous faire sauter plutôt que de la voir blesser. Or, pour cela, le Roi y est bien décidé et nous aussi. Tout peut se réparer tant qu'on garde son honneur. Aussi nous y aviserons.

Je vous envoie en même temps une autre petite trouvaille; je ne sais trop que penser de ces nouveaux renseignements sur N. N. Je compte trop sur votre amitié pour nous permettre un doute que vous ne fassiez les démarches que vous jugerez les plus propres à mettre fin à toutes les intrigues. L'affaire des déserteurs s'arrange avec l'Autriche; mais voilà la Toscane qui nous demande une extradition politique! Si ce n'est pas là une entente, je ne sais pas trop ce que cela signifie. Enfin nous verrons.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 25 Novembre 1850.

Mon cher Ministre,

Il ne m'est pas venu à l'idée de vous écrire dans le seul but de démentir le bruit de ma mission à Paris. J'étais sûr que vous n'y feriez aucune attention. C'est du reste pure invention des Turinois désœuvrés. Moins que jamais il y a eu l'idée de remaniements ministériels. Quand cela arrivera, vous le saurez directement par moi.

La journée d'hier a été un vrai triomphe pour le parti constitutionnel. Comme vous aurez vu, j'étais entièrement dans vos idées, quant à la convenance de ménager la Cour de Rome. Je regrette que vous ne fussiez pas à Turin dans cette occasion. Le Roi cueille le fruit qu'il a semé. La Reine Mère

était tout émue et elle a dit à son Fils quelque chose comme: *vedo veramente che sei amato e che hai avuto ragione.*

Réellement jamais je n'ai vu un pareil enthousiasme. Trois fois le Roi a été interrompu par des applaudissements qui faisaient explosion simultanément comme un coup de canon.

L'Autriche va donner au Maréchal Radetzky l'investiture du Duché de Novare. Cela m'embarrasse, et je ne sais trop si je ne dois pas protester. Qu'en pensez-vous?

On pourrait aussi riposter en créant des Ducs de S. Lucia, Goito, etc.

J'ai fait faire un résumé de tout ce qui m'est parvenu jusqu'à ce jour des nouvelles d'Allemagne et je vous l'envoie. Je pense que cela vous intéresse. On dit de tous côtés qu'on veut la paix. C'est possible. Mais alors pourquoi l'Autriche a-t-elle humilié la Prusse à ce point, et pourquoi celle-ci s'est-elle laissée humilier? Je ne crois pas possible de gouverner aujourd'hui en abreuvant de honte ceux qu'on gouverne. Et puis on crie que les peuples sont ingouvernables. Avant de dire cela il serait bon pourtant d'essayer du Gouvernement de la probité et de l'honneur.

Je n'aime pas beaucoup la tournure que prennent ces affaires. Je vois la possibilité d'une guerre de *fratelli,* et je ne suis pas payé pour y avoir une grande confiance. De toutes manières l'Allemagne s'est taillée de la besogne pour longtemps; et si elle n'entraîne pas l'Europe dans sa querelle, l'Autriche aura trop d'affaires pour avoir le temps de s'occuper des nôtres. C'est autant de gagné.

Le soupçon qui vous est venu par rapport à la correspondance, nous est venu aussi. D'un autre côté elle nous a appris des choses qu'évidemment on avait intérêt à nous cacher. Je ne sais en vérité qu'en penser. Prenons toujours. Mais sous bénéfice d'inventaire.

Après ma note à L. je n'ai plus entendu parler de rien. Je l'ai rencontré après la séance royale, en sortant. Il est venu me serrer la main avec effusion. S'il est content, je le suis aussi, et nous voilà d'accord du moins sur un point.

Aujourd'hui nous allons présenter les bilans et lire un

rapport sur les finances. Les lois sont prêtes. Votre idée, quant à sortir du provisoire, est entièrement la nôtre, et nous y faisons notre possible. Mais croyez que dans un pays où les administrations sont honnêtes, mais farcies de mauvaises habitudes, c'est le diable que de faire marcher les hommes et les choses.

Mes respectueux hommages à Milady.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 2 Décembre 1850.

Mon cher Monsieur,

Effectivement j'ai reçu d'Emmanuel la communication dont vous me parlez, qui, avec l'affaire des droits différentiels, comprend aussi une convention postale. J'ai passé tout cela immédiatement à Cavour et à Pollon, et je n'attends que leur réponse pour en faire le sujet d'une communication officielle, que j'espère vous adresser incessamment. Cavour sera probablement le premier à répondre, et pour ne pas perdre de temps, je commencerai par l'affaire commerciale. Inutile d'ajouter que le Conseil a accueilli avec empressement la bienveillante proposition de Lord Palmerston, et que, dans la mesure du possible, nous plaçons en lui une juste et entière confiance.

Il a dit à Emmanuel qu'il ne croit pas à la guerre. Que Dieu l'entende. J'avoue pourtant que tout en ayant été jusqu'ici de son avis, je commence à me sentir terriblement ébranlé. D'un côté la question est entre les mains, non d'un Cabinet, mais d'un Parlement, ou plutôt encore d'une nation et d'une armée abreuvées d'humiliations. De l'autre la persistance à ajouter tous les jours à ces humiliations, est évidente et m'a tout l'air d'un parti pris: le résultat, à mon avis, des arrangements de Varsovie.

Malheureusement pour l'Europe, on en est à la triste alternative de choisir entre les rouges et les cosaques. Et pourtant avec un peu d'entente et de clairvoyance à l'occident de l'Europe on aurait pu, il me semble, se faire une meilleure position.

Je vous envoie en résumé les nouvelles que je reçois de Vienne, elles ne sont pas fort concluantes. J'espère que vos yeux seront rétablis à cette heure.

Mes hommages à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 20 Décembre 1850.

Mon cher Ministre,

J'ai donné immédiatement des ordres pressants pour qu'on vous fît attendre le moins possible les documents que vous désirez. Je ne suis pas le moins du monde inquiet sur l'avenir de mes coreligionnaires dans le Royaume Uni. Notre époque est peu favorable aux Montalemberts de tous les pays et votre Cabinet est trop éclairé et trop juste pour devenir jamais l'instrument du fanatisme.

Le nouveau Ministre de France est un homme d'une intelligence distinguée, désireux de se faire bien venir et autant qu'on peut juger d'un homme après deux entretiens, j'ai lieu d'être pleinement satisfait de lui. Je fais mon possible pour qu'il se tienne avec P. afin de former un petit camp dans le corps diplomatique qui nous soit favorable.

Il paraît au reste que le camp ennemi se radoucit. Je crois que notre attitude dans la dernière alerte de l'Allemagne a produit un bon effet.

Nous avons eu trois jours de bataille à la Chambre, comme vous le verrez par les journaux, une suite de chicanes pour retarder la prise en considération des lois de finance.

A peu près 90 voix sur 120 ont repoussé toutes les propositions et ordres du jour de l'opposition. Je crois que nous marcherons, car, sans nous aimer beaucoup, peut-être nous préfère-t-on encore, en général au système Lamarguerite qu'on entrevoit dans le lointain, s'il y avait une crise hors de propos. Des tracasseries de dames d'honneur sont venues fort à propos agiter l'épouvantail de la réaction jésuite aux yeux de l'opposition, et je ne pense pas qu'elle éprouve le moindre désir de nous renverser. Après cela, avec les enfants terribles on n'est jamais sûr de rien.

Cavour est réellement fort utile à la Chambre aussi. Il nous manquait un batailleur, et il s'acquitte de ce rôle avec beaucoup de verve et de talent. Il a démenti sa réputation d'homme difficile à vivre, et la paix la plus profonde règne dans le ménage ministériel.

L'acquittement de Giovini se rapporte à l'un de ses procès. Le plus important, celui d'une année de prison et de deux mille francs d'amende va être jugé, et Siccardi pense que la première sentence ne peut manquer d'être confirmée. J'ai dit à mon collègue que je desirais que tout se passât dans la plus stricte légalité et que nous y étions tous intéressés pour éviter qu'on pût dire que mes collègues m'avaient joué et que j'avais été dupé.

Je vous enverrai la situation de l'affaire en termes techniques que j'ai prié Siccardi de me fournir. Une fois les procès jugés je ne crois pas que ce serait le cas de le renvoyer de nouveau, supposant qu'il fût absous. Deux mois de séjour à Brigg me semblent une expiation suffisante pour le délit d'avoir inventé une ridicule histoire sur Mad. de S. et le Pape.

La leçon qu'il a reçue lui a profité et il est ramené sur la bonne voie. Après cela il en a tant dit contre moi qu'on pourrait croire que j'y mêle un ressentiment personnel.

Je crois qu'il faut simplement veiller à ce que tout se passe légalement et qu'il n'y a pas à s'embarrasser d'autre chose.

Je viens de parler à Siccardi de votre demande et il me dit que les concordats pourront vous être remis immédiatement,

mais que les règlements qui regardent la publication des bulles à *simili*, n'étant pas réunis dans un corps de lois, il lui faudra quelque temps pour en coordonner un ensemble complet. Je ferai mon possible pour qu'on ne s'endorme pas. Mes hommages à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 4 Janvier 1851.

Mon cher Ministre,

S. M. a bien regretté de ne pas vous voir au jour de l'an et j'ai bien partagé ses regrets. Mais les vœux sincères d'une vieille et franche amitié n'en ont pas moins traversé l'espace qui nous sépare pour aller vous trouver. J'espère que Lady Mary et Baby voudront bien en accepter leur part.

Emmanuel m'écrit que notre affaire marche et que Lord Palmerston est parfait pour nous. Emmanuel a passé quelques jours à Broadland où S. S. chassait!!!

Heureux pays où les Ministres peuvent chasser. Quant à nous notre gibier ne change jamais et ne varie guère nos plaisirs.

Nous avons notre traité avec la France qui paraît devoir rencontrer quelques difficultés. Je crois qu'il passera, par la seule raison qu'aucun parti ne désire en ce moment de me voir quitter la partie, ni Cavour non plus. Si à la Chambre on faisait quelque tirade sur la politique de la France, je ne serais pas peu embarrassé, ne pouvant dire ni *oui* ni *non*, et j'aurais grand besoin d'être assisté par ma muse.

Les affaires intimes vont bien. Le Roi est plus ferme que jamais. Ces jours derniers j'ai eu une bonne inspiration. Je craignais que cette sotte histoire des pages, et autre chose encore, eût produit une mauvaise impression dans l'esprit de la Reine. Je lui ai demandé un quart d'heure d'entretien et

je lui ai parlé à cœur ouvert sans réticences, lui exposant la position du pays, de l'Europe, notre politique, nos projets, tout jusqu'au fond du sac. Cela a produit le meilleur effet. S. M. m'a écouté avec une grande bonté et une attention suivie, et s'est convaincue, j'ai lieu de le croire, que le Ministère ne fait pas fausse route, et soutient d'un même coup les intérêts du pays et ceux de sa famille. Elle m'a permis de retourner la voir, et le Roi m'y a engagé, ce qui prouve que je n'ai pas gâté les affaires. Je crois que ce haut aboutissant pourra être de la plus grande importance pour notre marche.

Je ferai mon possible pour que Mr Baird Smith ait toute facilité en ce qu'il désire étudier. Il est en rapport avec Cavour qui est passé maître en cette matière.

J'ai lieu de croire que les attaques de Cour se sont un peu calmées après le renvoi de V. J'ai déclaré à Pasqua que s'ils voulaient la guerre ils l'auraient; mais qu'ils fissent attention que s'ils tenaient à leur place, moi je tenais fort peu à la mienne.

Ici pas de froid du tout. A plus forte raison à Nervi vous devez avoir le printemps. J'en suis charmé pour votre santé.

Tout à vous
D'Azeglio.

Mon cher Ministre,

Je vous remercie des renseignements que vous venez de m'envoyer et dont je ferai mon profit. Voici du reste l'opinion que je m'étais formée d'après tous les rapports de l'Intendant, du Questeur et du militaire, comparés à mes rapports diplomatiques. La petite effervescence de Gênes n'est pas étrangère à l'arrivée de Mazzini en Suisse. L'absurde chez ces gens-là n'est jamais l'improbable, et il entre dans leur plan de reproduire de temps en temps de semblables agita-

tions. Gênes n'y est pour rien; mais quelques Gênois, en très petit nombre, en sont les auteurs. D'après les rapports, huit *bersaglieri* sont blessés et pas un bourgeois. Ce serait concluant pour ne pas donner les premiers torts aux *bersaglieri*. Assurément qu'une fois provoqués on ne saurait exiger de simples soldats une parfaite mesure. Mais le Gouvernement est fermement résolu de les tenir en bride.

Alexandre (1) en écrivant confidentiellement à son frère n'a jamais parlé (voir plus bas) du projet de se retirer de la ville, et il doit y avoir malentendu de la part de P. J'ai lieu de croire qu'il n'est pas toujours d'un sang-froid parfait dans les occasions un peu difficiles. Et voici pourquoi. Ces jours passés, à l'époque du drapeau rouge au Castelletto, il insistait toujours pour qu'on envoyât des troupes à Gênes, et il allait jusqu'à demander qu'on armât deux bâtiments. C'était une bien autre démonstration que le déploiement de quelques compagnies.

Je crois à la vérité qu'on aurait mieux fait de ne pas envoyer précisément les *odiati bersaglieri*.

Après cela vous savez que les rouges rejettent la faute de la révolte de Gênes sur le Gouvernement qui devait prévenir: et maintenant ils se plaignent si l'on prend quelques précautions. Quand je dis les rouges, naturellement je ne parle pas de ce bon P. Mais je crois qu'il se fait parfois l'écho de quelques Gênois, qui sont eux-mêmes sous l'influence des rouges . . . et de la crainte.

Après avoir écrit ce qui précède, je viens d'entretenir Alphonse. Il me dit qu'Alexandre a annoncé le projet — non de quitter la ville, mais de se concentrer dans les positions fortes, au cas qu'on continuât à attaquer les soldats. Au fait, aucun général ne devrait les laisser isolés en cas de trouble. Mais Alex. ne croit pas nécessaire d'en venir là et probablement il a voulu simplement donner un peu d'énergie au *Municipio*, que n'aimerait pas à en être réduit à la seule garde nationale. Je vous remercie d'avoir éclairé Lord P. sur tout

(1) La Marmora, fratello di Alfonso.

ceci. De mon côté j'ai renseigné Emmanuel. Je n'ai pas bien compris le sens du coup d'Etat de Moncalieri. Est-ce l'affaire des pages ou celui de V.? Ou bien serais-je le diplomate sans le savoir?

Tout à vous
D'AZEGLIO.

P. S. Je vous envoie la formule du serment que prêtent les Cardinaux au St-Père. Je crois que cela peut être de quelque intérêt dans les circonstances présentes.

24 Janvier 1851.

Monsieur le Ministre,

Hier nous avons remporté une victoire à la Chambre et sachant que cela vous fait autant de plaisir qu'à nous, je m'empresse de vous l'annoncer.

A part mes inclinations personnelles qui, comme vous le savez, ne sont pas du tout du parti ministériel, j'éprouve pourtant une véritable satisfaction en voyant que dans notre petit Piémont, battu et calomnié, il y a pourtant un fond d'honnêteté et de bon sens, qui ne nous fait jamais défaut dans les occasions importantes. Les partis politiques savent dominer leurs passions toutes les fois qu'un grand intérêt du pays est en cause. Le vote d'hier l'a prouvé.

Le traité rencontrait de grandes oppositions d'intérêts locaux, mais comme j'avais posé dès le premier jour la question ministérielle et que l'on comprenait que tout détestables Ministres que nous sommes (*vid.* Brofferio), nous sommes pourtant d'assez honnêtes gens, et qu'il serait dangereux, surtout en ce moment, d'amener une crise ministérielle, on n'a pensé qu'à ne pas faire d'embarras au pays, et les 4/5 de la Chambre ont voté pour nous.

Le soir le Roi a donné à dîner au Parlement, aux Présidents des bureaux et aux députations. S. M. et la Reine, ainsi que

la Duchesse et les Princes, ont été charmants pour tout le monde.

Les chevaliers et les dames me font de doux sourires, et je vois qu'avec un peu de fermeté et beaucoup de patience, on finit par venir à bout de bien des choses en ce bas monde. Car enfin tout ceci me paraît marcher assez passablement pour le quart d'heure. Le reste viendra lundi où il y aura grand bal à la Cour. Il ne sera déparé que par l'absence de l'Envoyé Britannique (1). Je ne m'en consolerai un peu qu'en pensant que votre santé en profite. Mais je ne puis en même temps m'empêcher de remarquer, sans le regretter, Dieu m'en garde, quelle santé de cheval ont les gens qui nous détestent!

Je vous envoie le résumé de quelques nouvelles qui pourront vous intéresser, je suppose.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 31 Janvier 1851.

Mon cher Ministre,

Je vous remercie des trois lettres que vous m'avez envoyées.

Il ne m'était jamais venu à l'esprit que Lord Minto eût pu s'entendre avec le Pape pour organiser cette belle équipée: je connais les *Monsignori*, comme vous savez. Je suis également convaincu que votre Cabinet mettra dans cette affaire toute la sage modération dont il a donné tant de preuves. Au fait la politique de conciliation dans la mesure du possible est la meilleure, surtout dans un pays de liberté où ces affaires sont jugées et achevées par l'opinion d'une manière plus sûre et plus efficace que ne pourrait le faire l'autorité. J'ai toujours cru voir du reste d'où partait le coup, et vous vous souviendrez que je vous ai même cité le personnage qui

(1) Allora a Nervi per motivo di salute.

avait été le moteur principal, selon moi. Je me confirme dans cette opinion.

Le traité de navigation est arrivé de Londres signé, et je l'ai immédiatement renvoyé ratifié. Il sera là dimanche. Et voilà une bonne affaire de conclue. Le traité pour les tarifs est aussi à bon port.

Vous aurez vu par les journaux l'attaque qu'on a dirigé contre Siccardi. Il était souffrant ces jours-là et sa défensive s'en est ressentie. Comme tout le monde ne peut être dans le secret, cet incident l'a mal servi dans l'opinion publique.

Le dernier jour de la bataille nous nous étions partagé les rôles, Cavour, Galvagno et moi pour rétablir le combat. Cavour a fort bien parlé, comme vous aurez vu, et la clôture arrivée ensuite a rendu inutile notre coopération. La victoire est restée au Ministère et je m'applaudis tous les jours davantage de l'acquisition de Cavour, qui est un véritable coq de combat. Spécialité qui nous manquait. Les attaques contre Siccardi et les efforts de Brofferio pour faire de nous des révolutionnaires, malgré les déclarations explicites du Ministère, auront pourtant le bon résultat de prouver que nous ne sommes pas sous l'empire de la gauche et recevant ses aspirations, comme se plaisent à l'affirmer les Gouvernements AMIS.

Le bal a été magnifique. Le Roi, la Reine et les Princes charmants pour tout le monde. J'ai été chez la Reine avant dîner, la prier d'engager le Roi à adresser la parole aux dames de la diplomatie; ce qu'il a fait de la meilleure grâce du monde. Je lui ai fait votre commission, et il m'a exprimé ses regrets sur votre absence et sur ses causes. La vente de la Darse de Gênes a mis tout le monde en émoi. Le Cardinal Antonelli en est fort préoccupé. Mr Manteuffel a demandé à Ricci s'il était vrai que l'Angleterre nous achetait Gênes. Le parti clérical voit déjà Lord Palmerston établi avec Siccardi au Palais Ducal pour achever la transformation du Piémont de catholique en protestant. Notre sérieuse époque a pourtant des éclairs comiques, comme vous voyez.

Tout à vous

D'AZEGLIO.

Turin, 9 Février 1850.

Mon cher Ministre,

Je me trouve dans les horreurs du budget des affaires étrangères, qui va être discuté incessamment, et cela, réuni aux affaires courantes, me donne une recrudescence d'occupations. Je dois donc être laconique pour avoir le temps de vous toucher les points importants.

Je voyais à peu près les mêmes inconvénients qui se sont présentés à votre esprit au sujet du voyage à Londres. Il faut y ajouter le défaut d'argent. L'exposition dure longtemps. Nous en aurons pour nous décider.

Rien n'est conclu relativement à la *Darsena.* Les Gênois ne veulent pas la payer. Il faut les effrayer avec des compagnies. En définitive le Gouvernement ferait l'affaire lui-même au moyen d'un emprunt, et je crois que ce serait le meilleur parti.

Siccardi est sérieusement malade et dans la réelle impossibilité de continuer. Nous sommes en quête d'un garde des sceaux, mais rien n'est arrêté jusqu'ici. En attendant Galvagno s'en tire fort bien. On songe à Cristiani. C'est encore *un peu* un secret. Quant à l'idée de B., que je me suis opposé à son invitation, elle est absolument inexacte. Je crois que j'ai assez prouvé à lui comme à tout le monde que je ne fléchissais pas devant les exigences du Roi Bomba, et de son chargé d'affaire; pour tout autre mes explications se borneraient là.

A vous je dirai en outre ce qui peut-être a donné à B. cette fausse idée. Quelqu'un, je ne puis me ressouvenir qui, me dit un jour que B. désirait aller au bal de Cour. J'étais sous l'impression des réclamations de nos sujets revenant de Naples contre les vexations que vous connaissez et Pomba le libraire m'en avait fait récemment le récit. Ne pouvant pas faire la guerre à Naples et ne voulant pas adopter le système de représailles qui frappent toujours des innocents, je

pensais qu'il était impatient de ne pouvoir trouver le moyen de délivrer nos sujets et notre commerce de ces vexations.

Le désir de B. me fit l'effet d'être tout simplement une rancune à satisfaire contre Ludolff en allant à la Cour à sa barbe, sans se mettre en peine si cela pouvait être une cause indirecte d'un accroissement d'embarras pour bien des gens, qui vaquent à des affaires plus graves que ne l'est un bal de Cour.

Vous savez que la *vendetta* est en Sicile autant qu'en Corse. Quoi qu'il en soit, je me sentis impatienté de cet égoisme de rancune et je ne m'en cachai pas à mon interlocuteur, qui m'assurant avoir fait cette démarche à l'insu de Butera, paraît n'avoir pas été dans le vrai, et d'après ce que vous me dites semble lui avoir rapporté mes observations.

Le fait est que je ne pensais plus à cet incident et je ne mis par conséquent aucun obstacle à son invitation.

Quant aux observations, si on les lui a rapportées, je le regrette, car je n'ai aucune intention de lui faire de la peine, mais je les maintiens; car si de mon côté je suis prêt à recommencer ma campagne contre Ludolff ou tout autre qui voudra de quelque manière que ce soit aggraver le sort des réfugiés, ceux-ci de leur côté doivent avoir assez de tact et d'équité pour ne pas aggraver inutilement les embarras, je ne dis pas du Gouvernement, mais des particuliers, que leurs affaires conduisent sous la griffe de leurs despotes respectifs.

Je reconnais que vous nous avez toujours appuyés contre les prétentions injustes des Gouvernements étrangers au sujet des réfugiés. Mais il vous est impossible, comme à nous, de faire la guerre à Bomba pour qu'il s'abstienne d'ennuyer nos sujets. Dès lors il ne reste qu'à chercher d'éviter les occasions d'aigrir inutilement les ressentiments lorsqu'on peut les éviter, sans manquer à sa dignité. Et cela dépend principalement du tact et de l'esprit de justice des réfugiés euxmêmes.

Je ne croyais pas, en commençant, avoir le temps de vous en dire tant. Toutefois je suis content de vous avoir bien

expliqué mon idée sur cette affaire qui a son côté important. L'ouverture du Parlement s'est faite dans le plus grand ordre, malgré un concours immense. Mes respect à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 17 Février 1851.

Mon cher Ministre,

Je dois avouer qu'au milieu d'une existence aussi contraire à tous mes goûts que celle que je mène, j'ai pourtant de temps à autre quelques bons moments. Et cela quand il m'arrive des personnes que j'estime et que j'affectionne un mot d'amitié et d'encouragement. Je fais pourtant des différences, comme les chanteurs qui ne font pas le même cas des bravos de St-Charles ou de la Scala, et de ceux d'un parterre de province. C'est vous dire combien j'attache de prix à votre suffrage et à la forme amicale que vous lui avez donné. Décidément j'ai eu de la chance, puisque j'ai pu étouffer *in fasce* ce méchant enfant qui s'appelle la discussion générale; et le scrutin secret m'a démontré que dans la Chambre neuf individus n'ont pas confiance en moi.

Vous aurez vu l'incident soulevé par Mr F. qui peut se vanter d'être aussi mal élevé que possible. Le frère de P. a été lui rendre visite pour connaître le nom de l'accusateur. F. a allégué la parole d'honneur *que ledit accusateur avait exigée afin de ne pas être connu.* P. Alors c'est vous qui devez en accepter la responsabilité. — F. Oui, je l'accepte. — P. Alors nous nous battrons. — F. Non nous ne nous battrons pas.....

Après une discussion fort animée, comme il arrive en pareille occasion, F. pour *sauver* sa parole d'honneur a donné les indications nécessaires pour qu'on trouve l'accusateur, et P. est parti pour Paris afin de vider ce différend.

Il n'est pas nécessaire de tenir ceci secret. Jusqu'à présent

rien de nouveau pour le remplacement Siccardi. Cristiani a refusé. Nous sommes en quête d'un autre.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 18 Février 1851.

Mon cher Ministre,

Cavour s'étant exclusivement occupé, comme de raison, du traité avec la Belgique, je n'ai pas pensé de vous en parler, et j'en passe condamnation. Mais Emmanuel a tenu au courant de ces affaires votre Cabinet. Je compte d'autant plus sur votre indulgence, que vous devez être comme nous dans un jour d'allégresse pour le triomphe du Ministère contre Mr d'Israeli, malgré la défection des Irlandais. C'est bien pour nous une joie de famille. Cela sauve encore une fois l'Europe de bien des malheurs. J'observe que des mouvements de troupes en Lombardie coïncident toujours avec quelque bataille ministérielle en Angleterre. On en sera pour ses frais d'étapes cette fois-ci comme pour l'affaire *pacifico* et comme toujours, j'espère.

J'ai dissipé tous les doutes au sujet de Tunis en parlant avec Musurus, avec lequel je suis au mieux. Le Roi hier soir au bal lui a parlé de manière à achever la tâche, si cela était nécessaire. Il lui a donné le Grand Cordon et à son frère la Croix de Commandeur.

Le traité est en bon chemin, mais n'est pas conclu. Il est tout simple que ces jours passés vos Ministres eussent autre chose en tête que notre traité.

Pour notre arrangement ministériel n'ayant pu décider personne a recueillir l'héritage de Siccardi, pour le moment nous laissons continuer l'*interim* de Galvagno avec De Andreis premier officier. Après quelque temps il pourra passer chef, ce qu'il a refusé d'emblée.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 22 Février 1851.

Mon cher Ministre,

J'aurais voulu répondre moi-même à ce qui fait l'objet de vos deux lettres. Mais impossible. Je me fais aider par Jocteau et ne réponds qu'à celle du 20.

P. ne me mande rien au sujet des déterminations du Cabinet français, relativement aux affaires d'Allemagne. Mais voilà que l'Angleterre et la France s'émeuvent, et il était temps. Assurément il est étrange de voir le Prince Félix (de Schwarzenberg) arpenter, comme vous dites, l'Europe, sans que personne eût l'air d'y prendre garde. Mais ce n'est pas nous autres petits qui pouvons lui crier *halte-là*. Je sais bien qu'en Angleterre l'opinion publique est contraire à une action trop prononcée sur la politique extérieure. Mais d'un autre côté le premier pays commercial du monde ne peut pas regarder avec indifférence les apprêts d'un blocus continental au petit pied.

Je me suis essoufflé à jeter le cri d'alarme depuis longtemps, et j'ai tenu votre Cabinet exactement informé des moindres détails se rapportant à cette grande question pour ce qui regarde l'Italie. J'ai imaginé qu'on prenait des mesures et je pense qu'on en aura prises. Quant à moi, je devais me contenter du rôle des oies du Capitole et je m'en suis scrupuleusement acquitté. Nos rapports relativement aux mouvements de troupes en Lombardie, nous disent qu'il n'y a pas jusqu'ici de concentration proprement dite. Mais qu'on amasse vivres et fourrages, qu'on prépare des hôpitaux, etc. Tout cela ne m'effraie pas trop. Je ne pense pas qu'on puisse facilement nous attaquer, continuant comme nous faisons à user de notre droit sans empiéter sur celui d'autrui.

Après cela le Roi et nous tous sommes bien décidés de nous défendre jusqu'au bout et à la fin: *Pietro Micca.*

Et notre armée d'aujourd'hui pourrait, je pense, faire mieux qu'à Novare.

Vous aurez vu sur le journal l'exécution de F. à la Chambre, que je me flatte avoir faite avec toute la dextérité désirable. Mais aussi il faut qu'ils apprennent à vivre ces Messieurs.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 26 Février 1851.

Mon cher Ministre,

J'aurais désiré avoir encore quelques détails à vous donner, mais Emmanuel n'a eu que le temps de m'écrire quelques mots à la hâte, afin de pouvoir encore les jeter à la poste, et il me dit simplement que le Ministère a résigné ses fonctions et qu'on ne saurait prévoir la combinaison qui va prévaloir. Inutile de vous dire combien mes collègues et moi sommes péniblement affectés de cet événement. Ce qui augmente pour moi surtout la gravité du fait c'est que je me souviens fort bien de vos paroles à l'époque de la bataille pour les affaires de Grèce. Vous me disiez que vous auriez probablement suivi Lord Palmerston, et vous comprenez combien cette éventualité serait pénible pour moi sous tous les rapports.

Vous qui connaissez le fond de tout cela, veuillez me rassurer, si la chose est possible. Je me persuade difficilement que la politique de l'Angleterre puisse éprouver de grands changements. Quoi qu'il arrive je ne me décourage nullement et nous verrons venir les événements.

Mes respectueux hommages à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 2 Mars 1851.

Mon cher Ministre,

Je vous envoie les nouvelles de Londres, qui laissent toujours les choses en suspens. Les obstacles qui s'opposent à l'avènement des Torys me paraissent insurmontables. Mais je ne prétends pas être juge compétent.

Des renseignements positifs nous apprennent qu'on va former un cordon sur notre frontière, sous le prétexte de la contrebande et d'introduction d'écrits révolutionnaires. Le second prétexte est sans aucun fondement. Les notes du Prince Félix au Gouv. français déclarent qu'il faut en finir avec la Suisse et avec nous, et elles sont tellement violentes que Mr Brennier, en les lisant, s'est écrié: Mais cet homme-là est fou furieux. La France ne paraît pas disposée à regarder une intervention autrichienne en Piémont comme un *casus belli.* Elle se bornerait à *protester* et à occuper la Savoie et le Duché de Nice. Ce qui est bon à prendre est bon à garder, dira-t-on à Paris. Mais après notre tour, viendra celui de la France, et dans ce cas-là la prophétie de Napoléon se sera trompée d'un an ou deux. Vous me demanderez maintenant ce que nous allons faire? Nous avons suivi les conseils de la prudence, de la justice et de l'honnêteté, qui étaient les vôtres et ceux de nos alliés, nous nous sommes tenus strictement à notre droit. Mais s'il est écrit que nous devons être abandonnés de tout le monde, nous recommanderons notre âme à Dieu et l'honneur de notre pays à notre épée et nous nous défendrons jusqu'au bout. Telle est la résolution du Roi et de son Conseil. Hier il y avait séance secrète à la Chambre. Je me suis levé, et j'ai dit que la position n'avait rien de menaçant pour le moment, mais que cela pourrait arriver. J'ai annoncé la ferme résolution de défendre l'indépendance du pays et d'employer sous notre responsabilité, l'argent et les moyens nécessaires à ce but. L'approbation a été simultanée et unanime. Le public est tranquille et a de la confiance en nous. Nous saurons la justifier.

Voilà, mon cher Ministre, où nous en sommes. Quant à moi je me sens parfaitement calme, car je ne puis me faire aucun reproche d'avoir provoqué les dangers qui nous menacent par des prétentions folles ou injustes. Après cela je ne suis nullement pris à l'improviste par ce qui arrive. J'en avais prévu depuis longtemps la possibilité, et je m'y étais préparé. Je n'ai eu toute ma vie qu'une pensée dans le cœur, celle de l'honneur et de la prospérité de mon pays; et qu'un seul désir, celui de lui consacrer ma vie. Je n'aurai en ceci qu'un regret: qu'elle ne lui serve pas à grand'chose. Mais il y a toujours l'exemple qui est utile et qui reste.

Je vous ai, peut-être, un peu trop laissé voir ce que je sens, ce qui ne constitue pas une lettre fort gaie. Mais votre amitié m'a accoutumé à cela. Si dans vos instructions le cas d'intervention est prévu, et si vous avez la faculté de m'en dire un mot, vous comprenez combien cela me tient à cœur. Mes hommages à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 4 Mars 1851.

Mon cher Ministre,

Les nouvelles d'hier, comme vous avez vu, étaient de nouveau contre la combinaison Stanley, Mr Gladstone ayant fait défaut. Nous verrons ce qu'apportera le courrier d'aujourd'hui.

Quoiqu'il arrive, ne croyez jamais que je perde courage, et rassurez à cet égard nos amis d'Angleterre.

Je ferai tout mon possible pour éviter de donner un prétexte quelconque à l'Autriche. Hier j'ai poussé au remplacement de l'avocat fiscal de Gênes, qui était faible, et nous sommes décidés à nous débarrasser de la *Strega* et *Comp.* qui, je crois, est payée par *nos amis.* Quant à l'émigration, vous le savez, personne n'en veut et nous ne pouvons pas les

pendre. Vous savez aussi combien elle est inoffensive. Je ne saurait en vérité que faire à son sujet. Encore dernièrement ils avaient pensé à Montevideo, et voilà des réclames de *l'Espagne qui craint pour Cuba, et de Buenos-Ayres, qui nous* forcent à garder nos émigrés, si nous ne voulons pas compromettre les 12/m. sujets qui sont sous la griffe de Tosas. Peut-on dire que notre pays ne soit pas parfaitement tranquille? C'est pourtant à ce prétexte qu'on s'accroche. Vous savez s'il est fondé. Et vous savez aussi toutes les perfidies qu'ont employées, pour agiter le Piémont, ceux-là mêmes qui ayant échoué nous calomnient; peut-on accuser la Chambre de désordre ou d'excès. Vous avez vu comme elle a marché depuis novembre. Excepté quelques excentricités fort anodynes de Brofferio on n'a fait que des affaires.

Après cela, la fable du loup et de l'agneau nous apprend que si ce n'est pas *lui, c'est son père, ou son grand-père*, et que les prétextes ne manquent jamais à qui réunit la force au mauvais vouloir. Une fois sur ce terrain l'agneau doit avoir des dents, et ma lettre d'avant-hier vous aura appris que telle est notre détermination. Le Prince Félix, de son côté, s'est décidé à se débarrasser partout de ce qu'il appelle la révolution. Savoir, tout ce qui n'est pas le régime des croates, gendarmes ou sbires. Le Ministère Palmerston était le principal obstacle. Le Pape *l'ha servito* (1).

La France n'a pas l'air de vouloir faire grande opposition; si l'Angleterre s'abstient aussi, tout est dit.

Mais il sera dit aussi que le Piémont seul n'a pas lâché pied sans combattre, et qu'il a péri plutôt que de renoncer à son droit.

Des lettres, dont je suis loin de garantir l'importance, nous mandent (d'Angleterre), que si les Torys parviennent, il est convenu que la France s'adjugera la Savoie et le Comté de Nice; et l'Autriche, de son côté, tout le pays entre la Sesia et le Tessin. On consentirait en même temps que l'Angleterre s'emparât de l'Egypte. Sans ajouter foi à ces bruits, j'y vois

(1) Per il voto contrario degli Irlandesi nella Camera dei Comuni.

pourtant l'expression d'un grand mauvais vouloir contre mon pays.

Je reçois votre lettre d'hier et je vous en remercie doublement, puisque vous l'avez écrite de votre lit.

Je comprends, comme vous dites, toute l'importance de ce que j'ai dit à la Chambre et à quoi cela nous engage. Mais, croyez-le, je me croirais tout autant engagé, si je n'avais rien dit. D'un autre côté il est bon que la Chambre sache à quoi s'en tenir et que la position du Gouvernement soit nettement dessinée. Du reste, j'ai répété plusieurs fois que rien dans le présent ne donnait lieu de croire que nous serions attaqués; mais que les journaux de tous les pays avaient trop parlé de la possibilité d'une attaque, pour que le Gouvernement ne crût pas nécessaire de déclarer quelle serait sa détermination au besoin.

Rien n'agite comme l'incertitude. Aussi mes paroles au lieu d'agiter, ont calmé, et je crois pouvoir vous assurer qu'elles ont produit un bon effet. Assurément l'Autriche à cette heure est instruite de cette déclaration. Mais je n'y vois aucun inconvénient.

Le courrier est arrivé et nous a apporté les nouvelles que je vous envoie. Assez bonnes, à mon avis. Il nous a apporté aussi le traité signé. C'est de bon augure.

Je n'ai que le temps de vous serrer la main et de vous remercier de votre dépêche.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 9 Mars 1851.

Mon cher Ministre,

Le dénouement de la crise ministérielle est un événement dont je remercie vivement la Providence, et qui rend plus ferme ma foi qu'elle n'abandonne pas les hommes de bonne volonté.

V. est allé à Gênes pour accompagner son intime ami et, dit-on, son beau-frère. Mais je l'ai désapprouvé avant qu'il partît et je le lui ai dit et répété ici à la place où je vous écris, par les mêmes raisons qui vous ont frappé.

Après cela j'ai entendu — à propos de société — de jeter *all'aria* l'imprimerie *della Strega*. J'ai observé que dans un pays légal on peut bien jeter *all'aria* une propriété, mais qu'elle ne s'y soutient pas longtemps et finit par retomber à sa place en éclaboussant nécessairement quelqu'un. Malgré cela on a fait cette sottise, et ma prédiction sera avérée. Procès à qui de droit et que la loi ait son cours.

L'Autriche a demandé les Hongrois. Mais suivant le traité, je ne suis obligé à les lui livrer que sur une dénonciation personnelle. Je vous envoie la correspondance que j'ai eue à ce sujet avec Mr d'Appony.

Nous n'avons pas demandé de contingents dans la séance secrète et il n'en a jamais été question. Le projet éventuel d'occuper Nice et la Savoie nous a été annoncé par notre Ministre à Paris comme avertissement, mais non officiellement, par Mr His de Butenval, qui m'a dit simplement que la France épouserait notre cause si nous étions attaqués. MAIS à une condition (et en disant cela Mr de Butenval levait les bras au-dessus de la tête autant qu'il lui était possible) à condition *que nous soyons bien sages, non provocateurs, combattant la révolution, etc., etc.* A ce compte nous pouvons être tranquilles et lui aussi. Malheureusement il y a un proverbe français qui, sans être écrit dans la constitution, devrait être écrit, à mon avis, sur la reliure. Savoir: — Promettre, cela n'engage à rien.

J'espère et je désire votre prompt rétablissement. Je vous envoie le traité.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

P. S. Notre démêlé avec la Porte au sujet de Tunis est terminé. Elle s'est déclarée satisfaite.

Je vous remercie de votre appui en cette occasion.

Turin, 24 Mars 1851.

Mon cher Ministre,

Je ne veux pas retarder un instant à vous remercier des bonnes dispositions de votre Cabinet à l'égard du Piémont, qui s'accordent si parfaitement avec le vif intérêt que personnellement vous nous avez toujours témoigné, et je vous remercie également de l'empressement que vous avez mis à me communiquer ces bonnes nouvelles. J'étais sûr du reste que notre ancienne et puissante alliée ne nous abandonnerait pas dans le péril. Comme j'espère que de votre côté vous êtes sûr qu'un tel appui, fût-il dans toute son actualité, ne nous ferait pas écarter d'une ligne de la voie prudente et conciliante que nous suivons, et qu'il est dans notre intention de suivre constamment à l'avenir. Je comprends parfaitement que le Cabinet Britannique ne puisse faire en ce moment aucune démarche positive en notre faveur et nous ne saurions désirer rien de plus après les témoignages d'intérêt par lesquels il nous soutient auprès de nos adversaires. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant, ainsi que Lord Palmerston, de tout ce qui pourrait arriver de menaçant, ou seulement de grave, qui pût se rapporter à nous. Pour le quart d'heure il semble que tout projet est ajourné. Mais je regarde comme certain que le plan n'est pas abandonné, et c'est tout simple. Le cordon sur notre frontière est en train de se former. Je vous envoie la lettre qui en donne avis et qui en explique la signification. Appony m'a donné celle officielle de la contrebande, qui y est pour quelque chose, je pense, mais qui n'est pas le fond du sac. J'avais chargé Revel, il y a une quinzaine de jours, de faire remarquer au Prince Félix que les journaux semi-officiels avouaient clairement les intentions hostiles du Gouv. Autrichien contre le Piémont, et de lui témoigner notre désir qu'il fût contredit à ces assertions. Le Prince répondit qu'il n'était pour rien dans ces publications, et que par conséquent il n'avait rien à désavouer. Il assura en même temps Revel qu'aucun projet

n'avait jamais été formé contre nous. Quoique le Prince eût déclaré n'avoir rien à désavouer, il n'en a pas moins paru sur les feuilles autrichiennes et sur l'*Allgemeine* (qui est du nombre) un désaveu formel, comme vous aurez remarqué. Tout cela n'empêche pas que nous ne nous tenions sur nos gardes. Le public n'est que médiocrement rassuré, et de mon côté je ne m'essouffle pas à le rassurer, car je vois qu'un peu de peur ne gâte rien.

P., de qui je tenais le *bruit* des intentions de la France à l'égard de la Savoie, a eu l'air de trouver que j'y avais attaché trop d'importance. Mais je ne regrette pas du tout de vous en avoir parlé, puisque cela a amené des explications cathégoriques, dont j'ai pris acte.

J'ai commencé hier cette lettre, espérant la faire partir; mais malgré le dimanche, mes tribulations ne m'ont accordé aucun repit et les trois heures sont arrivées sans que j'eusse pu achever.

Pour ce qui regarde la mise à exécution des deux traités, nul doute qu'elle ne doive avoir lieu simultanément. Le traité avec la Belgique, fixe le 1r juin pour la mise à exécution, tout comme l'art. 11 de celui avec l'Angleterre au dernier paragraphe.

Revenant à nos affaires avec l'Autriche, j'ajoute pour plus de clarté que la coïncidence de la détermination de la Reine de charger Lord Stanley de la composition du Cabinet, avec l'arrivée de la lettre que je vous envoie, et qui laisse voir assez clairement le véritable but du cordon: les publications de tous les journaux au sujet des projets hostiles de l'Autriche étaient des symptômes d'une telle nature, qu'il était impossible de ne pas les prendre en sérieuse considération. Le *fiasco* de Lord Stanley et les nouvelles complications survenues entre la Prusse et l'Autriche, ont assurément modifié essentiellement la position en notre faveur.

Je pense nonobstant qu'il ne faut pas s'abandonner à une confiance excessive, comme nous ne devions pas nous décourager au moment de la menace. La communication que je fis à la Chambre avait principalement pour but de nous faciliter

les moyens pécuniaires à toute éventualité. Nous profitons de ces facilités pour fortifier les positions du pont de Valence et de Casal, qui seraient à l'occasion d'une grande importance. Il serait essentiel de garantir Turin par des forts détachés, mais il faudrait 20 millions! Et où les prendre? Je ne me tiens pourtant pas pour battu, et je tâche de trouver le moyen de faire de l'argent. Vous ne devez pas fonder un grand espoir sur mes talents financiers. Aussi je n'ai garde de me mêler de chiffres. Mais je pousse les autres, et c'est déjà quelque chose.

Je n'ai aucune idée des projets de Ludolff, et j'ignorais qu'il vendît ses effets. Nos rapports avec Naples ont du reste plutôt gagné qu'empiré, sans que nous en soyons pourtant encore à l'entente cordiale.

J'achève cette énorme lettre en vous exprimant l'espoir de vous revoir bientôt, puisque voilà les fleurs de pêche qui paraissent.

De mon côté j'ai un vague projet de faire pour les fêtes de Pâques une course à Gênes. Ainsi de manière ou d'autre je vois une bonne causerie possible dans un avenir rapproché.

Veuillez présenter mes hommages respectueux à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 3 Avril 1851.

Mon cher Ministre,

Des lettres particulières de Londres nous apprennent que l'affaire de Miss Talbot a valu au Ministère une centaine de voix dans le vote du dernier *bill.* C'est à faire tomber amoureux de cette chère Miss même, sans avoir l'honneur de la connaître. Quoi qu'il en soit, voilà un triomphe dont nous avons tout lieu de nous féliciter.

Une de ces lettres, qui nous arrive par occasion, contient

des exhortations, ou pour mieux dire, des ordres du Prince Félix à son Ministre ici pour qu'il nous presse à payer promptement la huitième et dernière échéance de notre indemnité de guerre. A quoi le Ministre répond que le Gouvernement n'avait pas l'intention de renoncer à la faculté que lui donne le traité de ne payer qu'à la fin d'avril. Je vous livre ce fait, qui, selon moi, peut offrir matière à réflexion.

Le *Times* est tout-à-coup redevenu de nos amis, et de mon côté je cultive son amitié.

Nos affaires intérieures marchent, quoique non sans peine. Il se présente deux possibilités de collision entre le Sénat et la Chambre. Mais j'espère que nous réussirons à les concilier.

Je reçois à l'instant votre lettre du 1r avril et les notes relatives au *Slave trade*, et je suis charmé d'avoir pu faire quelque chose qui vous fût agréable. C'est du reste un acte de justice. Je ne doute pas que la loi ne soit adoptée par le Parlement.

Je n'ai rien de positif au sujet de la visite de l'Empereur à Milan. Mais, à ce que j'ai entendu, elle n'aura pas lieu, n'ayant pas été sollicitée.

Je serai bien aise de voir Sir F. Adam s'il vient à Turin. Veuillez en tous cas lui dire bien des choses de ma part.

Mes hommages à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 6 Avril 1851.

Mon cher Ministre,

Je dois rectifier l'idée que vous me mandez au sujet de Mr H., qui m'a bien dit que le cas échéant nous étions les avant-postes de la France, et que du train dont va le Prince Félix on pouvait lui supposer des projets contre nous; auquel cas la France nous soutiendrait. Mais il ne nous pousse pas à aller *alla terza riscossa* proprement dite, et pour ma part

vous pouvez être sûr que jamais je ne me laissèrai entraîner à de pareilles folies.

Où il me pousse beaucoup, et même avec une insistance assez incommode, c'est dans l'affaire de Rome. Les bons offices de la France prennent, par son entremise, un caractère de grande exigence. Il voulait dernièrement que nous suspendissions la sanction royale à la loi des dîmes pour deux mois. Le Conseil n'a pas cru devoir accéder à ce désir, et je crois qu'il est fâché un peu pour tout de bon. Mais comme j'y gagne de ne pas avoir à soutenir des polémiques journalières assez longues, je m'en arrange passablement bien.

Depuis longtemps l'idée d'un *memorandum* adressé aux Cabinets, relativement à l'adjonction de la Lombardie à la Confédération, me trotte par la tête. Mais je craignais de me donner des airs de grande puissance et que cela ne frisât le ridicule; cependant puisque la même idée vous est venue et, ce qui est curieux, qu'elle est venue aussi à notre Ministre à Constantinople, et je crois au Divan, je vais m'en occuper.

Seulement je n'ose pas me croire capable de bien rédiger une pièce diplomatique aussi importante; mais je ferai de mon mieux, et puis je me ferai aider par vous, par exemple. Un proverbe italien dit: *Metà consigli*, *metà denari*, et je vous y prends.

Je me suis trompé en vous disant que nous en étions à la dernière échéance. Elle n'arrivera qu'en août.

Je ne sais rien au sujet du fort de Berceto, et je m'en informerai. Je vous serai reconnaissant si vous pouvez me donner quelques renseignements sur la L. Je regretterais infiniment qu'on se jetât dans de nouvelles aventures.

Farini est sûr d'être traduit par Gladstone. Emmanuel me l'avait écrit en me demandant un bout de biographie sur l'auteur.

J'espère dans une quinzaine vous faire une visite.

Tout à vous

D'AZEGLIO.

Turin, 22 Avril 1851.

Mon cher Ministre,

J'ai dû retarder ma course à Gênes à cause de plusieurs affaires pressantes: entre autres nos nouveaux arrangements ministériels. Nigra se retire en effet et Cavour prend les finances, qu'il gardera définitivement. Nous sommes en train de faire un garde des sceaux, mais je ne trouve pas beaucoup de dévouement dans les magistrats, qui craignent de compromettre une position assurée et tranquille, pour une qui n'est ni l'un ni l'autre. Il paraît qu'on aime à se faire servir par le pays plutôt qu'à le servir.

Sambuy, Ministre à Rome, est venu à Turin, et nous tâchons de reprendre des négociations sérieuses avec S. S.

C'est une des raisons qui ont retardé ma course. Comme derrière le Pape il y a l'Autriche et la Russie, et que c'est une question politique et non religieuse, je doute fort que nous en venions à bout. Il nous convient pourtant de faire en sorte que la responsabilité ne retombe pas sur nous.

Emmanuel m'a envoyé la note de Lord Palmerston et sa réponse, que je vous transmets, pour que vous soyez au courant de l'affaire. Je joins les passages des instructions afin que vous puissiez voir que le Gouvernement avait mis une attention particulière à prévenir tout sujet de plainte ou de mécontentement de la part des autorités britanniques. Après cela je ne m'explique pas ce qui s'est ensuivi. Je ne comprends pas comment l'équipage du *Governolo* a pu se conduire ainsi. Une enquête a été immédiatement ordonnée et ceux qui seront trouvés coupables en porteront la peine.

Pour ce qui est de la note qu'a reçu Emmanuel, permettez-moi de vous parler en toute franchise, et de vous dire que j'en ai été peiné et surpris également. J'en appelle à votre justice, et je vous demande si nous méritions les expressions que renferme la note, pour un accident que le Gouvernement a cherché à prévenir, qu'il est disposé à désavouer par la

punition des coupables, mais qu'il n'avait aucun moyen d'empêcher.

Je vous remercie de l'avis au sujet du Roi Bomba, et j'en ferai mon profit tout en me réservant d'être effrayé dans une meilleure occasion. Il n'est pas du tout question de Salmour pour le Ministère. J'espère jeudi ou vendredi pouvoir enfin aller à Gênes, et à Nervi surtout. Il me tarde de vous revoir et de connaître votre opinion sur mon mémoire. Je ne sais si j'ai pu assez me dépouiller de toute passion et garder l'aplomb diplomatique dans une question si brûlante.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 14 Mai 1851.

Mon cher Ministre,

Emmanuel m'écrit que S. M. la Reine a daigné lui adresser la parole à un cercle de Cour, pour lui exprimer le regret qu'elle éprouve que le voyage du Roi et du Duc de Gênes ne puisse pas avoir lieu. Emmanuel prétend que, pris à l'improviste, il n'a pas répondu comme il l'aurait voulu à une si bienveillante interpellation: je pense toutefois qu'il aura bien su trouver quelques mots convenables qu'une demi-teinte de trouble ne saurait gâter en pareille circonstance. Quoi qu'il en soit je vous prie de faire connaître à votre Cabinet combien le Roi et son Gouvernement ont apprécié l'exquise courtoisie dont S. M. la Reine a voulu faire preuve en cette occasion, et combien le Roi regrette de son côté de ne pas pouvoir y correspondre, comme il en aurait le désir, en allant personnellement présenter ses hommages à Votre Auguste Souveraine.

J'ai reçu votre lettre du 12 et la note relative à la traite, et j'ai renouvelé mes instances auprès de Galvagno, afin d'avoir une réponse officielle et définitive du Ministère de la

Justice. On me l'a promise dans 8 à 10 jours, et je répondrai à votre note aussitôt que je l'aurai eue. En attendant je puis vous dire que Galvagno, Cavour et moi nous sommes d'avis qu'on ne pourrait présenter de loi à ce sujet, avant la prorogation, qui aura lieu le mois prochain, et qu'on la renverrait au commencement de la session. Galvagno pense que la rédaction de cette loi a besoin d'être étudiée pour qu'elle ne rencontre pas de graves difficultés au Conseil d'Etat et surtout au Parlement. Dans la situation actuelle de l'opinion publique et avec la tendance assez prononcée qui existe vers une plus rare application de la peine de mort, sinon vers sa suppression définitive, on pourrait trouver une forte opposition au projet de l'appliquer à un cas nouveau. Quand même le Parlement l'admettrait, il s'ensuivrait nécessairement que les tribunaux seraient amenés à prononcer un plus grand nombre d'acquittements. Il croit par conséquent que la peine des travaux forcés à perpétuité qui pourrait, selon le cas, s'étendre jusqu'à la peine de mort, serait préférable. Je ne vous donne pourtant ceci que comme des opinions et des réflexions, et je me réserve à vous répondre lorsque moi-même j'aurai une détermination définitive du Ministre de la Justice et du Conseil.

Je vous envoie ce que je sais au sujet des projets autrichiens en Italie. M. nie avec effusion. Je crois que l'occident de l'Europe s'est laissé accuser plus qu'il ne fallait, et que de fort bonnes positions sont prises par la Russie et Comp.ie au moyen desquelles elle pourra, à un moment donné, dicter ses volontés.

J'ai mis deux jours à vous écrire ce peu de mots: jugez du nombre des interruptions. Mes ennuis se sont un peu calmés. J'ai trouvé moyen de faire comprendre que si je n'étais d'aucune utilité, on devait me laisser libre de m'en aller: si l'on croyait que je pusse être utile, il fallait compter avec moi.

Tout à vous

D'Azeglio.

Turin, 21 Mai 1851.

Mon cher Ministre,

Je pense aussi que la ligue douanière avec la Toscane finira par se faire. Une association qui tiendra de Livourne à Hambourg doit, à mon avis, faire gratter l'oreille à vos commerçants, et je voudrais pouvoir riposter, en rattachant Gênes à la Prusse, à la Hollande et à l'Angleterre, par le chemin de fer du Grimsel, le lac de Constance et le Rhin. Nous venons de signer avec Redern un préliminaire dans ce sens. Je pense qu'il serait de votre intérêt aussi d'engager le Cabinet de Berlin à prendre ce projet au sérieux. Le mal est que la Suisse ne veut rien payer. Il pourrait bien arriver qu'elle payât d'une autre manière par la suite. En attendant l'Autriche, qui ne dort pas, vient de conclure son arrangement de chemins de fer, auquel Naples seul n'a pas voulu s'associer. On ne saurait assez le répéter : l'orient de l'Europe sait mieux faire ses affaires que l'occident.

Je remercie Lord Minto du cas qu'il veut bien faire de ma personne, et je ferai de mon mieux pour qu'il n'en ait pas le démenti. Il peut pourtant arriver que par des circonstances indépendantes de ma volonté, je me trouve dans l'impossibilité de continuer. Voilà justement que Mr Baroche se charge de susciter une occasion qui pourrait bien avoir pour résultat ma sortie des affaires. Il vient de lancer un ordre de ne plus admettre les bâtiments de Menton, sauf sous le pavillon du Prince. Le syndic de Menton vient de m'écrire en véritable homme au désespoir. Je l'ai mandé à Turin et nous verrons ce qu'il y a à faire. Le moment est bien choisi pour faire des embarras à un Gouvernement qui a pourtant réussi à fonder un état de choses qui n'est pas le désordre. Si l'on pouvait, en Piémont, changer le Ministère sans inconvénient, vous savez si je me ferais prier, et la chose serait vite arrangée. Mais au moment actuel vous voyez si l'on pourrait y songer. Du reste ce n'est pas un des faits les moins divertissants de notre époque que celui d'une république démocra-

tiqué, qui devient le champion de deux dispotismes les mieux conditionnés qui fussent en Italie, celui du Pape, et celui du Prince Florestan. Et l'on dit après cela que les peuples ne sont pas gouvernables.

On a déjà lu au Sénat la relation au sujet des traités. Pleinement favorable. Je crois que dans la semaine ils passeront.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 26 Mai 1851.

Mon cher Ministre,

J'ai dit à Jocteau de vous envoyer la convention que nous avons signée avec Redern. Je ne lui ai pas demandé si l'ordre était exécuté et il est sorti, étant dimanche. Mais je pense que oui. En tous cas vous l'aurez demain. Je ne m'attendais guère que R. voulût prendre cela sur lui et il lui est échappé de dire: « Que dira A.....? » Mais enfin il a signé et j'ai écrit immédiatement à Emmanuel, pour qu'il ait à travailler en ce sens. Je pense aussi que si nous réussissons, nous faisons, vous et moi, de la bonne politique pour nos pays respectifs. Il ne faut pourtant pas chanter victoire trop vite, car les Alpes à percer ne sont pas l'obstacle le plus dur. Mais enfin il y a commencement d'exécution, et *cosa fatta capo ha*. L'Autriche déploie une activité et une habileté qui devrait servir de modèle à l'occident de l'Europe, et quoiqu'elle (l'habileté) soit tournée contre nous, je ne puis m'empêcher de l'admirer.

L'affaire de Menton est toujours pendante. B. y met toute la bonne volonté que lui permettent ses instructions. Nous allons tâcher de replâtrer cela pour traîner les choses en longueur et atteindre une époque plus tranquille. Vous savez ma pensée. Je ne tiens pas le moins du monde pour mon pays à la possession de ces deux villages, et je tiens encore moins à mon portefeuille; mais puisque cette malheureuse affaire

s'est enchevêtrée de manière que la dignité personnelle se trouve engagée, il ne faudra pas la pousser dans un moment où il y a bien assez d'embarras et de complications. Une fois celles-ci écartées, il n'y aura rien de plus facile que de rétablir le Prince Florestan, si les grandes puissances le jugeaient nécessaire. Mais comme au fond c'est une question féodale, puisque, depuis 1815, deux fois l'investiture a été donnée dans les formes du plus pur moyen-âge, ce qui, vous l'avouerez, est assez bizarre en 1851, je ne parviens guère à m'expliquer la raison qui empêche de laisser cette affaire s'arranger d'elle-même, sans la rendre l'objet des préoccupations des principaux Cabinets.

Si le Prince venait à se convaincre qu'on n'est pas disposé à faire de grands frais en sa faveur, il accepterait une indemnité qu'on serait disposé, pour en finir, à porter à un taux fort raisonnable, et tout serait dit.

Je sais bien que l'Angleterre a intérêt, surtout en face des projets du Prince Félix, à ce que les traités de Vienne restent intacts. Mais, et Cracovie? Elle pourrait dire comme le médecin: Passez-moi le sené, je vous passerai la rhubarbe.

Enfin quelle que soit la pensée des Puissances signataires, je m'y soumets d'avance et je ne vous demande que du temps. Le temps de pouvoir m'en aller sans que cela produise des embarras.

Les traités ont été votés au Sénat à une forte majorité, comme vous aurez vu à cette heure, et nous voilà tranquilles sur ce point.

Je suis tout fier de votre approbation à ma réponse à Valerio. Avec le peu d'expérience que j'ai du terrain parlementaire, je tremble toujours de dire quelque sottise dans des occasions pareilles. Le M. de la T. a aussi cherché à m'embarrasser en me poussant une botte au milieu de son discours et en s'arrêtant court pour avoir une réponse immédiate. Heureusement ayant une politique franche je n'ai pas besoin d'étudier mes réponses.

Il est possible que nous entamions des négociations avec le Pape. Quant à tomber d'accord c'est autre chose. Je n'ai

pas voulu m'engager en répondant à Valerio. Ni mettre la mode de trop dire ce qu'on entend faire. Mais je suis d'avis qu'il ne faut pas faire des concordats. L'Autriche l'entend ainsi, et qu'il faut avec Rome d'un côté faire des bulles et de l'autre côté faire des lois. Aussi c'est ce que nous avons proposé dans le projet que nous avons présenté.

Revenant à l'affaire de Menton, les députés de cette ville, qui sont venus pour le dernier incident, voudraient que le Gouvernement demandât l'arbitrage de la France. Mais d'abord je ne voudrais pas écarter l'Angleterre de cette question, quoique Lord Palmerston nous soit peu favorable. Puis il y a encore autre chose. Vous savez que la France convoite Nice et qu'elle y a un parti.

Je remarque que la démarche relative à Menton a coïncidé avec l'adresse du cercle au nom du peuple de Nice, et je pense qu'elle ne serait pas fâchée d'avoir un point de *la riviera di ponente*, où l'on fut dévoué à ses intérêts. Dès lors son arbitrage pourrait être suspect. Je vous soumets cela comme de simples réflexions.

Je ne sais rien du Duc de Gênes, ni s'il a vu le Prince Félix. De Brück a donné sa démission n'ayant pas pu faire accepter la réforme des tarifs. Si l'Autriche reste protectionniste, nous jouerons le rôle de port franc à son égard.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 6 Juin 1851.

Mon cher Ministre,

Je voulais répondre ces jours passés à quelques questions contenues dans votre lettre, mais il m'a été impossible. Voyons si je parviens aujourd'hui à vous remplir cette feuille.

D'abord la Prusse elle-même a désiré que les principales Puissances du Zollverein fussent explicitement nommées dans

le traité. Ce n'est pas grand'chose si vous voulez, mais ce n'est pourtant pas tout à fait insignifiant.

Quant à Menton, j'ai écrit à Paris et à Londres en expliquant, autant que possible, la situation, et j'ai fini par dire que ces deux Cabinets devraient admettre l'indemnité pour point de départ. Que le Gouvernement du Roi serait disposé à en offrir une convenable. Et enfin, que si le Prince était convaincu qu'en la refusant il ne devrait pas compter sur un appui ultérieur, l'affaire serait bientôt terminée.

Relativement aux négociations avec Rome, le projet que nous avons présenté comprend toutes les réformes qu'il nous faut faire dans les rapports mutuels de l'Eglise avec l'Etat. Etat civil, dîmes, fêtes, corporations religieuses. Pourtant l'affaire la plus urgente est celle des dîmes, et nous avons retardé la publication de la loi votée par le Parlement par déférence pour le St-Siège et pour qu'il eût le temps d'examiner et d'admettre les bases de notre projet. Mais cette question étant politique et non religieuse, et la Cour de Rome s'en servant pour battre en brèche notre *Statuto*, à la plus grande gloire de Dieu, je ne me suis jamais fait illusion sur le succès de nos actes de respect. Rome qui pouvait répondre en huit jours, si elle avait voulu, ne répondra pas. Nous serons forcés bientôt de publier la loi, car la session va être prorogée. Alors elle criera au scandale, protestera, etc., etc. Mais j'ai eu soin, soit par notre conduite, soit par la terreur de mes dépêches, d'avoir en main ce qu'il faut pour répondre au besoin à ces accusations et pour démontrer de quel côté est le tort. La France dira toujours qu'elle est de notre côté, car Montalembert met au service du Président son armée de curés, à condition qu'on tapera ferme sur cet hérétique Piémont. Mais l'Europe et l'opinion publique seront saisies du procès et elles jugeront.

J'ai réussi à vous écrire ces quatre pages sans être interrompu. C'est fabuleux. J'espère bien que la chaleur vous ramènera à Turin sans de trop grands retards. Veuillez présenter mes hommages à Lady Mary.

Tout à vous

D'Azeglio.

Turin, 10 Juin 1851.

Mon cher Ministre,

Nous venons de signer un traité de commerce avec la Suisse, avec de bonnes stipulations. Celle relative au chemin de fer est plus explicite que dans le traité avec la Prusse, et j'ai tâché de travailler sur l'esprit du plénip. Mr Bishoff, qui du reste est entièrement dans nos vues. Il est de Bâle, et vous comprenez combien sa ville gagnerait.

Je suis très content de tout cela, et je n'épargne rien pour pousser une entreprise, qui, à mon avis, sera utile non-seulement au Piémont, mais à tout l'occident de l'Europe. D'abord, commercialement parlant, ce sera le chemin le plus direct pour rattacher ensemble le 40 et le 60 degré de latitude et activer l'échange des produits que la différence du climat rend si importante. Ensuite les intérêts de la Prusse se tourneront du côté de l'occident et ceux des petits Etats du Zollverein aussi. Pour vous aussi il y aura une route grande et ouverte pour la Méditerranée et l'Inde, qui évitera également les ébullitions de la France, comme l'ultra-codinisme de l'Autriche, et se tiendra constamment sur le territoire d'Etats secondaires. La Prusse qui, l'an dernier, lorsque nous avons envoyé le Général Solaroli, s'était montrée froide, paraît s'apercevoir que la mer de Trieste est éloignée, et d'un accès incertain pour elle, et il n'y a pas jusqu'à R. qui ne commence à s'agiter sur cette question.

Je suis sûr que votre Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer l'affaire, et si je réussis je ne dis pas à l'achever, ce serait trop ambitieux, mais à *incamminarla*, je crois que je pourrai dire de ne pas avoir été inutile à mon pays. La politique de l'occident, la politique anglaise, la liberté légale trouveront un lien puissant dans cette nouvelle voie de communication et l'action des Gouvernements constitutionnels prendra sans doute plus d'ensemble.

Je voulais vous donner avant le *foglio ufficiale* de bonnes nouvelles.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 24 Juillet 1851.

Mon cher Ministre,

J'espérais pouvoir causer avec vous aujourd'hui, et au lieu de cela je me trouve réduit à vous écrire, à cause de ma blessure que quelques courses et la chaleur de ces jours derniers ont enflammée, et qui me force au repos.

Hier j'ai été à Agliè, et l'irritation s'était augmentée. Devant partir demain pour Sestri, j'ai dû absolument me tenir tranquille aujourd'hui. Je regrette bien d'ajourner cette partie. Minghetti et Farini la feront un de ces jours.

Je vous remercie des lettres de Mr Gladstone. J'en ai tout de suite apprécié la haute portée. On voit que les Torys mettent la justice avant l'esprit de parti, et cela fait honneur à votre pays. Les lettres sont déjà traduites à cette heure et soyez sûr qu'elles ne manqueront pas de publicité. J'ai cru pourtant devoir éviter tout ce qui m'aurait donné l'air de prendre une part directe à cette publication.

Je n'ai que le temps de vous dire ce peu de mots aujourd'hui. Mais je vous écrirai de Sestri, où j'espère avoir enfin un repos dont j'ai un besoin réel.

Mes hommages à Lady Mary, avec mes regrets de ne pas avoir pu les lui présenter en personne.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Sestri Ponente, 4 Août 1851.

Mon cher Ministre,

Avant mon départ de Turin, j'ai eu un entretien avec le premier Off. du Ministère de la Justice, au sujet de l'assimilation de la traite à la piraterie; question que je n'ai ni oubliée, ni négligée, quoique je ne vous en aie plus parlé. La première réponse du garde des sceaux, était, comme vous avez vu, peu concluante, et s'en remettait à la *haute sagesse* du soussigné. Cavour et mes autres collègues paraissaient croire qu'on pouvait difficilement augmenter le nombre des cas d'application de la peine de mort, avec espoir d'obtenir l'approbation du Parlement. Dans cet état de choses j'ai fait appeler Déandreis pour lui déclarer que ma haute sagesse n'était pas à la hauteur de cette question, et pour l'engager à me donner un avis plus cathégorique. Il m'a assuré alors que son avis était entièrement conforme au désir de l'Angleterre, et sur une nouvelle interpellation d'office que je lui fis, il a répondu explicitement dans ce sens. J'ai transmis ce document au Ministre de la Marine en l'appuyant, et maintenant l'affaire en est là. Cavour ne paraissait pas très disposé en faveur de votre idée : mais si vous lui en parlez, je ne crois pas qu'il vous sera difficile de le persuader. Jocteau pourra vous dire à quel point sont les choses.

Je reviens sur les lettres de Mr Gladstone, dont je ne vous ai parlé qu'en courant. Je ne puis vous dire combien je mets d'importance à ce fait, et combien je le crois fécond en heureuses conséquences pour les affaires italiennes. Je regarde comme avantageux que cette publication n'émane pas d'un ami politique de Lord Palmerston. On n'aurait pas manqué de dire qu'on ouvrait la tranchée autour de Bomba pour lui enlever la Sicile. Je vois que maintenant une société se forme à Londres pour s'occuper de la question italienne. C'est de très bon augure. D'abord pour l'influence que cela peut avoir en Angleterre. Ensuite pour celle que la publicité des désastres qui pèsent sur l'Italie, doit exercer sur l'opinion pu-

blique de l'Europe. J'éprouve une vive satisfaction en voyant se vérifier tous les jours plus ma maxime favorite: qu'avec la publicité et l'accroissement des moyens de communications actuels, un Gouvernement est dans l'impossibilité d'être coquin. Lorsque je pense aux avantages de la publicité et de la liberté de la presse, je me console des extravagances de *La Strega* et de *L'Italia libera*. Voilà ce pauvre Bomba, tout absolu et indépendant qu'il est, bombardé à son tour par Gladstone et par toute la presse de l'Europe. Je suis sûr qu'il rit jaune à cette heure, et peut-être le procès du 15 mai sera-t-il conduit différemment de celui de *l'Unità* en conséquence de ses publications. Si je ne craignais pas de commettre une maladresse politique, je serai tenté d'écrire à Mr Gladstone pour lui exprimer la haute estime qu'il m'inspire. Je pense que Farini, qui est déjà en rapport avec lui et qui n'a pas de ménagement à garder, l'aura fait lui-même.

Veuillez agréer, etc.

D'Azeglio.

Sestri Ponente, 5 Août 1851.

Mon cher Ministre,

Nos lettres se sont croisées en route et vous aurez vu que je pense entièrement comme vous au sujet des lettres de Gladstone.

Je ne sais rien d'officiel relativement aux arrangements que désire prendre le Pape, pour changer de maîtres. (Et quand on dit que le *dominio temporale* est destiné à lui assurer sa liberté d'action). Et je regarde même comme assez difficile d'être renseigné d'une manière positive. Car cela doit avoir été traité à Castelgandolfo à huis clos. Toutefois je fais mon possible, et j'interpelle en chiffre toute notre diplomatie. Si je pouvais en découvrir quelque chose, je vous en ferais part. Mais sans autres renseignements plus positifs, il n'est pourtant pas difficile de deviner que le Pape désire en 1852 ne pas

avoir à sa garde une armée qui d'un moment à l'autre pourrait recevoir de Paris quelque drôle de consigne. Si la France d'un autre côté se laissait mettre à la porte de cette façon, en vérité ce serait le bouquet, et il ne manquerait plus que cela à la gloire de l'expédition de Rome. Je suis de votre avis qu'au point où en sont les choses, quoi qu'il arrive, un mouvement ne ferait qu'empirer la situation. Mais en vérité je ne vois pas la raison pour laquelle l'Angleterre et la France protesteraient contre l'annexion des provinces non allemandes et accepteraient en silence l'absorption de la moitié de l'Italie. Quoiqu'on ne le déclare pas officiellement, il me semble qu'on y marche assez ouvertement pour qu'il fût permis à ces deux grandes Puissances d'en demander un mot d'explication. Tous les Gouvernements déclarent qu'ils veulent empêcher les révolutions, et puis on fait, ou on laisse faire, ce qui y mène directement. Je crois que nos petits-fils nous jugeront fort sévèrement sur ce chapitre. Notre traité avec l'Autriche avance, et je crois que nous obtiendrons un abaissement important sur les tarifs des vins.

Je trouve excellente votre idée au sujet du Ministre prussien en Suisse, et je vais m'en occuper. Je crains seulement que la question pendante de Neufchâtel ne soit un obstacle grave.

Une dizaine de jours de repos m'ont déjà été fort utiles. Ma jambe va mieux et il me semble avoir découvert qu'en nageant chaque jour dans la mer, j'obtiens de meilleurs résultats qu'en étouffant dans les boues d'Acqui.

Je me promets bien de regagner le temps perdu quant au Pessione. Je pense que vous y passerez toute la belle saison, ce qui me donnera le temps d'aller y faire ma cour à Lady Mary.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

J'ai apporté la croix de Commandeur à notre ami Toffetti. Je pense que cela vous fera plaisir.

Sestri Ponente, 15 Août 1851.

Mon cher Ministre,

Vous pouvez penser quelle a été mon émotion et ma reconnaissance en lisant les nobles paroles qu'a prononcées Lord Palmerston à la Chambre des Communes. J'ai écrit hier à Emmanuel en le chargeant de se faire l'interprète de mes sentiments auprès de S. S. J'espère que vous voudrez bien les lui transmettre aussi de votre côté dans toute leur plénitude.

Je dois en même temps reconnaître et je le fais avec bonheur, mon cher Ministre, que votre entremise et les informations que vous avez données sur le Piémont, entrent pour beaucoup dans tout ceci.

Je vous en remercie de tout mon cœur.

L'Angleterre nous avait promis son appui, et elle a tenu largement parole. Les expressions de Lord Palmerston sont l'équivalent d'une escadre ou de 50/m. hommes.

Je fait le parallèle entre le caractère et la conduite de Mr Baroche et celle de Lord Palmerston au sujet de la question de Naples. Quelle trivialité d'expressions et de sentiments chez le premier, et quelle *altezza di cuore* chez le second.

Heureux Lord Palmerston qui d'un lieu aussi élevé que la tribune de l'Emp. Britannique peut proclamer enfin que si les sujets ne doivent pas se révolter, les Rois de leur côté ne sont pas autorisés à les fouler aux pieds, ni à violer les lois de la justice et de la morale. J'ai toujours pensé qu'il manquait quelque chose et même beaucoup dans le droit public, et que, si l'on avait établi que les peuples ne devaient pas se révolter, il fallait aussi établir que les souverains ne doivent pas les opprimer. Il me semblait que le beau rôle de remplir cette lacune ne pouvait appartenir qu'à l'Angleterre; et je me disais souvent, je vous l'avoue, c'est fort bien de penser aux noirs; mais ne pourrait-on pas s'occuper aussi des pauvres blancs?

Voilà que mon vœu a été rempli et que vous prenez la plus glorieuse et la plus utile des initiatives, celle de transporter la justice et la vraie morale dans la politique. C'était le beau rôle que j'avais rêvé pour Pie IX! Il a mieux aimé, Dieu me pardonne, bénir les bourreaux que les victimes.

On m'apporte à l'instant votre bonne lettre du 13. Vous voyez si sur B. et sur le reste mes idées s'éloignent des vôtres. Je ne vous ai pas dit la moitié des réflexions que j'ai faites et qui m'ont frappé au sujet de tout ceci. C'est un fait d'une immense portée.

Que Lord Palmerston et l'Angleterre soient bénis.

Tout à vous
D'Azeglio.

Sestri Ponente, 23 Août 1851.

Mon cher Ministre,

Après avoir chargé Emmanuel des remercîments officiels à Lord Palmerston, et après vous avoir prié de vous faire l'interprète auprès de S. S. de ma vive reconnaissance, j'ai pensé qu'il serait à propos d'écrire encore à Lord Minto une manière de profession de foi, qui rassurât votre Cabinet contre toute crainte.....

Je m'arrête dans mon explication, car dans ce moment même je reçois votre bonne lettre du 21 courant, et je suis tout fier de voir comme mes idées se sont rencontrées avec les vôtres, même dans la simultanéité de leur expression.

J'ajouterai seulement qu'il m'est venu dans l'idée que quelques personnes en Angleterre peuvent dire: — Le discours de Lord Palmerston est bel et bon, mais Dieu sait quel parti vont en tirer en Piémont les têtes méridionales, et s'ils ne vont pas repasser le Tessin en s'imaginant que l'Angleterre va les soutenir. — C'est aussi dans le but de rassurer votre Cabinet que j'ai écrit ma lettre et je pourrai presque croire de l'avoir

dépassé (ce but), d'après l'observation que vous me faites de la modération extrême de ma demande pour les Italiens : *La possibilité de vivre.* Mais vous jugez parfaitément mes sentiments et mes intentions, et je suis sûr qu'il en sera de même de Lord Minto, et il saura bien compléter ma pensée en la résumant par la formule :

L'Italie doit appartenir aux Italiens.

Si vous aviez été près de moi, lorsque j'ai lu cette phrase de votre lettre, je crois que, violant tous les usages anglais, je vous aurais *italiennement* sauté au cou. Vous en voilà quitte maintenant, car j'aurai le temps de la réflexion. Mais je vous dis du fond de mon âme : Que Dieu vous bénisse et vous entende.

Je songe aux moyens de faire entendre raison, comme vous le conseillez sagement, aux Mazziniens. Mais je ne sais pas trop trouver la voie. J'y songerai encore. Croyez pourtant, quoi qu'on en dise, ils ont peu d'influence. Leur arme principale en Italie est l'iniquité des Gouvernements, et nous faisons notre possible pour la rendre inoffensive.

Je vois avec plaisir que vous ne tenez pas beaucoup à P. Je crois qu'il serait impossible d'obtempérer à sa demande. Toffetti vous en donnera des nouvelles. Mon entretien avec B. a été assez vide, à l'ordinaire. Un feu croisé de protestations d'amitié, de bonne volonté, etc., etc.

Mes hommages à Lady Mary, qu'il me tarde de lui rendre en personne un *pession.*

D'Azeglio.

Sestri Ponente, 28 Août 1851.

Mon cher Ministre,

J'avais déjà mis en garde Barral contre les intrigues que je supposais en grande activité de la part de l'Autriche pour le *Railroad* en Suisse et j'en ai agi de même avec Pralormo.

D'après l'avis que vous avez bien voulu me donner et dont je vous offre mes vifs remercîments, j'ai écrit à Jocteau de renouveler la recommandation. L'utilité de cette entreprise pour tous est telle qu'il me paraît difficile qu'on puisse y faire contrepoints avec de seules intrigues. Il est toutefois important de les déjouer, car ils pourraient toujours apporter des retards. Je vous remercie en même temps de la réponse que vous m'avez transmise de Lord Palmerston et que je regarde comme aussi satisfaisante qu'on pourrait s'y attendre. Emmanuel m'écrit dans le même sens, se louant beaucoup des bonnes dispositions de S. S.

J'ai préféré charger R. de parler du retour du Ministre de Prusse et j'ai déjà sa réponse. Mr de Manteuffel dit que le provisoire qui continue à l'égard de Neufchâtel (question sur laquelle le Roi personnellement est très susceptible), s'oppose à cette démarche. Le Ministre de Prusse serait forcé, revenant à Berne, de faire de nouvelles protestations qui aigriraient les parties. Il s'est pourtant montré vivement occupé de l'affaire du chemin de fer, et il a promis à R. d'écrire à la Légation, afin qu'elle ne négligeât rien pour la faire avancer.

L'article qui m'accuse d'avoir envoyé des émissaires à Livourne a été démenti par un journal semi-officiel toscan, et il m'a paru superflu de m'en occuper ultérieurement.

Jocteau m'écrit que le Ministre de la Justice nous a répondu d'office au sujet de la traite piraterie dans le sens de votre désir, et qu'il en donnait communication également d'office à Cavour à qui il appartient, à ce qu'on dit, de présenter la loi.

Le Roi sera bien reçu, je pense, quoique avec la quantité de chenapans qu'on a laissés s'agglomérer à Gênes, il pourrait bien arriver qu'il s'élevât quelque protestation sous forme de sifflet. Pourtant je ne le crois guère.

Auriez-vous l'idée de voir tout cela de vos yeux? Ce serait un charmant projet.

Tout à vous

D'Azeglio.

Sestri Ponente, 31 Août 1851.

Mon cher Ministre,

Je m'informe aujourd'hui s'il y a des dispositions au Palais du Roi pour me loger. Et si l'on n'avait pas d'ordres à ce sujet, je pourrais fort bien aller le matin à Gênes et revenir le soir à Sestri. S'il y avait des raisons pour coucher à Gênes et que je dusse aller à l'hôtel, je choisirais les 4 *Nations*, et nous aurions tout le temps de causer. Je vous apprendrai ma résolution définitive à votre arrivée.

L'affaire du dîner m'a fait rougir pour Casigliano et pour ses collègues. Comment ne s'est-il pas levé lui-même et n'a-t-il pas porté la santé de son Souverain. Et si Hugel n'y répondait pas, il n'avait qu'à ne pas se rasseoir et à quitter la maison.

Pauvres Italiens, quel exemple leurs donnent les Princes, les Ministres et les Grands. Mauvaise foi, injustice et lâcheté.

Antonelli a fait de vives plaintes d'un article de *La Maga* du 9 août. C'est aussi virulente et aussi mauvaise compagnie que possible sans doute; mais il n'attaque nullement la religion et se borne à dire fort grossièrement ce que tous les honnêtes gens pensent et disent avec d'autres formes.

Je fais répondre que si l'on veut porter plainte, on poursuivra. C'est la loi. Je voudrais ajouter que la meilleure manière d'éviter ces désagréments, c'est de se conduire en chrétiens. J'ai parlé hier avec un de mes amis, homme modéré et qui a des rapports dans les Etats du Pape, dont il est sujet. Voici ce qu'il me disait: — On calcule le nombre des personnes emprisonnées pour délit politique au chiffre de 25 mille, et des émigrés, bannis, etc., à 80 mille.

Je lui ai demandé s'il avait des données sûres pour fixer ce nombre. Il m'a répondu non, mais c'est l'opinion et le calcul général. Ainsi en rabattant la moitié, ou même plus, on a toujours un chiffre énorme pour trois millions de sujets. Il ajoutait: — Je ne voudrais pas me trouver chez moi le jour où un bouleversement éclatera.

Impossible de faire entendre raison aux masses. Le mot d'ordre qui court est qu'après trois jours on rentrera dans la légalité. Ces jours-là il faudra dire que Dieu ait pitié des bourreaux, comme nous le prions aujourd'hui d'avoir pitié des victimes. Qu'il me tarde de voir arriver le Gladstone romain! Je n'espère plus que dans la pression de l'anathème général.

Tout à vous
D'Azeglio.

Turin, 21 Septembre 1851.

Mon cher Ministre,

Ma visite au Pessione m'a fait beaucoup de plaisir et pas le moindre mal. Je vous remercie vivement des détails que vous me donnez au sujet des projets de Sir W. Parker, qui me font le plus grand plaisir. Cela fera un pendant fort respectable aux manœuvres de Pomma et, si votre escadre ne peut pas remonter le Tessin pour assister aux évolutions, elle pourra toujours, si cela l'intéresse, en demander des nouvelles à Livourne ou ailleurs. Quoi qu'il en soit, j'éprouve plus de confiance dans l'Angleterre, lorsqu'elle ne promet rien que dans les autres, quand ils promettent tout.

Notre affaire des lois ecclésiastiques commence à s'éclaicir. J'avais provoqué un *plenum* qui a eu lieu hier et auquel ont pris part Manno, Pinelli, Balbo et Dabormida. Je les ai laissés s'escrimer sur le droit canonique à l'égard duquel ils se sont trouvés de quatre avis différents. Mais ce n'était pas là pour moi le point le plus important. Mon affaire était de savoir s'il y aurait collision de pouvoirs et sur ce point j'ai pu me rassurer complètement. D'après Manno il est probable que le Sénat passe la loi telle qu'elle est, ou avec amendements. Dans ce dernier cas elle retournera à la Chambre et traversera, peut-être, ainsi la session. Quoi qu'il arrive il est décidé qu'on ne fera ni crise de Cabinet, ni fournée de pairs et c'est le plus

important, un peu d'agitation de journalisme est sans doute inévitable, et toute agitation est un inconvénient, surtout en 1852. Mais tous, excepté Balbo, ont été d'avis que le Ministère ne pouvait se dispenser de présenter la loi. Et avec les réserves entendues le danger me semble presque annullé. Du reste nous avons encore deux mois devant nous, et tout le temps de retoucher encore notre plan de campagne.

Lord Palmerston a fait une malice à Antonelli, qui m'a bien amusé. Il lui a envoyé par le canal de Freeborn un exemplaire du règlement des prisons en Turquie accompagné d'une lettre fort polie à laquelle le Cardinal a répondu sur le même ton, en exprimant tout le plaisir qu'il éprouve en voyant que tous les Etats cherchent à améliorer le sort des détenus. Quel charmant petit vaudeville on pourrait faire de tout cela.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 16 Janvier 1852.

Mon cher Ami,

Me voici encore à vous dire adieu, en vous remerciant des paroles affectueuses que vous m'avez écrites avant votre départ. Mes collègues, en l'apprenant ce matin, ont éprouvé un vif regret de n'avoir pu exécuter le projet qu'avait fait Là Marmora d'aller tous ensemble vous serrer la main et vous exprimer les sentiments d'estime et d'attachement que vous avez inspirés à tous ceux qui vous connaissent en Piémont, et au Gouvernement en particulier. Ils me chargent de vous prier de regarder cette visite d'adieu comme ayant eu lieu. Effectivement ils auraient été heureux de vous donner ce témoignage qui vous était dû à tant de titres, et ils n'y auraient pas manqué, s'ils avaient connu l'époque de votre départ. Inutile d'ajouter que Lady Mary était de moitié dans tout cela.

Je vous remercie des vœux que vous formez pour ma santé et j'en fais d'aussi sincères pour vous et pour tous ceux qui vous appartiennent.

Quant à moi je tâcherai de suivre les conseils et surtout les exemples de votre grand et noble pays. Si Dieu me donne la santé et la force, c'est qu'il me croira utile à ma patrie. S'il me les refusait, c'est qu'il me croirait inutile, et alors ma tâche est finie: ce sera le tour des autres.

J'emporterai pourtant une conviction qui me donnera toujours une grande sérénité d'esprit quoi qu'il arrive. Savoir que l'étincelle que nous avons allumée et nourrie avec tant de peine ne sera jamais étouffée. *Amen.*

Adieu encore. Je vous serre la main de tout mon cœur et à Lady Mary aussi.

Adieu.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 23 Janvier 1852.

Mon cher Ami,

Je profite de l'occasion de Mr Erskine pour vous écrire un mot et vous remercier de la part de mes collègues de la manière bienveillante dont vous avez accepté leurs bonnes intentions.

Je regarde la promptitude du nouveau chargé d'affaires à se rendre à son poste, comme une nouvelle preuve d'intérêt de la part du Cabinet Anglais, et en particulier de votre amitié pour moi. Car assurément vous n'êtes pas étranger à cette évolution. J'ai éprouvé une vive contrariété ces jours derniers. Bianchi Giovini, *émigré,* tirait à boulets rouges sur l'Autriche et Appony. J'ai voulu le renvoyer sans me douter qu'il fût le protégé de N. N. Il s'y est opposé en faisant de Giovini question ministérielle. Il a fallu de tout mon atta-

chement au Roi et au pays pour ne pas mettre le feu à la Ste-Barbe.

Il s'est ouvert avec Giovini des négociations où, après bien des discussions, les hautes parties contractantes, le Roi de Sardaigne d'un côté et le Roi des .... de l'autre, sont tombés d'accord d'oublier le passé, à condition que Giovini ne sera plus directeur de *L'Opinione*, et ne signera plus d'articles politiques.

Et voilà dans quelles complications je suis forcé de diriger la politique de mon pays dans des moments comme ceux-ci.

C'est pourtant un brave garçon, de beaucoup de capacité administrative ct financière.

Enfin il faut prendre le temps et les hommes comme ils sont, et mettre cela avec le coup de feu à la jambe, les bavardages de B., les visites ...... le Comte et tant d'autres accessoires de la vie de Ministre. Patience.

Binq. est venu me voir: il avait réellement l'air sinistre, et il n'est pas embelli du tout. La générale bat chez les créanciers. Rien de nouveau ici. Mettez-moi aux pieds de Milady.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

Turin, 18 Février 1853.

Mon cher Ami,

J'ai reçu votre lettre de Gênes et ne sachant pas au juste où vous adresser la réponse, je l'envoie à Emmanuel pour qu'elle vous arrive pas trop vieillie. J'ai été enchanté de Mr Hudson et notez que l'opération de faire ma conquête n'était pas aisée, pour quelqu'un qui vous remplaçait. J'ai trouvé un homme franc, intelligent, agréable, cordial, et que je considère comme un véritable cadeau qu'a voulu nous faire votre Cabinet. Il y a même une curieuse analogie entre nos deux existences. Il a été d'abord artiste, puis diplomate. Je

l'ai entretenu longuement de nos affaires, et il me paraît satisfait de sa position. Ce que vous dites de la gauche, vous est, peut être, inspiré par l'incident qui a eu lieu à la Chambre, et qui n'était que la part visible et présentable d'une lutte bien plus importante, et que je pourrais vous expliquer en peu de mots à vous qui connaissez si bien le pays.

Derrière M. et les 12 ou 15 votes qui nous ont abandonnés lors de la loi sur le for ecclésiastique, il y avait une conspiration de serail qui nous a livré une attaque générale, et sachant bien que s'ils avaient proposé au Roi de faire quelque chose contre ses serrements il les aurait envoyé promener, ils se sont efforcés de l'amener à des résolutions qui sans être inconstitutionnelles, auraient eu pour résultat infaillible de faire tomber tôt ou tard notre édifice. Heureusement que nous avons à faire à un homme franc et loyal. Il m'a tout dit et j'ai pu le mettre en garde contre le piège. Tout est rentré dans l'état ordinaire maintenant. L'opinion publique est en notre faveur et la dernière votation nous prouve combien la Chambre nous soutient. Mais je vous réponds que nous venons de traverser un défilé où il faisait chaud. Quant à pencher vers la gauche, ne craignez rien. J'ai pris la parole exprès pour déclarer que mon programme ne changeait en rien, sauf les modifications exigées par les circonstances dans l'application, par ex. la loi sur la presse qui était en discussion. De cette manière je reste sur mon terrain. Si on me donne des votes sans conditions, je ne peux pas les refuser, et surtout ne croyez jamais que je puisse m'associer R., ou rien de semblable.

Veuillez présenter mes hommages affectueux à Lady Mary, à Lord Minto et à toute la famille, quand vous les verrez. J'ai reçu son portrait bien ressemblant et dont je le remercie de tout mon cœur. N'oubliez pas l'entretien que nous avons eu au sujet du verset de l'Ecriture: *Terra autem in æternum stat*, et croyez moi pour la vie

Tout à vous

D'AZEGLIO.

V.

DOCUMENTI

RELATIVI

ALLE PRATICHE COLLA CORTE DI ROMA

Infruttuose pratiche conciliative del Ministero D'Azeglio per accordi colla Corte di Roma, relativi a concordati tra la Casa di Savoia e la Santa Sede.

Fino a che Carlo Alberto aveva tenuto il Piemonte a principato assoluto, le prerogative e le immunità del Clero si erano mantenute grandi. Ma così fatto stato di cose nel 1848 era divenuto ripugnante ai promulgati e sanciti ordini costituzionali. E pertanto il primo Ministero costituzionale, costituito in Torino, aveva compreso la necessità di entrare addirittura in una via di larghe riforme, per quella parte delle leggi patrie, che si riferivano a materie implicate di *gius* canonico. Quei governanti volevano e si adoperarono di procedere in pieno accordo

colla Curia Romana, ma la conciliante prova mal riuscì. Il Ministero D'Azeglio volle rinnovare il pacifico tentativo, studiandosi di far conoscere a Roma le ragioni d'imperiosa necessità, di politica, di logica, di pubblica quiete, che reclamavano modificazioni a concordati fatti in tempi di regime assoluto e divenuti incompatibili colle nuove istituzioni politiche. La Curia Romana continuò a rispondere sempre NEGATIVAMENTE.

I documenti pubblicati qui appresso appartengono a siffatto contegno inflessibilmente ostile, pel quale il Ministero D'Azeglio, dopo inutili sollecitazioni, si trovò costretto a praticare, senza di essa, quelle riforme e modificazioni legislative, che ove non avesse fatto, avrebbe violato la fede data al Re e allo Statuto.

Ed era appunto questa violazione che da Vittorio Emanuele e dai consiglieri responsabili della sua corona, cercavano e fomentavano le Corti di Vienna e di Roma; e quest'ultima a tal fine forbiva le armi più taglienti che possedeva. Massimo d'Azeglio aveva troppa esperienza di uomini e di cose, troppa acutezza di ingegno, per non veder chiaro che gli influssi, i corrucci, i timori, le speranze d'una ragione di Stato, che procedeva a rovescio di quella che presiedeva alla cosa pubblica nel Regno Subalpino, erano le cagioni primarie, per le quali le trattative intavolate a Roma non riuscivano ad alcuna conclusione favorevole, anzi

vieppiù inciprignivano. Ma con quale onestà e lealtà di procedimento, con quale rispetto alle massime fondamentali della politica cristiana, con quali riguardi all'autorità spirituale del Pontefice egli procedesse, i documenti seguenti fanno preclara testimonianza storica.

Mémoire de M. Maxime d'Azeglio *à M.* Tocqueville
sur la Cour Romaine.

6 Septembre 1849.

Monsieur le Ministre,

Mon neveu m'écrit que vous voulez bien attacher quelque prix aux renseignements que je pourrais vous donner au sujet des affaires de Rome. Je m'empresse de me rendre à votre obligeant appel, sans avoir le moins du monde la prétention d'être en état de donner des conseils, ou de fournir des aperçus nouveaux à un homme aussi éminent que vous; je crois qu'ayant séjourné 15 ans à Rome, où je me suis trouvé mêlé aux événements qui ont précédé et suivi l'avénement de Pie IX, je peux, non sans profit, mettre à votre disposition le fruit de mes longues observations.

Afin de pouvoir répondre complétement à l'honorable confiance que vous me témoignez, il est indispensable que je puisse vous parler avec la plus entière franchise. Je vous en demande donc la permission. Soyez convaincu que je n'en userai que dans le seul but de servir vos intérêts, comme les nôtres. Ils sont les mêmes, selon ma manière de voir. Et je vous prierai seulement de regarder cette lettre comme tout à fait confidentielle et réservée aux personnes dont vous êtes entièrement sûr.

En politique, comme en médecine, la première des conditions c'est la parfaite connaissance du sujet; et la Cour de Rome est un sujet d'une étude tellement difficile que moi-même, avec mes longues années d'observation, j'hésite souvent dans mes jugements, tout persuadé que je suis d'en savoir plus que bien d'autres.

Je vais pourtant tâcher de vous en esquisser les traits principaux.

La *Curia Romana* actuelle n'a rien de commun avec l'ancienne. Jusqu'à la fin du siècle dernier la prélature était une carrière recherchée par des notabilités de la naissance, de la richesse et du talent, qui étaient sûrs de s'y trouver entourés de la considération générale. Avant la révolution, le ridicule s'attachait déjà aux *Abati*, mais n'avait pas encore atteint les *Monsignori* et les Eminences, qui, outre les honneurs, avaient encore la richesse, par la source de la *Dateria* que la révolution a tarie, entretenait l'opulence et le lustre de la Cour Pontificale. Après que le flot révolutionnaire eut passé sur tout cela, la carrière de la prélature se trouva frappée de ridicule, vouée au mépris et à l'indigence, et il en résulte qu'aucune notabilité d'aucun genre ne voulant plus l'entreprendre, elle se trouva dévolue comme un pis aller à tous les rebuts de la société. La caste des *Monsignori* actuels est composée d'obscurs aventuriers — bien entendu qu'il y a quelques rares exceptions — qui ne tenant à rien, n'ont rien à ménager, qui considérant l'Etat comme une mine à exploiter, savent qu'il faut se presser, car l'éventualité de la mort du Pape, dérangeant toutes les positions et tous les plans, rend plus âpre une avidité qui se sent doublement viagère. Les *Monsignori*, en général, ont peu de religion. Les sentiments d'honneur entretenus dans les gouvernements séculiers par les rapports et les traditions de famille ou d'emploi, par l'éducation, par les liens de la société et la responsabilité personnelle, ont fort peu d'empire sur la prélature actuelle. Ajoutez à cela: point d'instruction, point d'études sérieuses, qui élèvent l'intelligence et en étendent l'horizon, et je vous demande, M^r le Ministre, ce qu'on peut attendre

de pareils éléments, dont je peux vous garantir la triste réalité! Leur connaissance donna la clef de ce qui est arrivé et arrive à Rome. Pie IX a le sens du bon, mais nullement le sens du vrai, du grand, du généreux. La duplicité de son entourage a déteint sur son âme candide, sans la corrompre, il est vrai, mais non sans y faire tache. Je le dis avec douleur, car c'était une noble nature. Son esprit n'a aucune conviction profonde (excepté en matière religieuse), aucun plan arrêté. Pie IX, c'était l'amnistie. Tout le reste n'a été que le résultat d'influences passagères. Je n'ai jamais pu lui faire comprendre que le catholicisme ne pouvait se sauver que par de sages et bienfaisantes applications politiques, et les *Monsignori* ont malheureusement réussi à lui persuader que les poisons étaient les remèdes et *viceversa.*

Une conscience, qui n'est pas éclairée par un jugement sûr, est sujette à bien des erreurs. C'est le cas de Pie IX qui, attaqué par son côté faible, n'a pas eu la fermeté, que donne une haute intelligence, pour distinguer les sophismes de la vérité. Il est juste de dire que les odieux attentats auxquels il a été en butte, étaient faits pour ébranler les plus fortes résolutions. Mais s'il avait le sentiment du grand et du généreux, il comprendrait que les excès et les crimes de quelques forcenés ne doivent pas retomber sur tout un peuple: que ce peuple avait été corrompu et dénaturé par un détestable régime dont il s'était fait le réformateur, et que le rétablissement pur et simple de ce régime n'est pas le meilleur moyen d'éloigner le retour des désordres qui en ont été le fruit.

Les excès, du reste, font toujours les affaires des excès contraires, et tout comme Mazzini a travaillé pour Pie IX, Pie IX travaille pour Mazzini, et, malheureusement, pour la destruction du sentiment religieux, si déplorablement ébranlé en Italie.

Maintenant un mot sur ce peuple de Rome et de l'Etat Romain. Je crois que l'exemple des Gouvernements est aux peuples ce que l'exemple des parents est aux enfants. Si cette observation était juste, il ne resterait rien à dire sur les populations des Etats Romains. Je me bornerai à observer que

l'étoffe serait excellente; qu'ayant vécu dans l'intimité de toutes les classes, soit en ville, soit à la campagne, j'ai observé que plus on s'éloigne du centre du Gouvernement, plus on trouve de bons éléments; et que 20 ans d'une administration tolérable, feraient de ce peuple une nation d'élite. Quoi qu'il en soit, au moment actuel, qui doit surtout nous occuper, on doit regarder comme un fait constant et irrécusable que si l'on ne veut pas de république Mazzinienne, on veut encore moins du régime Lambruschini. Je dis encore moins, car sa constituante a eu l'adresse de se rendre populaire sous un certain rapport, en adoptant quelques mesures réellement bonnes: telles que la diminution de l'impôt du sel; l'abolition du droit écrasant du *macinato* (une piastre sur chaque sac de blé de mouture); le partage des biens du clergé en lots qui étaient donnés en *enfiteusis;* ce qui en peu d'années résoudrait le problème du défrichement de l'*Agro Romano* et de sa colonisation. Je ne crois pas que les revenus du clergé en seraient diminués. Je sais bien que la constituante s'embarrassait peu de combler le *déficit* des finances, et s'en tirait avec du papier monnaie; mais le peuple s'inquiétait encore moins de l'avenir, et, jouissant du présent, trouvait que pourtant la république avait aussi son beau côté. Je doute fort que le Gouvernement veuille ou puisse souscrire au maintien de pareilles mesures. Mais il est incontestable que s'il doit les rapporter, il se créera une immense difficulté. Cette difficulté serait moindre, si du moins il y avait compensation du côté des institutions, et si l'on voyait s'établir un régime qui permît de regarder de pareils sacrifices comme passagers. Mais nous voilà à la grande question! Y aura-t-il des institutions? Y aura-t-il une garantie quelconque contre l'arbitraire des *Monsignori*, et contre ce que nous appelons en Italie *la vendetta pretina*, qui est, croyez-moi, Mr le Ministre, ce qu'il y a au monde de plus impérissable.

Les Romains qui en savent quelque chose, savent aussi que c'est là un des principaux moteurs des intrigues de Gaëte, et surtout ils connaissent parfaitement ce qui les attend, dans le cas où ils seraient mis à la merci du gouvernement clé-

rical. Je ne dois pas vous cacher que c'est là ce qu'on craint en Italie, et surtout à Rome. — Lors de l'occupation d'Ancône sous le Ministère Perrier, il arriva quelque chose d'analogue, et ce déplorable antécédent peut exciter jusqu'à un certain point des alarmes, que pourtant je suis loin de partager.

Sans connaître les stipulations qui ont eu lieu entre Paris et Gaëte au sujet du rétablissement de l'autorité pontificale, je mets hors de question que le Cabinet Français ait pu s'engager à opérer la restauration pure et simple du régime Lambruschini. Dès lors la question en principe me paraît fort simple, sans qu'il soit nécessaire d'user la moindre subtilité. De l'aveu même du Gouvernement Pontifical, qui l'a assez répété, la révolution, ou plutôt l'émeute du 16 novembre qui chassa Pie IX de sa capitale, était le fait d'une minorité factieuse. La France ne peut s'être engagée qu'à détruire l'œuvre de cette minorité. La conséquence logique de ces prémisses est donc de replacer le Pape dans les conditions où il se trouvait avant le 16 novembre. Ce qu'il est facile d'établir en principe, ne sera pourtant pas aussi facile à exécuter pratiquement avec des hommes tels que les *Monsignori* de Gaëte. Ces Mrs, selon le proverbe turc, prennent le lièvre avec le char. Il faut les combattre avec leurs armes. Eviter tout ce qui peut leur fournir un prétexte de se déclarer victimes, et, tout en abondant dans les formes, prendre l'initiative de l'action, et y déployer la plus grande fermeté. C'est dans la nature du gouvernement clérical de transiger avec le fait accompli; mais de se raidir contre tout ce qui aurait l'air d'établir un principe, qui un jour ou l'autre pourrait lui être nuisible.

Aussi, à Rome, si l'on avait demandé officiellement une permission de se promener au *Corso*, on vous l'aurait refusée, si bien que c'était un axiome chez les Romains : *di fare e non chiedere.*

Les Autrichiens comprennent cela à merveille; ils font. Un de mes amis, Mr Cesare d'Osimo, avait reçu l'ordre de s'expatrier, et il s'était adressé à moi afin d'avoir un passeport

pour le Piémont, passeport que je lui avais accordé. Le commandant autrichien lui dit de rester. Il resta, et tout fût dit. Je pense qu'il n'aurait pas fallu laisser rétablir le Saint Office, ni le Vicariat, tribunal inique s'il en fut; et encore moins la commission spéciale qui ramène à l'âge d'or du système Lambruschini. Il était question d'un *non* pur et simple, et au besoin d'un tour de clef appuyé d'un caporal et de quatre hommes. Après on se serait entendu avec Gaëte. Croyez, Mr le Ministre, vous ne vous en tirerez pas avec une autre méthode; et si le système Lambruschini venait à s'établir, ce serait à recommencer à la première occasion.

Je ne me fais aucune illusion sur l'aptitude constitutionnelle de mes compatriotes. A Rome, à Turin, comme partout, les constitutions sont prématurées. Dans le programme du parti modéré, que je publiai en 1847, j'invoquais le développement du système municipal, qui est caractéristique, et, pour ainsi dire, indigène à l'Italie, et nullement des constitutions. Après cela le Roi de Naples commença (Dieu sait quelle fut sa pensée intime), les autres suivirent son exemple. C'est un fait accompli qu'il faut accepter. Je sais qu'à Rome il y a surtout plus de difficultés qu'ailleurs.

Le Ministère des affaires étrangères en est une des principales. Mais enfin le problème n'est pas insoluble et il faut se décider: ou des institutions, ou la révolution en permanence. Une fois d'accord sur le principe, je pense qu'il y aura lieu de s'entendre quant à l'opportunité dans ses applications. Je crois que si l'on s'appliquait à développer le système municipal pour le moment, suspendant la convocation des Chambres, on pourrait satisfaire l'opinion, calmer les alarmes et amener une solution pacifique. Mais il faudrait reconnaître en principe le système représentatif, et c'est précisément ce que Gaëte ne fera qu'à la dernière extrémité. Pour l'y amener, il faut, suivant l'axiome romain, *fare e non chiedere*. Une telle ligne de conduite exige une grande intelligence, beaucoup de mesure et une profonde connaissance des hommes et des choses chez les personnes qui sont chargées de la suivre.

Deux hommes, dont je garantis la probité, pourraient donner

d'excellents conseils. — L'un est le docteur Farini, l'autre le docteur Pantaleoni, qu'on a laissé renvoyer de Rome, quoiqu'il eût déployé le plus grand courage dans son opposition contre les perturbateurs. Je regarde le second surtout comme l'homme le plus éclairé, le plus instruit qui soit à Rome, et personne mieux que lui ne connaît le véritable état des choses et le dédale de l'administration cléricale.

Décidément, Mr le Ministre, je ne me sens pas le courage d'ajouter un mot de plus, avant de vous avoir demandé pardon de l'étrange épreuve à laquelle je mets votre patience. Traitant un sujet qui se rapporte à l'intérêt le plus cher de ma vie, je m'efforce d'être concis, j'écarte neuf sur dix des idées qui se présentent à ma pensée, et, malgré cela, je m'aperçois que ma lettre doit vous paraître d'une longueur intolérable. Veuillez ne pas m'en savoir mauvais gré. Je me bornerai à vous dire que dans la lutte qui s'est établie entre l'Orient et l'Occident de l'Europe, l'Italie et la France ont des intérêts analogues. Le despotisme à Rome c'est tôt ou tard le despotisme en Piémont. Le despotisme en Piémont c'est l'alliance avec l'Autriche. Assurément ces considérations ne vous ont pas échappé: ainsi je m'arrête. Il en est temps. Et je réclame simplement votre indulgence pour ce qu'il y a de décousu et d'incomplet dans ces pages, écrites au milieu de bien des préoccupations qui ne me laissent pas beaucoup de temps disponible. Je n'ose pas me flatter qu'elles puissent avoir pour vous une utilité quelconque. Mais vous voudrez bien, je l'espère, y voir du moins une preuve du vif désir que j'éprouve de répondre à votre confiance et de vous marquer mon bon vouloir.

Agréez, Mr le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Maxime d'Azeglio.

Nota del Marchese Spinola *a S. E. Reverendissima il signor Cardinale* Antonelli, *Prosegretario di Stato di S. Santità.*

Napoli, 4 Marzo 1850.

Il sottoscritto, Incaricato d'Affari di S. M. il Re di Sardegna presso la Santa Sede, ha ricevuto l'ordine da S. E. il Marchese d'Azeglio, Ministro Segretario di Stato per gli Affari Esteri di fare a S. Eminenza Rev^ma^ il signor Cardinale Antonelli, Pros^rio^ di Stato di S. Santità, la seguente comunicazione:

« Le condizioni dello Stato, dopo la promulgazione dello « Statuto, sforzano il Governo a coordinare le leggi colle « nuove istituzioni adottate, massime per quella parte che « concerne le varie giurisdizioni.

« Essendo ormai state abrogate tutte le giurisdizioni ecce- « zionali, non vi rimane più salvo quella che riflette il Clero. « Il Governo di S. M. ha intavolato fino dall'anno 1846 trat- « tative con la Santa Sede all'oggetto di addivenire ad un « accordo sopra questo grave soggetto, ma nessun favorevole « risultato avrebbero sinora le medesime prodotto.

« Il Governo del Re trovandosi fra l'alternativa o di pren- « dere egli stesso l'iniziativa in questa questione o di lasciarla « prendere dalla Camera dei Deputati unanimemente risoluta, « senza distinzione di destra o sinistra, a riformare la nostra « Legislazione a questo proposito, stimò opportuno di presen- « tare egli medesimo un progetto di legge al Parlamento. Se « il Governo si fosse lasciato dal medesimo prevenire in questa « questione, egli avrebbe potuto difficilmente dominarla od « acquistarvi quella necessaria preponderanza come si propone « ora di fare, ciò che sarebbe stato contrario agli interessi « del Governo e della Religione stessa, che il medesimo è « deciso a difendere e proteggere contro ogni ingiusto attacco « che potrebbe esserle diretto.

« A fronte di questa determinazione niente si oppone a che « la Santa Sede tratti col Governo di S. M. un accomoda-

« mento; ma le trattative debbono essere aperte a Torino col « Governo, e non altrove.

« Siccome questa determinazione è richiesta dallo scopo « dell'ordine e della giustizia, e nel solo interesse ben inteso « della Religione medesima, il Ministero si lusinga che questa « circostanza non altererà punto la buona armonia che il « Governo desidera mantenere colla Santa Sede. E come poi « questa decisione è stata dettata dalla pura necessità, ella « è per conseguenza immutabile. »

Il sottoscritto nel fare la presente comunicazione per ordine del suo Governo, e nell'unirvi copia del progetto di legge in discorso, prega S. E. Rev^{ma} il signor Cardinale Antonelli di voler accogliere e rassegnare eziandio ai piedi del Sommo Pontefice i voti caldi e sinceri ch'egli forma perchè le trattative che spera veder aprire intorno alla presente importantissima pratica, possano riuscire a gloria della Religione, a felicità della sua patria ed a nuovo cemento della necessaria e desiderata armonia della Santa Sede con la Sardegna.

E si vale dell'opportunità per porgere ecc., ecc.

SPINOLA.

Dépêche réservée de M. le Marquis Spinola *au Chev.* Maxime d'Azeglio.

Rome, 2 Mai 1850.

Excellence,

Hier matin j'ai fait à S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat les communications dont Votre Excellence m'avait chargé par sa dépêche du 25 avril (confidentielle).

Je n'ai rien négligé de mon côté pour démontrer à S. Em. les avantages d'une attitude conciliante de la part du Saint Siège et de tout le clergé, en m'appuyant sur les arguments de mon Gouvernement. Le Cardinal a repoussé vivement toutes

mes allégations en se servant d'un langage très explicite. La conversation a été fort pénible, et n'a eu d'autre résultat que de me faire recueillir une série de dénégations et de protestations.

Je fais précéder cette espèce de préambule pour éviter de faire une relation de tous les détails de ma conférence, qui ne serait d'ailleurs qu'un *fac-simile* de toutes les précédentes. Seulement cette fois j'ai trouvé le Cardinal beaucoup plus animé.

Je dois déclarer d'avance que S. Em., ainsi que tous les membres de la Cour de Rome, avec qui j'ai l'occasion de m'entretenir, ne cessent d'user envers moi les plus grands égards, en laissant toutefois percer qu'ils sont le fruit d'une bienveillance personnelle. Je suis bien heureux que mon caractère personnel ait pu jusqu'ici contribuer à rendre mes relations officielles moins pénibles et moins difficiles, mais je ne dois pas cacher à V. Ex. que j'ai déjà de fortes appréhensions sur la possibilité de la continuation de bons rapports, car les esprits s'aigrissent tous les jours, des ressentiments politiques se trouvent, peut-être, en jeu derrière la question ecclésiastique actuelle et l'esprit de parti poussé à bout par tous les moyens d'influence.

S. Em. déclare donc, que Monsr Franzoni n'a fait qu'accomplir un des devoirs de son caractère, et que sa circulaire ne peut qu'être approuvée sur tous les points par le Saint Siège. Elle est convaincue que tous les Evêques du Royaume rempliront également leur devoir, dont aucun danger ne saurait jamais les éloigner. Je parlai des devoirs de citoyen et du respect pour les lois de l'Etat; S. Em. soutint avec chaleur que nul devoir n'est au-dessus de ceux de la conscience, de ceux qu'a tout catholique envers l'Eglise, envers la religion. Elle ajouta que le devoir des Evêques et de tous les membres du clergé était de mourir, de subir le martyre, s'il le fallait, pour se tenir fidèles aux principes sacrés qui émanent de l'Eglise et qu'elle était sûre qu'aucun n'y manquerait.

Quant au St-Siège, S. Em. dit qu'il n'a aucune recommandation à faire, aucune instruction à donner aux Evêques,

parce qu'il n'y a pas lieu au doute, à la controverse. Qu'en tout cas le St-Siège ne pourrait jamais autoriser une adhésion aux empiétements que le Gouvernement du Roi fait dans ce moment sur ses droits, garantis par des traités. Quant au Statut, S. Em. nie absolument qu'il contienne rien qui puisse autoriser à rompre des traités existants; elle dit qu'il déclare explicitement le maintien des traités. En dernier lieu S. Em. repousse toute responsabilité des conséquences que le Gouvernement de S. M. voudrait, dit-il, faire peser sur le Saint Siège, et déclare que le monde entier sera appelé à juger de la conduite des deux parties pour ce qui a rapport au principe international, tandis que Dieu jugera sévèrement et sans appel les hommes qui prennent une part active à cette atteinte aux droits de l'Eglise.

Voilà, Excellence, le résumé des déclarations faites par Mr le Cardinal Antonelli, sur la question des Evêques. J'insistai autant que possible et avec tous les moyens de langage et de manière pour induire S. Em. à des idées conciliantes; mais je recueillis la conviction de l'inutilité de toute tentative sur le terrain où nous nous trouvons, et en face de la marche progressive du Gouvernement du Roi dans la voie actuelle. Devant la question de conscience émise par le Cardinal comme empêchement insurmontable, je crus devoir représenter à S. Em. de prendre bien en considération les effets qui, dans les circonstances actuelles, pourraient découler de cette attitude inflexible.

Je parlai avec une profonde conviction et tout le poids des graves appréhensions dont je suis affecté. Je dis à S. Em. que j'étais bien persuadé que le St-Siège ne pouvait avoir d'autre but que le bien et la gloire de la religion; que le choix des moyens pour obtenir ce but leur appartenait exclusivement et que par conséquent je me bornais désormais à former des vœux pour qu'ils fussent cherchés sans préoccupations étrangères à la religion, dans le calme du recueillement et avec l'escorte de l'histoire sous les yeux.

Passons maintenant à l'autre partie de la dépêche de V. Ex., relativement à la présentation faite au Sénat de la loi, déjà

approuvée dans la Chambre élective, sur la révocation à l'égard de quelques fêtes, des sanctions pénales que les lois civiles avaient jadis prescrites.

J'exposai les motifs et les raisons indiquées dans mes instructions, et je touchai, en finissant, aux souhaits du Gouvernement du Roi et de la nation, de voir le St-Siège se disposer à modifier, de son côté, le précepte ecclésiastique moyennant la réduction du nombre actuel des fêtes religieuses. Je n'avais pas la moindre illusion sur le succès d'une pareille ouverture. Les choses en sont au point, je le répète, que nul accord, que nulle entente n'est plus possible. Le Cardinal ne se montra même pas disposé à entrer en matière. Il se contenta de me dire qu'il était inutile de répéter à ce propos les raisons invariables, éternelles du St-Siège. Que le St-Siège n'avait jamais refusé de s'entendre avec les Gouvernements sur tous les points en question, sur celui-ci surtout; qu'il n'aurait probablement pas pu adhérer à toute la réduction des fêtes incluses dans la loi, mais qu'on se serait facilement mis d'accord. Cependant devant des faits accomplis ou en voie d'accomplissement nulle négociation, nulle entente n'est possible.

Le langage de S. Em. fut, sur ce point, tout aussi explicite que sur la question précédente, et je recueillis la même conviction d'impossibilité de s'entendre.

Je fais des vœux pour que nous ne soyons pas entraînés à une rupture complète avec le St-Siège, mais je ne puis désormais m'empêcher de la voir imminente. Lors de ma dernière audience du St-Père, les choses étaient encore en suspens, on espérait, on hésitait encore. — L'affaire de Monsr Franzoni, la présentation de la loi sur la suppression de la sanction civile à l'égard de plusieurs fêtes, le langage provocant et bassement insultant de presque toute notre presse, l'action exploitante des nombreux ennemis du Piémont, ont maintenant entraîné la balance.

La protestation du Cardinal aux Puissances va bientôt paraître à ce qu'on dit, mais le langage du dit Cardinal me porte cependant à penser que le concistoire ne sera tenu de

si tôt et j'incline à croire que la protestation politique ne précédera pas l'allocution. Au reste le Cardinal n'est nullement disposé à me faire des confidences, et je m'abstiens rigoureusement de montrer de l'indiscrétion. Ce qui est bien positif, c'est que l'allocution et la protestation auront lieu.

Les concessions que l'Autriche fait dans ce moment au St-Siège peuvent aussi servir à nous donner la mesure de ce que nous devons espérer de concessions en sens inverse. Le Cardinal a touché cet argument pendant notre conférence. J'ai répondu que le St-Siège avait été bien conciliant envers l'Empereur Joseph. Le Cardinal dit qu'on avait cessé de protester et que maintenant que les événements font reconnaître partout le besoin social de la protection à accorder à l'Eglise et au clergé, les protestations portaient leur fruit et l'Autriche entrait dans la voie du rapprochement au St-Siège et se disposait à y avancer encore beaucoup.

Je remercie Votre Excellence des pièces qu'elle a daigné me communiquer dans sa dépêche du 25 sur la question des fêtes. Elles ont servi à m'éclairer sur cette matière.

Je prie Votre Excellence de croire que je me tiendrai de plus en plus dans la réserve, me limitant aux relations indispensables avec les autorités. J'espère que Votre Excellence daignera tenir compte de la position pénible dans laquelle je me trouve. Dès le début des questions qui nous occupent, j'ai compris que j'allais me trouver déplacé, et je me suis abstenu de supplier Votre Excellence à vouloir me remplacer, seulement parce que j'avais appris indirectement, et c'était naturel que j'y prêtasse foi, que telles étaient déjà les intentions de Votre Excellence. Plus tard les affaires se compliquant de jour en jour, j'ai cru devoir soumettre respectueusement à V. Ex. mes vœux dans l'intérêt du Gouvernement. Cependant l'espoir de pouvoir contribuer à une entente, à un accord, me flattait et m'animait toujours. Mais, aujourd'hui, que l'espérance d'exercer efficacement une action conciliante devient une chimère, je me vois réduit entièrement à une fausse position. V. Ex. daigne maintenant me faire espérer de voir bientôt cesser cette position, je lui en témoigne toute

ma reconnaissance. Je ne perds pas de vue les difficultés qui peuvent se présenter à sa réalisation; mais j'ai une entière confiance dans l'esprit impartial de V. Ex., qui apprécie sans doute la valeur des souhaits d'un honnête homme, pour être placé dans une position où il puisse se flatter de rendre des services effectifs à son pays.

Agréez, Excellence, l'expression de mes hommages respectueux.

SPINOLA.

Lettera del Cav. M. D'Azeglio *al Marchese* Spinola *intorno all'arresto di Mons. Arciv.* Franzoni.

Torino, 3 Giugno 1850.

Illmo Signor Marchese,

Le accuso ricevuta della nota direttale da S. E. Rev.^ma il Cardinale Segretario di Stato, in data del 14 maggio, relativa allo spiacevole caso dell'arresto di Monsig. Arcivescovo; e sebbene il contenuto di essa mi trovi avere anticipatamente risposto col mio dispaccio del 18 maggio, che colla detta nota si scambiava per via; credo ciò non ostante, dover ritornare sullo stesso argomento, affine di presentare a S. E. Rev.^ma il Cardinale Antonelli, una risposta, la quale più estesamente giustifichi gli atti del Governo del Re; e insieme spieghi quegli avvenimenti, che non essendo da lui dipendenti, gli era impossibile d'impedire.

La nota del 14 maggio stabilisce primieramente, non essere stato nella facoltà dei tre Poteri, che contengono la Sovranità Nazionale, il dichiarare per legge abolito il tribunale privilegiato degli ecclesiastici: appoggiando questa sua affermazione ai concordati preesistenti. Ai quali, volendo il Cardinale Antonelli attribuire il carattere e l'essenza medesima dei trattati che si conchiudono fra stati laici, viene egli a ridurre ad una questione internazionale quella che è invece questione

di disciplina ecclesiastica, di opportunità, (dovrei dire) di necessità politica, d'indipendenza ed autonomia dello Stato.

Non mi è possibile seguire la nota del 14 maggio su questo campo, nè accettare simili premesse; e basterà per dimostrare quali inammessibili conseguenze ne dovrebbero derivare, questa semplice interrogazione: è egli lecito ad uno Stato mutare i suoi ordini politici, senza il consenso della Corte di Roma?

Ove non si voglia rispondere negativamente a questo quesito, rimane dimostrato che gli accordi coi quali s'è venuto pel passato a regolare molti punti della disciplina ecclesiastica, e delle relazioni del clero col potere civile, debbono sempre intendersi, come sono infatti, dipendenti da quelle successive modificazioni che col mutar d i tempi e delle circostanze, ogni Stato giudica necessarie alla sua quiete ed alla sua interna prosperità; e che, neglette o troppo ricordate, possono porlo a rischio di cadere in fatali commovimenti, e venir forse all'ultima rovina.

Un simile pericolo vale un'impossibilità assoluta per l'esecuzione di qualsivoglia trattato; tanto più poi per l'esecuzione di quei concerti, i quali possono, a norma delle circostanze, esser presi colla Santa Sede in materia di disciplina ecclesiastica: ma che intimamente connettendosi cogli *ordinamenti* interni dello Stato e col suo sistema politico, devono evidentemente essere subordinati alle convenienze e necessità di quello.

Le condizioni de' tempi persuasero alla venerata memoria di Re Carlo Alberto, essere necessario ridurre il Governo dello Stato ad ordini rappresentativi. E l'Augusto suo Figliuolo Re Vittorio Emanuele, compreso innanzi tutto della religione de' suoi giuramenti, e conoscendo poi quanto importi, nella presente e generale perturbazione dei principii di autorità, il rafforzarla, e convinto insieme che ad ottenere questo importante scopo, ed a conciliarle rispetto, v'è un sol modo: quello di renderla rispettabile, si è studiato di stabilire la sua politica su queste sicure basi, dando allo Statuto proclamato da Re Carlo Alberto, suo padre, quella pratica e generale applicazione, che non poteva negarsi, senza nota di ingiustizia e di dubbia fede.

L'eguaglianza de' cittadini davanti alla legge era certamente fra le più importanti di dette applicazioni; come quella che rappresenta il principio più unanimemente accettato, ed anzi il solò forse universalmente accettato e creduto in questa nostra età, che di tanti principii d'autorità ha veduto il naufragio.

Era dunque insieme dovere, convenienza e necessità il modificare quella parte della legislazione che dal detto principio s'allontanava: ed a quest'atto il Governo del Re è venuto non certo avventatamente; ma dopo lungo e maturo esame delle condizioni interne dello Stato. Oltrechè la designata riforma passò per quei vari stadi parlamentari che da noi si richiedono; i quali, dando campo alle lunghe, temperate e libere discussioni, che furono pubblicate colle stampe, ne derivò alla fine, alla legge proposta dal Ministero, la massima fra le possibili sanzioni, quella della gran maggiorità del Parlamento, confermata in appresso dal voto e dalla soddisfazione pressochè unanime del Paese.

Una volta poi divenuta legge dello Stato, quella che abolisce il foro privilegiato degli ecclesiastici, venne per naturale conseguenza ad esserne affidata l'applicazione al potere giudiziario, sul quale non può il potere esecutivo esercitare, senza flagrante violazione d'ogni principio d'equità o di giustizia, autorità od influenza veruna.

Dell'imparziale applicazione della legge poi per parte dei Magistrati, a norma della loro coscienza e dei loro giuramenti, è stata dolorosa conseguenza l'arresto ed il giudizio di Monsig. Arcivescovo.

Non era in mano del Re, del suo Governo, nè del Magistrato l'evitargli nè il primo, nè il secondo. Poteva bensì Monsig. Arcivescovo esimersi dall'arresto, se avesse voluto piegarsi a dar cauzione, secondo vuole la legge. Ma per fini, dei quali non intendo farmi giudice, egli stimava meglio non approfittare di questo mezzo. E posta così la questione fra la legge ed esso, era dovere del pubblico Ministero mantenere forza alla legge.

Nell'adempiere per altro a questo difficile e penoso dovere,

il Magistrato ha tenuto quei più dolci e riverenti modi che per lui si potevano, senza mancare al dovere. E della verità della mia affermazione il pubblico è testimonio; come ne è testimonio Iddio del vero e profondo rammarico provato dal Governo di S. M. e dall'universale, della triste necessità che ha reso inevitabili cotali fatti. Rammarico raddoppiato dalla idea del dispiacere che di questi ha provato Sua Santità.

Il Governo del Re però ha troppa fiducia nell'illuminata prudenza della Santa Sede, per poter dubitare che la semplice esposizione delle condizioni in cui esso era posto, e delle necessarie conseguenze che da esse derivano, non basti a far questo persuaso che nei fatti i quali formano l'argomento della nota del 14 maggio, l'azione del Ministero e dei vari poteri dello Stato, si è mantenuta rigorosamente nei limiti de' suoi diritti, come de' suoi doveri. E che anzi, a tutela dei primi, quanto ad intero adempimento dei secondi, non sarebbe stato possibile seguire altra via, nè prendere diversa deliberazione.

La prudenza poi e la bontà del Clero Piemontese, che sente generalmente quanto importi agli interessi dell'ordine pubblico e della Religione il farsi esempio d'obbedienza alle leggi; e conosce essere questa obbedienza non solo un dovere civile, ma ben anche un processo religioso; mi fa sicuro che non sieno oramai per rinnovarsi occasioni simili a quella di cui deploriamo le conseguenze, e venga così tolta di mezzo la dura necessità nella quale si troverebbe il Governo di S. M. nel compiere i doveri che gli spettano; dall'adempimento dei quali solo dipendono il rispetto all'autorità nei Governanti; quindi la loro obbedienza alle leggi, e da questa l'ordine pubblico e la tranquillità dello Stato; non potrebbe il Governo del Re esimersene, per quanto tale adempimento gli riuscisse penoso.

Nel farsi interprete di queste franche ed altrettanto rispettose spiegazioni, voglia, Ill.mo signor Marchese, egualmente far conoscere all'Em.mo Cardinale Segretario di Stato quanto grave e dolorosa cosa sia per S. M. e pe' suoi Ministri il trovarsi in questi dispiaceri colla Corte di Roma; e quanto stimerebbero importante la restaurazione dell'autorità civile,

come della Religione, che ambedue, contenendosi in quei confini entro i quali sono pienamente l'una dall'altra indipendenti, non disperdessero inutilmente le loro forze in contese, delle quali, se è incerto il profitto, è certo pur troppo il danno che ne ridonda all'ordine politico come al religioso.

Coerente a questi principii, il Governo del Re, se per un lato si troverà in debito di farsi vigilante custode dell'indipenza della Corona e della sovranità civile, sarà altrettanto geloso di mantenere nello Stato libera e piena indipendenza all'autorità religiosa; come a quella che sola può oramai dare felice soluzione alle flagranti questioni sociali che minacciano l'umanità, e ricondurre la pace, la concordia e l'ordine della civiltà cristiana.

Prego V. S. Ill.ma di dar comunicazione, ed anche di rimettere una copia di questo dispaccio a S. E. Rev.ma il Cardinale Segretario di Stato.

MASSIMO D'AZEGLIO.

Dispaccio del Cav. D'Azeglio *al Regio Incaricato d'Affari presso la Santa Sede.*

Bagni d'Acqui, 24 Luglio 1850.

Ill.mo Signor Marchese,

Dalla lettera della S. V., in data 12 giugno, nella quale mi rende conto del colloquio avuto con S. Em. il Cardinale Antonelli, e dal posteriore di lei dispaccio con cui mi trasmette la protesta fatta in nome di Sua Santità in seguito all'arresto di Monsig. Varesini, Arcivescovo di Sassari, scorgo che la Corte di Roma, appoggiandosi sui principii già emessi nelle note 9 marzo e 14 maggio corrente anno, continua a sostenere che la legge del 9 aprile, abolitiva del Foro ecclesiastico e dell'immunità locale, implica una violazione delle convenzioni anteriormente stipulate colla Santa Sede; e così viene a ridurre l'attuale vertenza al seguente quesito: È egli lecito ad uno Stato di violare i trattati solennemente fatti e

sanzionati con un altro Stato, sia questo il Romano o qualunque altro? È egli semplicemente onesto il farlo?

Questo secondo quesito potendo considerarsi come superfluo, oppure dirsi implicitamente contenuto nel primo, io mi dispenserò tanto più volontieri dal rispondervi, atteso che contiene un'espressione inusitata nel linguaggio diplomatico, e che amo persuadermi essere sfuggita nel calore della discussione dalla bocca di S. Em., senza che abbia voluto darvi tutta quella portata di cui è suscettiva.

Ma poichè le note del 9 marzo e 14 maggio vennero stampate in alcuni giornali stranieri e nazionali, notoriamente considerati come favorevoli alle pretese della Corte di Roma, io debbo osservare che queste comunicazioni premature e questo singolare procedere non sono gran fatto conformi alle usanze internazionali ed alla pratica dei Gabinetti, come quelle che tendono a sollevare anzi tempo le passioni e le polemiche dei partiti intorno alle questioni che sono di natural competenza dei rispettivi Governi, ed in riguardo alle quali sarebbe desiderabile che la pubblicità non fosse altrimenti invocata, fuorchè allorquando tutte le pratiche diplomatiche sono esaurite ed i Ministri responsabili sono chiamati a render conto del loro operato.

Ciò premesso, nel riferirmi nuovamente al mio dispaccio del 3 giugno p. p., nel quale ho fatto osservare a S. Em. il Cardinale Antonelli la differenza che corre fra concordati conchiusi colla Santa Sede ed i trattati stipulati coi Governi laici, e quali conseguenze ne derivino riguardo ai diritti che competono ad uno Stato, quando l'osservanza di quelli diventa impossibile per le mutate condizioni dei tempi, debbo altresì osservare che quand'anche si voglia stabilire una perfetta identità tra i trattati pubblici ed i concordati, non ne conseguita nemmeno in quest'ipotesi che le pretese innoltrate dal Governo di S. Santità possono gran fatto vantaggiarsene.

Nell'ammettere che scrupolosa deve essere in ogni tempo l'osservanza dei trattati, e che ove i medesimi non contengano qualche clausola risolutoria od abbiano un'epoca fissa per la loro cessazione od inchiudano qualche condizione atta

ad influire sulla loro durata, debbono generalmente considerarsi come obbligatorie, finchè non vengano per reciproco consenso delle parti contraenti modificati od annullati; si deve pure anche ammettere che questo principio non è talmente inflessibile da non patire qualche eccezione, e che quando il caso formante l'eccezione si verifica è bastevole per prosciogliere un Governo dall'osservanza dei trattati stessi, e lo salva *dalla taccia di violata fede internazionale*, oggidì gratuitamente apposta da S. Em. al Governo Sardo.

La perspicacia di S. Em. il Cardinale Antonelli non gli lascia certamente ignorare quanto valore venga attribuito dai pubblicisti alla nota clausola: *Rebus sic stantibus*, che si deve sottintendere come implicitamente stipulata in tutti i trattati, e come in vigor di essi la loro forza obbligatoria sarà dal lato dello Stato, al quale l'osservanza di un trattato diventa affatto impossibile. E benchè i Governi si risolvano raramente e solo nei casi di necessità assoluta ad invocare questa clausola, onde evitare che si creda voler essi servirsene a modo di pretesto per giustificare mire ambiziose o coll'intendimento di turbare quel generale assetto ed equilibrio fra le potenze, che a tutte preme di voler conservato, non ne conseguita per altro che l'efficacia di detta clausola sia stata fin qui rivocata in dubbio dagli scrittori di diritto pubblico, e la sua pratica applicazione sia andata in disuso.

Un illustre uomo di Stato, il Duca di Broglie, a cui non si può negare la debita competenza e dottrina sopra questa materia, facendo allusione alla suddetta clausola, la chiama *une condition générale qui n'a jamais besoin d'être stipulée parce qu'elle est impliquée dans tous les traités, parce qu'elle pénètre et domine tous les traités.*

Questa massima sostenuta da un antico precedente del Consiglio dei Ministri nella tornata della Camera dei Pari di Francia del 13 febbraio 1848, ed in una discussione solenne intorno ai trattati, basterà per provare a S. E. quale sia l'opinione degli uomini di Stato e dei pubblicisti sopra l'argomento di cui si tratta, e come nell'adottarla non si venga perciò a violare il diritto internazionale.

Senza discorrere per la schiera degli scrittori di diritto pubblico che dal secolo XVII fino al dì d' oggi si sono occupati della questione in discorso, come sarebbe a cagion d'esempio, Enrico Coccey, il quale scrisse *ex-professo* una dissertazione *Rebus sic stantibus*, basterà allegare per tutti l'autorità d'Enrico Wheaton, già Ministro degli Stati Uniti d'America presso la Corte di Berlino, la cui opera sul diritto internazionale vien considerata come l'espressione dello stato attuale della scienza, e come tale avuta da Pellegrino Rossi che con un apposito articolo stampato nella *Revue Française* del 1836, la giudicò come superiore in qualche parte alle opere medesime di Wolf, di Wattel e di Martens.

Nella traduzione dall'inglese degli *Elementi di diritto internazionale* fatta a diligenza dell'autore medesimo, e pubblicata in Lipsia nel 1848, il pubblicista americano, alla pagina 255, volume I, adduce due casi, nei quali la forza obbligatoria dei trattati viene a cessare:

1° *Dans le cas où l'une ou l'autre des parties contractantes perd son existence comme Etat indépendant;*

2° *Quand la constitution intérieure de l'un ou de l'autre des Etats est tellement changée, qu'elle rend le traité inapplicable dans des circonstances différentes de celles en vue desquelles il a été conclu.*

Questo secondo caso che calza onninamente colle attuali condizioni politiche del Piemonte, essendo stato ampiamente dimostrato all'epoca delle discussioni parlamentari che precedettero l'adozione della legge 9 aprile, ed il principio che da essa si deduce, essendo stato interamente messo in rilievo nei miei precedenti dispacci, ai quali nuovamente mi riferisco, credo di potermi perciò dispensare dal rifarmi su questo argomento, in appoggio del quale bastami d'aver citato i nomi di alcuni pubblicisti ai quali S. Em. Antonelli non vorrà negare quel grado d'autorità che è dovuta alle loro opinioni.

Nel colloquio avuto dalla S. V. col Cardinale Antonelli piacque a S. E. di sostenere che anche a fronte dello Statuto costituzionale, il Governo di S. M. non si considerò tuttavia come prosciolto dal concordato nella parte che si riferisce al

Foro ecclesiastico ed all'immunità locale, e ne addusse in prova le posteriori trattative a tal riguardo iniziate colla S. Sede dal Ministro plenipotenziario di S. M., non che il controprogetto scritto di proprio pugno da S. Emin. stessa in risposta alle proposizioni stategli fatte dal Governo Sardo. Nell'ammettere il fatto allegato da S. Em. io non posso egualmente ammettere che esso venga a stabilire un precedente a danno del Governo di S. M., e dei diritti che gli competono in virtù dello Statuto fondamentale, mentre prova soltanto che si sono voluti sperimentare i possibili mezzi d'accordo fra le due Corti prima di risolvere la legale abolizione del Foro ecclesiastico e dell'immunità locale.

Nè il Governo ha in ciò alcuna ragione di dolersi del suo operato, perchè fece prova della somma riverenza onde un paese cattolico deve essere penetrato verso la S. Sede, ed imitò l'esempio d'uno Stato vicino, il quale volendo sciogliere nel 1845 una corporazione religiosa, non autorizzata dalle leggi, e ciò potendo oprare in forza delle medesime, stimò tuttavia conveniente, prima di applicarle, d'inviare a Roma qual Ministro straordinario il Conte Pellegrino Rossi, onde sollecitare l'autorevole intervento del Romano Pontefice. Egli è noto che alcuni membri della Camera dei Deputati di Francia temendo che con questa missione diplomatica si venisse a porre un precedente di cui la Corte di Roma potesse prevalersi più tardi a danno dei diritti della nazione, fecero senza indugio analoghe interpellanze al Ministro degli Affari Esteri, e chiamarono la sua attenzione sulle conseguenze ulteriori che da esso potevano derivare.

A tali interpellanze essendo stato risposto nella tornata del 3 maggio stesso anno, con esplicite e categoriche dichiarazioni fatte dal signor Thiers ed accettate dai Ministri e dalla maggioranza dei Deputati e concepite in questi termini: *Il est bien entendu que nous reconnaissons que les lois sont applicables, que leur application est devenue nécessaire et que, quel que soit le résultat des négociations, elles seront exécutées*, venne conseguentemente adottato il seguente ordine del giorno, onde dissipare i dubbii in tale circostanza

manifestati: — *La Chambre, se reposant sur le Gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat, passe à l'ordre du jour.*

Da questo fatto pertanto, la cui significazione non era sfuggita alla considerazione del Governo di S. M., quando anche dopo l'attuazione dello Statuto cercò di mettersi d'accordo colla Corte di Roma, preme di presentare alle deliberazioni del Parlamento il progetto di legge, che venne definitivamente adottato e sanzionato il 9 aprile p. p., si può certamente dedurre, giova il ripeterlo, da quali sentimenti di religioso rispetto verso la Santa Sede fosse e si mantenga tuttora animato, ma non si può in niun modo inferire che abbia alienato la sua libertà d'iniziativa o d'azione o rivocato in dubbio i proprii diritti. Sinchè S. E. non giudicherà a proposito di portar la discussione sopra gli articoli dello Statuto, dai quali crede potersi stabilire che le anteriori convenzioni colla Santa Sede non si potevano modificare dai poteri costituzionali del Regno, senza il previo assentimento del Pontefice, io non sarò in grado di assumere sui medesimi alcuna entratura; epperciò mi posso considerare come dispensato dall'addurre le ragioni capaci di giustificare la condotta del Governo di S. M.

Nel trasmettere a V. S. Ill.ma le osservazioni e deduzioni contenute nel presente dispaccio, perchè possa darne lettura ed anche rimetterne una copia a S. E. il Cardinale Antonelli, colla persuasione che valgano a procacciargli più esatta cognizione degli atti del Governo di S. M., colgo ecc., ecc.

AZEGLIO.

Lettera confidenziale del March. Spinola *al Cav.* D'Azeglio *Ministro degli Affari Esteri in Torino.*

Roma, 26 Luglio 1850.

Ho l'onore d'intrattenere l'E. V. di un argomento che giudico conveniente trattare a parte, fuori della serie numerata,

lasciando che l'E. V. lo annetta alla corrispondenza ufficiale o lo tenga in conto particolare a suo piacimento.

Si è sparsa qui la voce che in Torino sarebbe stato detto da alto personaggio che il Papa farà bene di usare prudenza e moderazione, se non vuole veder pubblicare qualche suo scritto compromettente.

Interrogato confidenzialmente a questo proposito da qualche persona straniera alla Corte di Roma, risposi ignorare affatto tal cosa, anzi non crederla vera.

Simil voce è pervenuta al Papa da vari canali. Sua Santità ha detto che ignorava di quale scritto s'intendesse voler minacciare la pubblicazione; che probabilmente si alludeva a qualche periodo estratto dalla sua corrispondenza col Re Carlo Alberto. Che in quel caso, se si volesse estrarre qualche periodo che per il suo isolamento travisasse il senso della corrispondenza, egli la pubblicherebbe tutta per intero a sua giustificazione.

Disse eziandio che d'altronde il suo *motu proprio* del 29 aprile troncava ogni questione, esprimeva i veri suoi sentimenti, non già avversi alle idee di nazionalità, ma avversi alla guerra, era stato scritto in piena libertà ed indipendenza, scritto da lui stesso in italiano, e poi tradotto in latino per la pubblicazione.

Il Santo Padre mi parlò egli stesso di questo, nell'ultima udienza ora avuta. Me ne parlò a poco presso nel senso ora accennato. Dissi a Sua Santità che nulla sapevo di ciò, e chiesi se la cosa gli era venuta da canale sicuro. Sua Santità mi rispose che non poteva ritenere la cosa come assolutamente positiva, ma che gli giungeva per quattro direzioni diverse meritevoli di fiducia. Mi parve che S. S. provasse, parlando di questo, una viva e penosa emozione. Mi disse che tosto ricevuto tale avviso, aveva radunato tutte le minute della sua corrispondenza col Re Carlo Alberto, e tutto il suo carteggio con Monsig. Corboli Bussi, ora defunto, per essere pronto alle difese, mediante una generale pubblicazione, se si scendesse a simili atti.

Lo scopo mio nel fare la presente comunicazione all'E. V.

è di adoperarmi a prevenire, ove ne sia il caso, una sì deplorabile complicazione, che non potrebbe lasciare dietro di sè se non rammarico. Vi sono altresì indotto dalla considerazione che Sua Santità mi ha tenuto quel discorso durante un'udienza ufficiale, e si è espressa in modo da lasciarmi credere che bramasse ch'io ne facessi relazione. Siccome però non ho detto a S. S. che ne farei rapporto, e non ne ho punto parlato col Cardinale Segretario di Stato, presso il quale sono accreditato, nè con veruno, V. E. può farne l'uso che crederà. Solamente la pregherei di volermi dare un cenno di riscontro per mia norma, onde io sappia almeno in qual conto l'E. V. avrà tenuto questo mio confidenziale rapporto.

Ho l'onore di ripetere all'E. V. l'espressione del mio profondo ossequio.

I. Spinola.

Lettera confidenziale del Cav. D'Azeglio, *Ministro degli Affari Esteri, al March.* Spinola *a Roma.*

Acqui, 2 Agosto 1850.

Illmo Signor Marchese,

Ho l'onore di riscontrare la sua confidenziale del 26 luglio, nella quale mi dà notizia della voce sparsa costì, che in Torino un alto personaggio avrebbe detto convenire a S. S. l'usar prudenza, se non voleva che si pubblicasse qualche suo scritto compromettente.

Posso affermare sull'onor mio che non è venuto a mia notizia che nessun personaggio nè alto, nè importante, abbia proferito simile parola; e spiego naturalmente il non aver io intesa simile novella dall'impossibilità di fabbricarla in Torino, ove tutti conoscono il carattere del Re e degli uomini del Governo, e chi volesse attribuir loro simili fatti, non sarebbe creduto. Quello poi che posso anche più certamente affermare — ed avrei diritto, mi sembra, di crederlo superfluo — è che

i mezzi contrari alla buona fede, alla convenienza ed alla delicatezza, non si useranno, come non s'usarono mai da noi in qualunque nostra vertenza.

Solo mi duole che S. S. abbia potuto avere sfiducia sul conto nostro, e stimar prudente il preparare difese; ed oso invocare la sua equità onde abbia di noi migliore opinione.

Credo cattivo calcolo per ogni Governo l'invocar l'appoggio delle passioni di partito col mezzo della pubblicità; e se altri ha stimato altrimenti, ciò non muta punto nè la nostra opinione, nè il nostro sistema.

Ella può dunque pienamente rassicurare gli interessati circa i timori che formano l'argomento della sua lettera.

Mi creda colla più distinta stima

Devotissimo Servo
AZEGLIO.

Lettera particolare del Cav. M. d'Azeglio *al March.* Spinola. (*Tutta di pugno del Ministro*).

Roma, 26 Marzo 1851.

Illmo Signor Marchese,

La pubblicazione dell'articolo del *Giornale di Roma* (1) nel momento che per parte nostra si cercava in tutti i modi possibili di ricondurre l'armonia fra i due Governi, non mi è di troppo buon augurio. L'Em. Antonelli dichiara di non aver

(1) Era il seguente, stampato nel N. 64 sotto la data del 18 marzo 1851, coll'intestazione *Notizie diverse:*

« Nella tornata del 6 marzo corrente la Camera dei Senatori in Torino prese a discutere un progetto di legge sul riordinamento dell'imposta prediale in Sardegna, nel cui secondo articolo veniva proposta l'abolizione delle decime, solite pagarsi al Clero.

« La parte intenta a sostenere siffatto articolo contro le giuste eccezioni ch'eransi dedotte anche dal difetto d'intelligenze con la suprema autorità ecclesiastica su di una materia di tale natura, si espresse in guisa da far credere che non esistano rotture fra la Santa Sede e il Governo di Piemonte

avuto veruna partecipazione alla detta pubblicazione. Ciò essendo, conviene dire che vi è *imperium in imperio*, e che mentre il Governo dimostra intenzioni benevoli e concilianti, un' altra potestà posta in seconda linea distrugge ciò che si cerca d'edificare nella prima. Ella mi dice nell'istesso tempo che le sembra vedere nel Governo Romano diminuire la fiducia a nostro riguardo! Domando, che cosa dovrebbe diventare la nostra a riguardo suo? Comunque sia, mi par bene di scriverle in modo confidenziale, onde poterle aprire l'animo mio ancor più interamente che non lo permetta la corrispondenza ufficiale.

Tolgo tutto l'apparato di parole col quale si maschera la vera questione che abbiamo con Roma, e trovo che si riduce a questo. L'Austria non vuole in Italia il cattivo esempio di uno Stato costituzionale ordinato e tranquillo, e noi con tutta la nostra buona volontà non possiamo liberarla da questo disturbo. Di qui la guerra. Per quanto sia grande e conosciuta la tenacità della Curia Romana, converrebbe esser molto semplice per far credere che il ridurre l'ordinamento del nostro Stato a quelle riforme — e neppure a tutte — che in tutta Europa cattolica sono state accettate come indispensabili da tanto tempo, dovesse dar materia a così gravi opposizioni, se non si volesse usarle quali istromenti atti a portar il disordine e la perturbazione nei nostri ordini politici. Roma crede opportuno di seguire questa via — sia pure. — In due anni già s'è potuto conoscere a qual esito conduca; ma ciò non è affar nostro. È bensì affare e dover nostro, nei tempi gravissimi che corrono, fondare l'ordine pubblico dello Stato su quelle basi che non si scuotono per variare di tempo e di fortuna,

---

nei rapporti religiosi. In relazione a questa assertiva siamo autorizzati a far noto che sventuratamente, non senza grave rammarico dell'Augusto Capo della Chiesa, lo stato di cose fra la Sede Apostolica e il Piemonte non ha punto variato dalla condizione che diede motivo alla pontificia allocuzione del 1º novembre dello scorso anno.

« Ha recato poi meraviglia il vedere che nella stessa circostanza siansi usate espressioni per lo meno improprie verso il Sommo Pontefice, qualificandolo come una Potenza estera in affare soggetto alla sua potestà spirituale. »

e che sole possono sostenere il Piemonte a fronte delle crisi che minacciano i nostri vicini. Il giorno in cui gli elementi che dividono la società vengano a cozzare insieme, non si salveranno quei Governi che abbiano meglio difesi i privilegi del foro, o le decime, o simili; bensì quelli che coll'amministrare imparzialmente la giustizia ed il vero ed onesto interesse della cosa pubblica, avranno ottenuta la fiducia dell'universale, vale a dire che l'universale sia convinto avere esso interesse a sostenere l'autorità del Governo, e non ad abbatterla.

Pel giorno del cozzo e della lotta dobbiamo prepararci tutti, se non si vuole che la società finisca nel caos, e quanto a noi abbiamo la coscienza d'esservici preparati fin dove giungevano le nostre forze. Convinti dell'importanza di mantenere il rispetto e la deferenza di veri cattolici alla Santa Sede nel prendere quelle disposizioni governative che, senza danno gravissimo, non si potevano più oltre protrarre, fino dal 47 si aprirono pratiche onde agire concordemente colla Corte di Roma. Ella sa con qual frutto; e sa pure in quanti modi ci siamo venuti destreggiando onde non rendere impossibili le conciliazioni, e salvare nell'opinione pubblica il rispetto alla Religione ed alla Corte di Roma.

Ringrazio Iddio che ci siamo riusciti, poichè non v'è forse paese nel quale il senso religioso sia più generale e più vivo che in Piemonte. Conducendo insieme le riforme inevitabili, e gli atti di deferenza e d'ossequio verso Roma, abbiamo fatto quant'era in noi per salvare i due principii sui quali è fondata la società — il politico e il religioso. — Ma soli, senza la cooperazione leale di Roma, anzi colla sua opposizione attiva o passiva, aperta o celata, ma costante e tenace, non è a noi possibile raggiungere l'intento. La responsabilità a chi tocca. Ora si trattava, scartando se si vuole la questione di principii, accordarsi confidenzialmente sulla necessità del fatto, e disporsi a trattare insieme sulle sue conseguenze. Era occasione di mostrare un po' di buon volere con poca spesa. L'articolo del *Giornale di Roma*, uscito in questo momento, prova di che ragione sia il buon volere della Corte di Roma.

Ciò non ci farà scostare d'un dito dall'ossequio e dalla riverenza che dobbiamo al Pontefice, ma non è in nostro potere fermare il corso dei pubblici affari. Ella mi fa osservare che ciò sarà disapprovato dal Corpo diplomatico residente in Roma. Me ne duole per l'influenza che avranno forse a provarne le sue relazioni personali, già talvolta non tutte piacevoli; ma quanto al resto, la diplomazia di alcuni Stati non ci ha avvezzati, da due anni a questa parte, a grandi spese d'ammirazione de' suoi concetti, e francamente non mi par di vedere che la nostra politica si sia mostrata nei suoi effetti tanto peggiore di quella dei nostri avversarii. Non avremo fatto molto neppur noi, ma quel poco l'abbiamo fatto almeno senza stati d'assedio, prigionie, esilii, proscrizioni e simili. Quanto all'Europa, essa conosce oramai il Piemonte come conosce Roma, ed ha per le mani affari più gravi che non sono le decime ed i privilegi del foro.

Non dico questo perchè consideri come cosa di poca importanza l'esser noi in dissapori colla Corte di Roma. Lo studio col quale ci siamo ingegnati conciliare le differenze, è una prova del contrario. Credo anzi fatto gravissimo il non poter agire di concerto per quei motivi interni ed esterni ch'ella può immaginare; ma quando tante ripetute prove sono riuscite infruttuose, quando nè le evidenti ed ineluttabili necessità nelle quali ci troviamo, nè le ripetute ed ossequiose missioni, nè i buoni uffici altrui riescono ad ottenere nulla; quando scorgo il Re, il Governo, il Paese ravvolto da una rete d'intrighi diretti a turbare l'ordine e la tranquillità della quale godiamo, posso ad un certo punto tollerare e fingere di non vedere per evitare scandali; ma debbo al tempo stesso provvedere onde la cosa pubblica non riceva danno, e non sia menomata quell'autorità regia che è mio dovere, stretto dovere, difendere e tutelare. Dovrebbero oramai essersi avveduti costì che l'immaginare d'eccitare serie opposizioni o gravi disturbi coll'aiuto di quel partito che vorrebbe tornare all'antico regime, è vana speranza. Qui, come altrove, codesto partito è impotente e potrà dare seccature, e ne sono alla prova, ma non creare pericoli. Il Piemonte è paese religioso, ma è

paese d'immenso buon senso, e nessuno ha preso lo scambio nelle nostre questioni con Roma. Tolti pochi interessati, tutto il rimanente sa benissimo che non oppugniamo; nè intendiamo oppugnare nè la religione, nè la stessa autorità della Corte di Roma, e mantenendoci nella via intrapresa, avremo l'approvazione e l'appoggio dell'universale: e sia certo che voler creare disordini converrebbe abrogare le leggi del foro, ma non ne accadranno mai per mantenerle.

Le ho scritto con la più esplicita franchezza, come Ella vede, perchè prima di tutto è il mio sistema, e lo credo il migliore; poi perchè ho stimato opportuno conoscesse pienamente quale sia l'opinione del Re e del Ministero su queste materie, e possa avere una norma certa nelle sue relazioni sia sociali, che diplomatiche. S. M. è fermamente deciso a mantenere le sue promesse ed adempiere ai suoi doveri sia religiosi, che civili e politici, all'estero come all'interno, ma è altrettanto risoluto a mantenere i suoi diritti, la sua dignità, la sua indipendenza. Amato quale egli è da tutti, coll'appoggio di un Paese che non ama di essere calpestato nè avvilito, e circondato da una buona armata, egli può nei limiti della giusta difesa dei suoi diritti, dar da pensare a chi lo voglia assalire; e ciò lo dico non più riferendomi alle cose di Roma, ma ad altre minacce ch'ella conosce, e circa le quali desideravo conoscere egualmente il pensare del Re e del Ministero.

Non voglio terminare questa lunga lettera senza esprimere la speranza che il Cardinale Antonelli, lasciando da un lato la questione dei principii, voglia pure riconoscere l'impero delle circostanze reciproche, e piegarsi a quelle pratiche e a quegli accordi che tanto sarebbero utili e desiderati per ambi i Governi.

Gradisca ecc., ecc.

AZEGLIO.

Il Governo di Piemonte e la Corte di Roma al tribunale della pubblica opinione. — *Memoria di* Massimo d'Azeglio.

Torino, 12 Febbraio 1855.

La Corte di Roma ha pubblicato testè un'allocuzione di S. S. al Sacro Collegio, seguita da un'esposizione corredata di documenti, il cui scopo è di far note al pubblico le cure continue impiegate dalla detta Santità Sua onde riparare i mali che affliggono la chiesa cattolica nel Regno di Sardegna. Tale è la frase che si legge sul frontispizio del volume.

La Corte di Roma chiama dunque il Governo di Re Vittorio Emanuele II al tribunale della pubblica opinione. Non saremo noi certamente che ne declineremo la competenza.

Le trattative che abbraccia nel suo racconto la detta esposizione, appartengono a molti Ministeri, cominciando da quelli del 1847-48 e terminando colle controversie che si agitano tuttora coll'attuale Ministero del Conte di Cavour.

Nello scorrere le pagine che si riferiscono ai fatti ed ai negoziati avvenuti durante il Ministero del quale ebbi l'onore d'essere Presidente, ho trovato ripetute le accuse di *violata fede*, di *slealtà*, di *simulazione* dirette contro il Gabinetto di allora, e perciò contro di me che avevo la prima e più grave responsabilità de' suoi atti.

Quest'accusa di slealtà, mi giunse nuova all'orecchio perchè durante la mia carriera politica, quantunque abbia sempre tenuta la via fra i partiti più appassionati, nessuno sin ora aveva stimato onesto o prudente di scagliarmela. Non ne fui però nè meravigliato nè commosso.

Come potrei meravigliarmi ancora d'una qualunque fra le infinite infermità morali che affliggono gli uomini? Commovermi poi! Una sola voce che m'accusasse di slealtà avrebbe virtù di farmi tremare: la voce della coscienza.

Lessi dunque scorrendo un certo numero di pagine, e terminata la lettura dissi: L'idea semplice di tutto ciò è che l'eminentissimo Antonelli accusa di slealtà e di doppiezza me Massimo D'Azeglio. Sta bene.

Deposi il libro, e presto deposi altresì i pensieri che aveva destati in me la sua lettura.

Ma ritornando in appresso a farne argomento di riflessione, m'avvidi essere caduto nell'errore al quale siamo tutti cotanto proclivi, quello cioè d'aver pensato per prima cosa ed esclusivamente a me individuo privato, e di non essermi dato carico delle relazioni, nelle quali il mio carattere d'uomo pubblico m'aveva, un tempo, collocato con altri.

Conviene ora emendar quest'errore. Io ebbi l'onore di essere per tre anni e mezzo ammesso all'intima fiducia di Re Vittorio Emanuele II, il quale seppe costringere i più implacabili nemici d'ogni Re e d'ogni Trono ad inclinarsi a lui confessando ch'egli è un Re galantuomo.

Può un suo Ministro tacere quando (sia quale si voglia) v'è pure chi afferma ch'egli fu sleale Ministro d'un Re leale?

Potrei io tacere quando la medesima accusa viene a ferire quegli uomini onorati che ebbi compagni in tempi difficili, ed ai quali mi strinse piena e reciproca fede?

Un profondo senso di dovere può solo obbligarmi a rompere il lungo silenzio. Ma mi è grave l'adempierlo, ed il parlare m'attrista.

Per chi ha retto cuore, per chi ha sete di giustizia resa imparzialmente ad ognuno; per un uomo che fu già tanto ravvolto, come fui io, in pubbliche e private faccende, e che potè quindi formarsi un'esatta idea dell'immenso bisogno che avrebbero le generazioni dell'età nostra d'una sicura luce che le guidasse, d'una sollecita carità che dall'alto stendesse loro la mano, d'una parola di pace e di giustizia che entrasse fra le loro discordie, è una gran tristezza il vedere la Corte di Roma, cui spetterebbe l'alto arbitrato morale, e della quale tanto gioverebbe l'esempio, farsi invece setta politica: scendere ad adottarne le passioni, le forme, e persino le parole! È doloroso spettacolo vedere una cancelleria di Stato accecarsi nel dispetto d'una impossibile vittoria al punto di non iscorgere che nel proprio interesse giammai deve un Governo dimenticare le formole consacrate dalla convenienza fra gli Stati cristiani. Che le ignobili parole *slealtà*, *violata fede*,

non sono parole che suonino bene sul labbro di chi parla in nome d'uno Stato, e d'uno Stato ecclesiastico.

Ogni uomo onesto dice in cuore, leggendomi, ch'io dico il vero. Ma dovevo esser io quello che questo vero insegnasse alla Corte Romana?

E dovendo pur parlare e condurre innanzi il mio amaro argomento, non intendo già raccogliere dal luogo ove giace l'accusa di slealtà che mi getta il Cardinale Antonelli, per rimandarla a lui.

Egli ed io abbiamo avuto parte, in tempi agitati, a grandi affari, ad affari difficili, ad affari, dovrei dire, impossibili. Io ho sentito il mio peso, egli, ben m'immagino, avrà sentito il suo. Io per propria esperienza conosco l'ansia d'un alto potere, e per proprio interesse, onde trovare indulgenza per me, son più che disposto ad essere indulgente cogli altri; e siccome nessuno più di me è convinto che della colpabilità degli uomini non può giudicare l'uomo giammai, io non giudico lui simulatore e sleale. Io mi fo carico del cumulo di tradizioni, d'antecedenti, di consuetudini, di necessità che gravitano nel sistema della Curia Romana: conosco a fondo quali progressive modificazioni s'inducano negli animi di chi vi deve consumare la sua vita: in quale stampa d'obbligo (se mi si concede l'immagine) vi sia gettato l'intero individuo di chi ha corsa la carriera degli impieghi sotto il Governo Romano. E per lungo uso ho dovuto convincermi che a Roma più che altrove la coscienza artificiale soffoca la coscienza naturale: la giustizia del diritto canonico, soffoca il senso d'equità posto da Dio nel cuore di tutti.

Non è dunque strano che il Cardinale Antonelli, negoziando con noi, abbia sempre considerato come suo solo dovere, e come condizione assoluta l'ottenere il trionfo del dritto canonico sull'equità: la preservazione di tutte le sue conquiste sul potere civile. E se per raggiungere questo fine egli si è destreggiato più di quello che, verbigrazia, sembrerebbe lecito ad uno di noi, io pel primo sono intimamente convinto che egli in coscienza ha creduto d'adempiere al suo dovere. Stimerei dunque di calunniarlo, s'io dicessi ch'egli non si cre-

dette leale col Governo del Re. Ma se io dico che egli è un esempio di più del danno che la coscienza artifiziale arreca alla coscienza naturale, io sono convinto di dire la pretta verità. E da questa aberrazione del senso morale ne consegue quel carattere fittizio che tanta meraviglia suol generare in quegli onesti e semplici uomini (sieno pure ecclesiastici) che talvolta per loro faccende debbono condursi a Roma e trovarsi ravvolti nel *mare magnum* della curia romana. Dalle cause medesime consegue poi un altro triste effetto. È tolta ad essa la conoscenza del mondo vero e reale, quale egli è al presente in tutti i paesi civili. E di qui gli enormi abbagli nei quali cade spesso Roma, giudicando suo utile ciò che invece è suo danno. Errore di questo genere ed effetto delle predette cagioni fu appunto la pubblicazione del volume del quale pur troppo mi debbo occupare.

Giusto castigo d'un Governo che si fa parte politica (ove dovrebbe rimanere immoto sul seggio d'un'alta autorità morale) il venire strascinato alle intemperanze delle sêtte e gettato fuor di strada dalle loro illusioni. Li vediamo tutto dì questi fatti in ogni parte d'Europa.

Vediamo dai quattro venti soffiate su Roma le rabbie dei partiti politici, e Roma accoglierle, farle sue, e ripercuoterle sul mondo cristiano, con danno della sua autorità spirituale e della terrena, con danno del senso morale, del senso religioso e cristiano. E quindi i furori opposti delle altre sêtte e le loro grida contro gli uomini di Roma, e le triviali villanie, chiamando *bottega* il loro sistema, ed essi di doppia fede ed iniqui.

Non sono iniqui, no: sono illusi pur troppo, ed illusi, lo temo, incurabili.

Veniamo ora al fatto.

Invece d'entrare nella discussione minuta di tutti gli atti del mio ministero, credo più utile, e più conducente al vero, esporre lo stato reale del Regno in quanto si riferisce alle sue questioni con Roma, e dedurne le conseguenze quali le troviam noi, e quali invece le trova il Governo Romano.

Mia sola guida sarà il senso di giustizia: questa guida mi

conduce ad andar diritto al cuore della questione, onde la via sarà breve.

Re Carlo Alberto giudicò opportuno dare ai suoi popoli le forme politiche colle quali viviamo al presente.

Io credo ch'egli ebbe ragione.

Il Governo Romano può pensare ch'egli avesse il torto, ma non penserà certamente che io ministro, avendo dato al Re ed al paese la mia fede di mantenerle e d'osservarle, dovessi invece romperne gli ordini e violarne lo spirito e la parola.

Per maggior brevità arriviamo d'un salto alla questione del foro, una delle più gravi del mio ministero. Ciò che di essa si dice, potrà dirsi di tutte le altre.

« La giustizia emana dal Re » dice lo Statuto.

Il Ministero si presenta al Parlamento, ed uno dei suoi membri gli domanda: se la giustizia emana dal Re, perchè mantenete un foro nel quale la giustizia emana dal Papa?

Non so quale risposta o quale evasione avrebbe trovato il Governo di Roma: so bene che noi non sapemmo trovarne altra, che piegare il capo dinanzi alla logica ed all'equità.

Cercammo dapprima di far conoscere a Roma la necessità che ci stringeva; cercammo da lei modificazioni al concordato. Le cercammo inutilmente, ed il dovere e la necessità ci costrinsero a far senza di lei.

Ed operando il Ministero altrimenti, che cosa sarebbe egli accaduto?

1° Il Ministero violava la fede data al Re ed allo Statuto: e ciò mi sembra pure qualche cosa.

2° L'opposizione si faceva essa iniziatrice della proposta, e non solo maggioranza, ma l'intero paese l'avrebbe seguita, e la Corte Romana si sarebbe avveduta, se i popoli del Regno vogliono obbedire ad altri che all'autorità del Re e del Parlamento. E dove le riforme in materia ecclesiastica si sono venute operando con riguardi ed a poco a poco, si sarebbero invece eseguite sotto l'impero della concitazione destata negli animi di tutti dalla umiliante pressione esercitata per trenta anni sul paese dal partito politico-clericale.

E se per questo fatto il Governo di Roma grida col con-

cordato e col dritto canonico alla mano — voi violaste la fede giurata — noi colla mano sulla coscienza che non mente a chi la vuole ascoltare, rispondiamo: voi avete calpestato ogni giustizia, ogni discrezione, ogni senso di carità.

Certo v'era un concordato fra noi, fatto da altri uomini, in altri tempi e con altri pensieri, e qualunque esso si fosse, se ne avessimo violati i patti senza prepotenti ragioni, eravamo fedifraghi. Ma noi ci trovammo nel bivio o di mettere il paese nella via sicura delle riforme ordinate, e serbar fede al Re ed allo Stato (e così abbiam fatto come a Dio piacque), ovvero di gettare e Re e paese in una dolorosa sequela di mali umori, e di disordini, violando il più solenne dei giuramenti. Quanti onorati uomini non v'abbiam noi mandati onde meglio che dagli scritti sapeste da essi le vere nostre condizioni? In quanti modi non v'abbiamo noi implorati — sì, lo dico con rossore, implorati — affinchè voleste rinunciar di buon grado a ciò che v'era oramai impossibile conservare? Affinchè non corresse per voi lo Stato nostro incalcolabili pericoli? Dal 47, lo dice la vostra esposizione, cominciarono queste nostre preghiere, come vi rispondeste? No, no, e sempre no! e corra lo Stato alla sua rovina, sia pur lacerato dalle parti e dai tumulti, a noi che importa? — No! — E, in verità, parrebbe a dileggio, ci mandate poi un contro progetto di concordato, che ora osate pubblicare, e che può esser giudicato da ognuno! E soprappiù accusate me e noi d'aver fomentati tumulti contro gli uomini della vostra setta!

Sappiate che la sera del giorno nel quale fu dal Senato approvata la legge sul foro, io, Presidente del Consiglio, seppi che era mente d'alcuni sventati l'andar a schiamazzare alle case di coloro che avevano votato contro la legge.

Benchè fosse tutt'altro che ufficio mio, io, Presidente del Consiglio, volli io stesso concorrere di persona a dissipare gli assembramenti ed a difendere le case dei vostri amici.

Vi fu chi rise di questo mio fatto ed io lasciai ridere. Sapevo ben io quel che facevo; e n'è prova che posso ora ribattere l'accusa che tosto o tardi ero certo m'avreste mossa.

E poichè credete tanto sapere i miei fatti, ben potrei do-

mandarvi se fui io quello che mossi i tumulti della valle di Aosta, e voi forse mi potreste rispondere!

Ma lasciamo di tumulti, e torniamo agli inesorabili rifiuti della Corte di Roma.

Io non invoco ora, come feci nelle mie note diplomatiche, l'autorità de' pubblicisti, parlo, non da ministro, ma da privato, ed invoco la giustizia, l'equità naturale, invoco la carità evangelica, e domando: se un padre di famiglia si fosse meco legato con un patto, la di cui rigida esecuzione portasse necessariamente con leggero utile mio, gravi pericoli, ed incalcolabili mali a' suoi figliuoli, se questo padre venisse supplice a' miei piedi a pregarmi di scioglierlo dall'ineseguibile accordo, e se io gli rispondessi con un costante rifiuto, quale sarebbe il dovere della Corte di Roma, quando dovesse sedere arbitra d'ambedue?

Sarebbe d'aprirmi il Vangelo a quelle pagine ove sta scritta la parabola del debitore; e d'additarmi qual giudicio diede contro il creditore inesorabile l'eterna verità!

Ed invece io, povero privato, debbo ora ricordare alla Corte di Roma quale giudicio sta scritto contr'essa nel Vangelo! Io debbo dirle, sì, v'era un concordato fra noi, ma l'osservarlo in tutte le sue parti, metteva a cimento lo Stato, vi abbiamo pregata, come il debitore della parabola, di farci patti accettabili. V'abbiamo scongiurata in nome della pace, e non trovammo in voi che ambagi, non avemmo che rifiuti!

Sia giudice Iddio, sia giudice il mondo, poichè ne invocate la sentenza, tra Roma e Piemonte, fra il Card. Antonelli e Massimo d'Azeglio. E dopo tutto ciò dico io forse che il Cardinale Antonelli è uomo senza fede e sleale, qual egli mi tiene? No; ma ritorno al mio primo detto, e ripeto con profonda amarezza « nella Curia Romana la coscienza artefatta « ha ucciso la coscienza naturale. » I suoi procuratori credono adempiere ai loro doveri e condurre al trionfo la chiesa: e non s'avvedono che falliscono a ben più alti doveri, e spingono la chiesa alla rovina.

E a chi di loro mi volesse far credere provvida e sapiente la via che battono, pongo questa semplice questione.

Da più secoli alla Corte di Roma sono dati in governo circa tre milioni di sudditi. Ha sovr'essi in tutta la loro pienezza le due autorità, la spirituale e la temporale. Di questi sudditi che cosa ne ha fatto? Ne ha fatto, che quattro eserciti vi vollero per riporla in seggio, e due stranieri ve ne vogliono, e vi vorranno sempre, per mantenervela.

Non mancherebbe la materia pur troppo s'io volessi allargare il mio argomento, e mi fosse grato come m'è doloroso il trattarlo. Invece ho desiderio di restringerlo, e fretta di tornare al mio silenzio.

Poche parole e conchiudo.

Roma ci pose nell'alternativa di scegliere fra il Concordato e lo Statuto, e noi abbiamo scelto lo Statuto. Starebbe in lei di conciliarli insieme, e faccia Iddio che lo voglia pel suo, come pel nostro bene. Ma quante volte essa vorrà riporci nel circolo di Popilio, e mettere il partito fra i due, sempre il Piemonte ed il suo Re n'usciranno colle stesse risposte e colla scelta dello Statuto.

Ora, terminando, mi volgo a chi credette poter impunemente inseguirmi fino fra le pareti ove scorre tranquilla e senza rimorsi la mia vita privata, scagliandomi il nome di sleale, ed ecco ciò che mi rimane a dirgli.

Quando un uomo ha passata una vita travagliata in molte e difficili vicende, e che non ha mai commessa una viltà, non s'è macchiato mai d'una frode, non ha rotta mai la sua fede nè ad amici nè a nemici, ed ha sempre resa testimonianza al vero a fronte di tutti — uomini, governi e partiti — se a quest'uomo alcuno apporrà ch'egli fu inetto alle importanti faccende, ch'egli cadde spesso in errore, ch'egli non sempre fu pari a ciò che da lui chiedevano i tempi, le circostanze ed il servizio del Re e della patria, l'accusa potrà trovar fede, ma a voler torre la fama a quest'uomo e far che il mondo lo creda sleale, non v'è potestà di governi, non v'è astuzia di sorta, non v'è autorità di re nè di papi che basti.

Massimo d'Azeglio.

VI.

SCRITTI

RELATIVI AI SEQUESTRI POSTI DAL GOVERNO AUSTRIACO

AI BENI DEI LOMBARDO-VENETI

DIVENUTI SUDDITI SARDI

Sono tre scritti di Massimo d'Azeglio redatti di sua mano, come sono qui pubblicati, e da lui mandati nell'anno 1853 a suo nipote Emanuele a Londra, onde, tradotti in inglese, fossero pubblicati nel *Morning Chronicle*. Essi iniziavano degnamente la lotta, che egli, uscito dal Ministero, riprendeva nel campo della parola, contro l'Austria, dacchè vi campeggiano quelle massime di morale cristiana, applicata alla politica, la propugnazione e l'applicazione delle quali riuscirono tanto vantaggiose al costituzionale Piemonte.

I.

Le nuove che riceviamo d'Italia ci portano ogni giorno nuovi rigori, nuove sentenze, nuove esecuzioni.

Il tribunale militare che siede in Mantova, ed istruisce il processo di altri 200 condannati ne mandò da 10 a 20 per volta o alla morte, o ai ferri pesanti. Tutto è mistero in questi processi, meno il carnefice ed il patibolo. Agli accusati non è concesso difensore, non dibattimento pubblico, non confronto di accusatori o di testimoni. Si giudica, si condanna, si uccide, o si carica di catene uomini, che appartengono alle classi superiori e più responsabili della società, e ne' motivi della sentenza, — fatto incredibile, — il tribunale è costretto di render piena giustizia alla moralità di molti fra loro! Gli uomini più imparziali e più inclinati ad approvare tutto ciò che può tutelare i Governi stabiliti, sono ridotti a domandarsi se questi condannati sono veramente colpevoli al punto di vista stesso dell'Austria.

Dato che sieno colpevoli, se il loro delitto, quale si può per induzione conoscere dalle sentenze, sia da punirsi con pene così severe. Se, a norma dei principii di diritto che informano i codici delle nazioni civili, non sarebbero invece colpe che in altri paesi condurrebbero al più a qualche mese di prigionia.

In verità, è impossibile ad ogni uomo sensato non sentirsi profondamente colpito dalla condizione fatta attualmente all'Italia ed alla Lombardia. È impossibile non si presenti alla mente il dilemma: o queste vittime non sono colpevoli, ed *a che condurranno simili crudeltà esercitate da un tribunale* eccezionale, impenetrabile nei suoi atti, e che rinnova i tristi esempi dei tribunali rivoluzionari del 1793? ovvero queste vittime sono colpevoli, e meritano la loro sorte, sempre però salve le forme che nessun motivo può legittimare, ed allora qual condizione di società è quella dove uomini delle classi più alte ed illuminate, uomini che hanno tanto da perdere, ecclesiastici, nobili, avvocati, medici che il tribunale stesso dichiara d'illibata condotta, non si curano d'affrontare le catene e la morte e d'immergere nella miseria e nel lutto i loro amici e le loro famiglie per tentare di sottrarsi alla loro condizione attuale?

E neppur si può spiegare il fatto, dicendo che si tratta di pochi spiriti torbidi, e che l'opinione pubblica li condanna. Il proclama emanato dal maresciallo Radetzky, dopo i moti di Milano, ci afferma il contrario; ci assicura che se tutti non partecipano a questi fatti, tutti li approvano, e ne desiderano la riuscita; e da questo consenso universale prende motivo di colpire universalmente tutti i cittadini con un'imposizione straordinaria! L'insieme di queste circostanze presenta un fatto nuovo e gravissimo, e nessun uomo retto e di buon senso accetterà per soluzione soddisfacente il ripetere che gl'Italiani non sono nè contentabili, nè governabili; che i rivoluzionari corrompono le masse; che con tali elementi non può esservi nè pace, nè tregua; e che non v'è altro Governo possibile se non quello dello stato d'assedio, della polizia e delle carneficine.

Dal 1815 in qua i Governi italiani, e l'Austria fra essi, hanno avuto in mano quelle popolazioni. Da 38 anni sono stati interamente arbitri de' loro destini, perfettamente liberi di seguire il sistema che credevano migliore. Non si ha forse il diritto di chieder loro: — Che cosa avete fatto di questi popoli? A che vi ha condotti la vostra politica, se non ad una

impasse? Ad uno stato di società, nel quale alla violenza dei governanti risponde la violenza dei governati? Da un lato il patibolo dall'altro il pugnale! Questa conseguenza non può forse definirsi la dissoluzione d'ogni società, non dico cristiana, ma *d'ogni società civile? Il ritorno a qualche cosa di più* immorale e più funesto dello stato selvaggio?

Dopo aver parlato di patiboli e di ergastoli è forse superfluo esaminar la quistione delle confische. Ma se in sè la disposizione ha minor gravità, l'ha però in sommo grado, considerata come sintomo. Qual giudicio si può egli formare d'un sistema politico che ricorre a simili mezzi? Colpire cento innocenti onde esser certi che non vi sfugga un colpevole è tale atto che a volerne ritrovare esempio nella storia convien risalire al re Erode; è atto così singolarmente impolitico che non può attribuirsi se non a menti turbate, e che non hanno oramai la coscienza delle proprie azioni.

E queste estreme conseguenze così fuori d'ogni legge morale e civile, questa guerra selvaggia che lacera le viscere d'una società potrebbe essa presentarsi, semplicemente presentarsi come una violenta ed ingiusta sollevazione dei tristi contro i buoni, come la lotta del disordine contro l'ordine? Ed ordine si dovrà chiamare il regime dello stato d'assedio, della polizia e del patibolo? No, la quistione è più complessa, e nella solidarietà che stringe a' tempi nostri gli Stati e le Nazioni fra loro, essa interessa tutti, e tutti hanno più o meno direttamente a temerne le conseguenze.

Preme dunque a tutti cercarne la soluzione. È tempo che i Governi se ne occupino seriamente, e considerino che se possono essere forse già tacciati d'imprevidenza pei disordini che agitarono ultimamente l'Europa, l'accusa prenderebbe un carattere cento volte più grave, ove non cercassero antivenire i disordini ancor più funesti che la minacciano in un prossimo avvenire.

II.

Le ultime notizie d'Italia ci fanno considerare come certo il richiamo in congedo del conte di Revel. Tutti comprendono

qual significato abbia in questa circostanza la parola congedo. Esso tuttavia ci dimostra che la fermezza del Governo di Vittorio Emanuele nel sostenere i suoi diritti e la sua dignità, è stata accompagnata dalla moderazione la più costante e ch'egli ha fatto ogni opera sino all'estremo, onde lasciare aperta una via alla conciliazione.

Per quanto questo richiamo ponga il Piemonte a fronte dell'Austria in una posizione che per un piccolo Stato può dirsi sommamente ardita, siamo però ben lungi dal disapprovarlo, e crediamo anzi che fosse oramai indispensabile. È giustizia poi l'aggiugnere che gli atti del regno di quattro anni di Vittorio Emanuele ed il titolo che egli così onoratamente porta di capo della Casa di Savoia, c'impediscono di provare la menoma meraviglia nel vedere che ove si tratti d'indipendenza e d'onore, egli non si sia lasciato arrestare da timidi calcoli poco degni del suo sangue, come del popolo sul quale regna.

Se l'Austria all'ultimo momento non trattiene il Ministro sardo, collo scendere a consigli di giustizia che sarebbero, ne siam convinti, nel suo stesso interesse, e ne nutriamo poca speranza, il Piemonte, lo ripetiamo, si troverà in una posizione assai arrischiata, e che potrebbe da un momento all'altro diventar pericolosa. Ma i posti pericolosi, sono altresì posti d'onore e nella condizione attuale d'Europa, coll'influenza che la facilità delle comunicazioni morali e materiali hanno data all'opinione pubblica, i posti d'onore sono i soli, ove un Sovrano ed un paese possano trovar sicurezza e salute. L'esistenza del Regno di Sardegna qual è costituito da cinque anni in qua, è una prova vivente della verità di quest'opinione. La corrente di despotismo, d'arbitrio e di violenza che favorita da tutta la potenza dell'Austria ha allagata tanta parte d'Europa, dovette frangersi contro l'argine che le oppose questo piccolo Stato.

L'Austria ed i suoi aderenti non lasciaron prova che non tentassero, onde porlo in imbarazzi ed in difficoltà che riescissero a disordinarlo.

Ne abbiamo una prova di più negli ultimi fatti. Ma essa

non osò mai adoprare un'aperta violenza, alla quale il Piemonte avrebbe difficilmente potuto resistere; ed il posto d'onore ch'egli ha scelto, facendosi difensore d'una causa che in sostanza è la causa della civiltà contro la barbarie, è stata la più sicura difesa della Sardegna, malgrado i pericoli ai quali esso l'ha esposta: perchè ben comprese l'Austria, che ove volesse apertamente assalirla, le si leverebbe contro il grido unanime di tutta l'Europa; grido al quale non potrebbero esser sordi i Governi, e che deciderebbe forse prima degli altri quello della Regina a prendere gravi risoluzioni.

Affinchè la posizione, presa dal Piemonte, gli frutti i vantaggi, che abbiamo accennati, è necessario però ch'egli si studi di continuar scrupolosamente in quella via che tenne finora, non solo limitandosi a difendere ciò che veramente costituisce il suo diritto, ma usando altresì nel difenderlo di tutta la possibile moderazione onde non offrire pretesto ai suoi nemici d'assalirlo ed ai suoi tepidi amici d'abbandonarlo. Tenendo questi modi e combinando opportunamente molta fermezza con molta prudenza, non dubitiamo punto ch'egli non sia per uscire salvo e con accresciuta riputazione dalla crisi ch'egli sta attraversando. Bisogna però tener per certo, che essa può forse esser lunga e che sarà senza dubbio piena sempre di nuove difficoltà.

Nè Vienna, nè Roma non potranno avere in Italia sonni tranquilli, finchè i popoli che reggono, hanno davanti agli occhi il contrappeso della prospera e ordinata libertà del Piemonte. Il suo Governo sa dunque a che cosa debba aspettarsi finchè i Governi italiani non si decideranno ad adottare il solo modo, col quale potrebbero fare alla sua influenza una guerra onesta e leale, quello di governare i loro popoli colla giustizia e non contentarsi di dominarli colla violenza.

Varii progetti del Governo austriaco circa il Regno lombardo-veneto de' quali si parla da qualche giorno, sembrerebbero annunziare l'intenzione d'entrare in questa nuova strada, Lo ammettiamo con piacere che agli uomini di Stato che reggono l'Impero sia finalmente sorto in mente il dubbio che la politica seguita sin qui colle provincie italiane, e che ha

avuto il 48 per conclusione, non sia precisamente quella che *potrà più facilmente sanarne le piaghe. Ammettiamo altresì* volentieri che sia in loro la più risoluta volóntà di seguire una miglior politica. Ma ci riesce difficile a comprendere come nelle condizioni attuali sarà loro dato di mandarla ad effetto. Ogni uomo sensato ed imparziale e che non si lasci illudere da sole parole, vede che il Governo austriaco se ha potuto aver un'esistenza propria come Stato, quando non era entrato ancora nella politica l'elemento nazionalità, si trova, dopo che quest' elemento ha preso una tanta influenza sulle sorti degli Stati, ridotto a non esser altro se non una vasta polizia che veglia sulle cospirazioni e le scopre, ed un esercito che colpisce i cospiratori. Quindi lo stato d'assedio divenuto stato normale. Quindi la necessità d'aver l'esercito ciecamente fedele, e l'altra necessità che ne è natural conseguenza, quella di far all'esercito una posizione per la quale esso sia sempre disposto a difender chi glie l'assicura. Accade a questa ciò che accadde sempre a tutte le tirannie del mondo, di divenire cioè le schiave de' loro stessi istromenti.

Questa necessità ci dà la chiave della condotta dell'Austria dopo i moti di Milano. Condotta che altrimenti sarebbe inesplicabile, talmente è stata impolitica; e si comprende per qual ragione il proclama così abile del conte Strassoldo, col quale mostrava all'Europa la maggiorità dei cittadini avversa a quei pochi che erano stati autori dei disordini, fu seguìto e reso nullo dall'altro proclama del maresciallo Radetzky, col quale dichiarando tutti rei, colpiva la città d'una straordinaria imposta a profitto del militare.

Questo fatto parla chiaro abbastanza da dispensarci dall'entrare in maggiori particolari, ed è tale da farci sembrare molto problematica la realtà dell'intenzione che si attribuisce all'Austria di ristaurare nel Regno lombardo-veneto il Governo civile. Ci limiteremo dunque per ora a credere nella buona volontà del Gabinetto imperiale, affrettando co' nostri voti il momento in cui fatti ulteriori ci obblighino a credere a qualche cosa di più positivo.

Intanto non sarà fuor di proposito di ricordare che il mondo

materiale come il mondo morale, sono retti da leggi fondamentali che il volere di Dio ha reso inviolabili.

Fra queste leggi una delle principali è quella che incatena inesorabilmente i fatti alle loro conseguenze: nè la volontà degli uomini per quanto tenace, od il loro potere per quanto grande potrà mai impedire che un cattivo principio non produca per necessità cattivi effetti. E più gli uomini si ostinano a disconoscere coll'opera loro codesta legge, più si vedono crescere dinnanzi gli ostacoli, finchè vengono ad urtare e frangersi contro l'impossibilità. Di questa verità l'Austria sta ora facendo la triste esperienza.

III.

Dopo il decreto di sequestro fulminato contro sudditi austriaci emigrati, e, quel che è più, contro altri sudditi austriaci, i quali avevano legalmente assunta la nazionalità estera e perciò erano interamente sciolti da ogni dipendenza dell'Austria, credevamo essa fosse giunta al *nec plus ultra* nella via della violenza.

Dobbiamo ora confessare che collocavamo le colonne d'Ercole, dell'ingiusto, dove per quel Governo realmente non sono.

Ce lo dimostra il nuovo decreto, col quale vengono annullati tutti i decreti di vendita passati con emigrati dal 47 in poi! Vale a dire, che contratti fatti in buona fede sotto il dominio di leggi promulgate e sancite dal Governo medesimo, contratti che debbono necessariamente aver somma influenza sugl'interessi de' terzi, sono resi nulli arbitrariamente senza che i danneggiati ne fossero in verun modo prevenuti, senza che sia ad essi lasciata veruna via, onde non dico ottenere, ma neppur chiedere giustizia! In verità non ci ricordiamo che nessun Governo rivoluzionario abbia mai fatto altrettanto. Ma, se la memoria ci tradisse, se si trovasse nei loro atti esempio di un fatto simile, avremmo sempre diritto di dire all'Austria, ch'essa non si è mai dichiarata, per quanto si sappia, Governo rivoluzionario, che invece s'è dichiarata e

si dichiara Governo dell'ordine. Ora quale sia questo ordine, non lo diciamo noi; essa lo dice all'Europa co' suoi atti e co' suoi decreti. Questi contratti, essa dirà, non furono in buona fede, furono fittizi, ed ebbero per solo scopo il sottrarsi a confische eventuali, l'eludere i doveri di sudditanza; vogliamo ammettere che ciò sia vero, e saremo certo gli ultimi a stupirci che i sudditi di quel governo aguzzino l'ingegno onde trovar modi di sottrarsi ad un potere ch'egli esercita, come vediamo. Ma 1° ciò non toglie la buona fede, in quanto essa esprime la fiducia che il Governo non avrebbe violate le leggi promulgate da lui medesimo; 2° se vi posson esser presunzioni, e diciamo pur certezze, di questa tal malafede in alcuni casi, come si può dichiararla provata in tutti i casi, ed annullarli o renderli annullabili tutti dal 47 in poi, cioè per uno spazio di sei anni? Sembra dunque oramai massima di Governo per l'Austria il colpire cento innocenti, purchè non si salvi un reo.

Ma quando i suoi infelici soldati cadono sotto il pugnale, segnati da una cieca e certo atroce vendetta, ad espiare colpe delle quali sono innocenti, noi con tutti gli uomini onesti e con tutto il mondo civile e cristiano, potremo alzare la voce e detestare quegli assassinii, ma l'Austria no: essa deve tacere, o piuttosto confessare che di cotali atrocità ne dà essa l'esempio.

Non ci stancheremo mai di ripeterlo, l'ordine sta nell'osservanza, non nella violazione delle leggi. E non parliamo soltanto delle leggi scritte nel Codice civile, ma di quelle scritte nel Codice comune a tutti i cristiani, ed impresse da Dio nella coscienza di coloro che sperano e credono in Lui. I Governi Europei riportarono nel quarantanove completa vittoria sul disordine dal basso; ma possono essi tutti vantarsi d'avere egualmente per capo il disordine dall'alto?

Possono dire d'avere stabilito il regno d'un ordine fondato sulle vere sue basi, e quindi del solo durevole?

E poichè parliamo dell'Italia, di qual ragione è egli l'ordine che ci hanno stabilito in questi quattro anni? Togliete al Re di Napoli i suoi 10/m. Svizzeri, al Papa i suoi 10/m. Fran-

cesi e 18/m. Tedeschi, al Gran Duca di Toscana; a Modena, a Parma i loro 15/m. Tedeschi; richiamate dal Lombardo Veneto i 100/m. soldati che gli stanno sul collo, e vedrete di qual ragione sia codest'ordine.

Nel solo Piemonte le città si vuotano talvolta di soldati e rimangono in propria balìa senza il menomo inconveniente, per la semplice ragione che l'ordine è stabilito in alto, e si trova per natural conseguenza stabilito in basso, ed in ogni dove egualmente. Ma per quel che spetta alla condizione del resto dell'Italia, chiamarla ordine e dar un tal nome ad uno Stato politico composto d'una vasta polizia sostenuta da una armata, in verità è troppa derisione.

Ma è invece una triste e troppo reale verità che questo stato violento e di disordine morale e politico si viene estendendo sul continente sotto l'alto patrocinio dell'Austria e della Russia; ed è difficile prevedere tutte le conseguenze alle quali ci potrà condurre. È triste altrettanto il vedere che, ove un Governo voglia opprimere i suoi sudditi, violare ogni legge ed ogni diritto e stabilire il disordine, trova in esse e ne' loro soldati un appoggio potente. Se invece un Sovrano od un Governo si sforza amministrar con giustizia ed instituire l'ordine sulle vere sue basi, egli rimane solo ed esposto a tutte le offese patenti o segrete dell'Austria e dei suoi aderenti. Essa ha osato perfino intraprendere di imporre all'Inghilterra leggi che servano di sostegno al suo sistema.

Questa prova andò, come andrà sempre, fallita, ma il solo tentarla dimostra quanto essa si creda potente e temuta.

Se è importante mantenere in Europa un equilibrio politico, è altrettanto, se non più importante, stabilirvi un equilibrio morale ed assicurare il dominio dell'ordine vero sul disordine e sulla rivoluzione e sotto qualunque forma si presenti. A questa sola condizione potrà l'Europa trovare durevole e feconda tranquillità.

VII.

MEMORIA

PER SERVIRE AI PLENIPOTENZIARI SARDI

nel Congresso di Parigi

Sottentrato Camillo Cavour all'Azeglio nella direzione della politica piemontese, allorchè, questi, con pieno disinteresse personale, con molto accorgimento e con finissimo tatto stimò giunto il momento opportuno di cedergli il posto, non ci fu negozio di momento, non ci fu difficoltà grave di politica interna ed esterna ove il consiglio di Massimo non fosse cercato, ove l'aiuto suo di opera o di parola non fosse domandato dal Conte, che egli scherzevolmente chiamava *l'empio rivale,* intanto che a lui come ad amico antico e provato e a uomo di Stato tenuto in grande stima, non tralasciava di prestare tutta la fruttuosa cooperazione dell'assennatezza e finezza di mente, della conoscenza di uomini e di cose da lui possedute e avvalorate da un'altezza e nobiltà di spirito molto rare. E il conte di Cavour la cercava sempre e ne profittava

negli affari maggiori, onde si valse dell'acquistata influenza dell'Azeglio sopra i ministri inglesi per indurli a sostenere il Piemonte contro l'Austria nella controversia pericolosissima dei *sequestri;* alla saviezza e alla virtù persuasiva della sua parola ricorse quando si trattò della gravissima e combattutissima spedizione di Crimea; volle avere per iscritto il suo parere intorno a punti di maggior rilievo nelle istruzioni da dare ai plenipotenziari Sardi al Congresso di Parigi del 1856, e lo desiderò in quel consesso europeo primo oratore di Vittorio Emanuele II; lui incaricò di studiare il memoriale, per rispondere al famoso quesito di Napoleone: *Qu'est-ce qu'on peut faire pour l'Italie?* E fu ed è a Massimo d'Azeglio che nell'aprile del 1859 Cavour si rivolse per mandarlo ministro e plenipotenziario presso i Governi di Parigi e di Londra, per tutelare i diritti del Piemonte e gli interessi dell'Italia in un Congresso che a quei dì, nei quali la questione italiana incalzava, la Russia e l'Inghilterra volevano impedire la guerra.

L'accennata *memoria* scritta dall'Azeglio a richiesta del conte di Cavour in prossimità del Congresso di Parigi del 1856 è resa di pubblica ragione qui appresso.

Mon cher Ami,

Vous me demandez mon opinion sur tout ce qui se passe en Europe, au point de vue des intérêts italiens; autant vaudrait me demander un volume de trois cents pages. Mais comme après tout je ne songe qu'à cela, et que dans ma position je ne pense pas qu'il soit convenable de prendre des engagements pour l'avenir par la voie de la presse, je profite volontiers de l'occasion que vous m'offrez de jeter sur le papier quelques idées sur les événements actuels; j'aurai toujours l'avantage de pouvoir m'exprimer à cœur ouvert.

La question italienne est étroitement liée à la question générale; commençons donc par celle-ci.

Le 18me siècle a inauguré dans le champ politique les mêmes réformes qu'avait amenées le 17me dans les matières religieuses.

A cette dernière époque, après cent ans de disputes et de tiraillements, le parti du libre examen et le parti du principe d'autorité se sont rencontrés sur les champs de bataille de la guerre des trente ans. Le traité de Westphalie a amené une transaction (comme il arrive toujours), qui a arrangé plus ou moins tout le monde, et depuis lors l'Europe n'a plus eu à souffrir de commotions graves pour cause de religion.

Au 18me siècle (comme cela devait arriver) le principe du libre examen fut étendu à la politique (gouvernement représentatif), en opposition au principe d'autorité (gouvernement absolu).

Ces deux principes se disputent le terrain depuis 70 ans. Ils en sont maintenant à leur guerre de trente ans (qui durera moins, car tout se fait plus vite aujourd'hui). Ils auront après cela leur traité de Westphalie, où il faudra faire la part de tous, comme il y a deux siècles.

Si les hommes d'Etat chargés de cette besogne sauront alors comprendre les exigences du monde actuel, l'Europe retrouvera son assiette et jouira d'un repos durable. Sinon ce sera à recommencer. Ce rapprochement entre les deux époques se présente à mon esprit comme un fait hors de toute discussion. Il s'ensuit dès lors (si cet aperçu est exact) que la guerre d'Orient est moins une guerre politique, qu'une guerre de principes.

Les Gouvernements et la presse ont mis une telle insistance à vouloir la présenter sous le premier point de vue, que cela seul suffirait à prouver que le sens intime de tous les hommes politiques les avertissait du véritable caractère de cette grande querelle.

La crainte de voir se renouveler les événements de 48-49 leur a fait croire à la nécessité de donner le change à l'opinion publique, mais devaient-ils le croire possible dans l'époque actuelle? Et surtout devaient-ils croire possible de changer l'essence des choses et la réalité des faits? C'est pourtant ce qu'ils ont espéré. Leur conduite en est la preuve.

Au lieu d'affronter résolûment par une franche initiative une lutte rendue inévitable, au lieu de prendre dès le commencement une position dominante, nous n'avons vu qu'hésitation et tâtonnement. Ils ont fait la guerre à la Russie, mais matériellement; tandis que moralement ils la traitaient en alliée.

L'Autriche et la Prusse ont mis à profit le temps que leur accordait le parti de l'Occident, et, se serrant à la Russie, comme le voulait l'intérêt de leurs principes, elles ont paralysé

les forces de leurs adversaires communs. La Russie, de son côté, n'a pas commis la faute de renoncer à la force que lui donne son principe. Elle l'a proclamé hautement chez elle, en même temps qu'elle le soutenait à Vienne et à Berlin, et les intrigues de ses agents en Espagne, à Naples, à Rome, n'ont eu qu'un but, celui de ranimer le principe de l'autorité poussée à ses dernières conséquences, tout en créant des embarras au principe contraire. L'Autriche a également senti que chez elle la question des principes dominait toute question politique. Elle a senti qu'elle devait rester attachée au Gouvernement, qui constitue le seul véritable soutien qu'elle ait dans le monde, et cela même au prix des plus grands sacrifices. Son inconcevable insouciance (inconcevable s'entend pour qui n'en voit pas le motif caché) au sujet de la liberté de la navigation du Danube, en est la preuve. En cherchant dans le passé, jamais nous ne voyons que sa conduite se soit démentie. Toujours mêmes doctrines, même suite dans ses actes. Aussitôt que sur un point quelconque de l'Europe le principe d'autorité est menacé, nous la voyons accourir la première pour le défendre par les armes, où elle le peut comme en Italie et en Allemagne; par la diplomatie, ou même par les menées d'agents habiles, là où l'emploi de la force lui est interdit. Ni les considérations de finances, si graves pourtant chez elle, ni la crainte d'augmenter ses embarras intérieurs ou d'attirer sur elle de puissantes inimitiés, rien ne l'arrête quand son principe politique est en danger, et cette conduite ferme et conséquente, que je déplore comme Italien, mais que je ne saurais m'empêcher d'admirer comme homme politique, a porté ses fruits.

Dans l'Europe entière, le parti de l'autorité la regarde comme son soutien, et a placé en elle la plus grande confiance. Ses alliés n'ont jamais hésité à compter sur elle dans les cas les plus désespérés, car elle ne leur a jamais fait défaut; cette foi les a soutenus pendant la tourmente de 48. Elle les a ralliés dès que cette tourmente fut apaisée. Aussi après les violentes secousses des révolutions de Vienne, de Berlin et de la guerre d'Italie, le monde a-t-il vu avec éton-

nement l'Autriche et son système reparaître au grand jour, plus compacte et plus puissante que jamais.

Et pourquoi tout cela? Parce que l'Autriche sait ce qu'elle veut; parce que l'Autriche a la conscience du vrai principe de sa force; parce qu'elle ne se trompe pas sur le choix de sa véritable base; parce que jamais elle ne s'en est écartée; parce qu'enfin depuis Wallenstein jusqu'à Radetzky, toujours et en toute occasion, elle a montré la ferme résolution de se laisser anéantir, plutôt que de s'en écarter.

Ne vous semble-t-il pas que rien n'est moins transcendant que ces considérations, et qu'elles devraient sauter aux yeux de tout le monde?

Et pourtant l'Occident de l'Europe a cru fermement que l'Autriche l'aurait aidé à détruire ou à affaiblir le seul point d'appui qu'elle eût au monde; qu'elle aurait renié ses traditions séculaires et livré tous ceux qui n'espèrent qu'en elle et ne se soutiennent que par son concours.

Car sans cette croyance comment expliquer la conduite de l'Occident? Son flegme inaltérable devant l'évidente duplicité du Cabinet de Vienne? Son obstination à fermer les yeux sur les prétextes, les ruses, les faux-fuyants par lesquels elle s'est efforcée de cacher ses véritables intentions? Ce qui étonne surtout, ce sont les inqualifiables flagorneries que lui ont prodiguées les hommes d'Etat les plus éminents au moment même où elle en faisait ses dupes.

L'Autriche doit en avoir bien ri sous cape.

Nous venons de voir quelle a été en Europe la conduite du parti de l'autorité. Jetons maintenant un coup d'œil sur celle qu'a suivie, depuis 1805, le parti du libre examen.

Ce n'est pas long à dire.

Il a laissé faire.

Pas la moindre connaissance de ses intérêts; pas de conduite tracée, ni soutenue avec suite; point d'accord, de liens, ni d'ensemble. Chacun chez soi, chacun pour soi. Exactement la vieille politique des petites villes de la Grèce ou d'Italie, qui se laissèrent successivement soumettre, sans songer que le mal et le danger étant en commun, la défense devait

l'être également. Ce rôle superbe était dévolu à l'Angleterre si elle l'avait voulu, car les changements continuels auxquels la France a été sujette depuis 1815, la mettaient en dehors de la condition *sine qua non* de tout Gouvernement qui veut conduire une coalition, la stabilité.

Mais l'Angleterre, satisfaite du lot que les traités de 1815 lui avaient fait (lot magnifique, en effet, et rassurée par le renom de sa toute-puissance, aussi bien que par sa position géographique), n'a jamais pensé que le flot pût monter jusqu'à elle.

Elle n'a pas cru possible que les maux qui sur le continent accablaient ses coreligionnaires politiques, pussent jamais l'atteindre, ni par conséquent qu'il fût prudent de songer à la défense des œuvres extérieures (si j'ose m'exprimer ainsi) de la formidable position où elle se renferme.

L'Orient de l'Europe, le parti de l'autorité a pu s'organiser tout à son aise. Il a pu occuper les meilleures positions, étendre ses racines parmi toutes les couches de la société européenne, avoir partout du haut en bas de l'échelle sociale des amis intéressés au succès de ses plans.

Et l'Angleterre, la puissance la plus propre à contrebalancer une aussi vaste influence, que faisait-elle pendant tout ce temps? Elle cajolait parfois le parti du libre examen, disséminé par toute l'Europe, sans jamais pourtant risquer un écu, ni une goutte de sang, pour lui prêter assistance; et tandis qu'elle accueillait généreusement, il faut en convenir, les débris que les tempêtes révolutionnaires jetaient sur ses côtes, et qui parvenaient à tromper la police vigilante du parti autrichien.

Je ne me fais aucune illusion sur les difficultés du rôle que je voudrais avoir vu lui assigner. Nul doute qu'elles ne fussent de nature à exiger beaucoup de tact, d'à-propos et de prudence.

Les exagérations du parti de l'autorité n'amènent pas immédiatement les bouleversements, qui sont l'essence même de l'exagération du parti contraire.

Je dis immédiatement à dessein, car je suis convaincu que

les exagérations des deux partis aboutissent à une même conséquence: la révolution.

Ce n'est qu'une différence de temps.

De là la crainte toute naturelle pour les hommes d'Etat d'Angleterre, de se trouver incapables de maîtriser les forces qu'ils auraient voulu discipliner. La crainte tout à fait justifiable de compromettre une position splendide et à l'abri de tout danger, et du peu de probabilité de se voir appuyés par la majorité du Parlement et de la Nation, dans une voie coûteuse, et dont peu d'intelligences eussent été à même de saisir le but éloigné.

Les esprits incapables de comprendre une question aussi complexe auraient stygmatisé cette politique. Ils l'auraient appelée chevaleresque, et je sais par expérience que rien ne doit être moins chevaleresque qu'un portefeuille; car un Ministre, quelle que soit la générosité de son caractère, doit toujours se souvenir qu'il fait les affaires de son pays, et non pas les siennes, et que son premier devoir est de donner à ses administrés le plus de bien-être possible.

Je sais tout cela, et si d'une part je regrette que les Ministres Anglais, depuis 1815, n'aient pas accepté le rôle de chefs de parti du libre examen, je crois qu'il serait injuste de les blâmer par trop sévèrement.

Mais il y a un point au sujet duquel on se sent disposé à beaucoup moins d'indulgence. C'est en ce qui regarde l'Italie, et cela va bientôt m'amener à examiner la question spéciale, sur laquelle vous me demandez mon opinion.

Maintes fois l'Angleterre a encouragé des réformes (je ne dis pas des révolutions) dans notre Péninsule. Mais à peine l'Autriche mettait-elle le holà, l'Angleterre se retirait à l'écart comme un enfant grondé d'avoir touché au fruit défendu.

Voilà ce que tout ami de l'Angleterre n'a pu voir sans la plus profonde douleur.

Je n'irai pas chercher des exemples de ce que j'avance à une époque trop éloignée, et je ne vous parlerai pas de Lord W. Bentinck, des Siciliens, etc., etc.

Je prends mon point de départ de 1831 et du fameux *mémorandum.*

La France, l'Angleterre et la Prusse l'avaient sans aucun doute présenté à feu Gregoire XVI d'abord, parce qu'elles étaient convaincues que son Gouvernement avait un urgent besoin d'être mis sur une meilleure voie ; ensuite parce que elles voyaient un danger pour le repos de l'Europe, dans l'état précaire de l'Italie.

L'Autriche, toujours sur l'éveil quand les intérêts de son parti sont en question, jeta des bâtons dans les roues aux trois grandes Puissances.

Rome ne demandait pas mieux que d'avoir un moyen d'éluder la question. En effet elle promit peu, ne tint rien du tout. Et 1848 se chargea ensuite de répondre à ceux qui nommaient pernicieuses les concessions proposées.

La marche et l'issue de cette affaire n'ont rien d'étonnant. Mais ce qui l'est au dernier point, c'est qu'une puissance telle que l'Angleterre (car sur elle pesait une responsabilité plus forte) ait pu consentir à en avoir le démenti.

Autre exemple. La mission de Lord Minto était quelque chose de tellement en dehors des habitudes du Gouvernement Anglais, et je pourrais ajouter des usages internationaux qu'il eût été étrange d'imaginer qu'elle pût être décidée, sans les motifs les plus graves.

Si elle n'engageait pas matériellement la Grande Bretagne, qui oserait affirmer qu'elle pût se considérer comme entièrement affranchie de tout engagement moral?

Malgré cela, après Novare, la seule Puissance de premier ordre qui se fût déclarée ouvertement favorable à un nouvel arrangement des affaires italiennes, et qui eût appuyé cette déclaration de principes par la démonstration la plus éclatante que puisse faire un Gouvernement, l'envoi d'un membre du Conseil de la Couronne, cette Puissance, dis-je, (et c'est triste de penser que ce soit l'Angleterre), fut la seule qui abandonna complètement l'Italie aux armes de l'Autriche, de la France, de l'Espagne, de Naples. Permettant ainsi le rétablissement

complet et aggravé d'un état de choses, dont elle avait solennellement reconnu l'injustice et les dangers.

Un curieux rapprochement pourrait être fait entre une pareille politique et celle de Cromwell (qui par des moyens analogues à ceux qui ont fait de nos jours la puissance de l'Autriche) avait su forcer l'Europe à compter avec lui dans les questions de son parti. L'Angleterre occupa pendant la vie du protecteur le rang qui lui appartient. Elle en descendit sous les deux derniers Stuart, parce qu'au lieu d'imposer l'influence de leur pays, ils acceptèrent celle qui venait du dehors. Et l'on pourrait difficilement expliquer pourquoi l'Angleterre moderne a préféré dans les *gustibus* de principes politiques l'exemple de Charles et de Jacques II à celui de Cromwell.

Si la faute a été grave, la punition ne s'est pas fait attendre, et a dû être cruelle pour l'orgueil britannique.

L'Autriche triomphante étendait ses bras du Danemark jusqu'à Ancône. L'influence de l'Angleterre était devenue presque nulle dans les affaires du continent. En Italie, la confiance inspirée par les paroles d'un homme aussi respectable que l'était Lord Minto, avait fait place à un profond désappointement et, pis encore, à des rancunes, qui faisaient dire aux Italiens: « L'Autriche du moins on sait ce qu'elle veut, « on sait avec elle sur quoi on peut compter, tandis que « l'Angleterre vous met *in ballo,* sauf ensuite à vous laisser « vous tirer d'affaire comme vous pourrez. »

Et le voyageur anglais qui traversait les Etats soumis ou subordonnés au Gouvernement Autrichien, était loin de recevoir l'accueil du *Civis Romanus,* comme l'aurait voulu Lord Palmerston, et comme il l'aurait trouvé sans doute, si dans les Conseils de la Grande Bretagne, l'avis de cet homme d'Etat avait prévalu.

Telle était en Europe la position respective des deux partis, et telle elle se fût maintenue Dieu sait pour combien d'années, sans la mission du Prince Mentchikoff, qui vint remettre tout en question.

Comme, j'ai eu l'honneur de vous le dire d'abord, mon opinion est qu'on s'est trompé, ou qu'on a voulu s'aveugler dès

le commencement, sur le véritable caractère de cette question.

Mais les événements ont rarement la docilité de suivre la ligne qui leur est tracée par les documents diplomatiques et par les articles des journaux. La force des choses a pris le dessus, les positions respectives se sont dessinées d'une manière de plus en plus marquée, et les Gouvernements de l'Europe ont pris place chacun sous la bannière de son parti, par la loi de gravitation (si je puis m'exprimer ainsi) vers leur principe commun.

L'Autriche a trompé tous les calculs et toutes les espérances. Fidèle à ses traditions séculaires, elle a sacrifié toute considération politique aux intérêts du principe qui fait sa force.

La plupart des Gouvernements de l'Allemagne et d'Italie sont rangés plus ou moins sous son drapeau soutenus par cette vieille confrérie, dont j'ai parlé plus haut, qui a sauvé l'Autriche en mainte occasion, et qui est le prix mérité de sa conduite ferme et toujours conséquente.

Dans le camp opposé, à côté de l'Angleterre et de la France, viennent successivement se classer les États secondaires. Et en dépit de toutes les aspirations et de tous les calculs de la diplomatie, les deux grands partis du 18me siècle sont maintenant rangés en bataille l'un contre l'autre.

Une fois de plus il aura été enseigné aux hommes combien il est dangereux en politique de prendre ce qu'on désire pour ce qui est.

Si dès le commencement on eût vu clair dans la question, de grands sacrifices auraient été épargnés.

Maintenant la plus grave de toutes les questions vient tout naturellement en discussion. Pas de tergiversation. Pas d'atermoiement possible. Il faut se prononcer et dire oui ou non.

Il s'agit de décider si l'état dans lequel se trouve l'Europe avec son pied de guerre permanent, avec sa dette toujours croissante, avec ses polices, ses émigrations, ses révolutions périodiques, est déclaré son état normal. Si l'on en décide ainsi, tout est dit.

Si par contre on veut employer les bras pour l'agriculture

et pour l'industrie, au lieu de ne leur donner qu'un fusil à porter, si l'on veut payer ses dettes, au lieu d'en faire de nouvelles, si l'on veut que la plupart des Etats du continent deviennent autre chose que des camps retranchés, où une police est défendue par une armée, il est urgent d'aviser aux moyens à prendre.

Au moment où j'écris, on annonce la prise de Malakoff, l'incendie de Sébastopol, etc.

Nul plus que moi ne se réjouit des succès de nos armes. Mais un triste pressentiment vient troubler la joie que j'éprouve.

Si ces succès amenaient une paix qui ne fût qu'un replâtrage du vieil édifice lézardé? Si l'amour de la tranquillité l'emportait sur la prévoyance? Si la fameuse paix à tout prix de Lord Aberdeen avait de nouveau quelque chance?

Non, je ne veux pas avoir une si mauvaise idée des hommes qui conduisent les affaires de l'Europe, ni supposer possible qu'on se résigne à avoir dépensé des milliards et versé des torrents de sang pour n'obtenir qu'un provisoire menaçant, et pour ne remporter qu'une victoire matérielle qui serait presque l'équivalent d'une défaite morale.

Il ne faut pas se faire illusion. Les pertes du parti de l'autorité peuvent être promptement réparées. L'accord entre ses membres, cimenté par le danger commun, n'en deviendrait dès lors que plus assuré. Dans quelques années ce serait à recommencer sur nouveaux frais et avec de nouveaux sacrifices. Mais sait-on si alors les mêmes hommes avec les mêmes idées seront à la tête des Gouvernements de l'Occident? Sait-on si l'alliance si précieuse de la France et de l'Angleterre (qui, chose curieuse, est le seul titre que l'Empereur Nicolas ait à la reconnaissance de l'Europe), sera aussi intime qu'elle l'est aujourd'hui?

Je pense qu'il y a là matière à réflexion. Surtout pour l'Angleterre, quoiqu'elle n'ait pas jugé à propos de se mettre à la tête de son parti, ni de le soutenir avec énergie (à l'exemple de l'Autriche) partout et en toute occasion. Elle n'en est pas moins en butte aux haines les plus profondes

du parti de l'autorité. S'il pouvait la frapper au cœur, il regarderait son triomphe comme assuré. Il l'a tenté inutilement jusqu'ici, mais il ne se découragera jamais.

Que l'Angleterre ne s'y trompe pas. Or est-elle bien sûre que sa position se maintienne constamment aussi inexpugnable qu'elle l'a été jusqu'à ce jour? On parle de ses remparts de bois, mais il y a aussi des batteries de bois. Et si l'alliance du parti de l'autorité se faisait encore plus compacte; si la France, par un de ces revirements dont notre siècle a déjà été témoin plus d'une fois, devenait l'ennemie de l'Angleterre au lieu d'être son alliée?

Pour parer à de telles éventualités, je ne vois qu'un moyen: celui de constituer en Europe le parti du libre examen, et de rendre impuissant le parti contraire.

A cette seule condition il sera possible d'assurer complétement la position de l'Angleterre, comme de l'Occident, et d'établir une paix honorable et solide. Tant qu'il y aura en Europe trois hommes (l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et le Czar) qui, liés ensemble par les mêmes intérêts et unis par le même principe, pourront disposer des forces réunies de 124 millions de sujets, et cela du fait seul de leurs volontés, sans avoir à compter avec personne, il est évident que la paix ne durera qu'autant que cela leur plaira.

Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de supposer que S. M. Britannique eût eu l'idée d'envoyer au Sultan un message analogue à celui du Prince Mentchikoff, et qu'elle eût demandé au Parlement des subsides pour avoir raison de ses refus.

Qu'aurait répondu le Parlement?

Vous comprenez sans doute que je ne songe nullement à une croisade représentative ou constitutionnelle pour forcer les souverains, que je viens de nommer, à changer la forme de leurs Gouvernements.

Mais lorsque deux antagonistes sont en présence pour affaiblir l'un des deux, il n'est pas nécessaire de le toucher; on donne de la vigueur et de l'énergie à l'autre. Cela revient au même. C'est donc en donnant toute la force possible à

l'Occident et au parti du libre examen, tandis que l'on confierait au temps l'œuvre lente, mais sûre, d'une transformation complète dans les formes politiques des Gouvernements du Nord, qu'une bonne paix pourra être établie, et que l'Angleterre, que je regarde toujours comme la première sauvegarde du principe, pourra se délivrer de toute inquiétude pour l'avenir.

Cela posé, j'arrive naturellement à la question italienne dans ses rapports avec la question d'Orient.

La révolution et l'empire (j'entends le premier), avaient forcé l'Europe à regarder la France comme le danger permanent qui menaçait son existence et sa tranquillité. De là l'ensemble des actes du Congrès de Vienne, qui ne fut que l'organisation d'un grand système défensif contre la France. Il était conséquent, et même nécessaire dès lors, que l'Italie fût une partie essentielle de ce système, qui, reposant sur le principe d'autorité, plaçait naturellement l'Italie sous la domination ou sous l'influence de l'Autriche.

Mais les causes de tout cet arrangement ont cessé d'exister et les rôles se trouvent intervertis.

Ce n'est plus l'Europe qui se défend contre la France. C'est l'Europe qui se défend contre la Russie. C'est le cas d'une armée qui, au lieu d'être attaquée dans le sens suivant lequel elle aurait pris toutes ses dispositions, se verrait tout à coup attaquée dans un sens opposé.

Que devrait-on penser de son général, s'il ne sentait pas la nécessité de modifier, en conséquence, tous ses plans d'attaque comme de défense?

Il est donc évident que, puisque l'Autriche soutient la Russie, ou pour le moins ne s'oppose pas à ses desseins, l'intérêt de la France et de l'Angleterre exige que l'Italie fasse partie de leur système et qu'elle se range du côté du principe du libre examen.

Ce n'est pas assez. Une autre nécessité résulte de tout ce que je viens de dire. Celle de constituer l'Italie de manière à ce qu'elle puisse prêter à la cause de l'Occident un concours efficace, au lieu d'être pour lui un embarras et un danger.

Si au moment où l'ambition de la Russie est venue troubler la paix de l'Europe, l'Italie au lieu d'être une agglomération de populations et de Gouvernements en état de guerre, les uns contre les autres, et partout dans l'impuissance absolue de lever un doigt pour la cause d'Orient — si l'Italie, dis-je, avait eu des Gouvernements constitués d'une manière normale — elle aurait pu envoyer en Crimée non pas seulement les 18/m. hommes du Piémont, mais bien 100/m. hommes à la disposition des alliés, des vaisseaux, un personnel de marine considérable. Elle aurait pu leur ouvrir des ports et des entrepôts commodes et sûrs.

Au lieu de cela, elle n'a causé aux alliés que des embarras. Tout le monde voit cela, et il serait superflu de le démontrer.

Me voici arrivé par un chemin que vous aurez trouvé un peu long, à la réponse que vous m'avez demandée, et que je formule ainsi; la guerre actuelle est une guerre de principe. Le seul moyen d'arriver à une paix durable, est de donner au principe de l'Occident une force prépondérante, qui le mettra à l'abri de tout danger venant de l'Orient.

Le danger, contre lequel les traités de 1815 ont voulu garantir l'Europe, se trouvant déplacé, le système de défense doit en conséquence être interverti.

Il est important pour l'Occident de l'Europe que l'Italie entre dans ce système.

Pour que son concours soit efficace, il faut qu'elle puisse disposer de ses forces, et pour obtenir ce résultat le seul moyen est de le constituer.

Parvenu à cette conclusion, je m'arrête. Le champ qui s'ouvre devant moi serait trop vaste, et d'ailleurs je regarde comme prématuré de m'y engager.

Il y aurait d'abord à examiner les origines des maux qui se sont accumulés sur l'Italie, pour en chercher ensuite les remèdes. Il faudrait établir le *désirable*, pour le réduire ensuite à la mesure du *possible*.

Et tout en ayant des idées arrêtées à ce sujet, je ne crois pas que le moment de les discuter soit venu.

Je me borne donc à répondre à votre question telle que vous me l'avez posée, après quoi je n'ajoute qu'un mot.

Pour la question italienne, comme pour toutes les autres, il faudra avant tout qu'on sache ce qu'on veut.

Si l'on veut faire de la politique d'influence ou de famille, de la politique viagère enfin, au profit des hommes vivants, quoi qu'on fasse, ce sera mal. On ne parviendra jamais par ce moyen à créer une force utile en Italie. Le meilleur provisoire ne servira qu'à rendre plus funestes les catastrophes futures.

Si, au lieu de cela, on se décide enfin à travailler pour l'avantage commun, pour la stabilité, il n'y a qu'un moyen, celui de satisfaire les *justes* désirs de la masse de la nation. Et la Nation italienne ne trouvera repos et tranquillité, elle ne pourra réellement reprendre des forces que du jour où elle aura recouvré son indépendance.

En vous parlant de l'intérêt qu'aurait l'Angleterre à se mettre à la tête du parti du libre examen, j'ai ajouté que le défaut de stabilité des Gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1815, avait été le principal obstacle à ce que celle-ci pût disputer à l'Angleterre cette haute position.

Je crois cela exact; mais d'autre part l'alliance qui existe entre les deux nations, et qui ne devrait jamais cesser dans leur intérêt commun et dans celui du monde entier, peut donner lieu à une autre combinaison. Ce que la France n'a pu faire isolément, elle pourrait le faire unie à l'Angleterre.

Suivant d'accord une politique éclairée, elles seraient les maîtresses de l'Europe, et certes jamais l'entente cordiale n'aurait eu de meilleur emploi; tandis que les chances de stabilité pour le Gouvernement français en seraient évidemment augmentées.

Les questions qui troublent, depuis si longtemps, le repos de l'Europe, seraient bientôt réglées par deux Gouvernements aussi puissants, auxquels il suffirait de bien se fixer sur ce qu'ils veulent, de le vouloir ensemble et de le déclarer nettement.

La France aurait les mêmes raisons que l'Angleterre pour

chercher à relier l'Occident de l'Europe par de solides alliances, autant que par la communauté de principes et dans ce but de reconstituer au profit commun les forces de l'Italie.

La politique surannée, qui consiste à semer les divisions — en un mot, à chercher son avantage dans le mal d'autrui — paraît à la veille d'être abandonnée. On commence à comprendre que des amis fidèles valent mieux que des rivaux ou des mécontents, et que le bien de chacun résulte du bien de tous. On a lieu de croire que la persistance traditionnelle des hommes d'Etat français à s'opposer à la formation d'un Etat considérable en Italie, va faire place à des vues plus éclairées et à une politique plus féconde en bons résultats.

En effet, jamais l'Italie ne saurait donner d'ombrage à la France. Tandis qu'elle pourrait, par contre, lui être d'un très grand secours, une fois que les deux pays seraient placés dans leurs limites naturelles et régis par des principes communs. Les événements du jour démontrent assez quels sont les véritables appuis de la France, et quel est, par contre, le sol mouvant qui ne demanderait qu'à l'engloutir, si c'était chose possible.

Mais dans la situation actuelle, il y a encore une autre circonstance en faveur d'une reconstitution de la Péninsule.

La dynastie qui règne en France doit nécessairement chercher à rendre ses voisins intéressés à sa conservation.

Quelles que soient les mesures que l'Empereur actuel ait cru devoir prendre en montant sur le trône, il n'a certes pu se méprendre sur le véritable état des choses et des esprits dans le pays qu'il gouverne. Il ne lui est assurément jamais venu à l'esprit que la France peut être définitivement rangée parmi les Etats despotiques.

Il est évident, dès lors, que ce ne sera pas chez ces derniers que lui et sa dynastie doivent chercher leur point d'appui. Ce qui amène la conséquence qu'il lui convient de soutenir les Gouvernements libres, et même d'en créer là où il n'en existe pas, ce qui serait le cas de l'Italie.

On ne comprendrait pas que ce pays reconstitué et placé de nouveau au rang des peuples indépendants, pût jamais,

dans aucun cas, faire cause commune avec les ennemis de la France et de l'Occident de l'Europe.

Ajoutez à cela que s'il était redevable de son émancipation au secours, ou même simplement à l'appui que lui aurait accordé l'Empereur Napoléon, il n'est guère admissible que soit les Gouvernements, soit les hommes, soit les partis qui auraient de l'influence dans la Péninsule, puissent jamais désirer le retour de n'importe laquelle des deux branches des Bourbons, qui n'ont témoigné à l'Italie que défiance ou dédain.

Inutile de parler de la république.

Les Italiens savent à quoi s'en tenir, au sujet de son libéralisme, ainsi que de l'intérêt qu'il inspire à ses coryphées.

D'après ces considérations il me semble démontré:

1° Que la France et l'Angleterre n'ont qu'à s'entendre pour être les arbitres de l'Europe;

2° Que l'Italie est nécessaire à leur système, et que sa position géographique, ainsi que ses souffrances actuelles, leur assurent son concours le plus dévoué, une fois qu'elle serait rendue à elle-même et en mesure de pouvoir disposer de ses forces;

3° Que l'Empereur, dans l'intérêt de sa dynastie, doit désirer et appuyer au besoin son émancipation.

Je pense que le meilleur moyen de pénétrer les intentions des hommes consiste à voir clair dans leurs intérêts. Cela posé, je n'hésite nullement à affirmer que l'intention de l'Empereur est de chercher les moyens de reconstituer l'Italie; ses plans, à ce sujet, doivent être nécessairement subordonnés à bien des circonstances de temps, comme de forme, mais je regarde que c'est là le fond de sa pensée. Ses actes démontrent qu'il voit le côté faible de la politique de son oncle; son esprit, mûri par la réflexion et par les plus rudes épreuves, a sans doute acquis une intelligence très lucide du possible et de l'impossible.

Son oncle commit la faute de vouloir imposer aux pays qui entourent la France, des rois de son goût, qu'aucun lien n'attachent aux peuples soumis à leur domination.

L'Empereur Napoléon Ier dût probablement se convaincre, avant la fin de sa carrière, qu'il aurait été plus prudent de consulter aussi un peu le goût des peuples. Je me trompe fort, ou l'Empereur actuel est loin de vouloir imiter son oncle.

On parle beaucoup, en ce moment, des projets du Prince Murat et du parti qui voudrait l'appeler au trône de Naples. A mon avis, cet arrangement ne doit guère sourire à l'Empereur. D'abord ce serait probablement la guerre générale, et je ne vois pas pourquoi il s'y jetterait pour le simple et fort mince avantage de voir la couronne des Deux Siciles sur la tête de son parent. Napoléon III ne saurait oublier en définitive ce qu'a gagné Napoléon Ier dans l'élévation de son beau-frère, qui au moment critique a été amené par la force des choses à suivre une politique moitié russe, moitié italienne.

Après cela l'Empereur actuel n'ignore certainement pas l'état de l'opinion publique en Italie. Il sait fort bien qu'une combinaison dynastique ou d'intérêt personnel, n'aurait pas de chances de réussite et n'en aurait aucune de durée. L'agitation actuelle ne se calmera définitivement que dans une idée de nationalité et d'indépendance, et puisqu'il convient à l'Empereur, soit comme souverain de la France, soit en sa qualité de chef de dynastie, de se créer des appuis solides, on ne saurait comprendre qu'il voulût se préparer des embarras et des dangers.

Il est, en conséquence, plus que probable qu'il ne se prêtera pas aux vues du Prince Murat. Dès lors, puisqu'il lui est indispensable pour ses plans de reconstitution de l'Italie, d'y avoir un point d'appui, il ne peut évidemment le chercher en dehors du Piémont et de la Maison de Savoie.

La conduite sage et loyale du Roi Victor et de son Gouvernement pendant les sept dernières années; les gages multipliés qui ont été donnés à l'Italie, garantissant la ferme résolution du Roi et du Pays de ne jamais s'écarter d'une politique qui, malgré les formes nouvelles, n'en est pas moins traditionnelle au Piémont, ont opéré ce qui en Italie peut être appelé un miracle.

Les nombreuses fractions des différents partis se sont enfin fondues dans un seul parti, qui regarde le Roi de Sardaigne comme son chef, l'indépendance, comme son unique but, et la forme représentative, avec une administration ferme et énergique, *governo forte* (c'est la formule adoptée) comme le seul gouvernement possible dans la Péninsule.

C'est un fait que j'ai vérifié et dont je garantis la rigoureuse exactitude.

Vous savez que je suis peu sujet aux illusions, et en même temps qu'il n'est pas dans mes habitudes d'affirmer ce dont je ne suis pas parfaitement sûr.

Les choses en étant à ce point, le plus important est fait. Mon assurance vous paraîtra peut-être prématurée et vous me direz :

« Et l'Autriche, et ses armées et ses partisans? »

Je vous demanderai à mon tour laquelle de ces deux choses est la plus difficile à obtenir; de la soumission au moyen de la force, ou bien de la soumission au moyen de la sympathie, et de la conviction?

Comme je n'ai, malgré cela, aucune intention de procéder par paradoxes, je me hâte d'ajouter que je ne fais pas aussi bon marché, que j'en ai peut-être l'air, des obstacles qui resteront à surmonter, même alors que le principe du parti piémontais peut être regardé comme volontairement adopté par la majorité de la nation.

Non. Je ne m'aveugle pas sur les luttes qu'il faudra soutenir, avant que de pareils plans puissent avoir leur exécution.

Mais j'affirme que le plus difficile est fait; par la seule raison que sans *l'acceptation volontaire et convaincue*, dont je signale l'existence, on se heurte contre l'impossible; avec cette acceptation on affronte seulement le difficile, ce qui est bien différent.

Et si vous m'objectez que la guerre générale se trouve au bout de ces projets, comme de ceux qui regardaient le Prince Murat, je vous répondrai que les grands sacrifices se font pour obtenir les grands résultats et les avantages solides, et non pour des projets dont la réalisation et les profits ne sont pour le moins que fort douteux.

D'après cet exposé, on ne saurait méconnaître l'importance comme l'à-propos du voyage que le Roi Victor va entreprendre, pour rendre visite à l'Empereur.

Si je suis bien informé, celui-ci a montré le plus vif empressement à cette entrevue.

Une pareille circonstance, dans le moment présent, a pour moi une signification marquée. Elle me confirme dans les idées que je viens de vous exposer.

Il me serait impossible d'admettre qu'un pareil empressement n'eût qu'un sentiment de politique ou de vanité pour motif. Je pense par contre que l'Empereur est mû par des raisons d'une plus haute portée, conséquence naturelle des idées que je lui suppose. Au moment de se fixer sur la ligne de conduite à suivre, à l'égard de l'Italie, il est tout simple qu'il désire savoir sur quoi il peut compter.

La haute position que le Roi Victor occupe dans l'opinion publique de l'Europe, pourrait sans doute paraître une garantie suffisante. Mais on comprend d'un autre côté qu'au moment d'adopter des résolutions qui peuvent tout compromettre, l'Empereur Napoléon éprouve le besoin de connaître et d'étudier l'homme du caractère et de la fermeté duquel dépend en grande partie l'heureuse issue de ses projets.

Pour vous dire toute ma pensée, j'ajouterai que je ne serais pas du tout surpris si, malgré la réputation de loyauté et de bravoure que le Roi a si noblement acquise, il restait peut-être quelque incertitude dans l'esprit de l'Empereur par rapport à ses habitudes et à ses dispositions intimes.

Le naturel, la franchise, l'absence de tout apprêt forment la base du caractère du Roi. De là, son éloignement assez connu de toute idée d'ambition personnelle.

Je ne pense pas me tromper en affirmant que l'Empereur serait plus rassuré, s'il trouvait en lui un ambitieux.

Ayant eu l'honneur d'approcher pendant longtemps Sa Majesté, je ne regarde pourtant pas ceci comme une difficulté. Il n'est question que de s'entendre.

Le Roi n'est pas un ambitieux vulgaire. Je ne vois pas qu'il attacherait une grande importance à une augmentation

de territoire sans portée et à l'acquisition de quelques millions de sujets de plus. Il est dominé par un sentiment plus élevé, celui de bien gouverner ceux que lui a donnés la Providence.

Mais s'il voyait s'ouvrir devant lui le champ de la plus noble des ambitions, celle de se faire le régénérateur de la Nation, et en lui rendant son indépendance, de le placer de nouveau au rang des peuples libres et respectés, alors ce serait calomnier le sang qui coule dans ses veines, que de conserver le moindre doute sur le parti qu'il prendrait.

Je suis convaincu, je dirai plus, je sais que si par la force des événements il se trouve un jour délié de ses engagements actuels, son vœu le plus ardent est de pouvoir relever l'épée que son père a laissée sur le champ de bataille de Novare; et là est, peut-être, le secret de l'indifférence qu'il témoigne aujourd'hui pour la haute position qu'il occupe.

C'est tout naturel. Celui que domine l'ambition de devenir le sauveur d'une Nation, ne saurait se contenter de n'être qu'un roi, ou de ne régner que sur une de ses provinces.

Je pense donc qu'il ne peut que gagner à être connu, si l'Empereur, ce dont je ne doute nullement, saura se faire une juste idée de son caractère, et pénétrer au fond de sa pensée. De cette manière l'entrevue des deux Souverains peut être féconde pour les affaires de l'Italie des plus heureux résultats.

Voilà, mon cher ami, ce que je pense sur la situation actuelle. Si mes appréciations sont vraies, le moment n'est peut-être pas éloigné où nos vœux les plus chers vont être exaucés.

Tout à vous
D'AZEGLIO.

VIII.

DISPACCI TELEGRAFICI

E

LETTERE CONFIDENZIALI DI MASSIMO D'AZEGLIO

durante la sua missione a Parigi e a Londra
nell'aprile del 1859

Nei primi mesi del 1859, le condizioni della politica piemontese avevano preso un andamento pericolosissimo. I Ministri inglesi caldeggiavano apertamente gli interessi dell'Austria in Italia, e si adoperavano calorosamente a impedire la guerra, che allora era il fine immediato della politica del Conte di Cavour. A superare siffatto gravissimo ostacolo e pericolo, il Re Vittorio Emanuele II inviò a Londra Massimo d'Azeglio, dandogli il grado di suo Inviato straordinario e Ministro plenipotenziario presso le Corti di Parigi e di Londra. I risultati della sua missione sono esposti nei documenti seguenti, i quali avranno il loro complemento,

per la storia colla pubblicazione dei corrispondenti dispacci telegrafici del Conte di Cavour, che, a breve andare di tempo, saranno resi di pubblica ragione insieme a duecento otto lettere private, scritte dallo stesso a Londra al Marchese Emanuele d'Azeglio, dal marzo 1851 all'aprile del 1861.

Paris, 16 Avril 1859.

A peine arrivé, j'ai formulé avis raisonné sur les causes qui s'opposent au désarmement pur et simple du Piémont et sur les conditions qui seules pourraient le rendre admissible en principe. Cet avis, conçu d'après les bases convenues avec V. E., sera soumis au Comte Walewski et à l'Empereur. J'espère vous envoyer réponse avant minuit.

Ajournez votre réponse.

Je tiendrai le Marquis d'Azeglio au courant.

Je prendrai tout *ad referendum*.

(Même date).

Je vous envoie mon avis en résumé, en me réservant de vous le transmettre ce soir *in extensum*.

Pour accueillir la demande du désarmement du Piémont il faudrait:

1° Admettre la réalité des motifs qui ont amené la situation présente;

2° Donner à la Sardaigne des garanties sur la solution du différend;

3° Désarmement préalable de l'Autriche;

4° Amnistie pleine et entière, garantie par les Puissances.
Si les bases précédentes sont garanties par l'Angleterre, la Prusse et la Russie, le Piémont peut consentir au désarmement.

(Même date).

Verrai Empereur seulement demain à 1 h. 1/2.

Vu Walewski, Kisselef, Pourtalès. Les bases proposées par l'Angleterre concordent à peu près avec les deux premières conditions de ma dépêche. Tous trouvent juste la 4me condition. Le désarmement préalable de l'Autriche, difficile à obtenir. Sans voir Empereur, impossible se prononcer.

Quant au bâtiment, envoyez chiffre nolis, achat.

Paris, 17 Avril 1859.

Les nouvelles de Russie et d'Angleterre apportent que ces Gouvernements sont favorables à l'admission du Piémont et des autres Etats de l'Italie au Congrès. Une fois que cela sera admis, l'Empereur conseille d'accepter le principe du désarmement comme la France. L'Empereur à la lecture de votre dépêche du 17, assure qu'il y a erreur, et que par contre les Puissances semblent prêtes à tomber d'accord sur l'admission du Piémont au Congrès.

Ce qui précède a été écrit sous la dictée de l'Empereur.

Si pourtant nous fussions attaqués, j'ai demandé à l'Empereur si nous pouvions compter sur prompt secours. Il a répondu: — Oui, et j'ai déjà envoyé un officier à Turin. C'est malheureux que je n'aie pas pu faire des préparatifs publics. Mais en dix ou douze jours cela se ferait. J'ai à présent 36 mille hommes à Lyon. — Il m'a dit que toute l'Allemagne est contre lui. L'Angleterre penche vers l'Autriche, et la Russie réservée.

Il pense que la proposition d'admettre le Piémont au Congrès, à condition qu'il accepte le principe du désarmement, mettra dans son tort celui qui refusera.

Je pars ce soir pour Londres.

Londres, 18 Avril 1859, 2 h. 1/2.

Lord Malmesbury déclare impossible nous admettre au Congrès sur le pied de l'égalité.

L'espoir de l'Empereur est trompé à moitié, car la Russie nous admet. J'espère avoir obtenu que ce soir au Parlement il ne nous charge pas trop. Il craint que nous ayons sous peu une sommation de l'Autriche. La politique de finesse de la France inspire ici grande méfiance. Mon impression est que la France est peu sûre et non préparée, l'Allemagne hostile, l'Angleterre peu favorable, nous croyant instruments de projets cachés.

5 heures et 1/2.

J'ai revu Lord Malmesbury. Il propose désarmement préalable, effectif, simultané. Les détails seront arrangés par commissaires des 6 Puissances qui devront être des officiers supérieurs. Le Congrès se réunirait comme celui de 1820. On inviterait alors les Représentants italiens, qui prendront leur place comme ils ont fait à cette époque.

Malmesbury a écrit à Buol pour arrêter le mouvement des troupes autrichiennes. D'ici difficile de formuler une opinion. Mais réfléchissez bien. La position est extrêmement grave.

Oser, comme se modifier, fut toujours l'ancienne politique du Piémont.

Si la menace arrivait, il n'y aurait plus à délibérer.

Londres, 19 Avril 1859.

Heureux que vous preniez temps à réfléchir. Jouer notre va-tout pour le fond de la question peut s'admettre.

Mais pour des formes, terrible responsabilité (1).

---

(1) Questo dispaccio un po' oscuro, pare doversi interpretare nel modo seguente: « C'est un bonheur que vous preniez du temps afin de réfléchir. « On peut admettre que nous jouïons notre *va-tout* pour le fond de la question. « Mais pour ce qui concerne les formes à donner à notre *jeu*, il y a une « terrible responsabilité à assumer. »

On peut reprendre les questions dans des circonstances plus favorables.

Dans ce moment toutes contraires.

Si nous laissons désorganiser nos forces, nous serons à la merci de tous.

Ne répondre ni oui ni non peut faire l'effet de ruse ici. On se méfie déjà assez de nous et de France.

Je dirai à Malmesbury que nous prenons temps.

Pour le fond, c'est-à-dire liberté de droite de Pô, on est ici assez favorable. Ce soir dîner à Windsor.

(Même date).

Votre résolution est sage et opportune. Elle a produit le meilleur effet ici et sera d'un grand embarras à l'Autriche. Si vous le croyez utile à la tranquillité de l'Italie et au service du Roi, j'en accepte publiquement toute la responsabilité. Pas en temps de vous écrire. Mais je le ferai incessamment (1).

LETTERA PER LA POSTA.

Windsor, 19 Aprile 1859.

Caro Camillo,

Son certo che mi perdonerai se sono in ritardo colla mia risposta.

Sai quanto ho dovuto correre, parlare e mandare dispacci. E non sono otto giorni che lasciai Torino. E poi appena coll'elettricità si poteva tener dietro ai fatti; a che poteva servire la posta?

Ho finito ora il pranzo e ricevimento della Regina e trovo un momento di quiete finalmente.

---

(1) Relativamente al disarmo, al quale dapprima il Conte Cavour era contrario di dare l'assenso della Sardegna, ma che poi assentì.

Comincio col dirti che la risoluzione che hai presa aggiungerà certo alla tua riputazione d'uomo di Stato. Tutti vedranno che in quest'occasione il raziocinio ha vinto in te la tua tendenza naturale all'operare ardito. E, come dice Machiavelli, trovare nell'uomo medesimo un Fabio ed un Marcello, è la quasi impossibilità che tanto nuoce agli affari del mondo.

La Regina è stata veramente felice della nostra condotta. Mi ha ricevuto con singolare gentilezza, e dopo un piccolo *speech*, col quale le ho presentato credenziale e complimenti, è entrata anche un poco a parlare delle cose presenti. Il mio tuono è stato che noi chiediamo cose giuste, che nulla si fonda ora fuori delle basi del giusto. Che ci sentano e pensino che nelle prospettive minacciose dell'avvenire, convien farsi carico delle lagnanze di tutti, ascoltarle e provvedere.

Malmesbury poi mi ha detto: « Ora che la cosa è portata « in discussione, io ritorno quel che sono stato sempre, amico « dell'Italia. Al Congresso mi metto nelle mani dei vostri « plenipotenziari e degli Italiani. Conduco Hudson e Cowley. « — Ahi! Ahi! ho detto io. — Cowley (m'ha risposto) « è un uomo serio, severo, ma molto galantuomo e vorrà il « giusto. »

Certo ora più che mai mi sembra importante di eleggere un contro Congresso di tre o quattro che faccian l'uffizio di truppa irregolare e mettano mano e lingua dove bisogna. Ci vuol gente che non si possa respingere per posizione sociale, e Minghetti, Bettino, Ubaldino, Arese, sarebbero nel caso.

Io credo che una gran discussione, della quale si farà gran pubblicità e gran commenti nella stampa, che metta in luce tutte le bricconerie usate contro gli Italiani, non può ridondare che in sovrano nostro vantaggio. E mettiamo che alla fine riuscisse la guerra, quanto meglio non vi saranno preparati gli animi di tutti! Perchè, non c'illudiamo. Dell'Italia tutti ne parlano, tutti ci vogliono metter mano, e non ne sa niente di positivo nessuno.

Dopo colazione ho avuto un abboccamento di un'ora e mezzo col Principe Alberto. Mi ha dichiarato dapprima che era un puro conversare tra noi, non mescolandosi egli nella po-

litica. Dopo questo m'ha detto così: — Vi sono quistioni insolubili per voi: la papale e la territoriale. Cominciamo da questa. Se ottenete ora la libertà della dritta del Po, vi contenterete, ovvero avete altri progetti?

Io non ho nessuna difficoltà a rispondere. Ma quel che le direi non ha importanza. Non si tratta di quel che pensiamo o vogliamo. Si tratta di cercare, dato lo stato presente dell'opinione, quali idee abbiano un avvenire e quali no. Se crede che la Lombardia e la Venezia possano come stato normale rimanere sempre fra la rivoluzione e il patibolo, le nostre aspirazioni non hanno importanza; se crede il contrario, che lo vogliamo o no, l'Austria se ne dovrà andare dalla sinistra come dalla destra del Po.

L'istessa risposta è applicabile al Governo temporale del Papa. La conversazione ha toccato tutti i punti che ci premono e mi è rimasta l'impressione ch'egli non ci è nemico. Egli, come tutti, mi ha fatto capire in una parola che l'Europa ci fa contro non per ostilità alla nostra causa, ma perchè suppone gran progetti a Napoleone, e crede che noi siamo suoi istromenti; che la Germania si è messa coll'Austria per lo stesso motivo; che l'Inghilterra sarà favorevole a noi se mostreremo voler solo il bene dell'Italia, ma che se ci crederà d'accordo per altre mire, ci sarà contraria. E questo l'ho inteso applicabile al caso del Congresso. Credo sarà importante ricordarcene.

La mia impressione finale, dopo tutto quello che ho veduto in questi sette giorni, è che Napoleone non ha capito che ispirando diffidenza a tutti, si è osteggiato da tutti, e credo che per ora il suo primo interesse sia di riacquistare la fiducia *se potrà*.

Io poi non capisco come non abbia almeno disposte le cose in modo da trovarsi preparato ad ogni evento, e come creda che i suoi atti possano esser un segreto per qualcuno.

I lo chërdia pi bulo (1).

---

(1) Dialetto piemontese: *Io lo credevo più accorto.*

Avrei molto da aggiungere, ma alla lettera oggi non ne posso più, e se dura così non so se posso andare avanti.

Ti prego dire al Re che al suo inviato si è fatto l'onore di metterlo a diritta della Regina a pranzo, e fargli dare il braccio alla Principessa Alice.

Di cuore

Affez.mo

Mº D'AZEGLIO.

PER TELEGRAFO.

Londres, 21 Avril 1859.

Lord Malmesbury me communique ce qui suit:

Autriche refuse propositions anglaises. Giulay a l'ordre de faire au Piémont sommation de désarmer, et attendre réponse trois jours.

Si la guerre s'ensuit, notre position est ici excellente. Je voulais aller à Paris, mais je pense que vous pouvez agir par l'entremise du Prince Napoléon, tandis que ma présence ici très utile auprès des Ministres et sur la presse. Lord Malmesbury est furieux contre l'Autriche. Il a dit que c'était dommage que la France ne soit pas préparée.

Je reçois à l'instant votre dépêche. Je suivrai vos instructions.

Malmesbury fera son possible pour arrêter l'Autriche. Aujourd'hui Conseil de Ministres ici.

Mº D'AZEGLIO.

Au Marquis Di Villamarina, *Ministre à Paris.*

Londres, 1er Avril 1859.

Envoyez lettre ici. Je reste à Londres quelques jours pour tirer le plus grand parti possible de la faute que l'Autriche vient de commettre en refusant propositions anglaises et adressant sommation belliqueuse au Piémont.

Mº D'AZEGLIO.

Londres, 22 Avril 1859.

J'ai dîné hier au soir chez Malmesbury. Je lui ai demandé simplement: Que dois-je écrire au Comte Cavour?

Il m'a répondu: — Ecrivez que nous avons protesté; nous avons averti notre Ministre à Berne de se tenir prêt pour aller au camp autrichien; que nous avons offert médiation au lieu de Congrès. Il est possible qu'on rassemble un *meeting* pour suppléer au Parlement.

Malmesbury a dit à Appony que la langue n'avait pas de termes assez forts pour flétrir la conduite de l'Autriche.

Notre position dans l'opinion en profite et s'améliore tous les jours.

M° d'Azeglio.

Londres, 22 Avril 1859.

J'ai revu Lord Malmesbury. Il m'a dit qu'il a de nouveau protesté à Vienne avec la plus grande fermeté. Dans tous les cas la question des volontaires reste intacte.

Londres, 22 Août 1859.

J'avais déjà ce matin parlé dans le sens de votre dépêche de ce soir. L'Angleterre est engagée par sa dignité à soutenir l'ensemble de ses propositions. En effet Lord Malmesbury ne m'a fait aucune proposition pour admettre les prétentions autrichiennes. Je verrai demain le Ministre des affaires étrangères. Je parlerai de manière à ne pas même admettre la possibilité de recevoir une proposition contraire à vos instructions.

Max. d'Azeglio.

LETTERA PER LA POSTA.

Londra, 23 Aprile 1859.

La *sommation* dell'Austria, proprio al momento che la nostra condotta ci faceva diventare i Beniamini dell'Inghilterra, è stato uno di quei terni al lotto che accadono una volta in un secolo.

Ti puoi figurare se mi veniva in mente di chiedere qui che l'accettassero. Ma, come ti scrissi, non c'era bisogno che lo chiedessi io. Hanno fatto il fattibile, e nel loro senso hanno ragione.

Penso come il Ministero si trova esposto avanti agli elettori e che figura hanno fatto fare all'Inghilterra.

Ma i terni al lotto finchè non sono in tasca c'è sempre da temere, ed ho paura che ci saranno ancora note da scrivere. Così l'Austria fosse venuta avanti. Preparati o no, la vittoria morale era certa e ci diventavano amici la metà e più dei nostri nemici, dovendoci considerare come vittime e non più provocatori.

Ieri mattina, come scrissi nell'ultimo telegramma, vidi Malmesbury. Capii che si sarebbe vergognato di chiedermi concessioni sul quarto punto, e diffatti non chiese nulla neppure per allusione, ed io mi contenni in modo che non aveva due interpretazioni.

Altrettanto ho opinato per la concessione che abbiamo fatta, altrettanto dico ora che quella basta. Anche sul conto dei volontari ho dichiarato che era quistione di lealtà e d'onore e piuttosto perire che abbandonarli. Ma mi affretto ad aggiungere che neppur per ombra me ne hanno fatta la proposizione.

Credo di far bene a rimanere qualche altro giorno qua. Mi pare che qui si manipola tuttora e non bisogna perderli di vista.

Appony lavora assai e credo importante la contromina. Tu che vedi il complesso delle cose, se giudichi altrimenti

fammelo sapere che non ho nessuna inclinazione personale a stare in questa nebbia gelata, e non mi parrebbe vero d'andarmene.

Oggi rivedrò Malmesbury e se vi sarà motivo farò un dispaccio telegrafico.

Tutto insieme, per quanto arriva la mia vista, mi par di vedere le cose mettersi bene. Certo è un navigare che fa paura. A ogni momento uno scoglio. Ma in paradiso in carrozza non ci si va.

Prudenza, ardire a tempo, pazienza e se Dio vuole ce la caveremo.

Tuo di cuore
M° D'AZEGLIO.

In questo momento il *Daily News* dice che l'Austria persiste a voler guerra. Se è vero, viva l'Austria.

Il 24 Aprile il Ministro Sardo a Londra telegrafava al Conte di Cavour nei termini seguenti:

Malmesbury pense que nous conserverions bonne position prise, si nous répondions qu'à la demande de l'Angleterre, France et Prusse nous avons accepté le principe du désarmement général, dont les détails, tels que celui des volontaires, devront être établis par commission militaire à Londres.

Le Comte Buol a mis en avant cette idée dans le cas où Malmesbury croirait pouvoir l'utiliser.

C'est reprendre la médiation anglaise sur les quatre points au lieu du Congrès, mais à condition que la Sardaigne désarme.

L'Angleterre répond que malgré la manière dont la mission de Lord Cowley a été interrompue, elle est prête à médiation sur base des quatre points entre Autriche et France, à condition que Autriche, France et Sardaigne désarment simultanément par commission militaire, ou restent uniformément sous les armes pendant la médiation.

L'Autriche ne voulant pas de médiation directe entre elle et la Sardaigne, nous agirions par l'intermédiaire de la France.

Marquis EMM. D'AZEGLIO.

Londres, 25 Avril 1859.

Je viens de chez Malmesbury et je vous trasmets sa pensée. Si le Piémont répond à la sommation en déclarant le fait de son acceptation des propositions anglaises, Lord Malmesbury croit que l'Autriche ne passera pas outre.

Il croit que l'Autriche acceptera la médiation de l'Angleterre conformément au principe établi dans le dernier protocole de Paris.

Ici la presse presque toute en notre faveur. Ne pas croire pour cela qu'on soit disposé à nous aider par les armes.

Je voulais partir après demain. Malmesbury m'a demandé d'attendre Jeudi son retour.

Malmesbury m'a transmis copie de la sommation annotée de sa main.

Le passage qui commence: *Le Gouvernement de S. M. Britannique,* etc., est accompagné de la remarque suivante:

« Ce n'est pas vrai; au contraire nous avons trois fois protesté contre le licenciement des corps francs. Nous n'avons pas insisté. Mais nous avons proposé à la France de se joindre à nous pour demander à la Sardaigne de désarmer si nous lui donnions une garantie collective.

« La France ayant refusé, nous n'avons jamais adressé invitation à la Sardaigne de désarmer. »

M° D'AZEGLIO.

Londres, 26 Avril 1859.

Hier au soir bruit a couru dans la cité que l'Autriche accordait un délai de 14 jours. Le Ministre de Russie m'a aussi dit qu'il croyait impossible une attaque. Veuillez m'informer de ce qui se passe pour ma gouverne et pour me mettre à même de juger si ma présence ici est encore utile.

M° D'AZEGLIO.

Londres, 30 Avril 1859.

Supposant que l'ordre de rester à Londres n'a plus de valeur après le commencement des hostilités, je pars pour Paris où je vous prie de m'envoyer vos instructions. J'ai pris congé de Lord Malmesbury, qui s'est montré très sympathique à notre cause.

Paris, 3 Mai 1859.

Le Marquis de Villamarina m'a communiqué votre dépêche. Je pars avec plaisir pour l'Italie, aussitôt que j'aurais pris congé de l'Empereur.

Quels que puissent être mes moyens, j'espère que vous pourrez m'utiliser dans l'intérêt de la cause.

M° d'Azeglio.